

QUE VOTRE RÈGNE ARRIVE

No 1, 8me année janvier 1892

L'Etudiant

RELIGION, SCIENCES et LETTRES.

F. A. BAILLAIRGÉ, PTRE - - - DIRECTEUR.

SOMMAIRE:

ABONNEMENT
$1.00
PAR AN.

UN NUMÉRO, 2 CENTINS.
Les abonnements datent du 1er janvier.

ON S'ABONNE A JOLIETTE P. Q., CANADA.

JOLIETTENSIA

Nous avons le plaisir de voir au collège : Les RR. MM. R. Prud'homme, curé de Ste-Anne d'Ottawa ; F.-X. Geoffroy, curé de St-Paul ; R. Bonin, curé de St Côme ; H. Hamelin, vicaire à Holyoke, E. U. ; le P. Letellier, P. S. S. ; le Fr. Desrochers, C. S. V., procureur du Collège Bourget, à Rigaud ; MM. J. Lavallée, vicaire à St Lin ; J. A. Lippé, vicaire à Berthierville ; J. B. Desrosiers, vicaire à St Félix ; le Rév. P. J.-B. Manseau, C. S. V. ; les RR. FF. Dufort, Marsolais, Lelièvre, C. S. V. ; J. Beaudoin, curé de Lafontaine, Ont. ; L. Bonin de Ste-Mélanie, F.-X. Chaffour, vicaire à Ste-Elisabeth ; N. Morin, vicaire à Montréal ; T. Beaudry, vicaire à St-Remi ; M. Jolicœur, vicaire à Verchères ; M. Laporte, curé, St Ambroise ; M. Fabien, curé, Whitehall ; MM. Dequoy et Gravel, Lanoraie ; F.-X. Pelland, Rigaud.

Nous revoyons, après plusieurs années d'absence le R. M. Jérémie Roy, missionnaire à Qu'Appelle Station, Nord Ouest. Il voit de temps en temps le R. P. Favreau, O. M. I., missionnaire chez les Sioux de Fort Qu'Appelle et le R. P. Desroches, O. M. I., missionnaire au Fort Qu'Appelle. Le R. P. Favreau n'est pas très bien. M. Roy jouit d'une excellente santé.

M. Norbert Arpin fait visite à ses amis de Joliette, il réside maintenant 1159 rue Ontario et s'occupe de commerce.

Le jour de l'Immaculée Conception, réception de .. congréganistes et de 15 gardes d'honneur.

Election des dignitaires de la Congrégation de la Sainte Vierge : Président : O. Léveillé ; premier assistant, O. Grégoire ; second assistant, L. Léger.

Vendredi, 18 décembre, congé de *glace*.

Le 19 décembre, ordination au Grand Séminaire de Montréal. Plusieurs élèves du Collège Joliette sont promus aux ordres sacrés.

Sous-diaconat : MM. W. Geoffroy et O. Valois.

Diaconat : M. J. Piette.

Prêtrise : MM. A. Majeau et A. Desaulniers.

Le 21 décembre, M. Avila Majeau dit la messe de communauté. La veille, le Révd P. Supérieur, M. le Curé de Joliette et quelques prêtres assistent chez lui à un souper de famille.

M. J. B. Morin, depuis son retour à Joliette, s'occupe activement de colonisation.

Le jour de Noël, messe de Hyden. Nos félicitations au Révd. P. Charlebois et à M. Beaudoin, l'organiste. On ne fait pas mieux que cela dans nos églises de ville.

M. A. Desaulniers vient nous donner la messe de communauté avant son départ pour le diocèse de Peterborough, Ont.

Le Père Supérieur sérieusement malade de la grippe. (La séance qui devait avoir lieu le 13, se trouve par suite remise indéfiniment.) Le 12, il est administré. Les élèves demandent sa guérison au Sacré-Cœur. Le 14 il prend un mieux sensible. Le 15, on espère de plus en plus.

Sa grandeur Mgr Ch. E. Fabre, nous fait l'honneur et le plaisir de venir à Joliette, spécialement pour voir notre cher malade. Le 16, nous avons bonne confiance. Le Sacré-Cœur exauce évidemment les prières de la communauté.

EXTRA MUROS

Mort de madame F. B. Godin, des suites d'une indigestion. Nous avons beaucoup admiré le grand cœur et la charité de la défunte. Plusieurs circonstances à notre connaissance personnelle nous donnent une certitude morale que si la mort fut subite pour le corps, elle ne le fut pas pour l'âme. C'est une récompense qui s'attache à la charité.

Dimanche 20 décembre, inauguration d'un nouvel autel, à la chapelle de la Providence. C'est le fruit de co... de Mme D. Denault. M. Clairoux donne le sermon de circonstance. Le dit autel est bien passable.

La séance donnée dernièrement par les citoyens de Joliette leur fait beaucoup d'honneur. On a joué les *Pirates de la Savane*, drame de longue haleine. Acteurs, MM. J. J. Sheppard, E. G. Piché, R. M. Leprohon, J. A. Renaud, J. Guibault, J. A. Guibault, G. Laporte, C. Ducharme, S. A. Lavallée, M. H. Leprohon, A. Charland, T. Gravelle, U. Perrault.

MM. A. Beauboin, J. Renaud et A. Lavallée nous ont donné du beau chant. M. H. Beaudoin accompagnait au piano.

Nos félicitations à M. Sheppard qui a exercé la pièce, et au Révd. M. Coutant qui a fait l'organisation de la séance.

La recette qui est destinée à l'autel du Sacré-Cœur de la nouvelle église s'élève à $168.00.

La nouvelle église de Joliette sera bientôt livrée au culte. Elle sera sans contredit l'une des églises les plus richement décorées de la Province.

On élèvera un monument à l'honorable Barthélemy Joliette, sur l'emplacement de la vieille église. M. L. Bélair est à la tête du mouvement. Il a fait faire par M. Richer, de St-Hyacinthe, un portrait (fort bien réussi) en peinture de M. Joliette. Ce portrait sera tiré au profit du susdit monument. Succès et félicitations.

Décès de M. Jules Charland, rentier, à l'âge de 72 ans, c'est encore une des vénérables têtes blanches de Joliette qui disparait.

COLLEGIANA NOVA

Le Collège Bourget a donné une grandissime séance. On a joué *Christophe Colomb*, drame historique en 8 tableaux. Le R. M. Morin qui nous arrive de Rigaud nous parle très avantageusement de cette séance. M. le sénateur Tassé dans son discours sur l'*histoire du dévouement au Canada* s'est aussi distingué. Beaux costumes, nombreux auditoire. Nos félicitations aux RR. Huo Foucher, Desjardins, Laperle.

A l'Assomption, à l'occasion de la fête de M. le Supérieur, séance : " L'homme à trois visages " (drame en 3 actes), " Christophe Colomb ", héros chrétien (discours), Jeanne d'Arc, Qui vive ! Fleur de Marie (fanfare)

QUE VOTRE RÈGNE ARRIVE

No 1, 8me année janvier 1892

L'Etudiant

La RELIGION, les SCIENCES et les LETTRES.

F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre Propriétaire et Rédacteur

Les abonnements datent du 1er janvier. On est prié d'adresser toutes les communications concernant la rédaction et l'administration de *L'Etudiant* à F. A. Baillairgé, Ptre, au Collège Joliette, à Joliette, P. Q., Canada.
ABONNEMENT : $1.00 par année. 2 centins le numéro.

PROGRAMME de L'ETUDIANT pour 1892

Chers lecteurs,

L'Etudiant entre dans sa huitième année.

Primitivement, cette revue fut fondée pour les écoliers.

Si nous consultons aujourd'hui nos listes, nous voyons plus de 700 abonnés, qui sont *en dehors* des collèges, et ce sont précisément ces abonnés qui font vivre notre feuille : il faut donc en tenir compte, et modifier quelque peu les intentions de la première heure.

L'Etudiant s'adresse aujourd'hui à la classe *studieuse* et à la classe *instruite.*

L'an dernier, nous avons réduit l'abonnement à 50 centins, cette année nous le remontons à $1.00. Que cette augmentation ne soit point pour nos amis un sujet de tentation et de chute ! Une piastre par année, comme prix d'abonnement, nous est absolument nécessaire. Nous voulons le bien ; de grâce, aidez-nous. Nous livrons sans merci vos cœurs à la Providence!

Nous diminuons le format pour le rendre plus commode.

Vous aurez à l'avenir plus de lecture.

Nous avons l'intention de publier en supplément les **ARTICLES ET LES DISCOURS** qui attirent l'attention de la presse européenne, ce sera pour vous, un dédommagement

1892 étant l'année du 4me centenaire de **CHRISTOPHE COLOMB**, nous vous entretiendrons de notre premier père américain.

Nous vous mettrons au fait du mouvement **HISTORIQUE, LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE** et **THÉOLOGIQUE**. En fait de science, nous appuierons plus particulièrement sur l'**ELECTRICITE** et sur la **BACTÉRIOLOGIE**.

Nous mettrons à profit, sur le **MOUVEMENT PHILOSOPHIQUE**, les travaux de M. Elie Blanc.

Vous aurez le rapport de chaque réunion du Conseil de l'**INSTRUCTION PUBLIQUE**.

En philosophie, nous nous attacherons à quelques questions de **LOGIQUE**.

M. Pichè continuera son intéressant **JOURNAL**.

M. Gaudefroy nous parlera de **CORNEILLE** et de **SHAEKSPEARE**.

M. le docteur Panneton vous donnera un aperçu sur l'**HYGIENE**.

Nous aurons à défendre cette année les **HUMANITÉS CLASSIQUES** contre les humanités modernes, ce qui nous obligera à parler quelque peu des langues mortes.

La **MÉTHODOLOGIE** en matière d'enseignement attirera aussi notre attention.

M. P. G. Roy terminera sa **GUERRE A L'ANGLICISME**.

Un professeur de l'université d'Ottawa traitera dans l'*Etudiant* quelques questions pratiques d'**ÉCONOMIE POLITIQUE**.

Vous aurez finalement, par une personne autorisée, plusieurs articles sur les **IMMUNITÉS ECCLÉSIASTIQUES**.

Ce n'est pas en vain que nous promettons.

A la grâce de Dieu.

F. A. Baillairgé, Ptre

P. S. — Les correspondants sont priés de choisir des sujets *utiles*. Les poésies ne doivent pas être trop développées, surtout si elles vont quelque peu dans l'abstrait.

N. B. — L'abonnement est encore de 50 centins pour les écoliers, les religieuses et les institutrices.

Les DERNIERS ÉVÉNEMENTS dans la PROVINCE de QUÉBEC

Que de bruit dans nos journaux depuis quelques mois.

On parle tout d'abord de ce qu'on appelle le "scandale de la Baie de Chaleurs" Le nom de M. Pacaud vient sur le tapis.

Le ministère Mercier est accusé.

Une commission composée des juges Jette, Baby et Davidson est nommée. Le Juge Jetté tombe malade. Le rapport de la commission se fait attendre. Un rapport intérimaire est enfin donné.

Après la réception de ce rapport, le ministère Mercier est démis par Son Honneur le lieutenant-gouverneur Angers, 16 décembre.

Les amis de M. Mercier s'écrient : "c'est inconstitutionnel" ; les adversaires prétendent que non. Le *Canadien* fait chorus avec les premiers. L'*Etendard* et la *Vérité* sont avec les derniers.

M. De Boucherville est chargé de former un nouveau ministère. Il s'adjoint MM :

T. C. Casgrain, procureur général.

J. S. Hall, trésorier

L. P. Pelletier, secrétaire-provincial.

E. J. Flynn, commissaire des terres de la couronne

L. Beaubien, commissaire de l'agriculture.

G A. Nantel, commissaire des Travaux Publics.

R. Masson, L. O. Taillon et J. MacKintosh, ministres sans portefeuille.

Le nouveau cabinet conseille au lieutenant-gouverneur de dissoudre la législative.

La législature est dissoute.

Les uns disent : "C'est un nouvel attentat, une nouvelle illégalité, la loi demande une réunion des chambres, tous les douze mois."

"Le droit de dissolution, disent les autres, prime la dite loi."

Les élections sont fixées au 1er mars 1892.

Le *Citizen*, organe accrédité du gouvernement fédéral, dit que le remède de M. Angers est trop fort pour le mal.

"Aux grands maux les grands remèdes," répètent en chœur les journaux conservateurs.

La lutte électorale est déjà commencée, elle sera chaude, chaude, chaude. Nous gardons *in petto* nos prévisions

Les bons citoyens diront sans doute chaque jour un *Pater* et un *Ave* pour que le pouvoir tombe en de bonnes mains. Dans la politique comme partout ailleurs, Dieu doit avoir sa place. La lumière d'en haut est d'autant plus nécessaire au voteur, qu'il est tenté de tous les côtés et soumis aux influences les plus malsaines.

Le peuple a les gouvernants qu'il mérite.

Travaillons à mériter un bon gouvernement.

F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre.

A LA CHAPELLE.

Vous n'avez pas vu, vous indifférents du monde,
Le petit temple auguste où se tient mon bon Dieu,
Le bon Dieu de mon cœur, le bon Dieu qui l'inonde,
Le torrent du saint lieu !

Mon cœur est tout petit, mais l'univers immense,
Mais les grands cieux d'en haut et leurs soleils brillants,
Mais les mers aux flots bleus que le grand Nord balance,
Pour lui sont des néants.

Rien ne peut le remplir, toujours insatiable,
Il demande toujours... toujours il cherche en vain ;
Le monde est un désert aux tempêtes de sable
Où l'âme meurt de faim.

Mon cœur, quand il est las du fardeau de ses chaînes
Quand il se sent meurtri, mordu par la douleur,—
Au petit temple aimé va répandre ses peines
A vos genoux, Seigneur !

Une paix sainte et douce embaume la chapelle,
Un silence pieux environne l'autel :
Vous rêvez que tout bas la Vierge vous appelle
Et vous montre le ciel.

Elle est là, souriant à l'âme repentante ;
Aux naufragés du monde, elle montre le port ;
Elle berce leur cœur comme une mère aimante
Et doucement l'endort.

Et l'offrant à Jésus qui sourit à sa mère,
Elle dit : O mon Fils, l'entendez-vous gémir ?
Pardonnez, car il pleurt, ces pleurs sont la prière
De l'humble repentir.

Puis votre âme s'éveille aux doux bruits d'ailes d'anges,
Elle a rêvé d'amour sur le cœur de son Dieu ;
Auprès d'elle, elle a vu ses frères les archanges
Priant dans le saint lieu,

Enivrements divins, douceurs inénarrables,
O bain délicieux des plus saintes amours,
Concerts de chérubins, ivresses ineffables,
Inondez-moi toujours !

O venez donc prier, indifférents du monde,
Au petit temple auguste où se tient mon bon Dieu
Le bon Dieu de mon cœur, le bon Dieu qui l'inonde,
Le torrent du saint lieu.

J. A. Chagnon.

Les Cèdres.

A PARIS

La France sera toujours la France ! les Français seront toujours les Français ! Oui.

Mais ce qui est moins clair et plus difficile, c'est pour les Français de savoir leur géographie et pour les Canadiens de se débrouiller avec les nouveaux mots qu'ils découvrent sur toutes les affiches de la grande capitale.

Depuis les mots : mercerie, crémerie, clouterie, jusqu'à triperie, nous pauvres canadiens, nous allons de surprise en surprise, mais si nous risquons le mot : *Grocerie*, gare !

Un soir je pris l'omnibus de la Porte de Versailles et je tombai dans la compagnie d'un gros monsieur à veste blanche.

Monsieur est étranger ! me dit-il.

Oui, monsieur.

Du midi sans doute ?

Non, du Canada.

Oh ! du Canada ? quel plaisir ! L'an dernier, j'ai voyagé avec trois de vos compatriotes, mais ils parlaient à peine français.

Comment monsieur ?

Ah ! presque pas.

Alors c'étaient des anglais.

Pardon, monsieur, de vrais canadiens parlant grec.

Grec ?

Oui, grec et de la capitale même.

De la capitale ?

Certainement, de Constantinople !

Quelques jours après je rencontre un certain professeur qui mis au courant de ma nationalité s'informe de mon voyage :

“ Quelle traversée ; quelle étendue d'eau ! quelle distance ! Quelle impression cela doit vous faire quand vous doublez ce cap de Bonne-Espérance ! ! Et vous passez si près de l'île Ste-Hélène ! Que vous avez dû bien admirer tous ces paysages ?

“ Mais non monsieur, comme nous *tenions toujours au large, nous ne pouvions pas apercevoir ces petits endroits.*

Depuis on m'a dit que cela était par humilité que ce professeur s'était ainsi perdu dans l'océan

Atlantique ; j'en doute fort : et si cela est vrai : triste !

Je termine par l'anecdote suivante attribuée à l'un de nos juges : Il y avait grand diner chez le Comte X, le juge était pressé de tout côté par des questions imbéciles sur le Canada.

Avez-vous des chemins de fer au Canada ?

Mais certainement.

Avec quoi chauffez-vous les locomotives ?

Avec des pommes de terre.

Merveilleux !

Avez-vous le gaz aussi ?

Mais oui, madame.

Avec quoi le faites-vous ?

Oh ! avec des pommes de terre

Cette Amérique est vraiment extraordinaire.

Mais vous n'avez pas de bateaux à vapeur sur vos grands fleuves ?

Mais pourquoi pas ?

Comment donc les faites-vous fonctionner ?

Avec des pommes de terre !

Mais, monsieur, nous prenez-vous pour des imbéciles ?

Mais oui, madame. (Tableau).

Emile Piché.

PRIME OFFERTE AUX ABONNÉS DE L'ETUDIANT

Comme nous l'avons annoncé, les *English Homonys* et les *Homonymes Français* du même auteur se vendent, l'exemplaire *broché* 30 centins, relié 50 centins.

Jusqu'à nouvel ordre, *qu'on se le dise*, il y aura pour chacun de ces deux volumes une réduction de 50/100 pour les abonnés de l'*Etudiant*.

C'est-à-dire que les abonnés de l'*Etudiant* peuvent avoir l'exemplaire broché pour 15 centins, et l'exemplaire relié pour 25 centins, franc de port.

S'adresser à F. A. Baillairgé, Ptre.

P. S —Les premiers venus seront les premiers servis.

L'HYGIÈNE

I

DÉFINITION

Plusieurs définitions ont été données de l'hygiène ; voici celle que mon professeur d'université, le chimiste Hubert Larue de Québec, avait habitude de donner à ses élèves : l'hygiène est l'art de conserver la santé quand on l'a et de la recouvrer quand on l'a perdue. Pour n'être pas tout à fait technique, cette définition a, du moins, le mérite

d'être à la portée de tous.

L'hygiène est donc de tous les temps, de tous les âges, de toutes les conditions et de tous les climats. Elle reçoit l'enfant au berceau et l'entoure de tous les soins si minutieux que requiert alors sa frêle existence ; elle guide ses premiers pas dans la vie, le suit dans l'adolescence et lui apprend à se placer dans les conditions les plus favorables à son développement physique, intellectuel et moral. L'âge mûr et la vieillesse surtout, sont l'objet de sa sollicitude ; elle rend enfin la croissance plus parfaite, la vie plus rigoureuse,la décrépitude plus tardive et la mort plus éloignée.

Tout ce qui, de près ou de loin, a rapport à l'existence de l'homme, est soumis à ses lois ; l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, les aliments dont nous nous fortifions, le sommeil qui répare nos forces, l'étude qui orne notre intelligence, tout enfin est coordonné par elle, afin de produire la plus grande somme de bien au roi de la création.

II. NOTES HISTORIQUES

L'hygiène date de la plus haute antiquité, les Chaldéens, les Egyptiens et les Grecs avaient soumis les lois de l'hygiène aux institutions civiles et aux mystères de la religion. Les livres saints et surtout la législation de Moïse, renferment les préceptes les plus sages, tant pour la bonne tenue des villes et des habitations que pour les règles à suivre dans tous les actes ordinaires de la vie. Le docteur Hardy de Paris dans une étude sur les maladies de la peau, lue dernièrement à l'Académie de médecine de Paris, appelle Moïse le grand hygiéniste, et cite comme preuve à l'appui de cet avancé, la défense que Moïse avait faite au peuple juif de manger la viande de porc, à cause des maladies de peau que cette nourriture engendrait chez les juifs. Chez les Romains, la construction des égoûts, des bains et des gymnases occupait une grande place dans l'édilité. Platon, nous dit l'histoire, censura Herodicus, un des précepteurs d'Hippocrate, parce qu'il entretenait des existences inutiles en faisant pratiquer la gymnastique. Les ablutions, la proscription de certains aliments et quelques autres formalités font partie des prescriptions religieuses de Mahomet. Les alchimistes du moyen âge se contentèrent de chercher un remède qui pourrait augmenter le principe vital sans s'inquiéter beaucoup de poser des règles, qui en rendant l'homme sobre en tout, peuvent lui assurer une existence longue et heureuse. A part quelques edits pour la propreté des villes et le dessèchement des terrains marécageux, les modernes ne se sont guère occupés de l'hygiène. Au dix-neuvième siècle était réservée la tâche de faire de l'hygiène une science exacte et coordonnée, occupant sa place parmi les autres sciences et montrant la santé comme l'attribut naturel d'une existence sagement conduite. Aujourd'hui chez tous les peuples civilisés, on donne à l'hygiène au moins une petite part de l'attention que mérite une science aussi importante. Les gouvernements reconnaissent son utilité, et le rôle qu'elle est appelee

a jouer dans l'avenir est immense.

On accorde dans l'éducation de la jeunesse une place à cet élixir de longivité. Dans notre jeune pays, nous ne sommes pas restés en arrière sous ce rapport, nous avons dans notre province un journal et un bureau d'hygiène chargés de veiller aux intérêts de cette science parmi nous et avant longtemps, est-il permis, d'espérer, l'hygiène recevra de la part de nos grandes maisons d'education, toute l'attention qu'elle mérite.

PANNETON, M. D.

MOUVEMENT INTELLECTUEL

LIVRES NOUVEAUX

THE HISTORIC GAMES OF OLD CANADA, par P. Bender, M. D.

Etude de mœurs très intéressantes ; elle a été publiée dans le *Magazine of American History*.

CONSTITUTIONES CATHOLICÆ UNIVERSITATIS OTTAWIENSIS A SANCTISSIMO DOMINO NOSTRO LEONE XIII approbatæ, 36 pages.

Dans la partie relative à la philosophie, nous lisons :

Les maîtres et les élèves parleront latin.

Le cours de philosophie durera 3 ans. On devra voir toute la philosophie dans les deux premières années, la 3e année sera un cours supérieur de philosophie aboutissant au doctorat.

Le cours *supérieur* de théologie et de droit canon durera 2 ans.

Il y a dans ces constitutions des dispositions qui doivent attirer l'attention de ceux qui s'intéressent aux études.

PROJETS ANCIENS de hautes études catholiques en Suisse, préliminaires de l'université de Fribourg, par le P. J.-J. Berthier, des Frères-Prêcheurs, professeur à l'université.

Il y a là un coup d'œil très intéressant sur les universités en général, et des notes curieuses sur les efforts réitérés des Fribourgeois pour avoir une école d'études fortes et pratiques.

MANDEMENTS, ETC., DES EVEQUES DE ST-HYACINTHE, publiés par M. le chanoine A. X. Bernard, 4me volume.

Voilà encore de jolies pages sur l'histoire ecclésiastique de notre pays.

Ce qui donne une valeur particulière à ce volume, c'est qu'il publie le résultat des études ecclésiastiques faites *en conférences* dans le diocèse, de 1866 à 1875. On y trouve, en autres choses, page 25, une étude critique sur le *code des curés*, de l'honorable J.U.Beaudry.

La table générale des matières est très bien faite.

Nous aimerions à voir ce volume dans la bibliothèque de MM. les curés des diverses parties du Canada.

Observations sur l'étude archéologique du Dr Dionne : JACQUES CARTIER et la PETITE HERMINE, par Paul de Cazes.

Où Jacques Cartier a-t-il passé l'hiver avec ses vaisseaux ? MM. Dionne et P. de Cazes ne sont pas d'accord pour la réponse. Les raisons qu'apporte aujourd'hui M. de Cazes ne sont pas sans valeur, et M. le Dr Dionne, si scrupuleux sur la vérité historique, leur donnera sans doute l'attention qu'elles méritent.

A L'ŒUVRE ET À L'ÉPREUVE par Laure Conan.

Roman historique. L'auteur a poli et repoli son ouvrage. Pensées nobles, sentiments délicats, expressions heureuses, couleur locale respectée, cœur humain bien rendu : voilà ce que l'on trouve dans ce volume. Il restera *perle* dans notre littérature nationale. Nous en parlerons plus au long dans *La Littérature au Canada* en 1891.

M. E. Marceau se plaint avec raison dans la *Minerve* de ce que la presse ne fait pas au nouvel ouvrage de Laure Conan l'accueil qu'il mérite. Nos journalistes se contentent trop souvent d'un banal accusé de réception. Quelques-uns poussent la condescendance jusqu'à résumer la préface. La littérature politique hétérodoxe nous abrutit.

NOTES LITTÉRAIRES

(REVUES ET CONFÉRENCES)

L'ANGE GARDIEN. – Cette publication nouvelle, sous la direction des Clercs de St-Viateur, de Vourles, est charmante, et très propre à répandre la dévotion aux Anges Gardiens. Nous la recommandons beaucoup. On peut s'adresser au Rév. Fr. Gendreau, Noviciat de Joliette. Le prix de l'abonnement est de 50cts.

LE PETIT MESSAGER DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS, du Révd P. Nolin, S. J., de Montréal, se présente aujourd'hui, coquet, grandi de toutes façons sous le titre de : LE MESSAGER CANADIEN DU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS. Nos félicitations Abonnement, 50 centins par année.

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, de Québec, sous la direction de M. J.-B. Cloutier et C.-J. Magnan, a réalisé depuis quelques mois des progrès considérables. Il en est toujours ainsi lorsque des hommes intelligents, animés du désir de bien faire se mettent sans réserve à l'ouvrage.

La *Semaine Religieuse* de Montréal et celle de Québec poursuivent heureusement leur mission.

Le *Canada Revue* ne rêve que réformes. Réformer peut être une bonne, une excellente chose, pourvu que l'on marche sur un terrain solide. Il n'est pas absolument nécessaire de rester toujours en tout et partout dans le *statu quo*.

MM. P.J.Bédard, rédacteur du *Recueil Littéraire* et P. G. Roy, réda-

teur du *Glaneur* ont donné en 1891 un bon nombre d'articles distingués. Ils sont habilement secondés par MM. R Brunet, D. Ruthbau, Frid Olin, Chatrian, Morisset, Fuster, G. Beaulieu, J. G. Boissonneault, A Coté, J. A. Chaussé, J.-B. Caouette, E. Z. Massicotte, R.Chevrier, Miss E. Ehrtone, C. Gauvreau, H. David, J. Gagnon, G. A. Marsan, etc., etc.

Journal d'Hygiène Populaire. — Cette revue sous la direction de M. le Dr J. I. Desroches et de M. le Dr J. A. Beaudry est un guide sûr et pratique pour la conservation et pour le recouvrement de la santé. Abonnement $1.50 par année Boîte 2027, Bureau de Poste, Montréal.

M. Chapais donne à l'Institut de Québec, une conférence fort remarquée sur les *Origines de la littérature canadienne.*

M. B. Sulte publie dans le *Petit Journal* de Montréal, une mosaïque canadienne d'histoire, sous le titre de *Les oubliés*. Très intéressant.

A l'Union Catholique de Montréal, discussion très intéressante sur le jury.

Le R. P. E. Piché, donne à Belfast, devant la " société de la jeune Irlande " une conférence dont le *Irish News* de Belfast parle avec éloge. L'orateur a parlé des droits respectifs de l'Eglise et de l'Etat et des rapports qu'ils doivent avoir.

F. A. Baillairgé, Ptre

SCIENCE.

L'ATOME ELECTRIQUE.

(Pour l'*Etudiant*)

Traduit de l'anglais, du *Scientific American* par G. F. Baillairgé.

Pendant un dîner donné récemment à Londres par l'Institution des ingénieurs Electriciens, le professeur William Crookes, leur président, a dit :

Heureusement pour nous, la notion absurde, que c'est une pure perte de temps que de faire des recherches dans n'importe quel département de la science, a été rejetée. En général, on reconnaît, à présent, que la science, indépendamment des applications pratiques qui en sont faites, bénéficie ceux qui font les recherches en même temps qu'elle enrichit le peuple. " C'est une bénédiction pour celui qui donne comme pour celui qui reçoit. " Entre la cuisse de grenouille qui s'agite sur la table de l'atelier de Galvain et le télégraphe ou le téléphone, il existe une filiation directe. Sans l'un, on ne pouvait avoir l'autre.

Ce que l'on sait, actuellement, au sujet de la puissance motive de l'électricité, est peu de chose. Les " Substantialistes " nous disent que c'est une espèce de matière. D'au-

tres la regardent, non comme une matière, mais comme une forme d'*énergie*. D'autres, encore, rejettent ces deux théories. Le professeur Lodge prétend que c'est *une forme, ou plutôt un mode de manifestation, de l'éther*. Le professeur Nikola Tesla diffère du professeur Lodge, et écrit que *rien ne nous empêche de dire que l'électricité est une combinaison de l'éther avec la matière, ou l'éther emprisonné*. Les meilleures autorités n'ont pu se convaincre, jusqu'à présent, s'il y a une seule électricité ou s'il y en a deux dont l'une est opposée à l'autre. Le seul moyen de résoudre le problème, est de persévérer dans les expériences et les observations.

Quand bien même on ne réussirait jamais à connaître ce qu'est l'électricité, et qu'elle resterait une quantité inconnue, de même que la vie et la matière, nous ferons certainement d'autres découvertes quant à ses attributs et ses fonctions.

Nous ne saurions méconnaître la lumière que l'étude de l'électricité répand sur une diversité de phénomènes chimiques dont nous sommes témoins dans nos petits laboratoires de même que dans les vastes laboratoires de la terre et du soleil. L'ancienne théorie électro-chimique de Berzélius est abandonnée, et une théorie nouvelle et plus étendue, est en voie de la remplacer. Les faits de l'électrolysis sont loin d'être complètement découverts ou coordonnés. Ils tendent à la grande probabilité que l'électricité est *atomique*, qu'un atome électrique est une quantité aussi définie qu'un atome chimique. Comme l'attraction électrique, entre deux atomes chimiques, est un trillion de fois plus grand que l'attraction de la gravitation, elle est probablement la *force* dont la chimie doit s'occuper le plus.

On a calculé qu'un seul pied cube d'éther qui remplit tout espace, renferme 10,000 tonneaux (mesurables au pied) d'*énergie* qui ont auparavant échappé à notre attention. C'est à l'électricien de l'avenir,qu'est réservé la tâche d'exploiter cette mine inépuisable et de l'utiliser pour les besoins de l'homme. Les recherches les plus récentes nous donnent raison d'espérer que cette vaste mine de *pouvoir* n'est pas inaccessible et hors de tout espoir. Jusqu'à présent, nous avons connu seulement une étendue très restreinte de vibrations éthérées, à partir du rouge extrême d'un côté, jusqu'au violet-ultra de l'autre côté, ou depuis les 3 dix-millionièmes d'un millimètre, jusqu'aux 8 dix-millionièmes d'un millimètre. C'est en dedans de ce champ comparativement restreint de vibrations éthérées, et du champ aussi étroit des vibrations du son, qu'il nous a fallu nous borner à recevoir et à échanger les connaissances que nous possédons avec d'autres êtres rationnels. On n'a jamais sérieusement cherché à se renseigner, excepté tout dernièrement, si nous n'avons pas constamment, en opération, autour de nous, des vibrations de l'éther, plus lentes que celles qui nous affectent comme la lumière. Mais les recherches de Lodge, en Angleterre, et de Hertz, en Allemagne, nous donnent une étendue de vibrations éthérées ou de rayons électriques, presque

sans limite, depuis des ondes de milliers de milles en longueur, jusqu'à celles de quelques pieds. Ici se manifeste à nous, un univers nouveau et étonnant, que nous pouvions difficilement concevoir comme étant impuissant à transmettre et à donner l'intelligence. (1)

Les *experimentalistes* s'occupent à reduire la longueur des ondes des rayons électriques. Chaque fois qu'on a diminue la grandeur de l'appareil, la longueur des ondes a été raccourcie ; et si l'on pouvait fabriquer des *jarres* de Leyde de dimensions moléculaires, les rayons pourraient tomber en dedans des limites étroites de la *visibilité*. On ne sait pas encore comment on pourrait réussir à faire agir une mélocule comme une *jarre* de Leyde ; il est assez probable cependant que la lumière phosphorique interrompue qu'émettent certaines rares espèces de terre, sous l'impulsion d'un courant de haute tension dans le *vide*, est réellement une production artificielle de ces rayons électriques, suffisamment courts pour affecter nos organes de vision. Si une lumière de ce genre pouvait être produite plus facilement et plus régulièrement, elle serait beaucoup plus économique que la lumière émise par une flamme ou par un arc, parce que très peu de l'énergie en opération est dépensé sous la forme de rayons de chaleur. La nature nous fournit des exemples de cette production de lumière dans le ver luisant et les mouches à feu. Leur lumière, bien que suffisamment énergique pour être vue à une distance considérable, n'émet aucune chaleur perceptible à nos instruments les plus perfectionnés.

Le professeur Nikola Tesla, au moyen de courants alternants, avec très grande fréquence, a réussi à faire passer par induction, à travers la vitre d'une lampe, une énergie suffisante pour conserver un filament dans un état d'incandescence, sans faire usage des fils métalliquee de connexion. Il a même éclairé un appartement en y produisant une condition telle qu'un appareil d'eclairage peut y être placé n'importe où, et que l'on puisse en faire jaillir la lumière, sans aucune connexion électrique. Il a produit la condition requise, en créant dans l'appartement un champ électro-statique puissant et alternant très rapidement. Il suspend deux feuilles de métal, dont chacune est mise en connexion avec une des extrémités d'un fuseau électrique. Si un tube où l'on a opéré le vide, est porté ou placé quelque part, entre ces deux feuilles il reste constamment lumineux.

Des expériences seules détermineront jusqu'à quel point ce mode d'éclairage pourra être utilisé. Dans tous les cas, le peu que nous savions quant aux possibilites de l'électricité statique, s'est développé, et la machine électrique ordinaire cessera d'être regardée simplement comme jouet pour s'amuser.

Les courants alternants ont une réputation un peu douteuse, malgré ce que l'on a pu dire de plus avantageux en leur faveur, mais les re-

(1) Pas de blague, messieurs les scientistes. Une cause ne peut avoir un effet qui lui soit supérieur. F. A. B.

cherches de Tesla indiquent qu'ils ne deviennent pas plus dangereux, et qu'ils le deviennent moins, en proportion de la rapidité de l'alternance. Il paraît, de plus, qu'une flamme réelle peut maintenant être produite sans aide chimique, une flamme qui donne la lumière et la chaleur sans consommation de matériaux et sans aucun procédé chimique. A cette fin nous avons besoin de méthodes améliorées pour produire des alternances excessivement fréquentes, et des *potentiels* énormes. Pourrons-nous les obtenir en faisant des saignées à l'éther? Si l'on y réussit, l'épuisement futur de nos champs de houille, n'aura pas besoin de nous inquiéter. On pourra alors résoudre, de suite, la question de la fumée et empêcher toutes les associations possibles de spéculateurs sur le charbon.

L'électricité semble être destinée à s'annexer le champ entier, non seulement de l'*optique* mais probablement aussi de la *thermotique*.

Les rayons de lumière ne passent pas au travers d'un mur, ni à travers une brume épaisse, comme nous le savons très bien. Mais des rayons électriques dont les ondes n'auront qu'un ou deux pieds de longueur, dont nous avons déjà parlé, passeront facilement à travers de tels *medium* milieux.

Il y a un autre champ de recherche à explorer, où l'on s'est à peine aventuré. Je veux dire l'action mutuelle de l'électricité et de la vie. Aucun homme de saine science n'accepte l'assertion que " l'électricité est la vie ; " nous ne pouvons même pas nous risquer à parler de la vie comme étant l'une des variétés ou des manifestations de l'*énergie*. L'électricité a néanmoins une influence importante sur les phénomènes de la vie, et est à son tour, mise en action, par l'être vivant, animal ou végétal. Nous avons des poissons électriques, dont un a servi de modernes au torpilleur des guerres modernes. Il y a le limaçon électrique que l'on avait coutume de voir dans les jardins et sur les chemins autour de Hornsey Rice, et il y a aussi le centipède électrique. L'étude de tels faits et de tels rapports offre à l'électricien scientiste un champ de recherche presque sans limite.

Les vibrations plus lentes dont j'ai déjà parlé, révèlent la possibilité étonnante de la télégraphie sans fils métalliques, sans poteaux, sans cables et sans aucun des appareils coûteux d'aujourd'hui. En vain essaierions-nous à nous figurer les merveilles de l'avenir. Le progrès, ainsi que Dean Swift nous le fait observer, pourrait être trop rapide pour que nous puissions le supporter. Les merveilles de la génération présente lui suffisent.

G. F. B.

VOYAGE A TRAVERS LE MONDE



ROME

Léon XIII établit la hiérarchie catholique, au Japon.

Le professeur Marchetti présente au cercle apologétique de Rome, un magnifique travail sur Grégoire VII.

L'Université Grégorienne a créé en 1891 :

5 docteurs en droit canon
25 " en philosophie
50 " en théologie.



CANADA

Les Révds Pères Jésuites viennent d'ouvrir, chemin Ste-Foye, Québec, une maison de retraite à l'usage des prêtres et des laïcs. Cette institution fait honneur au zèle du R. P. Désy. La propriété de la Villa-Manrèse (c'est le nom du nouvel établissement) est un don de M. Louis de Gonzague Baillairgé, de Québec.

Le 23 août 1892, on célébrera le 50e anniversaire d'ordination de son Eminence le cardinal Taschereau.

L'hon. W. Laurier pérore à Boston, et l'hon. M. Chapleau, à Providence. Leur éloquence nous fait honneur chez nos voisins.

Les Sœurs des Petites Ecoles de Rimouski, s'appelleront désormais " Sœurs du Saint-Rosaire."

M. Tarte transporte le *Canadien* à Montréal.

Le cinquantenaire de l'arrivée des Oblats au Canada, a été célébré avec une pompe grandiose, le 8 décembre 1891. Les autorités ecclésiastiques et civiles, le barreau, les sommités politiques, furent de la fête. Ces hommages sont bien mérités et nous n'attendions pas moins de nos compatriotes à l'égard d'une communauté qui fait tant de bien dans les paroisses par ses prédications, à l'égard de religieux qui ont ouvert à la religion et à la colonisation, au prix de fatigues incroyables, le grand Nord-Ouest canadien.

Le 25 février 1892, noces d'argent épiscopales de Mgr Laflèche, et noces d'or sacerdotales de son grand vicaire M. Chs Ol. Caron.

Décès de M. Thomas Léandre Brassard, à St-Michel des Saints, à l'âge de 87 ans. Encore un apôtre de la colonisation. Les habitants de la Mattawa lui doivent un monument.

On parle d'exploiter le mica dans le nord du comté de Joliette.

Découverte d'une mine de nickel dans le canton Tall, sur la rivière Gatineau, vis à vis les Cascades.

Les Révds Pères Rédemptoristes de Ste-Anne de Beaupré, ont fait élever une *scala sancta*, près la basilique.

Décès de M. le sénateur Pâquette, médecin très distingué.

La *Semaine Religieuse*, de Montréal, publie un excellent article sur les devoirs du citoyen dans la patrie politique.

Mort du R. P. Dowd, P.S.S., curé de St-Patrice de Montréal, à l'âge de 78 ans. Illustration du clergé irlandais, apôtre zélé de la tempérance, aviseur intime de Mgr Bourget, dans le temps ; fondateur de plusieurs institutions de charité, homme d'action et de conseil.

Les Trappistes s'établiront très probablement au Manitoba, au printemps prochain ; M. Ritchot, curé de St-Norbert (diocèse de St-Boniface) met à leur disposition 1,000 arpents de terrain.

Décès de M. Alphonse Lusignan, à Ottawa, à l'âge de 48 ans. Ecrivain distingué.

A L'ÉTRANGER

Décès à Paris de Lord Lytton, ex-vice-roi des Indes. Homme de lettres.

Don Pedro, ex-empereur du Brésil, meurt de la grippe en exil. Il aimait beaucoup le Brésil, mais il a manqué de fermeté. Il avait épousé Thérèse, fille de François Ier roi des deux Siciles. Il laisse pour héritière sa fille Isabelle née en 1846, mariée en 1864 à Louis-Philippe d'Orléans, comte d'Eu. (Deux enfants sont nés de ce mariage : Pedro, 1875 et Louis-Philippe 1878.) L'ex-impératrice est morte en Portugal. Don Pedro est mort en France ; il était né à Rio Janeiro en 1825.

Don Pedro était un savant. Il a eu le mérite d'abolir l'esclavage dans ses Etats. Plusieurs prétendent que là fut la cause de sa chute. Il a reçu avec piété les derniers sacrements.

L'immense majorité des évêques et des archevêques de France sympathisent ouvertement avec Mgr. Gouthe-Soulard.

Des traités de commerce viennent d'être conclus entre l'Allemagne et l'Autriche, et par ces deux pays avec l'Italie, la Russie et la Belgique. On donne à cet évènement une importance considérable. La triple alliance en sortirait plus forte. Ces quatre pays, dans tous les cas, abaissent généralement les tarifs, c'est autant de gagner sur ce que la protection peut avoir d'abusif. Ces traités sont devant les chambres des divers pays susdits.

Chose surprenante, les juifs chassés de partout pour ainsi-dire, ne peuvent débarquer même en Palestine, par la défense du gouvernement d'Ottoman. « La race deicide devrait trouver en ce fait extraordinaire de dispersion universelle une raison de conversion.

La famille juive grandit cependant à Jérusalem, à Safal et à Tibériade. Un correspondant de l'*Univers* prétend qu'il y a dans ces villes 80,000 juifs.

Lord Dufferin succède à Lord Lytton, comme ambassadeur de l'Angleterre en France. Né en 1826, Lord Dufferin fut de 1872 à 1878 gouverneur du Canada, de 1879 à 1881 ambassadeur extraordinaire à St.-Petersbourg, puis en Italie.

Une grande perte pour les catholiques militants de France : décès de Mgr Freppel, évêque d'Angers, écrivain remarquable, polémiste vigoureux, orateur distingué, politicien de renom, né en 1827.

Une grande solennité aura lieu à St-Pierre de Rome en mars 1892, à l'occasion de la proclamation de la béatification de Christine de Savoie. Christine de Savoie, épouse de Frédéric II, fut reine de Naples, du 21 novembre 1836 au 31 janvier 1831, (traduit de la *Fenice*, de New-York).

Le *Bulletin des Associations Ouvrières* (Paris, 32 rue Verneuil) publie un beau et utile compte-rendu des travaux du congrès de Valence.

Les evénements du 2 octobre, à Rome, donnent naissance à une croisade en faveur des droits pontificaux. Un *Comité des droits du Pape* vient de se former, rue de Verneuil, à Paris.

Agitation au Brésil. Le président Fonseca est obligé de donner sa démission. Le général Floriano lui succède.

Le *Figaro* recueille 5,000 francs pour payer les 3,000 francs d'amende auxquels on condamne Mgr Gouthe-Soulard.

L'Italie se fortifie en Sicile.

Une incendie éclate à Madrid dans le musée de peinture de Prado et détruit : *La Sainte Famille* de Pajaello, et plusieurs peintures précieuses de Ribera, de Fra Angelico, du Tizien, et de Teniers.

CHEZ NOS VOISINS.

ETATS-UNIS.

Ces messieurs ont aussi leurs misères. Le divorce menace chez eux le fondement de la société, la famille.

De 1867 à 1886 inclusivement, les cours des Etats-Unis ont émis 328,716 décrets de divorce. 216,176 ont été demandés par les femmes.

Le remède est dans le catholicisme qui fait du mariage un sacrement, sur lequel les lois civiles n'ont aucun pouvoir pour briser ce qui est uni à jamais.

Les prisons des Etats-Unis renferment 100,000 personnes. Cette crème fouettée coûte 15 millions de piastres par année.

Décès de Mgr Wadhams, premier évêque d'Ogdensburg (1872), à l'âge de 75 ans. Ancien ministre protestant converti. Grâce à son habile administration, son diocèse est devenu puissant.

Un 3me congrès catholique, dans l'intérêt de la population noire, tenu à Philadelphie le 5 de janvier 1892.

POÈMES D'AMITIÉ CHRÉTIENNE.

A Monsieur l'abbé R***

CURÉ DE BELLEVILLE, A SON DÉPART POUR ROME.

En espérant toujours, contre toute espérance,
Pour Dieu, pour l'avenir, pour notre chère France,
Des ans meilleurs, la foi, la sainte autorité
Au glaive à deux tranchants : Justice et charité,
Vers le bien, vers le vrai de vigoureux coups d'aile,
Du passé glorieux le souvenir fidèle,
La raison dans la foi trouvant la liberté,
Dans tous les saints amours la paix, la vérité !
Tous ces vœux du chrétien, couronnement de l'homme,
Offrez-les pour nous tous au pontife de Rome !

A. GAUDEFROY.

QUE VOTRE RÈGNE ARRIVE

No 2, 8me année — février 1892

L'ETUDIANT

RELIGION, SCIENCES et LETTRES.

F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre - - - Directeur.

SOMMAIRE :

SUPPLÉMENT :

ABONNEMENT $1.00 PAR AN.

UN NUMÉRO, 2 CENTINS. Les abonnements datent du 1er janvier.

ON S'ABONNE A JOLIETTE P. Q., CANADA

JOLIETTENSIA

Le Révérend Père Supérieur reprend de plus en plus ses forces.

Le R. P. Lacombe (accompagné du R. P. Tranchemontagne) donne aux élèves une intéressante conférence sur les hommes et les choses du Nord-Ouest.

Le R. P. Lacombe recevra avec reconnaissance les livres que l'on voudra bien lui envoyer. Adresse : Résidence des PP. Oblats, Montreal.

Nous apprenons avec peine que notre ami M. Lavigne d'Albany a vu passer au feu son église et une partie de son presbytère.

M. Edouard Kelly, est admis à l'etude du droit.

Petite fête aux huîtres, grâce à l'obligeance de M. le Curé Prud'homme de Ste-Anne d'Ottawa qui n'a pas voulu passer par Joliette sans laisser une *douceur* au personnel.

De passage au Collège : les RR. MM. A. Desrochers, vicaire, Spencer, Mass. ; E. L. Caron, vic. Trois-Rivières ; J. M. Deschênes, vicaire, St-Roch de l'Achigan ; L. A. Senecal, vicaire, Sorel.

Le 31 janvier, souper au Noviciat, à l'occasion du départ pour l'Europe, du R. P. Coutu, C. S. V. Bon voyage.

M. J. Cardin, N. P., accompagne le Rév. M. Senecal. En voilà un qui n'a rien perdu de l'*allegro* du collège.

Décès du Rév. N. Barrette, ancien curé de St-Luc, ancien directeur du Collège de L'Assomption, ex-professeur au Collège Joliette. Homme de discipline, versé dans la connaissance des langues grecque et latine. Il a employé les années de sa maladie à traduire en vers français les hymnes des 4 volumes du bréviaire. Ses funérailles ont eu lieu à St-Thomas de Joliette.

COLLEGIANA NOVA

Le Frère Ignace Moran, jardinier du Collège de Notre-Dame, a remporté 32 prix aux brillantes Expositions agricoles et horticoles qui viennent d'avoir lieu à Montreal : 16 Premiers prix, 12 Seconds prix et 4 Troisièmes.

QUE VOTRE RÈGNE ARRIVE

No 2, 8me année — février 1892

L'ETUDIANT

RELIGION, SCIENCES et LETTRES.

F. A. BAILLAIRGÉ, PTRE - - - DIRECTEUR.

SOMMAIRE :

SUPPLÉMENT :

ABONNEMENT $1.00 PAR AN.

UN NUMÉRO, 2 CENTINS. Les abonnements datent du 1er janvier.

ON S'ABONNE A JOLIETTE P. Q., CANADA

JOLIETTENSIA

Le Révérend Père Supérieur reprend de plus en plus ses forces.

Le R. P. Lacombe (accompagné du R. P. Tranchemontagne) donne aux élèves une intéressante conférence sur les hommes et les choses du Nord-Ouest.

Le R. P. Lacombe recevra avec reconnaissance les livres que l'on voudra bien lui envoyer. Adresse : Résidence des PP. Oblats, Montréal.

Nous apprenons avec peine que notre ami M. Lavigne d'Albany a vu passer au feu son église et une partie de son presbytère.

M. Edouard Kelly, est admis à l'étude du droit.

Petite fête aux huitres, grâce à l'obligeance de M. le Curé Prud'homme de Ste-Anne d'Ottawa qui n'a pas voulu passer par Joliette sans laisser une *douceur* au personnel.

De passage au Collège : les RR. MM. A. Desrochers, vicaire, Spencer, Mass. ; E. L. Caron, vic. Trois-Rivières ; J. M. Deschênes, vicaire, St-Roch de l'Achigan ; L. A. Senecal, vicaire, Sorel.

Le 31 janvier, souper au Noviciat, à l'occasion du départ pour l'Europe, du R. P. Coutu, C. S. V. Bon voyage.

M. J. Cardin, N. P., accompagne le Rév. M. Senecal. En voilà un qui n'a rien perdu de l'*allegro* du collège.

Décès du Rév. N. Barrette, ancien curé de St-Luc, ancien directeur du Collège de L'Assomption, ex-professeur au Collège Joliette. Homme de discipline, versé dans la connaissance des langues grecque et latine. Il a employé les années de sa maladie à traduire en vers français les hymnes des 4 volumes du bréviaire. Ses funérailles ont eu lieu à St-Thomas de Joliette.

COLLEGIANA NOVA

Le Frère Ignace Moran, jardinier du Collège de Notre-Dame, a remporté 32 prix aux brillantes Expositions agricoles et horticoles qui viennent d'avoir lieu à Montreal : 16 Premiers prix, 12 Seconds prix et 4 Troisièmes.

A L'ÉTRANGER

Décès du cardinal Manning, l'une des gloires de l'Eglise d'Angleterre.

Décès du prince Albert, duc de Clarence, fils du prince de Galles, héritier de la couronne d'Angleterre.

Décès au Caire, de Mohammed Tewfik Pacha, khédive d'Egypte, à l'âge de 40 ans. Son fils Abbas, âgé de 17 ans, lui succède.

Décès du R. P. Anderledy, général des Jésuites.

M. Tallnchet, écrivain distingué, demande dans la *Revue Suisse* l'échange de l'Alsace-Lorraine contre une colonie française qui offrirait des avantages considérables aux Allemands. Ce moyen d'établir la paix en Europe, est simple. *Il* est peu probable que l'Allemagne ait la sagesse de l'accepter.

Un instituteur d'Algérie a adressé à une exposition des insectes tenue à Paris 59,900 têtes de hannetons tués par ses élèves. Ce singulier envoi est considéré avec la plus vive curiosité.

Le jeûneur Succi, qui s'était proposé de rester cinquante-deux jours sans prendre aucune nourriture, a abandonné son projet après un jeûne de quarante-quatre jours.

BIBLIOGRAPHIES

Le jeune homme et la Litterature.— Conférence faite au Cercle Ville-Marie par M. l'abbé M. H. Bédard, P. S. S., directeur du Cercle. L'auteur considère la littérature comme *science* et comme *art*, c'est-à-dire dans ce qu'elle a d'*instructif* et d'*agréable*. Après avoir mis de côté la littérature immorale qui n'est point littéraire, il montre la richesse du champ d'investigation: Littérature hébraïque ; littérature grecque et romaine, littérature française et canadienne. Il y a dans cette Ire partie des tableaux très vivants et fort bien réussis.

La littérature comme *art* donne un charme exquis à l'orateur et à la conversation, ce que le conférencier fait clairement ressortir.

Somme toute M. H. Bédard a fait ce qu'il a dit : il a mis dans son travail de la *science* et de l'*art*. Les jeunes gens liront donc ce travail avec grand profit et ils aimeront à recevoir en récompense cette brochure (58 pages) dont le fini typographique ne laisse rien à désirer.

Cinquantenaire des Oblats de Marie Immac., au Canada, 1841-91, 174 pages. Il y a là des notes historiques très importantes vu qu'elles touchent à l'histoire ecclésiastique générale du pays. Le détail des fêtes est de plus, par lui-même, très attachant.

Le Pantheon Canadien par Maximilien Bibeau 1891. Edité par M. Valois 1626 rue N.-D., Montréal, 320 pages. C'est la biographie des canadiens qui se sont distingués. En dépit de plusieurs *desiderata*, cet ouvrage sera souvent consulté. Il mérite une place dans votre bibliothèque.

Le Canada ecclesiastique paraît encore cette année grâce au dévouement et aux sacrifices pécuniaires de la maison Cadieux & Derome. N'allons point laisser tomber une publication si utile, si complète, et si honorable pour nous par les détails qu'elle renferme.

L'annuaire catholique de M. Paradis Woonsocket, R. I., mérite l'encouragement des canadiens des E.-U., cette brochure est du reste intéressante pour tous, soit par ses gravures, soit par sa rédaction.

Rapport de l'Ingenieur de la cite de Quebec pour 1890-91, par Chs Baillairgé, Ecr.

L'auteur veut que le Conseil de Ville de la capitale provinciale fasse certains emprunts, au sein même de la population de la ville ou du Canada, assurant par là, dit-il, le développement, le progrès et l'embellissement de cette cité. Ce document a beaucoup de valeur et est bien circonstancié.

Hoffmann's Catholic Directory 1892.—Hoffman bros, Co., Milwaukee, Wis U. S. Prix ; 50 centins

La maison Hoffman poursuit avec succès son œuvre. Cette longue liste des prêtres, et des membres des communautés de toutes sortes des Etats-Unis et du Canada, est un précieux témoignage de la vivacité de la vraie foi au sein de ces deux pays, et la religion y trouve la marque d'un glorieux et impérissable triomphe.

F. A. B.

N. B. — L'abonnement est encore de 50 centins pour les écoliers, les religieuses et les institutrices.

MOUVEMENT PHILOSOPHIQUE

" HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIF "

par le cardinal Gonzalez

(L'Université Catholique).

Le public catholique qui s'intéresse d'ailleurs sincèrement à la restauration de la philosophie scolastique, ne se rend pas bien compte des difficultés énormes de cette œuvre. Beaucoup se persuadent volontiers que la victoire n'est pas douteuse, du moment que le Saint-Père a parlé et que la vérité est pour nous ; et ils oublient que la vérité cachée sous le boisseau, ou qui ne luit que dans la solitude, ou qui, privée des moyens indispensables aujourd'hui à toute science humaine, ne peut s'imposer à l'attention publique, ni surtout se justifier des faux témoignages portés contre elle, est une vérité nécessairement méconnue : elle brille au ciel, mais non sur la terre. Or, n'est-ce pas là une défaite ? Sans doute, la vérité est invincible en elle-même, elle ne passe pas ; mais les intelligences peuvent lui échapper, elles subissent des défaites, souvent plus désastreuses que celles du cœur. C'est ce qui arrive, hélas ! toutes les fois que, n'ayant pas goûté une philosophie sérieuse et foncièrement chrétienne, elles s'éprennent de quelque autre qui ne l'est pas. Ces cas deviennent-ils plus rares aujourd'hui ?

L'un des terrains où la lutte est particulièrement difficile à soutenir est celui de l'histoire. Il appartient en grande partie à nos adversaires. Qu'on passe en revue la bibliothèque historique fort considérable qui s'est formée depuis le commencement du siècle : ouvrages de longue haleine ou simples monographies, publiés sur l'histoire générale de la philosophie, ou sur telle école, tel système, tel philosophe célèbre ; on sera étonné d'en trouver un si petit nombre de sincèrement favorables à la cause de la philosophie chrétienne. En réalité, nous sommes réduits souvent à nous instruire auprès de nos adversaires, et à chercher dans leurs travaux les titres plus ou moins altérés de notre propre gloire. Comme Jérôme, qui demandait la science de l'Ecriture aux disciples du Talmud, nous étudions l'histoire de la philosophie chrétienne et scolastique chez ceux-là mêmes qui ne nous la transmettent que pour la combattre.

Cette dépendance fâcheuse ne pourrait se prolonger sans entraver toute renaissance sérieuse de la scolastique. C'est pourquoi plusieurs des nôtres se sont déjà portés, avec autant d'à-propos que d'ardeur, vers les études historiques. Parmi eux, nous n'en connaissons pas qui l'ait fait avec plus de succès que le cardinal Gonzalez, dont l'*Histoire de la philosophie*, si appréciée en Espagne, où elle s'est répandue, vient d'avoir la bonne fortune d'être traduite en

français par un philosophe tel que le R. P. de Pascal. Nous remercions vivement le traducteur pour le service signalé qu'il vient de rendre à la philosophie française, et nous le félicitons du mérite particulier de sa traduction qui a été universellement louée pour sa fidélité, sa clarté et son élégance. Il n'y avait pas encore, en notre langue, d'histoire de la philosophie conçue dans de si belles proportions, par un esprit aussi élevé et aussi précis, et traitée avec tant d'abondance, de profondeur, d'exactitude et de sûreté. Tous ces caractères, en effet, distinguent l'œuvre du savant cardinal. Il paraît avoir embrassé avec une force à peu près égale toutes les parties si diverses de son immense sujet ; il excelle à dégager les traits distinctifs de chaque système, de chaque école, de chaque philosophie célèbre, pour marquer leur place dans le mouvement général de la pensée humaine ; nul n'a su se mettre et rester à un point de vue plus scolastique, sans être jamais étroit ; nul n'est mieux disposé à rendre hommage à tous les talents, à toutes les innovations, à toutes les idées justes et fécondes.

Cette bienveillance excède même parfois l'équité : par exemple, lorsque l'auteur accorde que la sophistique de Protagoras et de ses émules constitue un certain progrès sur la philosophie antérieure (I, p. 194) ; ou bien encore lorsqu'il suppose que Zénon et Epicure ont ajouté à la philosophie de Socrate, de Platon et d'Aristote (p. 387). Il semble, au contraire, que la décadence de la philosophie grecque commence aussitôt après Aristote ; car ce grand esprit n'a trouvé ni un successeur immédiat qui l'ait égalé, ni un disciple qui ait paru comprendre, pour les transmettre, tous les points essentiels de sa doctrine.

Si l'auteur paraît trop indulgent pour les successeurs de Platon et d'Aristote, par contre il paraît trop sévère pour Socrate (p. 231), cet initiateur de génie, sans lequel la philosophie grecque n'est plus concevable. Socrate l'emporte toujours de quelque manière sur tous ses successeurs ; il les inspire et les éclaire, alors même qu'ils le complètent ou le corrigent : ainsi, la source commande et explique le fleuve tout entier. Ses erreurs elles-mêmes sont profondément instructives : par exemple, la confusion de la prudence morale avec la prudence intellectuelle, des vertus avec les sciences ; et l'on ne voit pas que l'auteur l'ait relevée.

Mais cette lacune et quelques autres sont bien compensées par les mérites de premier ordre de cet ouvrage magistral. L'auteur y pénètre à fond chaque partie importante de son sujet, sans jamais perdre de vue l'ensemble ; ce qui lui permet de faire maints rapprochements instructifs : par exemple, entre quelques opinions de Duns Scot et certaines théories de Kant. Dès le premier volume, nous assistons ainsi, pour ainsi dire, à l'histoire anticipée de la philosophie moderne ; car l'erreur et la vérité se répètent sans cesse : la première, en s'aggravant ; la seconde, en brillant plus haut et en s'étendant plus loin.

Le lecteur français pourra trouver que l'auteur n'a pas fait tou-

jours une part assez grande aux philosophes de notre langue et a leurs œuvres : mais il ne faut pas oublier qu'il a écrit en Espagne et en vue de ses compatriotes. Il aurait pu signaler, cependant le *Dictionnaire des sciences philosophiques*, de M. Franck, et le *Rapport*, de M. Ravaisson, ouvrages qui intéressent diversement l'histoire de la philosophie. Mals il est au-dessus de la critique et devient facilement incomparable, quand il traite l'histoire de la philosophie en Espagne. C'est ainsi qu'il met admirablement en lumière le rôle providentiel et les services exceptionnels des philosophes espagnols de l'école de saint Isidore. Chose étrange, le grand Isidore de Séville, qui a brillé dans l'histoire de l'Eglise, n'obtient pas le moindre article dans le *Dictionnaire des sciences philosophiques*, qui accorde, au contraire, autant de place que de considération aux philosophes arabes ou juifs et à des hétérodoxes, tels que Giordano Bruno. La vérité, cependant, c'est qu'il y a peu de penseurs qui aient si bien mérité de la philosophie que l'archevêque de Séville. Grâce à lui et au mouvement intellectuel dont il fut le promoteur, le moyen âge a hérités des connaissances des siècles passé ; il est faux que les scolastiques aient été les débiteurs des Arabes, particulièrement pour la philosophie, autant qu'on a cherché à nous le persuader. Mais écoutons le savant cardinal défendre lui-même cette belle thèse, qui est si bien de sa compétence :

« L'impulsion communiquée aux sciences par saint Isidore et ses écoles fut si énergique, si universelle et si profonde, qu'elle ne put être étouffée par l'invasion arabe. Au milieu de la grande catastrophe et après elle, fleurirent des écoles chrétiennes qui représentèrent, pendant des siècles, la tradition isidorienne. Isidore de Beja, qui a consigné dans sa *Chronique* la malheureuse journée de Guadalète et ses conséquences immédiates, dont il avait été le témoin ; Juan, évêque de Séville, connu par sa correspondance littéraire avec Alvare de Cordoue ; Bracaire, son prédécesseur, qui attaqua et réfuta la doctrine d'Origène sur l'âme ; les Alvare, les Euloge, les Espéranide de Cordoue ; Haton, évêque de Vich et maître de Gerbert, continuèrent le mouvement littéraire isidorien, au milieu des calamités, des résistances et des contradictions de la domination musulmane. Outre le *Trivium* et le *Quadrivium*, qui constituaient l'enseignement général des écoles publiques à cette époque, on enseignait, dans l'école isidorienne, l'hébreu, le grec, la géographie, le droit, la théologie morale, l'histoire et la cosmographie.

“ L'école et les œuvres de saint Isidore démontrent, d'une façon pratique et irréfutable, que l'Europe chrétienne n'eut aucun besoin des musulmans pour marcher dans les chemins de la civilisation et des sciences ; les envahisseurs, au contraire, ne firent qu'entraver et paralyser le mouvement donné par le grand archevêque de Séville, et qu'avaient continué ses disciples et ses prédécesseurs. Rien de moins fondé et de plus inexact que l'opinion de ceux qui affirment que l'Europe chrétienne a dû aux Arabes, et principalement aux Averroës, la connaissance des écrits d'Aristote. Ceux qui sont dans

ce sentiment n'ont pas lu, à coup sûr, les œuvres de saint Isidore. Quand on s'est livré à cette étude, il est impossible de soutenir une pareille opinion, laquelle, après tout, n'est qu'une réminiscence des colères et des exagérations de certains écrivains de la Renaissance contre les scolastiques, et en même temps des tendances averroïstiques de quelques philosophes. Sans sortir du traité des *Etymologies*, on voit clairement. par son contenu, que l'auteur connaissait la majeure partie des ouvrages d'Aristote, et que, bien des siècles avant que naquît à Cordoue le fameux commentateur, on disputait déjà à Séville sur la substance, la qualité et les autres prédicaments, sur l'*Isagoge* de Porphyre et sur les universaux. On commentait les livres du Stagyrite qui traitent de l'âme, de la morale, de la génération et de la corruption, de la rhétorique et de la politique, et presque tous les autres, si l'on en excepte peut être les livres de la *Métaphysique* et l'*Histoire des animaux*."

Cette longue citation valait mieux que tous les éloges. N'aurait-il écrit que ce chapitre, qne l'auteur mériterait encore notre vive reconnaissance. Ainsi se trouve tranché un doute que Mgr d'Hulst exprimait en ces termes dans sa première conférence : " Si les Arabes ont précédé les théologiens dans la culture des lettres anciennes, si c'est même par eux que les livres du Stagyrite ont pénétré dans l'école, jamais la chrétienté n'a sacrifié aux interprètes du Coran la moindre parcelle du trésor dont l'Eglise lui gardait le dépôt (p. 17)." — Non, les Arabes n'ont pas précédé les théologiens dans la culture des lettres anciennes ; non, ce n'est point par eux, principalement du moins, que les livres du Stagyrite ont pénétré dans l'école.

Et maintenant nos lecteurs comprendront mieux pourquoi, en commençant, nous émettions le désir de voir le domaine entier de l'histoire de la philosophie cultivé et renouvelé par les nouveaux scolastiques. Sachons bien qu'il n'y a pas d'avenir pour nous, si nous ne savons reprendre conscience de tout notre passé et reconquérir une à une toutes nos provinces perdues.

ELIE BLANC.

ETUDES SUR LA VIE ET LES OEUVRES DE CORNEILLE.

LE SIECLE DE CORNEILLE.

Une foi large et inébranlable, le culte austère du beau et du bien absolus, l'héroïsme naturel des sentiments, telles sont, avec le don supérieur du génie, les sources intimes des chefs-d'œuvre de Corneille. Mais, comme il faut à la plante, pour fleurir et pour fructifier, les principes fécondants du sol et de l'atmosphère, ce génie serait demeuré à peu près stérile sans la coopération de certaines influences extérieures. Il nous

reste à déterminer, en étudiant l'état des lettres, de la société et de la langue française pendant la première moitié du XVIIe siècle, les éléments favorables ou nuisibles que le poète rencontra et sut fortifier ou détruire pour dégager notre personnalité littéraire et donner leur expression idéale à la foi religieuse et politique et à l'âme du grand siècle.

Le XVIe siècle, résultante d'œuvres disparates, d'efforts individuels et sans cohésion, destinés à faire de l'antiquité une machine de guerre contre l'autorité religieuse et civile, à ressusciter un néo-paganisme sensuel, ne peut pas être mis au rang des siècles mûrs et créateurs. Sachons toutefois lui rendre justice. C'est lui qui a le premier tracé la physionomie propre du génie français et coulé les premiers caractères de notre langue. Par une étude plus large des monuments gréco-latins, par son commerce avec l'Italie, à la suite des guerres de Charles VIII et de François I, il a fait poindre l'aube du XVIIe siècle, il a donné à notre littérature la variété, l'éclat, la finesse et fait sortir notre idiome des langes du latin où nous le voyons encore se débattre dans le Discours de la Méthode. Mais surtout il a donné naissance au plus beau mouvement artistique que le siècle de Léon X et des Médicis a seul dépassé.

L'aurore immédiate du grand siècle date du jour ou Ronsard leva le drapeau de la réaction contre la langue et les œuvres fraîches et gracieuses, mais frivoles d'une époque dont il reflète lui-même les défauts, où il tenta de les asseoir sur un fonds d'idées et de sentiments plus solides. Malherbe vint ensuite clore cette ère de préparation en fixant les lois de notre poésie, en y ramenant la grandeur et la gravité que l'idée communique au sentiment sans le détruire. Mais il faut reconnaître que, malgré les efforts de ces deux hommes, la langue et le genre tragiques étaient encore presque entièrement à crèer.

Bienfaisante à certains égards, surtout pour le développement des arts plastiques et de la littérature légère, l'influence italienne allait faisant peu à peu de notre esprit français un corps sans âme où des assemblages de mots brillants, mais vides, et de pensées raffinées voilaient mal l'absence d'inspiration véritable et profonde. Faire de jolis vers galants, raconter avec grâce des contes licencieux ou frivoles en prose, voilà ce que, depuis Dante, la patrie de Pétrarque, de Boccace et de Machiavel nous avait légué, sans oublier la cour voluptueuse et la tortueuse politique des Valois.

Où donc la France, encore impuissante à vivre de son propre fonds, pouvait-elle aller se retremper et se fortifier, faire de sa littérature le foyer des grandes pensées, des sentiments généreux et des nobles actions ! Son élévation native l'éloignait de l'esprit froid et utilitaire de l'Angleterre et son lumineux bon sens la préservait de l'idéalisme transcendant de l'Allemagne sur lequel les instincts sensuels ne prennent que trop souvent la revanche. Il faudra deux siècles pour acclimater le génie de ces deux peuples sur notre sol.

L'Espagne, telle était, à cette époque, la seule nation capable d'exercer

sur notre littérature et notre société en formation une action régénératrice. La parenté lointaine des deux races, la communauté de la foi, de l'inspiration antique par Sénèque, Lucain et Quintilien, les luttes séculaires de l'Espagne contre les Maures, ennemis de la civilisation autant que du catholicisme, les héroïques souvenirs de don Pelage, du Cid, de Ferdinand et d'Isabelle, tout conspirait à la rapprocher de nous. Les guerres, les traités et les alliances firent le reste. La compénétration des deux races faillit même devenir excessive au grand détriment de notre unité nationale et de notre originalité littéraire. L'œuvre politique d'Henri IV qui désarma la Ligue par son abjuration et chassa les derniers bataillons espagnols du sol français fut plus tard couronnée par nos grands génies français. Laissons les œuvres bâtardes issues de la première rencontre des génies littéraires pousser des rejetons trop luxuriants, laissons le "cultorisme" faire fureur à Paris, prodiguer ses points ampoulés, créer l'Hôtel de Rambouillet, les ruelles et les Précieuses qui vont détruire peu à peu son influence en la subissant ! Que Voiture écrive ces lettres, véritables débauches d'esprit———aux dépens du naturel et de l'idée ! que Balzac parsème de vues sublimes qui présagent Bossuet, des écrits où le style court le plus souvent après la pensée sans réussir à l'atteindre ! C'est le siècle enfant qui jette sa bile et son feu, avant de nous offrir les œuvres plus hautes et plus sérieuses de l'adolescence et de la maturité. Pardonnons à l'Italien Marino ses "concetti", à l'Espagnol Pérez ses épîtres amphigouriques qui concentrent le mauvais goût de la mièvrerie italienne, de l'emphase espagnole et deu l'euphuïsme" anglais ! Ils ne sont pas les seuls coupables et, d'autre part, ce n'est pas à eux que revient la plus grande part de gloire et de mérite.

Ce serait en effet blesser à la fois la vérité historique et la vieille courtoisie française que de passer sous silence le rôle joué par les femmes d'esprit qui ouvrent la galerie du XVIIe siècle. Ce n'est pas de cette époque, d'ailleurs, que date leur action. " Dieu et ma dame ; " telle était la devise des chevaliers. La foi et le culte respectueux de la femme, voilà les sources des esprits religieux et guerriers comme aussi des productions littéraires déjà fraîches et gracieuses qui signalent le moyen âge, jusqu'au jour où le mélange du Nord et du Midi donna naissance aux cours d'amour et à ces pédantes et immorales casuistes du mariage. Nous voyons à la cour de Charles VI trois femmes dont la vie et l'influence furent bien diverses : Valentine de Milan, la sinistre Isabeau de Bavière qui trahit son fils et son pays et la savante et modeste Christine de Pisan. Plus tard, Catherine de Médicis nous apporte avec les raffinements artistiques, la politique cauteleuse et sans scrupules des cours italiennes. Détournons les yeux de ce spectacle pour arriver à l'hôtel de Rambouillet et aux Précieuses, car le ridicule vaut encore mieux que l'horrible.

Le génie espagnol est plus ouvert, plus profond et plus héroïque, mais non moins tendre que celui de l'Italie. Il devait donc s'infiltrer dans nos

mœurs par l'intermédiaire de celles qui ont pour vocation propre d'être le cœur de la société comme du foyer domestique et une mission faite d'affection, d'élégance et de tout. Le poëte n'a-t-il pas dit :

Les hommes font les lois, les femmes font les mœurs !

Telle fut l'œuvre des trois femmes qui, de mères en filles, habitèrent l'hôtel de Rambouillet et groupèrent autour d'elles les plus nobles dames, les plus grands seigneurs et les plus beaux esprits de leur temps. Julia Savelli, Italienne d'origine et femme du seigneur de Vivonne, première reine de ce petit cénacle, tenait de sa race le goût de la vie élégante, lettrée et facile qu'elle fit fleurir. Catherine de Vivonne, sa fille, plus brillante, mais plus réservée que sa mère, favorisa une galanterie subtile et raffinée qui a toujours au moins un tort, celui d'être frivole. Mais c'est en passant sous le sceptre de Julie d'Angennes que l'hôtel de Rambouillet projeta, pendant la période de 1629 à 1648, son plus brillant éclat. Julie d'Angennes réunit sur les marches de son trône l'élite de la noblesse et de l'esprit français et elle eût la gloire de voir Corneille, à ses débuts, brûler de l'encens à ses grâces et à sa beauté. Après elle, les murs du cénacle devenu trop étroit se brisèrent et tout l'esprit, tout le beau langage et l'élégance apprêtée dont il avait été si longtemps le foyer allèrent rayonner dans les ruelles où les Précieuses et les " chères " ne manquèrent pas, comme il arrive toujours, de renchérir sur leurs devancières.

Le lecteur me pardonnera de l'avoir arrêté trop longtemps peut-être sur ces " petits chemins tout parsemés de roses ". Cette littérature et cette galanterie qui nous ont valu tant d'insipides romans de soi-disant chevalerie, aussi lourds à porter et peut-être à lire que les Sommes du moyen âge, paraîtront, non sans quelque raison, bien frivoles, bien étroites à la société contemporaine qui a la prétention de tout démocratiser. Mais je crois avoir démontré que là plus que partout ailleurs, les plus petites causes ont eu des résultats incalculables. Il y a, pour la femme et pour l'homme, une culture, une élégance extérieure dont l'éducation religieuse, préoccupée de qualités plus sérieuses et de vertus plus austères, doit abandonner le développement au foyer domestique et à la société. En 1628, la chevalerie établie par l'Eglise pour sauvegarder la pureté des mœurs en sanctifiant, en poétisant le sentiment, était mourante. L'hôtel de Rambouillet et les Précieuses poursuivirent son œuvre. Elles nous préparèrent cette génération de femmes à l'âme si pleine de foi et d'affection, à l'esprit si fin et si cultivé qu'a immortalisée M. Cousin. Aujourd'hui encore si nos mères, nos sœurs, nos fiancées ont conservé, sous leur costume bourgeois, voire même roturier, quelques vestiges de cette distinction, de ces grâces extérieures, mais dépouillées de pédantisme et d'affection, si nous savons retrouver, dans nos relations avec elles, un peu de ce langage et de cette courtoisie de bon aloi, c'est à l'hôtel de Rambouillet, aux Précieuses que nous le devons. L'élite d'esprits qu'ils ont formés, a préservé leur siècle du suffrage universel en matière de goût, ce fléau de notre temps. Enfin s'ils n'ont pas créé une littérature et une langue universelles, c'est leur contact qui a rendu la tâche facile à Corneille et à ses successeurs. Quand le poëte devenu, pour employer le langage de La Bruyère, comme " ces enfants drus et forts......qui battent leur nourrice, " burinait dans une langue mâle et pleine les types si généreux du Cid et de Polyeucte, il faisait expier à ses bienfaitrices de l'hôtel de Rambouillet, le crime d'avoir arrêté son génie naissant et ses fiers alexandrins sur le lis, l'hyacinthe et la grenade destinés à tresser la " guirlande de Julie". Il les punissait d'avoir failli étouffer l'esprit français dans une prison dorée et sous une pluie de fleurs !

A. Gaudefroy.

VOYAGE A TRAVERS LE MONDE

CANADA

La maison hantée de Berthier n'est pas un mythe.

Le *Matin*, nouveau journal politique, paraît à Québec.

La nouvelle commission royale chargée de s'enquérir de l'administration du gouvernement Mercier se compose du juge Mathieu, de M. Donald MacMaster et de M. Damase Masson.

Il est enfin réglé, pour Montréal, que les débits de boisson fermeront à 7 h. le samedi soir, et à 10 h. les autres jours fériaux.

Décès de M. Alphonse Lusignan, membre de la Société Royale, et l'un de nos écrivains distingués.

Sept religieuses du Précieux Sang vont fonder une maison dans l'Orégon.

Les Messieurs de St-Sulpice donnent $3,000 pour la construction du monument national.

Le R. F. Reticius est nommé Assistant du Supérieur Général des Ecoles Chrétiennes.

Québec aura son Grand Hotel.

Albani joue à Montréal.

Le jugement de son Honneur le juge Pagnuelo est favorable à M. le curé Sentenne dans l'affaire des Marguillers de Notre-Dame de Montréal.

Il y aurait 20,000 francs-maçons au Canada.

Le R. P. Blais, O. M. I., est fait apôtre de la colonisation pour le vicariat apostolique de la Saskatchewan dont Mgr Pascal est le titulaire.

Le *Canada-Revue* entre dans sa 3e année.

Décès de M. Ferdinand Béland, l'un de nos collaborateurs à Québec. Homme d'une grande foi et d'une pratique exemplaire.

M. l'abbé Rousseau donne au Cercle Ville-Marie de Montréal, une conférence très goûtée sur "l'Ile de Montréal avant le déluge."

M. l'abbé Morin part pour le Nord-Ouest avec un nouveau contingent de 28 familles canadiennes. Les 64 chefs de famille déjà rendus sont contents, et forment une paroisse nouvelle St-Jean-Baptiste de Morinville.

Décès de Mgr Langevin.

Il a beaucoup travaillé pour la cause de l'éducation au Canada. Il naquit à Québec le 22 sept. 1821.

Nouveau parti politique à Ottawa "Patrons of Industry." On n'y reçoit que des cultivateurs. Le but est de donner plus d'influence politique aux cultivateurs et d'acheter à bon marché ce que le cultivateur ne produit pas.

Ottawa,26.—La reconstruction du cabinet est complètement terminée.

Premier ministre et président du conseil : l'hon J. J. C. Abbott.

Ministre de la milice et de la défense : L'hon McKenzie-Bowell.

Maître-général des postes : L'hon Sir A. P. Caron.

Ministre de l'Agriculture : L'hon John Carling.

Ministre du Revenu de l'Intérieur : Hon J. Costigan.

Ministre sans portefeuille: Hon F. Smith.

Ministre des douanes : Hon J. A Chapleau.

Ministre de la Justice : L'hon Sir John Thompson.

Ministre de la marine et des pêcheries : L'hon Chs Tupper.

Ministre des chemins de fer et canaux : Hon J. C. Haggart

Ministre de l'intérieur : Hon Edg. Dewdney.

Ministre des Travaux publics : L'hon. J. A. Ouimet.

Secrétaire d'état : L'hon James C. Patterson.

A L'ÉTRANGER

Décès du cardinal Manning, l'une des gloires de l'Eglise d'Angleterre.

Décès du prince Albert, duc de Clarence, fils du prince de Galles, héritier de la couronne d'Angleterre.

Décès au Caire, de Mohammed Tewfik Pacha, khédive d'Egypte, à l'âge de 40 ans. Son fils Abbas, âgé de 17 ans, lui succède.

Décès du R. P. Anderledy, général des Jésuites.

M. Talluchet, écrivain distingué, demande dans la *Revue Suisse* l'échange de l'Alsace-Lorraine contre une colonie française qui offrirait des avantages considérables aux Allemands. Ce moyen d'établir la paix en Europe, est simple. Il est peu probable que l'Allemagne ait la sagesse de l'accepter.

Un instituteur d'Algérie a adressé à une exposition des insectes tenue à Paris 59.900 têtes de hannetons tués par ses élèves. Ce singulier envoi est considéré avec la plus vive curiosité.

Le jeûneur Succi, qui s'était proposé de rester cinquante-deux jours sans prendre aucune nourriture, a abandonné son projet après un jeûne de quarante-quatre jours.

BIBLIOGRAPHIES

Le jeune homme et la Litterature.— Conférence faite au Cercle Ville-Marie par M. l'abbé M. H. Bédard, P. S. S., directeur du Cercle. L'auteur considere la littérature comme *science* et comme *art*, c'est-à-dire dans ce qu'elle a d'*instructif* et d'*agréable*. Après avoir mis de côté la littérature immorale qui n'est point littéraire, il montre la richesse du champ d'investigation: Littérature hébraïque ; littérature grecque et romaine, littérature française et canadienne. Il y a dans cette Ire partie des tableaux très vivants et fort bien réussis.

La littérature comme *art* donne un charme exquis à l'orateur et à la conversation, ce que le conférencier fait clairement ressortir.

Somme toute M. H. Bédard a fait ce qu'il a dit : il a mis dans son travail de la *science* et de l'*art*. Les jeunes gens liront donc ce travail avec grand profit et ils aimeront à recevoir en récompense cette brochure (58 pages) dont le fini typographique ne laisse rien à désirer.

Cinquantenaire des Oblats de Marie Immac., au Canada, 1841-91, 174 pages. Il y a là des notes historiques très importantes vu qu'elles touchent à l'histoire ecclésiastique générale du pays. Le détail des fêtes est de plus, par lui-même, très attachant.

Le Pantheon Canadien par Maximilien Bibeau 1891. Edité par M. Valois 1626 rue N.-D., Montréal, 320 pages. C'est la biographie des canadiens qui se sont distingués. En dépit de plusieurs *desiderata*, cet ouvrage sera souvent consulté. Il mérite une place dans votre bibliothèque.

Le Canada ecclesiastique paraît encore cette année grace au dévouement et aux sacrifices pécuniaires de la maison Cadieux & Derome. N'allons point laisser tomber une publication si utile, si complète, et si honorable pour nous par les détails qu'elle renferme.

L'annuaire catholique de M. Parais, Woonsocket, R. I., mérite l'encouragement des canadiens des E.-U., cette brochure est du reste intéressante pour tous, soit par ses gravures, soit par sa rédaction.

Rapport de l'Ingenieur de la cite de Quebec pour 1890-91, par Chs Baillargé, Ecr.

L'auteur veut que le Conseil de Ville de la capitale provinciale fasse certains emprunts, au sein même de la population de la ville ou du Canada, assurant par là, dit-il, le développement, le progrès et l'embellissement de cette cité. Ce document a beaucoup de valeur et est bien circonstancié.

Hoffmann's Catholic Directory 1892.—Hoffman bros, Co., Milwaukee, Wis. U. S. Prix ; 50 centins

La maison Hoffman poursuit avec succès son œuvre. Cette longue liste des prêtres, et des membres des communautés de toutes sortes des Etats-Unis et du Canada, est un précieux témoignage de la vivacité de la vraie foi au sein de ces deux pays, et la religion y trouve la marque d'un glorieux et impérissable triomphe. F. A. B.

N. B. — L'abonnement est encore de 50 centins pour les écoliers, les religieuses et les institutrices.

QUE VOTRE RÈGNE ARRIVE

No 3, 8me année 1er Mars 1892

L'ETUDIANT

RELIGION, SCIENCES et LETTRES.

F. A. BAILLAIRGÉ, PTRE - - - DIRECTEUR.

SOMMAIRE:

SUPPLÉMENT :

ABONNEMENT
$1.00
PAR AN.

UN NUMÉRO, 2 CENTINS.
Les abonnements
datent du 1er janvier.

ON S'ABONNE A JOLIETTE P. Q., CANADA

JOLIETTENSIA

Le R. P. Supérieur, suffisamment remis, reprend la direction de la maison, après un mois de maladie.

Le 14 février, à Montréal, ordination : M. G. Deshaies, prêtre ; M. Henri Martel, sous-diacre.

M. Deshaies chante sa première messe à St-Damien M. C. O. Houle, donne le sermon de circonstance.

M. J.-B. Morin organise un nouveau départ de colons pour le Nord Ouest. Ce monsieur déploie dans son œuvre une activité qui lui assure le succès.

De passage au Collège, Messieurs les curés. F.-X. Ecrément, L. A. Lavigne, D Piché, J.-B. Dupuy, C. Dugas ; les RR. PP. O. Joly, A. M. Boucher, C. S. V. ; Messieurs les vicaires : J. L. Vigneault, M. T. Beauparland, J.-B. Desrosiers, F.-X. Chalifour, A. J Chaussé.

Lundi, 7 mars à l'occasion de la saint Thomas, séance par les philosophes de première année : *Les Universaux*, en 4 tableaux historiques, avec chant : essai par le rédacteur de l'ÉTUDIANT. *L'Enfant de troupe*, charade en action, en trois syllables, et un dénouement sous la direction de M. P. Sylvestre. Le R. P. Desrochers était chargé de la partie musicale :———

EXTRA MUROS

M. Edouard Guilbeault transporte sa manufacture de chaussures à Terrebonne. Nous regrettons ce départ pour Joliette. M. Guilbeault est un homme actif et entreprenant qui a fait du bien à Joliette et qui en fera à Terrebonne.

M. Ch. Robillard, rédacteur au *Canadien*, ancien élève, épouse Melle Corinne Bergevin, de Québec. Souhaits de bonheur.

Le 7 février, première grand'messe dans la nouvelle église de Joliette.

COLLEGIANA NOVA

Au petit séminaire de Chicoutimi, drame les *Anciens Canadiens*.

Au Collège Bourget, Répétition de *Christophe Colomb* le 3 février. Salle comble. Auditoire d'élite. 30 membres du clergé. Succès des acteurs. M. A. Constantineau avocat de L'Orignal fait un discours, il le tire de la Morale du drame et prouve, que la foi est le complément nécessaire du génie. Le Dr Hingston de Montréal parle en français et en anglais, fait l'éloge de Mgr Bourget et proclame la nécessité de l'éducation vraiment chrétienne. Félicitations.

Au petit séminaire des Trois-Rivières, *Le Fils de Ganelon*, drame tragique, en vers, à l'occasion des noces d'argent épiscopales de Mgr Laflèche, et des noces d'or de Mgr C. O. Caron.

GUERRE A L'ANGLICISME

Opposer : «M. Pelletier *a opposé* la loi du gouvernement Mercier concernant les bacheliers.» «M. Turgeon *va opposer* M. Faucher dans le comté de Bellechasse.» *Opposer à* est un anglicisme. On doit dire *s'opposer à*.

P. G. Roy.

QUE VOTRE RÈGNE ARRIVE

No 3, 8me année Mars 1892

L'ETUDIANT

RELIGION, SCIENCES et LETTRES.

F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre - - - Directeur.

Le Petit-Séminaire de Québec a voulu profiter des avantages exceptionnels que nous donnons aux collèges. 54 de ses élèves se sont abonnés à l'*Etudiant*.

S'il y a un moyen à prendre pour mériter l'encouragement des collèges, qu'on nous le dise, nous le prendrons.

* *
*

Bibliographie, remise au prochain numéro.

* *
*

Lisez attentivement les articles de *Giulio* (vétéran de la plume, ancien correspondant de la défunte *Opinion Publique*) et de *Romanus*, docteur romain, professeur d'Université.

F. A. B.

J. A. CHAGNON

Souvent, durant les jours de vacances, nous causions ensemble. Il devait être excellent avocat, la science en effet, le geste et la perspicacité s'alliaient en lui dans une mesure peu commune.

Nature énergique, il résista longtemps, mais la consomption finalement le vainquit. Dès les premières atteintes, brisant avec des vieilles habitudes, il embrassa le calme et la solitude, chose facile au presbytère des Cèdres. L'étude cependant restait à l'ordre du jour dans la vie du malade.

Il publiait tout récemment une étude partielle de la loi criminelle du Canada.

La mort à son chevet comptait les dernières heures lorsqu'il composa son dernier chant que voici :

REPENTIR ET PRIERE

" In ipso vivimus, movemur et sumus"
C'est en lui que nous vivons, que nous
nous mouvons et que nous sommes".
St. Paul.

Je te dois, ô mon Dieu, cette douce lumière,
Que le jour verse à flots à l'heure où la prière,
Humble, monte vers toi.
Je dois mon existence à ta Bonté Suprême,
C'est par Toi que je suis et je vis en Toi-même,
Mon Principe et ma Loi !

Comment fuir hors de toi, Principe de mon être ?
Sans ton souffle divin, l'homme pourrait-il naître.
O Dieu ! Principe et Fin !
Mystère ! je me meus en ta propre existence :
En elle, fut formé le jour de ma naissance ;
Enfantement divin !

Un acte continu de ta haute Puissance,
Renouvelle, Seigneur, ma fragile existence.
Par un acte d'amour !
Je suis esprit et chair ; mon âme est immortelle !
Mais mon corps suit des corps la voie universelle.
Il doit mourir un jour.

La mort est le repos de tout ce qui repose,
Et de tout ce qu'attend la fin de toute chose,
A l'appel de ta voix.
Car nul n'échappera à ta main souveraine ;
Le petit ou le grand, le sujet ou la reine
Sont égaux sous tes lois.

Et j'osai t'offenser, ô Toi qui tiens ma vie,
Qui me comptes les jours, sans égard, sans envie,
Ou les tranches soudain ?
J'oserais t'offenser lorsque ta bonté même,
A mes lèvres suspend l'amour ou le blasphême,
La gloire ou le dédain ?

C'est en toi que je vis, c'est en toi que j'habite,
Comment l'œil pourrait-il, jaloux de son orbite,
Braver le Tout-Puissant ?
Oui ! mon Dieu ! j'ai péché ! J'osai dans ma misère
Elever contre toi, le plus excellent Père,
Le fils le plus méchant !

Oui, mon Dieu, j'ai péché ! que ta bonté sublime
Efface dans mes pleurs la noirceur de mon crime,
Et mon iniquité !
Que mes jours à venir soient des jours de tristesse,
Qu'ils expient les forfaits de ma folle jeunesse,
O Dieu plein de bonté !

J. A. CHAGNON.

Les Cèdres, février, 1892.

Les yeux du mourant trouvent dans les ténèbres même de la mort de lumineuses clartés sur les choses d'ici-bas. Puissent les vivants en faire leur profit.

Nos condoléances à M. le curé Chagnon et à la famille du défunt.

F. A. BAILLAIRGÉ.

L'HISTOIRE et L'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE.

L'ETUDIANT publiait, dans son dernier numéro, un article de tous points excellent sur l'Histoire de la Philosophie par le cardinal Gonzalès. J'oserai cependant y ajouter quelques réflexions dont le but et la portée ne sauraient échapper à notre population écolière.

Un fait malheureusement avéré, c'est que, dans nos écoles catholiques, on s'occupe fort peu de l'histoire de la philosophie. A-t-on peur que la connaissance des erreurs qui agitèrent le monde ne s'étende comme un voile sur les intelligences des élèves ? ou bien croit-on qu'il n'y a rien à gagner au contact des grandes et nobles idées qui firent vibrer l'esprit et le cœur de nos devanciers ? Je ne le saurais dire.

Mais il m'a toujours paru regrettable que l'on se contentât

de faire connaître par bribes, à l'occasion d'une thèse, des systèmes qui, pour n'être pas vrais, n'en sont pas moins, selon la belle expression de St. Augustin, des rayons brisés de la vérité et qui peuvent toujours servir comme les contrastes à faire ressortir plus clairement la vérité absolue de nos principes chrétiens. Un moment de réflexion suffit pour se convaincre en plus de la vérité de cette assertion que je traduis du cardinal Gonzalès : "En tout système, il y a toujours eu une somme de vérité et c'est appuyés sur cette vérité que les systèmes postérieurs ont pu se fonder et s'établir." M. l'abbé Elie Blanc peut être dans le vrai quand il reproche à l'éminent Cardinal d'avoir exagéré cette idée du développement progressif de la philosophie. Néanmoins il y aurait, je pense, moyen de justifier cette thèse. Mais, quoi qu'il en soit, un jeune homme gagnera beaucoup en saisissant l'enchaînement logique qui relie ensemble les théories humaines qui ont prévalu à diverses époques et à trouver dans l'antiquité le germe de nos erreurs modernes.

Aussi, comme M. l'abbé Blanc, je salue avec plaisir la traduction française du bel ouvrage du cardinal Gonzalès ; mais, comme cette histoire est trop volumineuse pour être approfondie dans le bref espace de temps que les professeurs de philosophie, en Canada, peuvent consacrer à l'étude de cette branche, je demanderai qu'un résumé succinct et intelligent nous en soit donné aussitôt que possible. Mais j'irai plus loin. Il y a, à mes yeux, une lacune regrettable dans l'Histoire de la Philosophie par le cardinal Gonzalès, comme d'ailleurs dans toutes les histoires de la philosophie qu'il m'a été donné de lire. C'est le point de vue exclusivement philosophique auquel leurs auteurs se placent. Je m'explique.

Un cours classique est et doit être pour l'élève une ascension continuelle du concret vers l'abstrait, du particulier vers l'universel, du composé vers le simple, du multiple vers l'unité. La grammaire et la littérature mènent la philosophie proprement dite et ne trouvent que sur les sommets de la logique, et de la métaphysique le plein soleil dont elles s'éclairent. Sans les lois simples et profondes de la physique et de la chimie, les sciences

naturelles n'avancent qu'en tâtonnant et ne se meuvent que dans une sphère étroite. Aussi l'un des principaux devoirs du professeur de ces sciences est, après une explication claire et précise de leurs grands principes, d'en faire suivre le rayonnement dans toutes les branches du savoir humain.

Pourquoi n'en serait-il pas de même dans l'histoire ? Après l'initiation aux us et coutumes des peuples : ce qui se fait très bien au moyen d'images et de petites histoires choisies avec soin, l'enfant est conduit tant au Forum et à l'Agora que sur les champs de bataille ; il est témoin de la vie privée et publique des nations diverses et il commence à relier les uns aux autres les événements qui se sont déroulés sous ses yeux. C'est beaucoup ; mais peut-on néanmoins dire qu'après cela, il ne lui reste plus rien à faire ? Non certes. Tout fait suppose une idée et n'en est que la manifestation extérieure. Tant donc que l'élève n'aura pas découvert l'idée, il n'aura pas l'explication complète des événements historiques. Et cette idée-mère des faits, il la trouvera dans l'empire qu'exerça, à telle ou telle époque, chez tel ou tel peuple, un système plus ou moins vrai de philosophie.

Soyons plus explicite. Comment se fit-il qu'à un temps donné, la Grèce s'éleva à un idéal presque incomparable dans ses œuvres poétiques, littéraires et artistiques ? Ne fut-ce pas dû à l'influence de ses Socrate, Platon et Aristote ? Au contraire, dès qu'Epicure eût abaissé les esprits en dépravant les cœurs, le génie grec perdit son essor et les lettres et les arts se rapetissèrent en même temps que le patriotisme et les aspirations nationales.

Je ne cite qu'un exemple. L'histoire en offre cent. Ma conviction est que le professeur de philosophie qui emprunterait au cardinal Gonzalès ses vues larges et ses appréciations généralement justes sur les systèmes philosophiques et qui saurait, comme je l'ai dit, en faire sortir une histoire rapide de la civilisation, rendrait un immense service à l'enseignement et ferait d'une étude sèche et monotone un livre aussi attrayant qu'utile.

Peut-être en lisant ces quelques remarques, on s'étonnera

que je parle de la philosophie seule comme facteur de la civilisation. Loin de moi de nier à la religion le rôle important et principal qu'elle y joue ! Mais de même que la grâce présuppose la nature, de même la théologie présuppose la philosophie, et là où une philosophie fausse prévaut, la religion elle-même se vicie et exerce une influence délétère sur la civilisation des peuples.

GIULIO.

LES IMMUNITES ECCLESIASTIQUES.

I

L'EGLISE ET L'ETAT.

ARTICLE PRÉLIMINAIRE.

Napoléon était encore premier consul lorsqu'il vit arriver auprès de lui l'émissaire secret d'une nation voisine. Marseria, c'était son nom, avait pour mission d'engager le premier consul à embrasser le Protestantisme. " Tant que vous resterez catholique, disait-il, vous " vous donnerez des chaînes invincibles, vous vous créerez mille " entraves. Tant que vous reconnaîtrez Rome, Rome vous domi- " nera ; les prêtres décideront au-dessus de vous, leur action péné- " trera jusque dans votre volonté, avec eux vous n'aurez jamais " raison à votre guise, le cercle de votre autorité ne s'étendra jamais " jusqu'à sa limite absolue et subira au contraire de continuels " empiètements."

" Marseria ! reprit Napoléon, il y a ici deux autorités en présen- " ce ; pour les choses du temps j'ai mon épée et elle suffit à mon " pouvoir, pour les choses du ciel il y a Rome et Rome en décidera " sans me consulter et elle aura raison, c'est son droit."

Le Protestantisme, le Gallicanisme, le Régalisme avaient parlé par la bouche de l'envoyé, et Bonaparte, en ces quelques mots tranchants comme son glaive, avait enlevé toute équivoque et fait la part de chacun.

Il y a en effet deux autorités dont l'une préside aux choses de la terre, l'autre aux choses du ciel ; la première a sous son contrôle les

affaires du temps, la seconde, les affaires de l'éternité ; à l'une sont confiés les intérêts du corps, l'autre est établie pour montrer aux âmes le chemin de leurs immortelles destinées ; à la première il faut le glaive du guerrier qui brise toute résistance, la seconde aime mieux prendre pour symbole la houlette du pasteur qui enseigne et dirige.

La première de ces deux autorités s'incarne dans la société civile qui s'appelle tour à tour : Empire, Royauté, République, selon les temps, les pays, les circonstances. Toutes ces formes de gouvernement sont bonnes et acceptables et Dieu n'a voulu en déterminer immédiatement aucune. Il laisse les causes secondes se mouvoir librement dans la sphère de leur action, sans cependant renoncer à son autorité absolue sur les sociétés comme sur les individus. Que ce soit un empire, une royauté, une république, ils doivent s'incliner devant cette majesté souveraine et malheur au peuple qui dans un moment de folie inexplicable, secoue la tête et expulse Dieu de son sein !

La seconde de ces deux autorités réside dans la société religieuse ou l'Eglise dont la tête est à Rome. L'Eglise n'a pas été formée par la volonté des hommes, elle n'est pas le fruit de leurs veilles et de leurs labeurs, elle n'est pas une de ces mille théories enfantées dans le cours des siècles et presque aussitôt retombées dans l'oubli, c'est un Dieu qui a tenu son berceau, un Dieu qui lui a fixé sa place au soleil, a déterminé sa forme de gouvernement, a constitué sa hiérarchie, l'a armée pour le combat. Aussi la constitution de l'Eglise ne varie pas et ne peut pas varier d'un pays à l'autre, quoiqu'elle sache s'adapter aux exigences des temps et des lieux. Rome et Rome seule est le foyer de son action, le centre de son mouvement, la source d'où découle sa vie, source inépuisable et toujours pure parce qu'elle est alimentée par le Verbe de Dieu. Toute société religieuse qui ne puise pas à cette fontaine de vie et de vérité est un corps sans tête, un membre séché qu'on coupe et qu'on jette loin de soi ; toute conception d'*Eglise nationale* est une conception chimérique.

Mais l'Eglise n'est pas concentrée à Rome, elle n'est pas faite seulement pour tel ou tel pays ; les autres sociétés ont leurs frontières qu'elles ne franchissent pas impunément, l'Eglise est " catholique" c'est-à-dire " universelle ", c'est une prérogative qui lui appartient en propre ; elle doit rayonner sur le monde entier, et cela, non pas a une époque, dans un siècle seulement, mais jusqu'à

la fin des temps, ainsi l'a voulu son fondateur et, nous l'avons dit, son fondateur est un Dieu. Quelque part qu'elle soit, elle est partout la même, elle représente le même principe, possède la même autorité, poursuit la même mission et par suite a droit à la même soumission, au même respect de notre part.

***

Dans sa marche à travers le monde, l'Eglise nécessairement rencontre la société civile. Tout en ayant chacune leur fin déterminée et les moyens d'action proportionnés à cette fin, les deux sociétés sont destinées à marcher côte à côte, à s'unir sans jamais se confondre. Elles ne doivent pas se regarder comme étrangère l'une à l'autre, elles ne doivent pas se heurter, se froisser mutuellement, elles doivent s'aider, veiller fraternellement l'une sur l'autre, se donner la main pour marcher de concert à la perfection et au bonheur des enfants de Dieu.

Certes, nous croyons tous que l'autorité civile légitimement constituée a droit à notre respect et à notre soumission et nous ne les lui refuserons jamais ; nous disons même, à condition cependant d'être bien compris, que, pour ce qui est de son ressort la société civile est maîtresse chez elle. Bien plus, comme les droits d'aucune société ne s'étendent sur ce qui est en dehors de sa fin, nous admettons avec franchise et sincérité que la société civile même quand elle est composée de catholiques, dans les choses purement temporelles qui ne touchent ni directement ni indirectement les intérêts spirituels, nous admettons, dis-je, que dans ce cas la société civile n'est nullement subordonnée à l'Eglise mais au contraire complètement indépendante d'elle. " Pour ce qui touche les choses de l'ordre public, nous reconnaissons que vous tenez votre autorité de Dieu même, et sous ce rapport les évêques eux mêmes sont soumis à vos lois. " (1) " De même que nous interdisons aux laïques d'usurper les droits du clergé, de même nous ne voulons pas que le clergé empiète sur les droits des laïques. En conséquence, que nul des clercs ne s'avise sous prétexte de liberté ecclésiastique, d'étendre sa juridiction au préjudice de l'autorité séculière, mais qu'il reste soumis aux lois écrites et aux coutumes légimement établies, afin que ce qui est à César revienne à César et ce qui appartient à Dieu soit laissé à Dieu. " (2) Mais il est inutile, croyons-nous

(1) Lettre du pape St-Gélase à l'empereur Anastase.

(2) Innocent III, 4e concile de Latran, 12e œcuménique, chap. 42.

d'insister là-dessus ; a-t-on d'ailleurs jamais vu l'Eglise pénétrer malgré eux dans les conseils des diplomates ? était-elle avec eux quand ils décidaient la paix ou la guerre ? les ministres de l'Etat ont-ils rencontré opposition de sa part quand ils s'occupaient du développement de l'industrie nationale ou ouvraient de nouveaux débouchés au commerce ?... Soyons sincères : n'est elle pas plutôt vraie encore aujourd'hui cette parole du grand évêque de Milan " *Cupidiores esse imperatores sacerdotio quam sacerdotes imperio* ". (3) Traduisez le mot " imperatores " par " ministre d'état ", " président de république " et combien trouverez-vous de gouvernement au XIXe siècle qui n'aient rien à se reprocher là-dessus ?

Mais d'un autre côté comme chaque société a pleinement le droit et le devoir de poursuivre sa fin et par suite d'écarter tous les obstacles qui pourraient l'arrêter dans sa marche vers ce but ; il est clair aussi que l'Eglise a le droit de *veto* même sur les questions d'ordre temporel, quand elle les juge nuisibles aux intérêts spirituels dont seule elle a la garde.

La confusion et l'erreur,en ceci comme en beaucoup d'autres choses viennent de l'idée étrange qu'on se fait de l'Eglise et de sa constitution ; l'Eglise, pense-t on, n'est qu'une société ordinaire, une caste spéciale d'hommes soumise comme les autres au contrôle de l'Etat, gravitant autour du nouveau dieu qui cherche à l'entraîner dans son orbite puissante, comme une planète de second ordre accomplit sa révolution autour du soleil chargé de diriger ses mouvements dans l'espace ; l'Etat c'est le colosse, c'est le grand Tout qui absorbe, engloutit, dévore tout ce qui n'est pas lui, l'Etat c'est la source d'où découle toute grandeur, toute noblesse, tout pouvoir, toute justice, toute légalité. Voilà ce que pensent et disent plusieurs hommes politiques de nos jours : et l'on appelle cela la " centralisation " ! N'est-ce pas plutôt la glorification de la matière ? une monstrueuse apothéose de la force brutale ? le césarisme païen qui revient parmi nous ? C'est dans tous les cas une conception fausse, absurde de la nature de l'Eglise et de son rôle dans le monde ; c'est cette théorie, mélange bâtard de traditions païennes et d'idées chretiennes qui hanta les cerveaux des légistes du 16e siècle et par une suite d'empiètements croissants, aboutit à la déclaration de 1682 consacrant la suprématie de l'Etat dans l'ordre temporel et,religieux.

Non, l'Eglise n'est pas une inconnue, elle n'a pas besoin que vous

(3) Epistola ad Soror.

la preniez par la main pour l'introduire sur la scène du monde, elle a tout droit pour cela, et quand elle le fait elle n'usurpe pas, elle ne fait qu'user d'un pouvoir qu'elle a reçu de Dieu lui-même. A César ce qui est à César, à Dieu ce qui est à Dieu, à l'Eglise aussi ce qui est à l'Eglise !...

“ Obéissez aux pouvoirs constitués ” a dit le grand apôtre (1). “ Qui résiste à une puissance légitime résiste à l'ordre de Dieu de qui elle tire son autorité. ” C'est là, nous l'avons dit plus haut, l'enseignement de l'Eglise, rien donc n'est plus faux et plus injurieux que cette accusation toujours renouvelée contre elle, d'empiètement sur le pouvoir civil Indifférente à toutes les formes de gouvernement, elle les accepte toutes sans s'inféoder à aucune.

Elle a accepté l'empire avec les empereurs d'Occident, la royauté avec St-Louis, la république avec Garcia Moreno. Elle laisse les peuples se gouverner comme ils l'entendent, mais elle exige que tous s'inclinent devant les droits imprescriptibles de la justice et de la morale. La justice et la morale sont de son domaine, elle en est constituée de par Dieu la suprême et infaillible interprête.

Oui, on ne saurait trop le répéter, l'Eglise fait à ses enfants un devoir d'obéir aux autorités civiles en ce qui est de leur ressort et ici surtout, il est vrai de dire qu'elle est une grande école de respect. Mais à ce respect, à cette obéissance il y a des limites ; c'est Saint-Paul lui-même qui les a marquées. Obéissez au prince... car il est établi de Dieu comme son ministre pour vous conduire au bien, “ *Dei enim minister est tibi in bonum.* ” Quand donc l'Etat déviant de sa noble mission, se fait le ministre de Satan pour vous porter au mal, il perd tous ses droits à votre soumission et alors “ il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ” (2)

Et puis n'est-il pas vrai qu'autant le ciel surpasse la terre, autant les intérêts de l'éternité sont au-dessus des intérêts du temps, autant l'âme est supérieure au corps autant aussi l'Eglise divine est au-dessus des sociétés humaines ? (3) Dépositaire des enseignements

(1) Ad. Rom. XIII 1-8 (2) Act. Apost. V. 29

(3) Ecoutons ici l'ange de l'Ecole. “ La dernière fin d'un peuple formé en société est de vivre dans la vertu, car les hommes se réunissent pour vivre heureux ensemble, ce que ne peut faire l'homme isolé de la société. Or la vie heureuse est celle qui est vertueuse, donc la vie vertueuse est la fin de la société humaine.... Mais puisque l'homme vertueux est destiné à une autre fin qui consiste à voir Dieu, il faut que la société ait la même fin que l'individu, la fin dernière de la société n'est donc pas de vivre dans la vertu mais de parvenir à la jouissance de Dieu par la vertu. Or si les hommes pouvaient l'obtenir par les seules forces naturelles, il serait nécessairement du devoir d'un roi de les diriger à cette fin. Mais comme on n'obtient pas la fin de la possession de Dieu par les seules forces naturelles mais par la grace divine, il n'appartient pas au gouvernement des hommes de faire arriver à cette fin, mais à celui de Dieu Or ce gouvernement appartient au roi qui est non seulement hom-

divins, appelée à continuer sur la terre la mission de l'Homme-Dieu, gardienne des âmes, elle attend, elle exige de la part de l'Etat le respect qui lui est dû, le maintien absolu de ses droits, elle doit repousser et elle repousse en effet tout ce qui serait de nature à les amoindrir. Là-dessus elle ne transige pas et ne transigera jamais. Elle ne prétend certes pas former un Etat dans l'Etat, mais elle n'acceptera non plus jamais d'être le jouet de quelque diplomate, le marchepied de quelque ambitieux ou un simple rouage de l'administration séculière, ces lois injustes et vexatoires qu'on lui impose elle peut se trouver dans la nécessité de les subir, mais n'attendez pas qu'elle les ratifie ; elle ira dans la voie des concessions aussi loin qu'elle peut aller sans ternir l'honneur mais il vient un moment où elle s'arrête : aux empiètements toujours renouvelés de César elle oppose le "*Nec volumus Nec possumus*" de sa mission divine.

* * *

Voulez-vous vivre longtemps? demande l'Ecriture ; respectez, honorez votre mère ! Malheur à l'enfant qui fait pleurer sa mère ! Oui, malheur à l'enfant qui ne se souvient plus de celle qui l'a porté dans son sein ! Malheur aussi à l'individu, au peuple, au gouvernement qui tire des larmes des yeux de l'Eglise, véritable mère des enfants de Dieu ! Malheur au peuple qui foule aux pieds les joyaux de sa mère, déchire son vêtement de gloire, tente de mettre des entraves à son action bienfaisante ! Malheur à celui qui ose porter une main téméraire sur l'arche du Seigneur, ou qui armé de ce qu'on appelle le niveau de l'égalité, veut plier la Sainte Eglise de Dieu à quelque chose qui n'est pas compatible avec sa dignité, ses institutions, son honneur, ses droits séculaires ! Tous ceux-là jettent l'injure au front de leur mère.

Et qu'on ne dise pas qu'on veut placer l'Eglise sous le *Droit Commun*, ce *Droit Commun* dont on parle tant, on ne voit pas ou ne veut pas voir qu'il est incompatible avec les droits absolus, avec les libertés nécessaires de l'Eglise, souvent le Droit Commun est, pour elle l'amoindrissement et le déshonneur.

Pas d'illusion au reste ! ce diadème royal qui resplendit au

me mais à Dieu encore, c'est à-dire à N. S. J. C. .. L'administration de ce royaume a été confiée aux prêtres et non aux rois de la terre, afin de montrer la séparation du temporel d'avec le spirituel, et surtout au Souverain Pontife à qui tous les princes chrétiens doivent être soumis comme à N.-S. J.-C. lui même, puisque ceux à qui sont confiées les fins prochaines doivent obéissance et soumission à celui à qui est confié le soin de la fin dernière. " (S. Thom. Opusc. de Regimine Princip. 14.)

front de l'Eglise, vos mains parricides peuvent le changer en couronne d'épines mais la renverser de son trône, jamais ! Celui qui veille sur elle c'est Celui qui commande aux vents et aux flots, qui est maître de la vie et de la mort, qui tient dans sa main les volontés des hommes. Les forts sont doux, dit-on ; hé bien ! l'Eglise est douce d'une douceur inaltérable parce qu'elle est forte de la force de Dieu même. Elle est patiente aussi parce qu'elle sait que celui qui mesure les temps les mesure pour elle.

Ecoutez plutôt ! S'il est vrai que l'Eglise a une mission divine, s'attaquer à elle c'est s'attaquer à Dieu lui-même, or qui s'attaque à Dieu s'attaque à plus fort et plus habile que soi ! " L'usurpation " des droits de l'Eglise c'est comme le morceau de chair volé par " l'aigle à l'autel du sacrifice ; a ce morceau de chair un charbon " est resté attaché ; l'aigle l'emporte dans son aire et y met le feu ; " l'incendie dévore le nid et les aiglons, l'aigle lui-même trouve la " mort dans les flammes."

* * *

Avant de clore cet article préliminaire, essayons de formuler en quelques propositions ce que nous avons dit ;

I. L'Eglise a été établie par J. Christ, c'est là un fait indéniable, le plus grand fait sans contredit de l'histoire du monde, intimement lié avec l'avènement de Jésus-Christ dont l'Eglise est la continuation, le développement à travers les âges. Or les faits ne se discutent pas ; d'un autre côté l'institution de l'Eglise est un fait de l'ordre surnaturel en ce sens qu'elle n'était pas due au monde. Inutile donc de raisonner ici *à priori*, de nous perdre dans des suppositions plus ou moins plausibles sur ce qu'elle doit être ou ne doit pas être. Il n'y a qu'une chose à faire, c'est d'étudier la constitution non pas que J.-C. aurait pû donner mais que, de fait, il a donnée à son œuvre. C'est là le fondement immuable sur lequel doit s'appuyer toute étude qui a pour objet l'Eglise de J.-Christ ; procéder autrement c'est vouloir s'égarer.

II. J.-C. ayant confié une mission à son Eglise, la plus noble mission qu'on puisse concevoir, la mission de travailler directement au salut du monde, a dû en même temps lui donner les moyens d'atteindre cette fin. Inutile je crois de dire que l'autorité religieuse a droit de notre part à une pleine et entière obéissance.

III. A côté de la société religieuse il y a la société civile qui elle

aussi est voulue de Dieu ; elle a aussi sa fin déterminée. L'autorité civile vient de Dieu et par conséquent a droit à notre soumission dans les choses de son ressort.

IV. Dieu ne peut pas vouloir en même temps deux choses qui se détruisent l'une l'autre, ni imposer au même homme deux obligations qui s'excluent mutuellement, par conséquent la société religieuse et la société civile, tout en ayant des fins différentes, ne sont pas nécessairement opposées l'une à l'autre ; on peut donc, on doit même affirmer que lorsqu'elles se trouvent en état de conflit, c'est uniquement par la faute des hommes.

V. Chacune de ces deux sociétés ayant sa fin différente et bien déterminée et une société ne pouvant étendre son action sur ce qui ne se rapporte pas à sa fin, il est impossible qu'elles se confondent jamais ; cependant comme la dignité, la supériorité d'une société lui vient de sa fin, il faut bien avouer que la société religieuse surpasse infiniment la société civile.

VI. L'Etat sans doute a droit au respect, mais il est certain aussi que les intérêts temporels doivent passer après les intérêts spirituels ; il est donc dans l'ordre des choses que l'Etat comme l'individu donne la première place à la société religieuse et lui aide à atteindre sa fin. L'Etat pas plus que l'individu n'a le droit de rien faire qui puisse mettre des entraves à la libre expansion au plein développement de l'Eglise. Enfin en cas de conflit entre les deux sociétés, un catholique ne doit pas hésiter un moment à se ranger du côté de l'Eglise ; et si l'on me demande qui sera le juge assez compétent pour dire que telle ou telle mesure est incompatible avec les droits de l'Eglise, je réponds que ce juge c'est encore l'Eglise et l'Eglise seule.

ROMANUS.

LETTRE DU Rev. P. AUGIER.

MARSEILLE, 2 MONTÉE DES ACCOULES.

Le 16 janvier, 1892

MON RÉVÉREND ET BIEN CHER PÈRE,

Je suis un peu en retard avec vous, c'est que le mois de janvier est plus que tout autre fécond en lettres, quand on croit avoir fini il en arrive des legions et il faut recommencer.

N'en veuillez pas trop à nos *bons amis* les Italiens. Ils m'ont fait un honneur que je ne croyais pas mériter. Ils m'ont donné des coups de bâton et cela par trois fois. J'ai même eu trois contusions de ce fait, et ils nous ont jeté des pierres. Grâce à eux, je puis dire : *ter virgis cæsus sum, semel lapidatus sum.* Mais pour St. Paul la chose avait été autrement sérieuse que pour moi. Mes mérites consistent surtout dans le bon vouloir des 150 manifestants lequel était certain et visible en pleine nuit. Les journaux de France vous ont fait connaître le contre-coup des manifestations italiennes, le procès du vaillant archevêque d'Aix et la belle attitude des évêques et des catholiques devant un pouvoir public plus ou moins ouvertement persécuteur. A cette occasion j'ai cru devoir écrire au glorieux condamné en lui faisant une modeste offrande. Vous lirez avec plaisir la réponse qu'il a bien voulu me faire...

A Rome, les Cardinaux Mazella et Zagliara m'avaient fait l'éloge des statuts de l'université. Ils m'avaient dit : " L'œuvre est bien fondée, elle a de bonnes bases. Reste maintenant le soin de l'édifier sur ces bases et d'après les règles établies. " Ce sera l'œuvre de la Providence. *Deus incrementum dat.*

J'ai reçu hier soir l'opuscule publié à l'occasion des fêtes du cinquantième anniversaire de l'arrivée de nos pères en Canada. C'est très intéressant. Nous avons tous partagé votre joie.

Je vous remercie, de m'avoir envoyé un exemplaire de l'appel adressé en faveur de l'œuvre des juniorats. Je fais des vœux pour qu'il soit entendu.

CÉL. AUGIER. O. M. I, prov.

LETTRE DE MGR GOUTHE-SOULARD AU R P. AUGIER.

AIX, LE 19 DECEMBRE, 1891.

MON RÉVÉREND PÈRE,

Votre belle lettre et votre généreuse offrande méritaient une plus prompte réponse, mais les lettres m'arrivent si nombreuses de toutes parts et il m'a fallu d'ailleurs à mon retour donner à mes diocésains une si grande partie de mon temps, que je ne puis répondre immédiatement même à ceux dont les sympathies me sont particulièrement chères.

Vous avez vu de près, mon père, les indignes outrages des premiers jours d'octobre et mieux que personne vous avez compris combien il éta légitime d'en être froissé et de le dire. On pouvait se borner à recevoir cette protestation trop méritée ; on en a provoqué d'autres plus générales, on les a eues. Merci pour vos sympathies et l'expression généreuse et délicate que vous leur avez donnée.

Veuillez recevoir pour tous vos pères qui font tant de bien dans notre Midi et spécialement dans mon diocèse, comme pour vous, mon révérend père, mes plus paternelles bénédictions.

† XAVIER, Archevêque d'Aix.

Le R. P. Augier Provincial des oblats de Marie au Calvaire.

SI JE SUIS SINCÈRE ?

Je le suis, quand je dis que l'Eglise, le piédestal de toute grandeur, la pierre vivante du temple de la sagesse, le marchepied où est assise la vérité résistera toujours aux corps démolisseurs des déchaînements de la malice humaine. Pour moi, la chaire de St-Pierre représente une montagne à la cime verdoyante que dore le disque du soleil, qui s'élance jusqu'aux mers et qui défie les tempêtes comme les siècles : et tous ces fanatiques rageurs sont comme cette mer furieuse dont les flots indomptés viennent baiser les pieds de cette superbe montagne.

L'enseignement catholique est ce grand fleuve aux bords enchanteurs, à l'imposante majesté, aux eaux limpides, brisant tous les obstacles qui s'opposent à son cours, et portant à travers les campagnes fleuries l'abondance, et le bonheur : tandis que l'impiété, avec ces mille variantes et tergiversations, ressemble à ces petits ruisseaux bourbeux, aux ondes polluées, et meurtrières à quiconque les approche de ses lèvres, roulant sur un terrain fangeux, couvert de ruines, de débris infâmes, et dont le maigre tribut apporté aux eaux fluviales ne sert qu'à faire briller davantage leur pureté.

Enfin, je suis toujours sincère, en disant que, nous catholiques, nous sommes absolument indépendants, au-dessus de tou es ces misères que l'on nous suscite, puisque la fin à laquelle nous aspirons ; et vers laquelle nous marchons de front,le regard assuré, est au-dessus de tous pouvoir humain. De même que nulle puissance ne peut interdire à l'astre du jour de faire jaillir ses faisceaux de lumière, ainsi,rien, rien, ne peut empêcher notre marche ascendante.

Pour vous impies, frappés de cécité, votre route est un danger quotidien. Marchant sans fin ultime, ou l'oubliant, vous êtes tout-à-coup pris de vertige ; vous tourbillonnez, mais vous n'avancez pas. Vous ne pouvez voir le Ciel, puisque vos regards sont attachés à la terre. Vous sentez le vide en vous et autour de vous : vide de l'intelligence, vide du cœur ; partout des souffrances, du remords, d'inénarrables défaillances !

Que Dieu ait pitié de votre misère, qu'il ne fasse pas retomber sur vous son bras vengeur, mais qu'il vous ouvre l'aile de sa miséricorde : c'est là notre vœu le plus ardent.

Parce Domine, parce populo tuo.

J. G. Boissonneault.

P. S. — Les correspondants sont priés de choisir des sujets *utiles*. Les poésies ne doivent pas être trop développées, surtout si elles vont quelque peu dans l'abstrait.

HOMMES ET CHOSES

A ROME

Décès du R. P. Cornoldi, philosophe célèbre et de Mgr Tizzani, patriarche d'Antioche, savant de premier ordre.

Le Saint-Père rappele du Brésil le nonce accrédité, pour protester contre la séparation de l'Eglise et de l'Etat et le spoliation des ordres religieux, dans ce pays.

CANADA.

La question universitaire revient sur le tapis.

Les noces d'argent épiscopales de Mgr Laflèche, évêque de Trois-Rivières, et les noces d'or sacerdotales de Mgr C. Ol. Caron, Vicaire-Général, attirent 230 prêtres et donnent occasion à des fêtes *splendides*, dont les heureux témoins conserveront le plus doux souvenir.

Magnifique aurore boréale à Québec le 13 février, assez visible à Joliette.

Le juge Pagnuelo remplace le juge Mathieu, comme président de la commission royale relative au gouvernement Mercier.

Démolition de l'Ecole Normale de Québec, c'est une relique du passé qui s'en va.

Terreneuve voudrait que le Canada épousât ses querelles domestiques. Nous avons de reste des nôtres.

Décès de M. de Bonpart, professeur à l'Ecole Normale de Montréal, "chrétien accompli, savant reconnu, gentilhomme."

Le *Monde*.

Le public lettré fait bon accueil à l'ouvrage de Laure Conan : *A l Oeuvre et à l'Epreuve*.

Louis Cyr, le Samson Canadien, fait des prodiges en Angleterre.

On parle de poser un câble sous-marin entre Vancouver et le Japon, par voie de l'île Unimark et des Aleudans. Les télégrammes sont aujourd'hui transmis au Japon par la voie de l'Inde et de Singalon chaque mot coûte $2.25.

Immigration française au Canada, un peu plus considérable en 1891, 900, dont moitié dans la province de Québec, et les autres au N.-O.

M. Benjamin Sulte nous demande à grands cris, *Canada* du 8 février, de surveiller davantage notre prononciation

La *Gazette des Campagnes* renaît. Succès à M. F. H. Proulx, son digne rédacteur.

Félicitations à la *Revue Canadienne* qui vient d'entrer dans sa 27me année.

ETATS-UNIS

Le Dr. Spalding reçoit la confirmation avec vingt autres convertis, des mains du Cardinal Gibbons.

Décès de John Gilmary Shea, savant historien catholique.

Conversion au catholicisme de Lawrence Kip, l'un des avocats les plus distingués de Buffalo, N.-Y.

A L'ETRANGER

La Grippe a ravagé toute l'Europe.

Les anarchistes s'agitent en Es-

pagne ; on vient d'en exécuter quatre.

M. MacKensie, médecin anglais, célèbre comme spécialites dans les maladies de la gorge, meurt d'un asthme et d'une pIurésie résultant de l'influenza.

Les armes françaises se distingent au Soudan.

Mort, en Ecosse,du colonel Grant célèbre explorateur de l'Afrique.

L'amiral Gervais est nommé major général de la marine française.

Les cardinaux français publient une lettre collective dans le but de donner à l'action catholique en France, une base commune.. Les évêques de France adhèrent à cette lettre. Le mouvement inaugure par le cardinal de Lavigerie est devenu toute une puissance qui entraîne la France à de nouvelles destinées.

Le nouveau ministère Loubet en France ne paraît pas appelé à de brillantes destinées.

F. A. B.

QUE VOTRE RÈGNE ARRIVE

No 4, 8me année 1er Avril 1892

L'ETUDIANT

RELIGION, SCIENCES et LETTRES.

F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre - - - Directeur.

SOMMAIRE :

ABONNEMENT $1.00 PAR AN. — UN NUMÉRO, 2 CENTINS. Les abonnements datent du 1er Janvier.

ON S'ABONNE A JOLIETTE P. Q., CANADA

JOLIETTENSIA

Le R. Père Côté, C. S. V., est arrivé heureusement au terme de son voyage.

Il y aura prochainement une réunion annuelle des anciens élèves et professeurs du Collège Joliette. Elle sera l'[illegible] de cette année, le [illegible] et le [illegible] juin.

A l'Ecole [illegible], fête du R. P. Charlebois, chapelain : *Georges l'ouvrier*, trois actes. Le Kyrie de l'enfant de chœur (déclamation), chant.

De passage au Collège : RR. MM. V. Villeneuve, J.-B. Dupuy, J. Courtemanche, A. Desrosiers, J. C. Laporte, O. M. I., A. Laliberté, G. Deshaies ; RR. FF. Martel et Pelletier.

26. — Grand'messe en l'honneur de S. Joseph. M. C[illegible] donne l'instruction.

21. — Fête patronale du R. P. Supérieur. Banquet.

27. — Messe pour le repos de l'âme de feu Madame G. Lanct, bienfaitrice de l'œuvre du Noviciat, chantée par son neveu M. J. Robillard de Varennes. — Le soir, le R. Fr. Laferrière, C. S. V., directeur de l'Ecole St-Charles fait jouer par ses enfants: *Le Poisson d'Avril*, *Le Poulet*, comédies en un acte.

COLLEGIANA NOVA

Le St-Thomas. A l'Université d'Ottawa : soutenance : *De veritate*, par les philosophes de première année ; soutenance : *Du droit de propriété*, par les philosophes de seconde année. — Au séminaire de Québec : argumentation entremêlée de musique : Des diverses formes de gouvernement ; Avantage de la démocratie ; Souveraineté du peuple ; Suffrage universel.

Incendie de la toiture du Séminaire de Québec. Le dôme brûlé sera remplacé par un observatoire.

L'Université Laval reçoit en cadeau de 200 volumes du Ministère de l'Instruction publique, en France.

Collège Bourget, Rigaud, à l'occasion de la St-Patrice : *More sinned against than Sinning*, drame en quatre actes : *The Old Log[illegible]rd*, comédie en un acte. Discours sur l'Irlande par H. J. Cloran, avocat.

Au collège de l'Assomption. — Fête du Directeur : *Pirates de la Savane*, drame en cinq parties. Discours sur l'Education. Chœur et fanfare.

Les élèves du petit séminaire de Québec, 21e anniversaire de la consécration de Mgr Taschereau, rendent un *Ave Regina* de Rossini, un *Te Joseph* de Coupé.

Les *Annales Térésiennes* publient d'intéressantes correspondances de M. l'abbé J.-B. Proulx.

GUERRE A L'ANGLICISME

Octrois : Des octrois sont des droits que payent certaines denrées à leur entrée en ville. Le bureau où se payent ces droits porte aussi le nom d'octroi. Dans le sens employé par nos législateurs *octrois* doit se remplacer par *subventions*.

P. G. Roy.

QUE VOTRE RÈGNE ARRIVE

No 4, 8me année 1er Avril 1892

L'ETUDIANT

RELIGION, SCIENCES et LETTRES.

F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre - - - Directeur.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

1885 et 1892

Le 8 mars 1892 rappelle le 16 novembre 1885.

Il y a là deux pages d'histoire qui seront faciles à écrire, pages riches en tableaux vivants, et pleines de salutaires instructions pour les politiciens du Canada.

Puissions-nous être assez prudents pour ne plus recommencer de semblables expériences.

Quoi qu'il en soit, le peuple s'est aujourd'hui prononcé contre les théories financières d'un certain nombre de politiciens.

Est-ce à dire que le gouvernement Mercier, qui s'en va, n'a rien fait ?

La victoire rend parfois injuste.

Le gouvernement Mercier a fait des choses considérables qui restent à son avoir et dont l'histoire tiendra compte. *Rendons à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César.*

Que les Césars de l'avenir rendent à Dieu ce que réclame une conscience éclairée et Dieu leur fera rendre honneur et gloire, en dépit de toutes les agitations populaires : *L'homme s'agite, et Dieu le mène.*

F. A. Baillairgé, Ptre

NOS DEFAUTS MIGNONS.

CONFÉRENCE POUR L'INSTITUT CANADIEN D'OTTAWA.

Mesdames, Messieurs.

Quoique Français ou Français-Canadiens, nous sommes hommes, et, comme tels, nous avons nos défauts. Les nier, ce serait de l'effronterie ; les dissimuler, ce serait de l'hypocrisie ; les taire, ce serait de la lâcheté ; les avouer franchement, c'est de la franchise ; c'est presque de la diplomatie, car péché confessé est à moitié pardonné.

Invité samedi dernier à vous adresser la parole ce soir, je me suis de suite rappelé que nous serions en carême, et, comme cette année, il n'y a ni jeûne ni abstinence, je me suis dit que je me devais comme prêtre et religieux, de vous faire faire pénitence. Mon style eut suffi peut-être ; j'y ajouterai le sujet que je choisis. Peut-être malgré tout, pourra-t-il être utile ; c'est tout ce que je puis promettre, car pour agréable, il ne le sera pas ; qui a jamais joui d'un examen de conscience, surtout quand il était fait par un voisin plus ou moins charitable. Commençons.

Si l'orgueil est angélique, on peut dire avec raison que la vanité est française. On nous le reproche, on a raison. Qui n'a rencontré M. du Crevet sur son chemin ! Bien vêtu, bien ganté, le chapeau sur l'oreille, il marchait le front haut, l'œil au vent, et frappait le trottoir de ses bottes ; il posait, n'en doutez pas ; il est Français. Voyez comme il salue : son bras décrit un demi-cercle parfait, ses lèvres épanouissent un sourire, sa tête se relève de contentement. Il est fier de lui-même, non de vous ou de votre rencontre. Mais, s'il advient que vous soyez un personnage et que vous lui ayez rendu politesse pour politesse, huit jours durant il en repaîtra sa vanité et s'en vantera à tout venant.

Avez vous remarqué avec quel soin délicat on étale en première ligne les cartes de visites reçues des familles influentes ? N'avez-vous pas été frappés de la jalousie avec laquelle on essaie de créer ou de maintenir les castes ? Il y a quelques années, un jeune homme intelligent et sobre, avec une belle position recherchait en mariage une bonne et honnête jeune fille de la ville : *tous les deux s'aimaient d'amour tendre.* Humainement parlant, c'eut été un excellent parti pour les deux. Survint la mère de la jeune fille

et tout espoir se brisa comme verre. Quelle était l'objection ? Ecoutez-la de sa bouche : *Ma fille va en soirée chez le gouverneur, et lui, est le fils d'un habitant !* Qu'étaient-ils autrefois eux-mêmes ? des habitants ; que sont-ils aujourd'hui ? des marchands à l'aise. Ainsi va le monde.

A défaut de titres, on se fabrique des armes et des blasons, même sous la République ; à défaut de science, on pose au critique ; à défaut de vertus, on pose en fanfaron du crimes. Et ne croyez pas que c'est malice, calcul, voire même orgueil ; non, c'est vanité. "La religion est un vieux rêve, me disait un jour un Français, je n'y crois plus." Ah ! repris-je avec calme, vous regrettez sans doute d'avoir jamais fait votre première communion. Trois jours après il était à confesse, mais il me disait auparavant que s'il parlait ainsi, c'était pour épater les Canadiens.

Dans les honneurs, un vrai Français éprouve souvent le vertige et se grise de sa propre gloire ; mais serait-il assis sur un trône, verrait-il une foule fascinée se courber devant lui et lui prodiguer l'hommage de ses adulations, qu'il ne pourrait supporter un moment d'être l'objet des plaisanteries du plus humble de ses sujets. Il se laissera condamner, hâcher ; il ne souffrira jamais qu'on rie de lui. Qu'on se rappelle les querelles de Napoléon I avec Mme de Stahl ; celles de Louis-Philippe avec ce Leroy qui faisait des brioches ! Mais disons aussi que rien plus que le ridicule n'a de prise sur un public Français. Oh ! si O'Connell avait deversé devant un auditoire français les flots de sa verve toute celte contre les Landlords de son pays, il eût eu beau ne vouloir être qu'un agitateur ; ils en eussent fait un révolutionnaire et dès longtemps, hués par le peuple de leurs victimes, les Landlords eussent laissé l'Irlande se gouverner elle-même.

Max O'Rell fait remarquer, avec raison que les Français bâtissent leurs maisons sur le bord de la rue ; il eût pu ajouter qu'ils ouvrent de larges fenêtres : pourquoi ? parce qu'ils aiment à voir et à être vus. Leur vie est toujours plus ou moins un drame ou une comédie et leur mort en est le dénouement tragique.

Mais la vanité ne va jamais seule. Elle est presque toujours accompagnée ou suivie de près par une sœur trop fidèle. Ma bouche se refuse à la nommer. J'essaierai de vous la décrire . vous lui donnerez son nom vous-mêmes, si vous l'osez prononcer. C'est une petite femme vieillotte, au front bas et ridé : ses lèvres minces et

serrées ne laissèrent jamais sortir un sourire et jamais le soleil de la joie ne se refléta dans ses yeux, sur son visage jaune et amaigri, se lisent en traits livides l'anxiété, le noir souci et la haine. Tous ceux qui la voient passer se retirent et l'évitent avec soin, et ceux-là même qui lui offrent asile, ne le font qu'à la condition expresse qu'elle se tiendra, même en leur seule présence, toujours couverte d'un voile épais. Son ombre trouble les ménages ; son nom prononcé tout bas est l'épouvantail des amoureux qui pourtant ne craignent rien ; sa silhouette, vue à distance, fait trembler les plus braves et parfois brise leur énergie. Plus d'une fois sa présence momentanée a mis en danger les Etats les plus solides, compromis le bien être des villes les plus florissantes et rendu inutile le dénouement d'armées nombreuses. L'avez-vous reconnue, cette sœur aînée de la vanité ? Voulez vous que je la nomme ? C'est la basse jalousie.

Son souffle empesté se balance comme un nuage au-dessus de nos plus hautes sphères sociales et obscurcit les plus belles qualités du cœur et de l'esprit dont nos sommités, sont justement fières et dont nous devrions être fiers avec elles. Aussitôt que l'un de nous est parvenu, au prix d'un travail opiniâtre, à monter quelqu'un des échelons de l'échelle des honneurs, vite vingt-cinq se trouvent pour le rejeter en bas. Il était brillant hier ; aujourd'hui que ses talents sont reconnus, il n'est plus digne que de mépris, et se met-il aux pieds de ses égaux, qu'il ne pourrait se faire pardonner son élévation. Son succès est un crime. — Combien d'hommes de génie ont perdu, dans ces batailles à l'épingle, la plus belle part de leur vie ! Combien d'hommes de cœur ont dû, loin de s'abandonner à la joie légitime d'un honneur acheté bien chèrement, pleurer silencieusement des larmes de sang sur leurs succès ! Et pourtant, que demandaient-ils pour projeter sur leur pays la vive lumière de leur belle intelligence ou pour lui donner leur plus pur dévouement ? La seule aumône d'un regard ami, ou d'un mot d'encouragement. O Société, que parfois tu es injuste envers tes fils et par la même envers toi-même ! Plus tard, il est vrai, on leur élèvera des statues, on écrira en lettres d'or leurs noms, dans l'histoire, on exaltera leurs qualités ; mais, dites-moi, n'est-ce point une dérision et une moquerie de louer le mort qu'une jalousie homicide a couché dans sa tombe ?

Beaconsfield décrit dans un de ses ouvrages un banquet d'écri-

vains. Rien de plus triste. Même au dessert, même après le champagne, un silence de mort règne dans la salle du festin. Chacun, nous assure t-il, avait peur de livrer à son voisin quelque bon mot dont il eût pu tirer profit. Personne, à ma connaissance, n'a essayé de faire la même chose par rapport aux artistes. Mais Dame Rumeur nous assure, à tort, j'aime à le croire, que le succès de l'un fait trop souvent le dépit de l'autre.

Mais le vrai paradis de cette passion, c'est la petite ville ou le village. Qui n'y a vécu, ne saurait croire les misères qu'elle y engendre : un marchand y fait quelque argent, un fermier y réalise l'aisance, une jeune fille y attache sur son chapeau une fleur nouvelle, une vieille maman y orne son salon avec goût, un enfant y revient avec quelques prix. C'en est trop pour les jaloux. Ils aiguisent leurs langues et, comme la vipère, ils laissent couler sur ces favoris de la fortune la bave empoisonnée des plus noires calomnies : le marchand a volé, le fermier a dû jouer au Normand ; qui sait où la jeune fille a eu cette fleur ? à quelles ruses la vieille maman n'a-t-elle pas eu recours pour se donner ce luxe ? L'œil de l'homme atteint de la jaunisse voit tout au travers du prisme de sa maladie : ainsi en est-il de celui dont la jaunisse morale a troublé le bon sens.

Et pourtant, Mesdames et Messieurs, rien de moins raisonnable que la jalousie. Les autres ne peuvent se trouver avec nous, que dans l'une de ces trois relations : ou bien ils nous sont supérieurs, ou bien ils sont nos égaux, ou bien encore ils nous sont inférieurs. Quoi qu'on dise,quoi qu'on fasse, l'opinion publique s'est prononcée ; elle ne changera pas. Si nous abaissons nos supérieurs, nous nous abaissons d'autant ; il est de toute évidence que tout mérite à l'estime publique perdu par notre égal est perdu par nous-mêmes; enfin, nos inférieurs ne peuvent rouler dans l'abîme du mépris, sans nous entraîner avec eux, qu'a donc gagné le jaloux, en sciant les pieds de la statue qui l'offusquait si fort ? de se faire écraser sous ces murs. Beau succès en vérité ! Mais ici, en face de nationalités étrangères, la jalousie présente un autre danger que le bon vieux Lafontaine voudra bien vous signaler pour moi : vous ne sauriez qu'y gagner :

Un jour deux pélerins sur le sable rencontrent
Une huître, que le flot y venait d'apporter ;
Ils l'avalent des yeux, du doigt ils se la montrent ;
A l'égard de la dent, il fallut contester.
L'un se baissait déjà pour amasser la proie ;

L'autre le pousse et dit : Il est bon de savoir
Qui de nous en aura la joie—
Celui qui le premier a pu l'apercevoir
En sera le gobeur ; l'autre le verra faire.
Si par là l'on juge l'affaire,
Reprit son compagnon, j'ai l'œil bon, Dieu merci.
Je ne l'ai pas mauvais aussi,
Dit l'autre ; et je l'ai vue avant vous, sur ma vie.
Hé bien ! vous l'avez vue ; et moi je l'ai sentie.
Pendant tout ce bel incident,
Perrin Dandin arrive ; ils le prennent pour juge.
Perrin, fort gravement, ouvre l'huitre, et la gruge,
Nos deux Messieurs, le regardant.
Ce repas fait, il dit d'un ton de président :
Prenez, la cour vous donne à chacun une écaille
Sans dépens ; et qu'en paix chacun chez soi s'en aille.

L'huître, c'est une place, une promotion, un gain, une réputation, un profit quelconque. Quels sont les pèlerins qui se le disputent ? Nous-mêmes. Inutile de vous dire quel est le grave Perrin Dandin qui se l'adjuge en souriant.

Jules César fut non seulement un grand général ; il fut aussi un fin observateur et un admirable écrivain. Dans ses immortels commentaires sur la guerre des Gaules, il a écrit cette phrase : Chez les Gaulois, il n'y a rien de constant que leur propre inconstance. Ce qu'un auteur Américain, parfaitement impartial, a traduit en disant que "les Français sont capables de pratiquer l'héroisme, mais non la vertu." Ne vous récriez pas d'avance contre ces jugements, Mesdames et Messieurs, il y a là-dedans peut-être plus de vérité que nous ne pensons.

Que le Rhin est profond ! Le savant allemand tourne et retourne, vingt années durant, les pages noircies des vieux manuscrits, y cherche avec patience une phrase, une proposition, un mot qui jette quelque lumière sur le sujet qu'il se propose d'éclaircir, enrégistre jour par jour le fruit de ses veilles laborieuses, et un jour pour me servir de l'expression de Lessing, il présente au monde étonné la perle qu'il a fait sortir du sol déchiré par ses ongles. Les vingt ans de travail n'ont été qu'un jour pour lui, et demain, si Dieu lui prête vie, il reprendra paisiblement son œuvre.

Le savant français est essentiellement un homme d'intuition ; porté sur les ailes de sa puissante imagination, il parcourra d'un élan tous les chemins de la science à laquelle il s'adonne. Les témoins

de son ardeur admireront et s'écrieront peut-être ! Voyez, comme il est brillant !...Mais est il aussi sûr ?

La même différence s'observe entre le soldat français et le soldat allemand. Qui n'a lu avec émotion l'histoire de ce régiment prussien qui, en 1871, commandé sept fois de tenter le passage d'un pont, vint sept fois s'y faire faucher par la mitraille, mais enfin réussit à passer ? Au contraire lancez un régiment français à l'assaut d'une redoute ; son élan sera terrible, sa course vertigineuse. Mais que sur son chemin, un obstacle imprévu se rencontre : il se repliera en désordre et perdra la journée. La guerre franco-prussienne nous offre vingt exemples de ce trait de caractère.

Nous sommes naturellement impatients et nous voulons avoir fini avant même d'avoir commencé. A cette disposition individuelle et nationale sont dûs beaucoup de nos insuccès.

Souvent, sur ces petits champs de bataille que l'on appelle nos champs de jeux, il m'a été donné de remarquer le même caractère chez les élèves de notre Université. Personne n'égale le Canadien lorsqu'il s'agit d'attaquer : son élan est irrésistible, son enthousiasme immense ; mais vient-il à perdre, il retombe trop vite sur lui-même et est presque incapable de se tenir sur la défensive.

Mesdames et Messieurs, je finis : peut être ai-je déjà abusé de votre patience. Les Gaulois avaient, paraît-il, adopté l'alouette comme l'oiseau symbolique de leur race. Jamais choix ne fut plus justifié. Comme l'alouette, le Français monte à tire-d'aile vers les régions les plus élevées, mais aussi vite il en descend. Comme elle, il parle fort de ses exploits, mais n'a guère la patience de les pousser jusqu'au bout. Comme elle, il lutte trop souvent contre les siens, mais au profit des autres. En d'autres termes, le Français, comme l'Anglais, comme l'Allemand, comme l'Italien, a ses vices nationaux qui, pour être plus brillants, n'en sont pas moins des vices dangereux et nuisibles. Pour nous, efforçons-nous d'en entraver les effets, et même, si nous le pouvons, de les déraciner. N'en rougissons pas trop, car ici l'on peut bien dire : que celui qui est sans péché nous lance la première pierre !

QU'EST-CE QUE L'ÉLECTRICITÉ.

(*Scientific American.*)

Le public, en general, nous saura gré, sans doute, de leur apprendre qu'une autorité comme celle du Prof. William Crookes, président de l'institution des *Electrical Engineers*, est encore dans le doute au sujet des diverses théories énoncées pour l'explication des phénomènes électriques. Il dit : " Nous savons peu de chose relativement à l'action puissante de l'électricité." Sa dernière adresse présidentielle est d'une nature bien intéressante pour les ingénieurs ; nous en citons ce qui suit de la *Railroad Gazette.*

Il est maintenant généralement reconnu que la science seule, sans application pratique, est utile à l'investigateur et enrichit grandement la société. " C'est une bénédiction pour celui qui donne et celui qui prend." Il y a une affiliation directe entre la cuisse de grenouille qui tremble sur l'établi de Galvani et le fonctionnement du télégraphe ou du téléphone.

" Nous savons peu de chose, même à l'heure qu'il est, relativement à l'action puissante de l'électricité. " Les *substanciaires* " nous disent que c'est une espèce de matière. D'autres la regardent, non comme matière mais comme une forme d'énergie. D'autres, aussi, rejettent ces deux hypothèses. Le professeur Lodge prétend que c'est une forme ou plutôt un mode de manifestation de l'éther ". Le Prof. Nikola Tesla n'accepte pas la définition du Prof. Lodge, mais il croit que " rien ne s'oppose à ce qu'on appelle électricité, l'éther combiné avec la matière ou l'éther emprisonné. " Les plus grandes autorités ne sont pas encore d'accord sur la question s'il y a une seule espèce d'électricité ou s'il y a deux électricités opposées. Le seul moyen de lutter avec la difficulté, est de persévérer dans les expériences et les observations. Si l'on ne réussit pas à connaître ce qu'est l'électricité, si, comme la vie ou la matière, elle doit rester une quantité inconnue, nous ferons certainement d'autres découvertes.

" Les expérimentateurs réussissent à raccourcir les longueurs des rayons électriques. Les longueurs des ondes deviennent plus courtes, à mesure que la grandeur de l'appareil est diminuée ; si l'on pouvait fabriquer des bouteilles de Leyde dimensions moléculaires, les rayons pourraient tomber en dedans des limites étroites de la visibilité, nous ne savons pas encore comment on pourrait faire fonctionner une molécule comme une bouteille de Leyde, il n'est pas invraisemblable cependant que la lumière phosphorescente discontinue émise par certaines rares espèces de terre, quand celles-ci sont sous l'action d'un courant de haute tension dans un vide d'un degré élevé, est réellement une production artificielle de ces rayons électriques, suffisamment courts pour affecter les organes de notre vue. Si une telle lumière pouvait être produite plus facile-

ment et avec plus de régularité, elle serait de beaucoup plus économique que la lumière provenant d'une flamme ou d'un arc,parce que bien peu de l'énergie, en jeu, est dépensée sous forme de rayon de chaleur. La nature nous fournit des exemples de cette production de lumière dans les vers-luisants et les mouches à feu. Leur lumière n'est accompagnée d'aucune émission de chaleur sensible à nos instruments les plus délicats, quoiqu'elle soit assez forte pour être vue à une distance considérable.

" Les courants alternants jouissent d'un crédit douteux même pour ceux qui y croient le plus, et il résulte des recherches de Tesla qu'ils deviennent, non pas, plus dangereux, mais, moins dangereux, à mesure que la rapidité de l'alternation augmente. De plus, il paraît qu'une flamme véritable peut maintenant être produite sans aide chimique,une flamme qui émet la lumière et la chaleur sans consommation de la matière et sans aucun procédé chimique. Il nous faut, à cette fin, des méthodes améliorées pour la production d'alternations excessivement fréquentes et de potentiels énormes. Réussirons-nous à les obtenir en faisant une saignée à l'éther ? Si l'on y réussit, l'on pourra envisager avec indifférence l'épuisement probable de nos terrains houillers. Nous résoudrons, de suite, le problème de la fumée, et nous dissoudrons ainsi ces ligues des monopoleurs du charbon...

L'électricité paraît être destinée à s'annexer le champ entier, non seulement de l'optique, mais probablement aussi de la *thermotique*...

Les rayons de la chaleur ne peuvent pas passer à travers un mur, non plus, comme nous le savons fort bien d'ailleurs, qu'à travers une brume épaisse. Mais les rayons électriques, avec des ondes d'un ou de deux pieds de longueur, dont nous avons précédemment parlé, traverseront facilement de tels médiums, qui ne seront que transparents pour eux. "

Traduit pour l'*Etudiant* par

G. F. B.

L'HYGIÈNE

2o La peau

Ici vient un article très important du règlement, surtout au point de vue de l'hygiène : c'est la toilette. On a dit que la propreté est une vertu mais c'est aussi une nécessité.

La peau joue un grand rôle dans l'économie humaine, et ce rôle, elle ne peut le remplir si par des lavages souvent répétés et bien faits on ne la débarrasse de tout ce que les mille et un mouvements de l'activité humaine y ont attaché. Un grand

médecin a pu dire avec raison, que la peau est la soupape de sûreté de la machine animale et voici pourquoi. Vous savez peut-être, ou plutôt vous devez ignorer que la température normale du corps est de 37 degrés centigrade et cette température normale peut varier seulement de six à huit degrés; plus haut ou plus bas, c'est la mort. D'un autre côté, l'air ambiant est soumis à des changements considérables et souvent très subits. A la peau est dévolue cette fonction régulatrice qui permet à la chaleur animale de se tenir toujours à peu près au même degré. Dans une atmosphère très chaude, la peau se distend et les millions de glandes situées dans sa profondeur, versent sans cesse à la surface de notre corps une quantité plus ou moins grande de liquide dont l'évaporation amène un abaissement de température. A une basse température la peau se contracte, se ramasse sur elle-même, produit un véritable épaississement artificiel, vulgairement appelé *chair de poule* et tout cela pour diminuer les sécrétions cutanées et concentrer davantage la chaleur animale.

De plus la peau respire, c'est-à-dire qu'elle absorbe de l'oxygène et exhale de l'acide carbonique. Eh bien ! pour jouer ce rôle si important, vous devez comprendre que la peau a besoin d'être bien entretenue, afin que les pores ou petites ouvertures qui s'y trouvent puissent remplir leur fonction.

A part ces raisons qui sont celles de l'hygiène, il y a aussi l'apparence de propreté à laquelle tout homme civilisé ne peut se soustraire sans manquer gravement. La propreté qui se voit est de rigueur, mais elle n'est pas la plus essentielle ; aussi les bains devraient se prendre au moins tous les mois en hiver et toutes les semaines en été. Ce que nous appelons, en hygiène, bains de propreté, ce sont les bains frais ; les bains ne doivent jamais être pris lorsque le corps est couvert de sueurs ni immédiatement après un repas et ni jamais durer plus de vingt minutes.

Cependant certaines parties du corps plus exposées que les autres, ont besoin d'un bain ou lavage particulier et plus fréquent.

3o Le visage et le cou

Le visage et le cou requièrent tous les matins une ablution froide additionnée d'une certaine quantité de savon ; ce dernier doit être d'assez bonne qualité et on ne se servira jamais pour la figure de ce qu'on est convenu d'appeler *savon du pays* ; la trop forte proportion de potasse qu'il renferme ferait tort à la peau.

4o Les dents

Les dents requièrent elles aussi, une toilette spéciale ; on devra les brosser tous les matins avec une brosse douce et de l'eau froide ; deux ou trois fois par semaine, servez-vous de poudre. Cette toilette des dents est très importante, parce qu'elle prévient la carie en enlevant des dents tout ce qui a pu s'y déposer. Je puis aussi vous recommander comme excellente la pratique de se rincer la bouche avec de l'eau froide, après chaque repas.

5o L'oreille

L'oreille réclame sa part d'attention ; à l'état normal l'oreille secrète une certaine quantité de cérumen ou cire qu'on doit extraire de temps en temps de la cavité de l'oreille. Servez-vous pour cette petite opération d'un cure-oreille, jamais d'une tête d'épingle recouverte d'un coin de serviette tel que cela se pratique trop souvent, cette tête d'épingle refoule la cire dans le fond de l'oreille au lieu de l'en retirer.

6o La tête

Servez-vous tous les matins de la brosse et du peigne, et une fois la semaine, faites le lavage de la tête à l'eau froide à laquelle vous ferez bien d'ajouter un peu de soda ; autrefois il se faisait une forte consommation d'huiles et de pommades parfumées pour les cheveux, la mode en est heureusement disparue. Cependant pour certaines personnes dont les cheveux sont un peu secs, il est bon de se servir d'un peu d'huile toutes les fois qu'on fait le lavage de la tête.

7o Les mains

Le lavage des mains doit se faire plusieurs fois par jour, on peut pour les mains se servir d'un savon un peu plus fort que pour la figure.

8o Les pieds

Les pieds doivent être lavés au moins une fois la semaine avec de l'eau ni trop chaude ni trop froide ; de même que pour les mains, ayez soin de bien sécher la peau des pieds après les avoir lavés. Certaines personnes souffrent beaucoup d'une trop forte transpiration des pieds ; un bon remède dans ce cas, est de faire, tous les soirs des frictions sèches, avec un linge un peu rude. Ces personnes d'ailleurs ne doivent pas se contenter de ce lavage une fois la semaine, mais le répéter tous les trois ou quatre jours.

9o Les ongles

Maintenant un mot des ongles ; nettoyez vos ongles tous les jours et plusieurs fois par jour si besoin en est ; taillez-les au besoin et avec des ciseaux, ne les gardez ni trop longs ni trop courts. Aux doigts des mains on peut les arrondir, mais aux pieds, on doit leur donner une forme carrée, afin de prévenir la maladie appelée *ongle incarné*, maladie très souffrante et qu'on rencontre malheureusement trop souvent.

PUBLICATIONS RECOMMANDÉES

L'Education chrétienne. Paris, 35 rue de Grenelle. Hebdomadaire, $1.60. Il y a un supplement bi-mensuel dont le prix est d'une piastre. (On ne s'abonne pas au supplément seul).

L'Ecole et la Famille, E. Robert, Fontaine-sur-Saone (Rhône). bi-mensuel $1.20, avec le supplément $1.40.

L'Education, journal des écoles primaires. Paris, 15, rue Cassette. Hebdomadaire, $1.60.

Ces publications font le plus grand honneur à leur rédaction et peuvent être très utiles dans notre pays. Le *supplément* de l'*Education chrétienne* rendrait service aû personnel enseignant de nos collèges. Essayez, confrères.

BIBLIOGRAPHIE

PUBLICATIONS REÇUES

Le R. P. Lacordaire et les jeunes gens, conférence faite au Cercle Ville-Marie, par le R. P. Babonneau, O. S. D.—Délicieux.

Mgr. Langevin. Intéressante notice biographique, extraite du *Messager de Ste.-Anne*, de Rimouski.

Légendes du Nord-Ouest, par l'abbé G. Dugas, 142 pages. Voies admirables de la Providence ; dévouement d'un jeune métis ; Le chepelet chez les métis ; Quelques traits de bravoure ; Femme sauvage abandonnée ; Les Assiniboines du fort La Reine ; Le doigt de Dieu : Une prisonnière Pied-Noir rachetée par un missionnaire ; tels sont les titres des intéressants articles de ce volume. Style simple naturel. Donnons en prix.

La Vie et l'Hérédité, ouvrage philosophique dont nous parlerons sur un prochain numéro. En vente chez Victor Retaux et Fils, 82 rue Bonaparte, Paris.

Formulaire photographique, par P. Jouan, Librairie de la *Science en famille* 118 rue d'Assas, Paris. Les amateurs trouveront là facilement nombre de formules et de tours de mains des plus pratiques.

Manuel pratique de Phototypie, par J. Voirin, 118 rue d'Assas. " Cet opuscule fait voir au photographe et à l'imprimeur que l'impression de la photographie aux encres grasses est un procédé simple, pratique, à la portée de tous ".

Conférences du Rév. Père Damen, S. J., Opuscule de controverse de 166 pages. On en a vendu 8,000 exemplaires. En vente au juniorat des RR. P. P. Oblats, rue Wilbrod 196, Ottawa. 15 centins l'unité.

American Notes et Queries, a medium of intercommunications for litterary men, general readers, etc. Philadelphia, E-U.

Canadian Newspapers Directory, par M. A. McKim et Co.

Très fort et très beau volume, relié, de 368 pages. C'est une photographie *intellectuelle* et *intelligente* de 144 Villes ou places du Canada. Ce n'est qu'avec beaucoup d'énergie et une patience de premier ordre que l'on arrive à un pareil résultat. $2,00 le volume.

Les personnes qui ont reçu des listes, de l'Ecole industrielle de Joliette, sont priées de renvoyer ces listes au R. Frère Turcotte, C. S. V., Joliette, dès les premiers jours d'avril.

HOMMES ET CHOSES.



ROME

Lettre de Léon XIII au clergé et au peuple français. Voilà de la grande et superbe politique chrétienne.

Décès du cardinal Mermillod, né en 1824. Grand cœur, haute intelligence. Très au fait des mille et un détails des grandes questions du jour.



CANADA.

Les conservateurs reprennent le pouvoir avec 30 voix de majorité et plus. – M. Mercier résigne.

Dom Henry publie dans l'*Etendard* d'excellentes correspondances. Il serait peut-être à propos de les faire moins compactes et moins longues. Le lecteur canadien ne lit pas les longs articles ; or nous tenons à ce qu'il lise les écrits de Dom Henry.

M. l'abbé G. Dugas prêche toujours, dans la presse, sur la nécessité qu'il y a d'envoyer les Canadiens dans le Nord-Ouest.

M. l'abbé J.-B. Morin conduit au Nord-Ouest un nouveau contingent de 155 personnes. Toute correspondance doit lui être adressée au Collège Joliette.

Trois délégués sont aussi partis le 3 avril pour le Nord-Ouest, avec le R. P. Blais, dans un but de colonisation.

M. l'abbé Beaudry travaille de son côté, dans son *Colonisateur canadien*.

Très bien, confrères, vous aurez
de la Patrie.

Dans les derniers six mois de 1892 l'immigration chinoise au Canada est de 2,637 individus qui ont payé pour entrer $131,860.

L'*Association des Familles* est aujourd'hui établie dans 23 paroisses et compte 10,000 familles associées. Elle consacre la prière en commun, vieille tradition que plusieurs de nos familles ont laissé se perdre.

Gérald donne dans le *Recueil littéraire* une appréciation généralement favorable des " Feuilles volantes " de M. Fréchette. Il nous avoue qu'il a dû emprunter le volume pour en faire l'analyse. Heureux est-il encore d'avoir pu mettre la main dessus. Nous savons plus d'un journaliste qui n'en a pas vu la couleur ! Le reproche que l'on fait aux journalistes de ne pas s'occuper des littérateurs du pays est sans doute fondé, généralement, mais dans plusieurs cas, les auteurs sont les premiers coupables. Nous n'exceptons que ceux qui ont l'avantage de vendre au gouvernement tout le tirage d'une première édition!

121,280 pèlerins ont visité Ste-Anne de Beaupré en 1891.

Le Rév. M. Adam est nommé curé du Sacré-Cœur de Montréal. Le Révérend M. Dubuc, curé du Sacré-Cœur depuis 18 ans et fondateur de cette paroisse a reçu les remerciements émus de ses ex-paroissiens.

La législature du Nouveau-Brunswick demande l'union législative des provinces maritimes.

Le *Canadien* se plaint d'influence indue.

Les amis de la science s'attendent à ce que le gouvernement provincial ressuscite le *Naturaliste Canadien*.

A plus tard la nécrologie de M. l'abbé Provancher.

Le *Moniteur du Commerce* entre dans sa onzième année. Son numéro d'anniversaire est rempli d'articles à titres des plus alléchants. Ce journal a beaucoup de valeur.



ETATS-UNIS

Les ouvriers catholiques de New-York célèbrent avec pompe le 82e anniversaire de la naissance de Léon XIII.

Le Rév. J. R. Slattery, recteur du séminaire St-Joseph de Baltimore, fait appel à la jeunesse canadienne-française, pour la conversion des nègres. Grande est la moisson, mais hélas ! pas d'ouvriers. Ceux qui pensent qu'il y a trop de collèges classiques au Canada feront bien d'examiner le côté apostolique des études classiques.

Il y a aux Etats-Unis 130 églises dédiées à Saint Patrice.

A L'ETRANGER.

Mgr d'Hulst, coadjuteur de Mgr Richard, archevêque de Paris, est élu député (Finistère) à la place de feu Mgr Freppel.

La misère règne, plus ou moins, en Autriche, en Allemagne et en Russie. On signale des désordres sérieux de la part des déshérités de la fortune.

Un parti républicain catholique se forme décidément en France. Il rallie déjà 38 députés.

Fondation d'une œuvre salésienne à Santiago (Chili).

Le digne capitaine Joubert lutte en Afrique contre les marchands d'esclaves.

Le Clergé et les Temps nouveaux, par M. Elie Méric, professeur à la Sorbonne. 1 vol. in-12.

Prix broché, franco par la poste, 3 fr. 50.

En ce moment, l'Eglise est attaquée de toutes parts : on met en question ses libertés les plus chères, le Concordat, la vie même des communautés religieuses, les droits sacrés des évêques et des simples prêtres. Dans ces circonstances critiques, il appartenait à M. l'abbé Méric, qui l'an dernier a publié sur le *Clergé sous l'ancien régime* un ouvrage si remarquable, de dire son mot, — le mot de l'histoire, de la raison, de la logique,—sur les questions actuelles. Son nouveau livre est appelé à un grand retentissement.

Dans ce volume, fruit de longues études, l'éminent professeur de la Sorbonne aborde tous les problèmes soulevés en France depuis 89 : la Confiscation des biens du clergé, l'Organisation du Temporel des évêques et des prêtres, le Concordat, la Crise politique, sociale, philosophique, religieuse, et enfin le Relèvement religieux de la patrie française.

Partout M. l'abbé Méric, appuyé sur des documents oubliés, mais incontestables, porte la plus éclatante lumière ; sa langue est toujours claire, mesurée, vivante ; sa logique serrée, irrésistible.

Qu'on lise surtout deux chapitres de ce volume : le Concordat et le Relèvement religieux de la France. Nous avouons n'avoir pas vu longtemps des pages si émues et si probantes. C. Lawrence.

La Semaine des Familles

POUR DISTRIBUTION DE PRIX

AUX MAISONS D'EDUCATION.

La FAMILLE, année 1891, volume de 800 pages.

Cartonnage, papier marbré, très propre, la douzaine $7.00

Reliure de luxe, lettres d'or au dos et au recto. La douzaine $9.00.

Ce qui réduit le prix du volume cartonné à 58 centins, et du volume toile et or à 68 centins !

La *Littérature au Canada* en 1890, se vend brochée, 50 centins, et reliée (reliure de luxe) 60 centins l'exemplaire. Je la vends pour distribution de prix :

La douzaine brochée $3.00 = 25 cts l'unité !
" reliée 4.80 = 40 cts l'unité !

J'offre aussi en vente les brochures suivantes :

		PRIX : LA DOUZAINE
Coups de crayon, (1)............................	220 pages	$2.00
Histoire de St-Jean de Matha, (1)	132 pages	1.20
Dictionnaire des verbes irréguliers, (1)......	72 pages	2.40
La Nature, la Race, la Santé et le Travail : applications à la Province de Québec (2)	100 pages	1.20
L'Auberge de l'ange gardien, (2)..............	72 pages	1.00
Homonymes français, (3)......................	220 pages	2.50
English homonyms, (3).................	190 pages	2.50

☞ Le tout expedié, franc de port.

Nous faisons donc, pour distribution de prix, une réduction qui varie de 30 à 50 pour cent.

P. S. — Il est impossible à des éditeurs canadiens de vendre à plus bas prix.

F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre

---

(1) Le prix du détail est de 25 cts l'unité.
(2) Le prix du détail est de 15 cts l'unité.
(3) Le prix du détail est de 35 cts l'unité.

QUE VOTRE RÈGNE ARRIVE

No 5, 8me année 1er Mai 1892

L'ETUDIANT

RELIGION, SCIENCES et LETTRES.

F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre - - - Directeur.

SOMMAIRE :

SUPPLÉMENT :

ABONNEMENT
$1.00
PAR AN.

UN NUMÉRO, 2 CENTINS.
Les abonnements datent du 1er janvier.

ON S'ABONNE A JOLIETTE P. Q., CANADA.

AUX PRIÈRES

Le rédacteur de l'ÉTUDIANT recommande instamment aux prières de ses amis et de ses lecteurs, sa mère, Madame G. F. Baillairgé, décédée à Joliette, le 29 avril dernier.

JOLIETTENSIA

M. le juge Baby est le président de la convention des anciens élèves et professeurs ; M. le Recorder De Montigny, vice-président ; M. le Dr Sheppard, secrétaire-trésorier. Les membres du Comité sont : Le R. P. Beaudry, sup., le R. Prosper Beaudry, curé de Joliette, le R. S. O. Perreault, curé de St-Louis de Gonzague, et M. J. O. Désilets, protonotaire.

La réunion aura lieu le 1er et le 2 juin.

Le 1er au soir, le R. P. Charlebois fera exécuter : *Christophe Colomb*, ode-symphonie, de Félicien David.

Le lendemain, messe et banquet.

Venez en nombre, MM. les anciens élèves, et MM. les anciens professeurs.

Admis à la pratique de la médecine : MM Eus. Beaudoin, Pierre Pichette, Jos. Trudeau. Félicitations.

Rev. A. Lippé, vicaire à la cathédrale de Valleyfield.

De passage au Collège : les RR. MM. J. T. Gaudet, c. L'Epiphanie. L. Perreault, v. Varennes ; A. Larose, c. St-Liguori ; J. A. Lippé, v. Valleyfield ; J.-B. Desrosiers, v. St-Félix ; P. N. Bruchési, chan. Montréal ; Les RR. PP. O. Joly, J. E. Foucher, C. S. V., Collège Bourget, Rigaud ; T. Dugas, C. S. V., Berthierville.

Extra Muros : Les RR. PP. Gauvreau, prieur, et Jacques, dominicains, prêchent la retraite annuelle et établissent en grand, le rosaire associé —Les étrangers trouvent fort jolie la nouvelle église de Joliette.

QUE VOTRE RÈGNE ARRIVE

No 5, 8me année 1er Mai 1892

L'ETUDIANT

RELIGION, SCIENCES et LETTRES.

F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre - - - Directeur.

MONSEIGNEUR J. M. EMARD

Evêque de Ste-Cécile de Valleyfield

Lorsque un rejeton nouveau pousse au pied de l'arbre familial, il y a de la joie au foyer.

Pasce oves meas : Paissez mes brebis.

C'est le Père éternel qui, par son Verbe, adresse ces paroles aux enfants de la terre dont il veut faire des pasteurs *souverains : Posuit episcopos regere Ecclesiam Dei.*

Lorsqu'un évêque succède à un évêque, on admire la vitalité, la perpétuité de l'Eglise ; mais lorsqu'il s'agit d'un nouveau siège épiscopal, c'est la fécondité, c'est la catholicité de l'Eglise qui nous frappe.

La création d'un évêque, rejeton nouveau au pied de l'arbre de la croix, dont il porte sans cesse l'insigne sur la poitrine, est donc un grand sujet de joie pour les enfants de la famille du Christ.

Ces réflexions nous sont inspirées par l'élévation à l'épiscopat de M. le Chanoine Emard, et par l'érection en évêché, de Ste-Cécile de Valleyfield.

Le nouveau diocèse comprend cinq comtés : Beauharnois, Soulanges, Huntingdon, Chateauguay et Vaudreuil ; avec 36 paroisses.

Monseigneur Fabre, archevêque de Montréal ne donne pas au nouvel élu une brebis *tondue*, mais un fort joli diocèse où tout est très bien organisé.

Grâce aux soins de M. Roussin, le curé actuel, et aux grands travaux de M. Pelletier, son prédécesseur, Ste-Cécile a tout ce qui fait honneur à la houlette pastorale : belle et grande église, palais épiscopal très convenable, grande académie commerciale, religieuses enseignantes, sœurs de la Providence, etc. En dehors de Ste-Cécile, il y a le Collège Bourget, si souvent voué à la mort, mais qui devait rester pour faire revivre son fondateur et devenir la pépinière sacerdotale d'un nouveau diocèse.

Le nouveau titulaire naquit à St-Constant, comté de La Prairie, en 1853. Après de solides études au collège et au grand séminaire de Montréal, il poursuivit à Rome ses études théologiques. Il fit à cette époque un voyage en Terre Sainte. La relation de ce voyage a paru dans un fort volume très intéressant et très utile à ceux qui entreprennent le même voyage. De retour au Canada il exerça le ministère à St-Joseph de Montréal, puis succéda au regretté M. T. Harel, comme chancelier, à l'archevêché de Montréal. Il prit ensuite la rédaction de la *Semaine religieuse de Montréal*, en collaboration avec M. l'abbé P. N. Bruchési. On sait assez que cette publication fait honneur à ses rédacteurs.

On trouve dans le nouveau prélat, à côté de la science et des manières distinguées, une grande délicatesse de cœur qui, pour se cacher parfois, se trahit toujours dans les rapports intimes.

Ad multos annos.

F. A. Baillairgé, Ptre

TROIS POSEURS DANS UN BROUILLARD

Imaginez-vous un brouillard épais, voilant à la fois les vertus et les crimes de la grande Babylone. Une pluie battante rebondit sur les pavés, et par un chemin, boueux, difficile, malaisé, s'avancent trois jeunes abbés. Leur costume désordonné (qu'on me pardonne l'expression) n'annonce guère qu'ils sont en route pour le photographe. Qu'importe ! Ils bravent le ciel, car c'est un jour de congé, rare occasion pour cette opération artistique.

Enfin ils se trouvent en face d'un magasin étalant des gravures et des émaux.

Nos braves gens se décident à monter au sixième, triste délassement après avoir arpenté Paris.

Au bruit de leur arrivée une porte s'ouvre et voici nos abbés installés dans un salon somptueux. Quel contraste avec leurs soutanes trempées et leurs membres grelottants !

L'artiste s'étonne d'abord d'une pareille clientèle par un temps semblable. Mais comme à Paris on se familiarise vite avec l'extraordinaire, notre homme demande 24 francs pour reproduire les mines candides de ces étrangers candidement désappointés.

" Mais, Monsieur, nous connaissons tel photographe qui ne prend que 10 francs " !

" Mais nous sommes du Canada " ajoute le second !

" C'est notre seul jour de congé " dit le troisième.

L'artiste flatté de voir des pratiques lui arriver de si loin se hâte de réduire son prix à douze francs.

Le voilà donc à l'œuvre.

Puis vient le moment de la pose.

D'après lui, pour bien poser il faut se tenir le corps droit comme une queue de billard, les jambes doivent être à un kilomètre de distance l'une de l'autre, les doigts en patte d'oie sur les genoux et la tête sentimentalement reposée sur l'épaule de son voisin.

Cependant cette longue opération a pris du temps. Le

soleil a baissé ; en vain comme Josué, l'artiste, de ses mains suppliantes veut arrêter l'astre du jour...il est trop tard !

La machine ne peut pas fonctionner. Nous nous retirons et nous nous faisons *prendre* par l'omnibus jusqu'à la Porte de Versailles.

E. PICHÉ, Ptre.

Les Immunités Ecclésiastiques.

L'EGLISE ET L'ETAT.

ARTICLE DEUXIEME

Nous avons dans un premier article envisagé la société religieuse et la société civile dans leurs rapports généraux, jetons encore un coup d'œil en arrière et pénétrons plus profondément dans certaines questions que nous n'avons qu'effleurées en passant, nous élargirons ainsi les bases sur lesquelles doivent s'appuyer nos démonstrations de l'avenir.

Toutes les fois que l'Ecriture nous parle de la puissance civile et de son rôle dans le plan providentiel, elle nous la représente comme la subordonnée de Dieu et l'exécutrice obligée de ses volontés souveraines : " Ecoutez, rois, et comprenez ; apprenez, juges des confins de la terre. " Prêtez l'oreille, vous qui avez les foules sous la main et qui vous complaisez dans les masses des nations. La puissance vous a été donnée " par le Seigneur, et la force par le Très-Haut, qui examinera vos œuvres " et sondera vos pensées. Parce qu'étant les ministres de son royaume, " vous n'avez pas jugé équitablement, ni observé les lois de la justice, ni " marché selon la volonté de Dieu, son apparition sera pour vous épou- " vantable et soudaine et ceux qui commandent aux autres seront jugés " avec une extrême rigueur. Envers le petit on use de miséricorde, mais " les puissants auront à souffrir de puissants tourments...... Plus on est " grand, plus sont terribles les supplices dont on est menacé (1) ".

Il y a loin de là aux théories en vogue de nos jours, d'après lesquelles la puissance civile ne doit prendre conseil que de ses caprices.

L'Etat comme l'individu trouvera son devoir, sa prospérité, son perfec-

(1) Sap. VI 1-10. Conf. Ps. II. Quare fremuerunt.... De ces enseignements il faut rapprocher les sublimes paroles par lesquelles Bossuet commençait l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre. Jamais peut-être la parole de l'homme n'avait si bien reflété la parole de Dieu.

tionnement dans la fidèle et complète exécution des ordres de Dieu ; procéder autrement dans la tâche qui lui incombe, c'est faire fausse route et courir à sa perte.

Or quelle tâche a été dévolue à la puissance séculière ? Quelle place lui fut assignée dans l'ordre du monde ? A quelle fin immédiate est-elle ordonnée ? Nous l'avons dit avec le Docteur angélique : La société humaine a pour but d'aider l'homme à atteindre sa fin, " est considerandum quod gubernare est, id quod gubernatur, convenienter ad debitum finem perducere." Il faut donc porter le même jugement sur la fin de la multitude que sur la fin de l'individu, " idem judicium oportet esse de fine totius multitudinis et unius." Ceci est vrai soit que par l'*Etat* vous entendiez la société civile tout entière, embrassant sous ce mot Gouvernants et Gouvernés, soit que l'*Etat* indique seulement le sujet un ou multiple dans lequel réside l'autorité ; dans le premier cas en effet, l'Etat n'étant que la réunion des parties en un tout, il est impossible que la fin des parties ne soit pas également la fin du tout ; il en est de même dans la seconde exception, car le gouvernement en temps que tel n'est pas fait pour lui-même mais pour le bien de la multitude soumise à son autorité.

Si donc la fin de l'homme est une fois bien connue, clairement déterminée, l'Etat, sous peine de manquer à sa mission, doit diriger de ce côté ses efforts. Non seulement il ne peut pas semer des obstacles sur la route pour entraver la marche de l'homme, mais même rester indifférent. Se retrancher dans ce qu'on est convenu d'appeler la *neutralité*, ne vouloir pas autant qu'il est en lui faciliter à l'homme le chemin de ses destinées, serait de sa part une insigne trahison.

Je dis plus ; dans la supposition où Dieu par un acte de sa toute-puissance, aurait déterminé certains moyens à l'exclusion des autres pour parvenir à ce but suprême de l'existence humaine, l'Etat ici encore n'aurait pas le choix, il n'aurait qu'à s'incliner devant ce nouvel ordre du Maître.

Toute la question se réduit par conséquent à connaître la fin de l'homme et les moyens qui y conduisent.

Il est hors de doute que Dieu n'était nullement tenu de se révéler au monde par une voie surnaturelle, l'homme n'y avait aucun droit, mais si Dieu a voulu manifester sa volonté autrement que par le moyen de la raison, le fait une fois constaté, l'homme, sans même en trop chercher les motifs, n'a qu'à se soumettre, en adorant " Celui qui est toujours parfait dans ses voies."

Dieu n'était pas non plus tenu d'élever l'homme au-dessus de sa perfection naturelle, mais si poursuivant jusqu'aux dernières limites les manifestations de ses perfections et de sa gloire, et voulant combler au-delà de de toute mesure les aspirations de la Créature sortie de ses mains, il l'a orientée vers le monde surnaturel, lui a assigné une fin suréminente, dans ce cas encore la ligne de conduite de l'homme est toute tracée, c'est vers

cette seule fin qu'il doit tendre; toute action qui ne sera pas ordonnée à ce but de près ou de loin, n'aura pas, moralement parlant, sa raison d'être. C'est là le point culminant de toute sa vie, le flambeau qui doit guider sa marche ascendante. Il ne lui est pas permis alors de s'attacher aux biens matériels : circonscrire ses aspirations aux étroits horizons de la terre serait pour lui un crime. Alors aussi l'Etat qui travaillerait à effacer cette pensée de l'esprit de l'homme, ou même qui voudrait en faire abstraction dans le mouvement qu'il imprime au corps social, ne travaillerait plus au véritable bien de ses subordonnés, par suite manquerait à sa mission.

Or cette supposition est depuis longtemps un fait accompli, fait non pas douteux, obscur, fortuit, isolé, mais annoncé longtemps à l'avance, salué de loin, environné de tant de clartés que le nier serait nier la splendeur du soleil.

Jésus-Christ avait pour mission de faire connaître au monde d'une manière définitive les volontés de son père. Il a fixé pour toujours l'œuvre divine, donné sa dernière forme à la véritable religion, montré clairement aux enfants de Dieu le but suprême de leurs immortelles destinées.

Les choses étant ainsi, l'Etat doit non seulement de ce côté, garantir à ses subordonnés la liberté d'action, mais encore leur faciliter l'accomplissement de ces grands devoirs. Mais quel chemin suivre pour cela ? Où trouver sous la main les moyens de mener à bonne fin cette noble mission? Jésus-Christ encore y a pourvu.

Lorsque l'Homme-Dieu nous quitta, il ne disparut pas tout entier, si l'on peut ainsi parler ; il avait fondé son œuvre de salut, mais cette œuvre avait à se développer ; il avait jeté la semence, la semence fécondée, multipliée, devait porter des fruits, l'enseignement sorti de sa bouche ne devait pas s'évanouir ni subir d'altération, mais parvenir aux dernières générations aussi pur qu'il était à sa source. Au milieu des opinions humaines plus mobiles que les vagues de l'océan il nous fallait un port de salut ; au sein des épaisses ténèbres qui menacent à chaque instant de cacher le ciel à nos yeux, il nous fallait un phare qui projetât ses clartés jusque vers le monde à venir. Il fallait une bouche autorisée, qui pût au nom du ciel nous donner l'intelligence de la loi, enfin après nous avoir montré le but à atteindre, le divin Maître devait ouvrir devant nous le sentier qui y conduit. Voilà pourquoi Jésus-Christ mit à exécution la sublime conception de son Eglise qui devait continuer, développer, compléter son œuvre en s'inspirant de son esprit. Pour qu'elle fut visible à tous, il lui mit le front dans la lumière; pour nous délivrer de toute crainte, il la garantit de toute erreur dans les choses du salut. Ce n'est pas aux superbes représentants de la sagesse grecque ou romaine, ce n'est pas aux diplomates, ce n'est pas même aux empereurs de Rome, ce n'est à aucun César de la terre, mais seulement au pêcheur de Galilée et aux pontifes romains ses successeurs dans le gouvernement de l'Eglise qu'il a dit: " Pais

mes agneaux, pais mes brebis", "Tu es la pierre fondamentale sur laquelle va reposer mon Eglise."

Contrôler pleinement, décider en premier et en dernier ressort tout ce qui touche aux futures destinées de l'homme, c'est donc là la mission de l'Eglise représentée par son chef, comme c'était celle de Jésus-Christ, " Sicut misit me Pater et Ego mitto vos."

De plus l'Eglise n'est pas une société libre, mais absolument nécessaire ; hors de son sein il n'y a point de salut comme hors de Dieu il n'y a que désolation et mort ; l'Eglise c'est l'unique porte qui donne entrée au palais du grand roi, c'est le royaume de Dieu sur la terre, dans lequel naissent et grandissent les citoyens du royaume éternel. Prétendre rester uni à Dieu, vouloir monter jusqu'à lui tout en se séparant de son Eglise, c'est donc vouloir la fin tout en négligeant les moyens ; celui-là ne saurait avoir Dieu pour père qui ne veut pas avoir l'Eglise pour mère, " Credamus, disait St. Augustin, quantum quisque amat Ecclesiam, tantum habet Spiritum Sanctum (1)."

En outre cette dépendance nécessaire vis-à-vis de l'Eglise n'est pas seulement partielle, l'Eglise n'embrasse pas seulement un côté de l'homme comme font les autres sociétés, mais dans la sphère de l'activité humaine, rien ne peut lui échapper de ce qui appartient à l'ordre moral. Que pour cela on l'appelle envahissante, nous le voulons bien ; c'est sa gloire, c'est son devoir, elle est envahissante comme Dieu qui remplit tout de son immensité.

Et maintenant la conclusion s'impose : arrêter la marche de l'Eglise, ou même rester indifférent vis-à-vis d'elle, rayer son nom du programme de gouvernement, pousser à la séparation, n'est pas pour un Etat travailler au bien de ses subordonnés, c'est au contraire errer grandement lui-même et tromper indignement les autres.

* * *

Est-ce à dire que le représentant de la puissance civile n'aura plus qu'à exécuter les ordres de l'Evêque ? Non ! nous le répétons, nous ne voulons pas l'absorption d'une autorité par l'autre : unies comme Dieu le veut et ainsi que le demande leur nature respective, mais non confondues, telle est notre formule. Cela veut dire que sans négliger les choses de l'ordre temporel dont la direction lui est proprement confiée, l'Etat doit faciliter le plus possible à l'Eglise l'accomplissement de sa mission divine. Dans les choses qui regardent exclusivement le bien être de la vie présente, l'Etat reste maître absolu avec le devoir de ne rien faire contre les enseignements de l'Eglise ; dans les choses qui touchent par quelque côté le culte de Dieu, et ces points sont innombrables, l'Etat n'a pas à mettre en avant ses théories personnelles qui n'ont aucune garantie, mais il doit aller à l'Eglise,

(1) In Joann. tract. 32.

gardienne infaillible de la vérité, se conformer à ses prescriptions, recevoir d'elle règle et direction et concourir ainsi dans sa sphère respective à l'avancement de l'œuvre de Dieu.

C'est ce qu'avait compris Charlemagne qui écrivait en tête de ses lois : " Charles, par la grâce de Dieu roi et recteur du royaume des Francs, *dévôt défenseur de la sainte Eglise et auxiliaire du siège apostolique en toutes choses*," et ces mots dans sa bouche n'étaient pas une vaine formule. Constantin ne pensait pas avilir la majesté impériale en usant de son autorité temporelle pour faire publier et exécuter dans son vaste empire les jugements du concile de Nicée, donnant, pour raison, que " tout ce qui se fait dans les saints conciles des évêques, doit être rapporté à la volonté de Dieu." Ainsi pensait St-Augustin qui écrivait : "Autre est la manière dont le prince sert Dieu en temps qu'homme, autre est la manière dont il sert Dieu en temps que roi. En temps qu'homme il sert Dieu en vivant conformément à la foi, en temps que roi il sert Dieu en mettant ses lois et son gouvernement en conformité avec la foi...... Les rois, suivant que cela leur est prescrit d'en haut, servent Dieu en temps que rois, si dans leur royaume ils commandent le bien, défendent le mal, non seulement en matière d'ordre civil, mais aussi en matière de religion (1)." Et Bossuet : " Jésus-Christ règne par sa puissance dans toute l'étendue de l'univers, mais il a établi les rois chrétiens pour être les principaux instruments de sa puissance. C'est à eux qu'appartient la gloire de faire régner Jésus-Christ, ils doivent le faire régner sur eux-mêmes ils doivent le faire régner sur leurs peuples (2)."

Le prince dans l'orientation de sa politique ne doit pas oublier qu'il commande à des êtres ordonnés à quelque chose de plus grand que les biens de la terre : dans le direction des affaires publiques, les intérêts du temps doivent par suite être subordonnés aux intérêts de l'Eternité et revêtent par rapport à ces derniers la nature des moyens, c'est l'harmonie établie par Dieu lui-même qui ordonne chaque chose selon sa nature. Or l'Eglise seule a la charge des biens éternels, les biens secondaires sont sous le contrôle de l'Etat, l'Etat est par conséquent le subordonné de l'Eglise et doit l'aider à poursuivre ici-bas sa mission providentielle, car " le pouvoir sur le genre humain a été donné d'en haut à nos pieux empereurs, afin d'aider ceux qui veulent le bien, d'élargir la voie des cieux, de faire que le royaume terrestre serve le royaume céleste ".(3)

Dira-t-on que c'est là confondre les deux sociétés ? Méconnaître l'ordre naturel, qui se perd ainsi dans l'ordre surnaturel ? Rien de plus faux. La confusion c'est la négation de l'ordre, or ce que nous venons d'établir découle logiquement de la nature des choses ; agir autrement ce serait ren-

(1) Epist. 185 Ad Bonifac., contra Crescon. l. III c. 57.

(2) Sur les devoirs des rois.

(3) St-Grégoire à l'empereur Maurice.

verser cette magnifique harmonie, créer un état de choses violent, qui engendrerait certainement la confusion, le désordre, les luttes intestines. La confusion ne règne pas là où chacun se tient à sa place ; il n'y a pas confusion entre la famille ou société domestique et la société civile, et cependadt la première est subordonnée à la seconde et doit l'aider à atteindre sa fin, il est certain en effet que si la famille est un sanctuaire sacré où doivent se former des hommes, c'est là aussi que doivent se tremper les citoyens de l'avenir. Il n'y a pas de confusion entre l'âme et le corps : cependant le corps est subordonné à l'âme, il doit lui obéir, et sur un signe de sa part, lui sacrifier ses plaisirs, son bien être, son repos, sa vie même. Mais supposez un instant que le corps, lassé enfin de la domination de l'esprit, secoue le joug et ne travaille plus qu'à contenter les appétits de la chair ; ce sera pour le corps le déshonneur et la mort, ce seront d'affreux déchirements, des luttes sanglantes dans l'homme, ce sera le renversement de tout ordre, de toute morale, de toute justice, ce sera l'instinct brutal régnant en maitre sur les ruines de la raison.

Or ce que le corps et l'âme sont dans l'ordre des choses physiques,la nature et la grâce le sont dans l'économie présente. L'homme au point de vue de sa perfection physique n'est ni le corps ni l'âme, mais un composé des deux ; l'homme tel que l'a fait Jésus-Christ n'est ni la nature ni la grâce, mais c'est la nature ennoblie, purifée, divinisée par la grâce. Dans l'ordre physique, la chair est quelque fois séparée de l'esprit, comme dans les brutes; quelquefois l'esprit est seul, comme dans les anges; ce sont là deux mondes différents, entre lesquels vient se placer ce que j'appellerais le monde humain, qui n'est ni l'un ni l'autre exclusivement, mais qui essentiellement les réunit tous les deux, c'est là sa nature propre, le fondement indispensable, le point de départ de toute investigation qui a pour objet le côté physique de l'homme.

Il y a aussi le monde de la nature et le monde de la grâce; l'homme tel que l'a fait Jésus-Christ n'entre tout entier ni dans l'un ni dans l'autre, mais il les réunit tous les deux : vainement le naturalisme voudrait-il ramener l'homme à l'etat de pure nature, il ne le pourra pas. L'homme ne sera fidèle au plan divin, n'arrivera triomphant à ses immortelles destinées, qu'autant qu'il unira en lui, sans les confondre, ces deux éléments, le naturel et le surnaturel, perfectionnant la nature sous l'influence de la grâce et secondant la grâce de toutes les forces de la nature. Ainsi l'a voulu Celui qui est le maitre. A l'Etat de s'en souvenir ! " Quod Deus conjunxit homo non separet."

Mais n'est-ce pas là nuire à la société civile ? lui imposer des charges trop onereuses ?...... etc.

Ceux-là seuls peuvent parler de la sorte qui ne savent pas quel principe de noblesse, de grandeur, de prospérité sociale est renfermé dans cette union avec l'Eglise. Le Catholique qui sous le regard de l'inspiration de l'Eglise sa mere, s'acquitte fidèlement de ses devoirs envers Dieu, sera-t-il pour cela moins soumis aux princes de la terre ? Son respect pour les lois

civiles sera-t-il moins vif et moins pur parce qu'il verra en elles l'expression d'une autorité voulue et constituée de Dieu ? La tranquillité intérieure sera-t-elle moins assurée parce qu'on laissera l'Eglise prêcher en toute liberté, la paix, l'obéissance, l'amour du prochain ? La nation ne sera pas moins glorieuse ni moins redoutée au dehors parce qu'elle portera le nom de Dieu gravé sur ses étendards et s'avancera précédée des prières des pontifes. L'Eglise est le plus ferme soutien des trônes, et s'il est vrai qu'elle communique une partie de sa vie aux peuples, aux gouvernements qui s'attachent à elle, c'est aussi un fait acquis à l'histoire que s'éloigner d'elle c'est courir à sa perte. Qu'on le sache bien, il y a à certains moments au sein des nations comme chez les individus, des blessures que l'Eglise seule peut cicatriser, des orages qu'elle seule peut conjurer ou calmer, des révolutions qu'elle seule peut arrêter, des ruines que sa main seule peut relever. C'est pour cela qu'après les effroyables commotions du siècle dernier, lorsque Bonaparte voulut reconstruire sur des bases solides l'édifice social bouleversé de fond en comble, il commença par mettre la main au relèvement de l'Eglise qu'il regardait à juste titre comme le fondement de tout ce qui aspire à la durée.

On pourrait rappeler ici les sublimes enseignements que Léon XIII vient de développer si noblement dans son Encyclique aux Catholiques de France. Avec quelle majestueuse tranquillité, avec quelle clarté lumineuse, avec quelle force mêlée de tendresse, le pontife revendique les droits de l'Eglise sous toutes les formes de gouvernement ! Avec quelle autorité il montre à la France le chemin qui la reconduira à son antique grandeur ! On sent le souffle de Dieu qui pénètre ces pages, en même temps qu'à chaque phrase perce l'affection spéciale du " Chef des croyants " pour la " France et pour son noble peuple."

Mais n'est-ce pas là donner à l'Eglise une trop grande suprématie ? Et s'il arrivait qu'elle en abusât au detriment de la puissance civile ?

Qu'on se tranquillise,nous n'attribuons à l'Eglise rien d'exorbitant, nous lui reconnaissons seulement ce que Jésus-Christ son divin fondateur a voulu lui donner; cette autorité, si étendue qu'elle soit, ne dépasse pas les limites de ces paroles : " Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel."

Quant à l'abus possible dont on semble s'épouvanter, je réponds que c'est là une crainte chimérique ; la sainteté incomparable de l'Eglise, son respect bien connu pour les droits de chacun, doivent être pour tous une garantie suffisante, et bientôt vingt siècles de son histoire ont montré au monde que lorsqu'il y a eu usurpation elle n'est pas venue de son côté.

Mais même en admettant la possibilité de l'abus, ce ne serait jamais un bon argument pour condamner l'usage, surtout quand cet usage est basé sur la nature des choses et conforme à l'ordre de Dieu. L'Etat aussi peut abuser de sa position pour entraver la marche de l'Eglise, qui pourrait le nier ? Et alors tirez vous-même la conclusion.

Cependant si l'on appelle abus de la puissance ecclésiastique, la direc-

tion autorisée que l'Eglise donne à ses enfants dans certaines circonstances plus solennelles et plus critiques, ou même l'obligation qu'elle leur fait de résister à certaines mesures de l'Etat, jugées par elle ennemies du bien des âmes, je réponds que c'est tomber dans une étrange confusion de mots, car dans ce cas elle ne fait qu'exercer un droit et remplir un devoir. " Les gens de bien doivent s'unir comme un seul homme pour combattre par tous les moyens légaux et honnêtes, ces abus progressifs de la législation. Le respect que l'on doit aux pouvoirs constitués ne saurait l'interdire ; il ne peut importer ni le respect, ni beaucoup moins l'obéissance sans limites à toute mesure législative quelconque, édictée par ces mêmes pouvoirs. Qu'on ne l'oublie pas, la loi est une prescription ordonnée selon la raison et promulguée pour le bien de la communauté, par ceux qui ont reçu à cette fin le dépôt du pouvoir. En conséquence, jamais on ne peut approuver des points de législation qui soient hostiles à la religion et à Dieu ; c'est au contraire un devoir de les réprouver. " (1)

On dit enfin : cette union du sacerdoce et de l'empire, bonne et désirable en soi, n'est plus possible dans l'état actuel des peuples ; ce qu'il faut c'est l'émancipation mutuelle.

Il est certain que l'Etat fait parfois peu de cas des droits de l'Eglise, souvent même il en vient à se soustraire absolument à son contrôle, mais c'est là un désodre, une anomalie, un état violent qui ne saurait durer et qu'on ne peut encourager. Que diriez-vous d'un enfant révolté, qui s'obtinerait à rejeter loin de lui le joug parternel ? Que diriez-vous d'un malade désespéré qui dans son aveuglement persisterait à refuser le seul remède qui pût le sauver ? Serait-ce leur porter intérêt que de les soutedans une pareille attitude ?

Les gouvernement parvenus, pensaient-ils, à l'âge de la majorité se sont affranchis de ce qu'ils appelaient "la tutelle de l'Eglise". Y ont-ils gagné beaucoup ? Pour ma part, je ne le crois pas et la preuve en serait facile. L'autorité a-t-elle gagné en prestige aux yeux des masses ? les lois sont-elles plus respectées ? les relations internationales sont-elles devenues plus fraternelles ? qu'on jette un coup d'œil sur les principales nations de l'Europe et qu'on réponde !

On parle de "liberté", mais qui ne s'est pas abrité à l'ombre de son drapeau ? et quels crimes n'a-t-on pas commis en son nom ?

Si "l'égalité" existe, pourquoi la loi n'est-elle pas la même pour tous ?

Enfin si nous touchons au triomphe de la "fraternité", d'où viennent ces cris de vengeance, partis de millions de poitrines, qu'on entend à des époques périodiques, sur toutes les plages ?

Sans Dieu et sans l'Eglise, la liberté sera toujours un non sens, l'égalité une dérision, la fraternité un mensonge.

(1) Ency. aux cath. de France.

Un catholique ne doit pas mesurer ses pensées ni se tracer une ligne de conduite d'après les folles aspirations du siècle, ce serait aggraver sans aucun profit, le mal profond dont souffrent nos sociétés modernes, mais l'idée pour laquelle il doit combattre et qu'il doit chercher à faire triompher, c'est la réalisation pleine et entière du plan divin. Or depuis que le christianisme a pris officiellement position dans le monde, il y est venu pour régner "oportet illum regnare". Vouloir lui contester la première place, c'est aller contre l'ordre de Dieu.

Et par Christianisme, nous entendons ici l'Eglise Catholique Romaine, qui seule possède intégralement et garde fidèlement l'héritage du Maitre. Le Protestantisme, mot qui devient de plus en plus vague à mesure qu'un plus grand nombre de sectes s'abritent sous ce nom, le Protestantisme va se décomposant peu à peu comme un corps que la vie a abandonné. Bientôt comme tant d'autres hérésies, celle-ci ne sera plus qu'un souvenir, et la lutte va se circonscrire entre l'Eglise catholique d'un côté, toujours ancienne et toujours jeune, toujours armée pour le combat, et de l'autre, la froide et stupide incrédulité, dernière analyse du Libre Examen, effort suprême de l'homme contre l'œuvre de Dieu.

C'est cette Eglise Catholique que nous voulons voir régner sur les peuples, en elle seule est le salut; qui cherchera la vie ailleurs que dans son sein ne trouvera que la mort, de même que hors de Dieu il n'y a que le néant. Qu'on le sache, la paix, l'accord ne règneront entre les hommes que lorsque grands et petits, riches et pauvres, gouvernants et gouvernés, la main dans la main, à genoux, sous le regard de l'Eglise, leur mère commune, diront avec un même élan de foi " Notre père qui êtes aux cieux ! .."

* * *

Résumons-nous en quelques points.

I. Cette distinction si souvent invoquée, entre le prince considéré comme particulier et comme dépositaire de la puissance publique, peut être acceptable ailleurs, mais dans la question qui nous occupe elle n'est pas de mise, la religion est pour l'un comme pour l'autre. L'Etat, dès qu'il refuse de donner à Dieu ce qui est à Dieu, de promouvoir la religion, foule aux pieds les droits sacrés de ses subordonnés et méconnaît leurs devoirs les plus saints, il manque donc à sa mission. Par suite soutenir l'athéisme d'Etat, vouloir une politique sans religion, c'est vouloir que l'Etat manque à ce qui est la raison principale de son existence. " Quiconque doit faire " une chose qui tend à une autre comme à sa fin, doit faire en sorte que " son œuvre tende vers la fin dont il s'agit. Un armurier fabricant une " épée, doit la faire de telle sorte qu'elle puisse servir dans les combats ; " un architecte qui élève une maison, doit la construire de telle sorte " qu'elle soit habitable ; pareillement comme la béatitude céleste est la fin " d'une vie honnête dans ce monde, il est du devoir d'un roi, de faire que " la Société se conduise de telle façon qu'elle puisse parvenir au bonheur

" éternel, c'est-à-dire qu'il doit ordonner ce qui conduit à cette fin et em-
" pêcher autant que possible ce qui pourrait en éloigner." (1)

II. Ce que nous disons en général de l'Etat par rapport à Dieu, il faut le dire dans le plan actuel de la Providence, de l'Etat chrétien par rapport à l'Eglise. L'Église en effet c'est l'intermédiaire obligée entre Dieu et l'homme, seule gardienne et dispensatrice des biens éternels, arche unique du salut des hommes, seule dépositaire des volontés de Dieu ici-bas, pour ce qui touche à nos destinées immortelles ; c'est, si l'on peut parler ainsi, Dieu qui continue à être visible parmi nous, c'est donc en vain qu'un gouvernement voudrait séparer la cause de l'Eglise de celle de Dieu ; au même titre que nous avons rejeté l'athéisme politique, nous rejetons aussi le principe de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat.

III. Cette séparation se produit dans certains pays, nous le savons. Parfois même une telle situation, " malgré de nombreux et graves incon-
" vénients qui en résultent, offre quelques avantages, surtout quand le lé-
" gislateur par une heureuse inconséquence, ne laisse pas que de s'inspirer
" des principes chrétiens, et ces avantages, *bien qu'ils ne puissent justifier*
" *le faux principe de la Séparation, ni autoriser à le défendre*, rendent
" cependant digne de tolérance, un état de choses, qui, pratiquement, n'est
" pas le pire de tous." (2).

IV. Pour ne donner qu'un exemple, qui, dans la pratique, ne préfèrerait pour l'Eglise, cette séparation, à une union qui la livrerait en quelque sorte à l'Etat, quand celui-ci refusant de remplir envers l'Eglise les engagements souscrits, voudrait conserver cette union uniquement pour bénéficier des concessions qu'il a obtenues ?

Que dire si l'Etat, allant plus loin encore, abusait de ces concessions, s'en servant comme d'une arme pour entraver l'action de l'Eglise ? Les avantages qui résultent ordinairement d'un concordat, ne sont pas tels qu'on doive les préférer à tout.

L'Eglise veut être libre et, dit St-Anselme, " Dieu n'aime rien tant que la liberté de son Eglise". Mieux vaut mille fois pour l'Eglise, la pauvreté, l'abandon, la souffrance même, qu'une misérable protection, achetée au prix de concessions avilissantes.

Mais comme il est facile de le voir, ce sont là des cas particuliers, un état de choses anormal, fondé sur l'injustice ou la violence, qu'on ne peut par conséquent prendre pour point de départ quand il s'agit de définir les rapports de l'Eglise et de l'Etat, il n'en reste pas moins avéré que le principe de la séparation, est absolument condamnable.

Il y a une très grande différence entre les pouvoirs constitués et la législation, sous le régime dont la forme est la plus imparfaite, peut se rencontrer une excellente législation ; sous le régime dont la forme est la plus excellente, la législation peut être détestable.

(1) De Regimine Principum, l. 1, c. 15.
(2) Encycl. aux Cathol. de France.

Par suite, de ce qu'un catholique accepte, est même parfois obligé d'accepter la forme de gouvernement établie, il ne s'en suit pas qu'il soit tenu d'accepter tous les actes du pouvoir. Au-dessus des droits de l'homme il y a les droits de Dieu.

Un catholique ne mérite pas non plus qu'on le stigmatise du nom de rebelle, parce que dans un cas de conflit, il obéira aux lois de Dieu plutôt qu'aux volontés de l'homme : Dans ce cas, hésiter, pour lui, serait un crime.

Pendant que les adorateurs de la force, à genoux devant leur idole, s'écrient : "Nous ne reconnaissons d'autre roi que César", le catholique digne de ce nom, sous le contrôle de l'Eglise sa mère, guidé par sa lumière qui ne lui manquera jamais, doit pousser bien haut son cri de ralliement : "Ego sum Christi", Pour moi je suis partisan de Jésus-Christ !...

ROMANUS.

L'HYGIÈNE

10o L'habit

Votre toilette est finie, il ne vous reste plus qu'à vous habiller avant de quitter le dortoir, c'est donc le temps de vous parler du vêtement. L'homme, messieurs, est le seul être qui puisse habiter n'importe quelle région du globe et c'est le vêtement qui lui permet d'affronter ainsi tous les climats, en le protégeant contre le froid, la chaleur et l'humidité. Le vêtement constitue donc une question très-importante en hygiène. Dans notre pays où les brusques changements de température sont si fréquents, la laine nous fournit un vêtement précieux, car elle possède à un haut degré la propriété de conserver la chaleur du corps, et grâce aux aspérités qui la constituent elle active par le frottement la circulation capillaire de la peau. On serait tenté de croire que plus un tissu est serré plus il est chaud, cependant c'est le contraire qui est vrai ; en effet la physique nous enseigne que les gaz sont plus mauvais conducteurs que les solides et c'est pourquoi les étoffes de laine tissées à mailles larges et disposées de manière à contenir dans leurs interstices, une certaine quantité d'air, s'opposent davantage au refroidissement cutané.

Il en est de même des fourrures qui nous défendent si bien du froid.

Les tissus de toile à mailles fines et serrées font des vêtements qui permettent à la peau de se refroidir très facilement, le coton tient le milieu sous ce rapport entre la toile et la laine.

La couleur des vêtements exerce ainsi une certaine influence à l'égard du calorique ; ainsi nous savons que le noir absorbe beaucoup la chaleur tandis que c'est le contraire pour le blanc. Dans notre pays où le froid est plus à redouter que la chaleur, il est préférable de porter des vêtements de laine colorée qui absorbent la chaleur extérieure et conservent celle du corps. On devra donc surtout pendant les saisons froides et humides, porter des vêtements de laine et sur la peau. Dans la saison chaude, l'hygiène enseigne de porter aussi la laine, mais plus douce et plus légère ou encore des étoffes moitié laine et moitié coton

La coiffure ne doit pas être trop chaude ; et sous ce rapport la *tuque* de nos ancêtres était certes la coiffure la plus hygiénique que l'on puisse porter durant les saisons froides ; elle permettait l'évaporation de la sueur souvent très abondante à la tête, tout en protégeant suffisamment contre le froid.

Les chapeaux de feutre noir, si à la mode aujourd'hui sont généralement trop chauds pour l'été, malgré la précaution prise par certains manufacturiers de les percer à jour sur les côtés et sur le dessus.

L'usage des chaudes *crémones* enroulées autour du cou, est passé de mode, Dieu merci ; le foulard léger les remplace avec avantage.

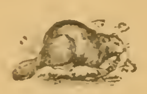
Le pardessus est indispensable durant nos rigoureux hivers, et parce que vous ne sortez que pour un petit quart d'heure, n'oubliez jamais de l'endosser. Mais la partie la plus importante du vêtement est sans contredit la chaussure ; tenez-vous toujours les pieds chauds et secs et vous éviterez bien des rhumes.

Le bas étant destiné non seulement à protéger contre le froid, mais aussi à absorber la sueur, on doit le changer fréquemment.

Les claques sont indispensables, aussi profitez de cette invention de l'industrie moderne que nos pères ne soupçonnaient même pas. Cependant il y a une réserve à faire pour les bottes en caoutchouc qui ont le grave inconvénient d'emprisonner le pied dans un milieu, humide, résultat de la transpiration des pieds ; pour la même raison, l'habitude de porter les claques dans la maison est tout à fait condamnable.

E.-F. PANNETON, M. D.

HOMMES ET CHOSES.



CANADA.

A l'avenir, 4 mois d'emprisonnement pour ceux qui, à Montréal, placarderont des annonces immorales. Parfait.

La législature de Québec célèbre cette année les noces d'argent de sa fondation.

On veut célébrer prochainement le centenaire de la colonisation primitive des cantons de l'Est. Le *Pionnier* de Sherbrooke encourage beaucoup ce mouvement.

Il y a en Canada 1044 journaux. Ne nous étonnons point s'ils meurent de faim, règle générale.

Le *Moniteur de Rome* du 11 mars, apprécie les événements politiques de la province de Québec dans le sens de plusieurs journaux conservateurs. Il dit entre autres choses :

" L'ex-ministre Mercier aurait certes mérité un meilleur sort : Dieu lui avait départi des qualités d'homme supérieur."

Aide-toi, le ciel t'aidera.

Le 29 mars, banquet de 600 convives au Windsor, pour célébrer le triomphe du gouvernement de M. de Boucherville aux dernières élections.

Paul de Cassagnac, dit dans l'*Autorité*, en parlant de la lettre publiée par Nos Seigneurs les archevêques et évêques du Canada, au sujet des élections *consciencieuses :*

" Nous ne connaissons rien de " plus simplement beau, de plus " patriarcal, de plus honnête que " cette instruction.

"Avec de pareilles admonitions, " on peut avoir des élections sincères, car chaque électeur y " peut apprendre ses devoirs et y " trouver la condamnation sévère " de l'abstention, de la corruption, " de la violence et du vol, toutes " choses pratiquées couramment " en France.

....

" Et pour l'honneur de notre " pays, il est à désirer que nous " ne regrettions pas d'être comme "les catholiques franco-canadiens, " sous la domination d'un gou- " vernement anglais et protes- " tant, parce que l'Eglise y jouirait d'une liberté dont elle serait

" privée, en France, dans un pays " où les catholiques sont en majorité chez eux."

Nos députés siègent à Québec et à Ottawa. Plusieurs membres de l'ex-ministère de Québec sont poursuivis par le gouvernement de Boucherville.

A L'ÉTRANGER

Tant de Français qui ne veulent pas s'humilier devant Dieu sont aujourd'hui condamnés à trembler devant la dynamite. Les anarchistes sont les exécuteurs testamentaires de la Révolution. A bientôt les Italiens.

Scènes de désordre dans quelques églises de Paris, les prédicateurs cependant ne cesseront pas de parler de la question sociale.

Le comte Eulenbourg est nommé président du conseil des ministres en Allemagne. Le comte de Caprivi reste chancelier. L'empereur Guillaume retire son projet de loi sur l'enseignement primaire. Les catholiques ne lui en sauront point gré.

QUE VOTRE RÈGNE ARRIVE

No 6, 8ème année — 1er Juin 1892

L'ETUDIANT

RELIGION, SCIENCES et LETTRES

F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre - - - Directeur.

SOMMAIRE :

— ABONNEMENT —
$1.00
PAR AN.



— UN NUMÉRO, 2 CTS —
Les abonnements
datent du 1er janvier.

ON S'ABONNE A JOLIETTE, P. Q., CANADA.

HOMMES ET CHOSES

CANADA.

Le calme,bien que non complet, revient passablement dans notre presse. Pendant plusieurs mois cette grande cuisinière,non patentée,nous a servi du canadien *bouilli*, du canadien *sauté*, du canadien *rôti*, du canadien *brûlé* ; elle use maintenant un peu plus de *sauce blanche*.

Sir A. P. Caron, accusé par M. Edgar.

A Québecagitation à propos du conseil législatif. Laissez donc vivre ces messieurs ; mais que leur nomination se fasse par les grands corps de la nation.

Excursion de nos Seigneurs les Evêques du Canada, à Kamloops, à propos d'un congrès religieux des sauvages de la Colombie Britannique.

Dites maintenant : " Sir Lacoste", "Sir Abbott", "Sir Mowat" : faveurs de notre gracieuse souveraine.

Le 22 mai, dans la basilique de Québec, consécration de Mgr. Labrecque, évêque de Chicoutimi. Le nouveau titulaire joint la science à l'affabilité. L'Episcopat canadien s'enrichit autant qu'il se multiplie.

Le Cercle Ville-Marie célèbre avec honneur le 250ème anniversaire de la fondation de Montréal. Prennent la parole : le R. P. Rousseau, P. S. S., ancien professeur de Rhétorique au Collège de Montréal ; M. Côté, Rédacteur du *Moniteur du Commerce*, et M. L. Fréchette ; on dit beaucoup de bien de ce qu'*ils ont dit*. Succès dû à l'esprit d'initiative de M. Bédard, P. S. S.

AUX ETATS-UNIS

Plan Faribault condamné, cas spéciaux tolérés !

Consécration d'une église canadienne à Chicago, par Mgr. Edouard Chs. Fabre.

A L'ÉTRANGER.

Le 1er mai se passe sans manifestations trop turbulentes. Les socialistes sont assez habiles pour se taire à certaines heures.

Beaucoup d'Anglais s'occupent de conférer aux femmes le droit vote dans les réunions parlementaires. Les femmes sont assez en *parlement*, de par la nature, sans les y constituer officiellement.

Les Italiens commencent à s'entendre *moins*, signe que plusieurs entendent *plus*.

Les Evêques de France n'ont plus la facilité de dire à leurs diocésains : " Soyez chrétiens". — "Votez par conséquent pour des candidats qualifiés". C'est un crime aux yeux de la grande Maçonne.

Décédés : Mme Le Play, veuve de l'économiste : Mr. Lethielleux grand éditeur catholique de Paris; C. Rémont, rédacteur au *Monde* de Paris ; A. Challamel éditeur français bien connu. F. A. B.

AUX PRIERES

Mme Héloise Mercier, épouse de M. André Desroches, mère du Dr J. I. Desroches, rédacteur-propriétaire du *Journal d'Hygiène populaire*, décédée en la paroisse du St-Esprit, le 25 mai.

Mlle Domitille Martel, décédée, le 30 mai, chez son neveu, M. J. Martel, avocat, à Joliette. Elle était la grand'tante du secrétaire de l'ETUDIANT.

JOLIETTENSIA.

M. E. St-Jean est ordonné prêtre ; vicaire à la cathédrale de Sherbrooke. Il nous donne sa deuxième messe.

Le 18 mai, visite du R. P. Tesnière, supérieur, Père du Très Saint-Sacrement, en France, et du R. P. Estèvenon, P. T. S.-S., Supérieur de la branche Montréalaise. Le R. P. Tesnière donne à nos jeunes gens une instruction très nourrie et très pratique sur les heureux effets de l'union de l'âme adolescente à Jésus-Hostie. Nous souhaitons au R. Père de faire naître beaucoup de vocations ; ce n'est pas en vain que cette communauté s'établit aujourd'hui au Canada, dans des circonstances providentielles. Il faut aussi là des nombreux enfants de la Nouvelle France.

M. Ernest Sylvestre, reçu notaire, *cum summa laude.*

M. Ozias Guilbault, admis à l'étude de la loi.

Le 19 mai, décès, à la Providence de Joliette, de Jos. Vanchesteing, élève finissant, l'une de nos futures soutanes.

Aimé de tous, à cause de sa douceur et de son excellent caractère. La maladie l'a trouvé fort et patient. Il ne rêvait qu'au ciel. Sa dépouille repose à St-Michel de Napierville.

Décès d'Eucher Dupuis, élève d'éléments latins, de St-Edouard de Napierville. Excellent enfant. Il aimait à dire à sa dernière heure : "J'aime bien le Sacré-Cœur" ! H. M.

ATTENTION !

Prix de l'abonnement à l'*Etudiant* $1 00 par an -- 400 pages, dont 200 sur les questions actuelles.

Prix de l'abonnement à la *Famille*, $1.00. - 800 pages par an.— Histoires, romans chrétiens — légendes — recettes utiles — conseils.

Prix de l'abonnement au *Couvent*, 25 cts par an ! près de 200 pages. Cette publication enseigne à la jeune fille le savoir-faire et le savoir-vivre.

On s'abonne au Collège Joliette en s'adressant à

F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre.

COLLEGE BOURGET et Sa Grandeur MGR EMARD

Le collège Bourget, à Rigaud, prépare à l'occasion de la première visite de Monseigneur Emard une très jolie fête dont voici le programme.

20 Juin.

LUNDI SOIR, 7.40 — Réception de Sa Grandeur, à la gare de Rigaud.
8.45 — Procession aux flambeaux à N. D. de Lourdes.
Illumination de la montagne.
Prière du soir au pied du Rocher.
Au retour, bénédiction du T. S. Sacrement dans la Chapelle du Collège

21 Juin.

MARDI A. M., 6.45 — Messe de Communauté par Sa Grandeur.
Première Communion. Communion Générale.
9.00 — Confirmation.
10.30 — Conférence Ecclésiastique.
12.00 — Diner.
P.M., 4.00 — Cantate. Adresse des élèves. Distribution des prix.
8.30 — Séance Dramatique et Musicale : *Boucines.* Trilogie avec chœurs, du R. P. Longhaye. Adresse du Collège.

LE" JEUDI"

C'est le titre d'une revue hebdomadaire publiée au séminaire de Rimouski, depuis plusieurs mois déjà. Cette feuille renferme de jolis travaux, prose et poésie, dûs à la plume des élèves. M. Samuel Bellavance, jeune homme actif et qui a de l'initiative, est le rédacteur du *Jeudi* ; M. L. de Gonz Belzil en est le gérant.

C'est bien, jeunes gens, exercez-vous. Pour bien manier un jour la plume, il faut s'y faire longtemps à l'avance.

Les élèves de Rimouski sachant que *hæc olim meminisse juvabit*, ne se font sans doute pas tirer l'oreille, pour s'abonner au *Jeudi*.

ACCUSÉ DE RÉCEPTION. – Nous avons reçu plusieurs volumes. Les auteurs ne perdent rien pour attendre.

REMIS.—Nous remettons à quelques jours le compte rendu de la réunion des anciens élèves du Collège Joliette.

A NEW BOOK BY HON. JAS. G. BLAINE.

A new illustrated history of our country, under the title of "Columbus and Columbia, the Man and the Nation," is announced elsewhere in this paper. It is published by the R. S. Peale Company, of Chicago, Ill., four books in one volume, under the combined authorship of Hon. Jas. G. Blaine, Sec. of State, J. W. Buel, the celebrated author, John Clarke Ridpath, the famous historian, and Hon Benj. Butterworth, Secretary and Solicitor-General of the World's Fair Association. The publishers announce it as the greatest book of the greatest century ; and a new history of our contry with Mr. Blaine as one of the authors, is certainley an event in literature worth considering. See advertisement next number.

QUE VOTRE RÈGNE ARRIVE

No 6, 8me année 1er Juin 1892

L'ETUDIANT

RELIGION, SCIENCES et LETTRES.

F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre - - - Directeur.

BIENVENUE

Aux anciens élèves et aux anciens professeurs du Collège Joliette, à l'occasion de leur première réunion annuelle : 1er et 2 juin 1892.

Puisse, chacun, trouver dans son *Alma Mater*, le *mel in ore* et l'*in aure melos,* afin de retourner *in corde jubilus.*

Un 3ième article sur les *Immunités ecclésiastiques* paraîtra dans le prochain numéro de l'Etudiant.

LE BON VIEUX TEMPS

A NOS INVITÉS

Le temps s'envole, les souvenirs restent.

Le temps qui s'en va, c'est le temps qui se fait vieux. Pour passé qu'il soit, il ne peut donner de blancs cheveux à ce qui nous tient au cœur.

Souvenirs du jeune âge,
Sont gravés dans mon cœur !

Le cœur, table vivante, garde *présent,* comme la pierre, tout ce qui s'y grave, et fait du temps écoulé le *bon vieux temps !*

*
* *

Lorsque l'on a marché de l'avant et que les eaux de la tribulation ont baigné nos pieds et délayé la terre sous nos pas, on jette avec plaisir un regard sur les routes fleuries du *bon vieux temps* et l'on recherche avec avidité tout ce qui nous rappelle la jeunesse, ce sourire gracieux des larmes de l'avenir !

* *
*

La vie de collège tient une place à part dans nos souvenirs, parce que cette vie est une grande remueuse d'idées qui attache autant par l'esprit que par le cœur.

* *
*

Nourris des mêmes vérités, les confrères de *classe* aiment en commun, c'est à-dire, comme *un*, ce qu'ils ont connu en commun. Cette communauté d'affection rayonne de l'un à l'autre, à leur insu, et fait de tous *une famille !*

* *
*

Enfants de la même mère, les élèves d'une même *maison* se considèrent un peu comme frères. Ils ont raison, car les nouveaux vivent un peu des anciens, et les anciens se retrouvent dans les nouveaux. Puissent les anciens servir d'idéal aux jeunes, et les jeunes imiter et surpasser leurs devanciers !

F. A. Baillairgé.

CHRISTOPHE COLOMB.

Messieurs,

Virgile a dit quelque part : *Labor omnia vincit ;* rien ne résiste au travail. Le poète n'a jamais dit si vrai. Il n'est pas d'obstacle qu'un travail persévérant et ardu ne puisse surmonter. Il n'est pas de difficultés que la patience et la volonté ne surpassent. Ceci ne demande pas de preuve puisque,

chaque jour, l'expérience nous fait voir les heureux résultats du travail persévérant. Cependant je veux aujourd'hui vous en donner un nouvel exemple en vous rappelant un fait historique qui vous intéresse tous, puisque tous les américains s'en occupent en ce moment. Je vous parlerai de Christophe Colomb qui à force de travaux et de fatigues parvint à découvrir l'Amérique. Je vous montrerai le père de l'Amérique comme homme de génie et comme chrétien.

I

Christophe Colomb est un homme de génie. Le génie, d'après Verniolles, est une supériorité d'intelligence qui rend capable de montrer par des conceptions originales de nouveaux rapports entre les objets. Christophe Colomb possédait cette supériorité d'intelligence. C'est son génie qui lui a fait concevoir un rapport entre les continents connus et un autre continent encore inconnu.

Dès lors son plan est formé, et il n'a plus qu'à le faire accepter de quelqu'un capable de le conduire à bonne fin. Colomb manque de ressources financières ; il s'adresse donc aux rois et aux grands seigneurs. Une bonne reine catholique, Isabelle de Castille, reine d'Espagne, vient à son secours. Christophe avec trois vaisseaux s'aventure sur l'Océan.

Tout allait bien depuis deux mois quand son équipage commença à désespérer du succès. La révolte éclate et Colomb ne trouve plus dans ses amis d'hier que des ennemis qui veulent s'en débarrasser en le vouant à la fureur des flots. Mais, calme dans les dangers, résigné dans les épreuves, il implore le Ciel et dit à ses gens en faisant appel à leur foi : "Attendez la nouvelle aurore et demandez à Dieu de vous conduire au terme de ce voyage. Je suis sûr qu'il ne vous refusera pas son secours." Le soir du lendemain un mousse aperçoit au delà des limites de la mer, un point noir qui va grandissant de plus en plus. C'est la terre ! Terre ! s'écrie t-il, et tout l'équipage de répondre avec des transports d'allégresse :

Terre ! Terre ! ! Terre ! ! ! Colomb était sauvé, l'Amérique était découverte. Et l'insensé d'hier était acclamé par tout l'équipage.

A son retour en Europe, quand il eut débarqué au port de Palos, il fut escorté et porté en triomphe jusqu'à Barcelone. Le roi et la reine après avoir entendu son récit se mirent à genoux pour remercier Dieu d'une si grande découverte.

Christophe Colomb était bien le véritable découvreur de l'Amérique et personne n'avait droit de le lui contester. Cependant quelques ambitieux se mirent en tête de lui disputer ce droit et l'attribuèrent à des aventuriers qui n'avaient nullement conscience de l'importance des terres qu'ils avaient vues.

II.

Christophe Colomb fut aussi un grand chrétien. Toutes ses actions furent faites *ad majorem Dei gloriam*. Il ne chercha ni la gloire ni les richesses, ni même les honneurs. Il s'était proposé, en marchant vers les rives inconnues, deux buts qui font voir l'étendue de sa charité et de sa foi : 1o étendre le règne de l'Evangile, 2o amasser quelques trésors pour le rachat de Jérusalem.

Il a vu que Dieu n'était pas venu sur la terre pour racheter seulement une partie de l'humanité. Il a vu qu'au delà des mers vivaient des hommes pour qui le sang de J.-C. avait été répandu. Il a vu que là vivaient des âmes destinées à connaître l'Evangile et à pratiquer ses enseignements. Quelle noble pensée que de vouloir agrandir ainsi le règne de la foi ! Colomb n'a pas été missionnaire, cependant il travailla autant qu'un missionnaire à gagner les âmes à Dieu, et il ouvrit le chemin à ceux qui devaient venir après lui évangéliser les indigènes. Ainsi son premier but fut pleinement atteint, car aujourd'hui la religion catholique devient de plus en plus prospère, des rives de l'Atlantique à celles du Pacifique.

Il s'était proposé d'arracher aux musulmans ce lieu qui nous est si cher à nous chrétiens. Malheureusement ce second but ne fut pas atteint. Colomb n'en fut que plus résigné à

la volonté de Dieu. Loin de maudire la fortune il bénit la Providence. Quelle grandeur d'âme ! quel chrétien fini ! jamais une plainte ne sort de sa bouche, toujours il bénit Dieu et implore son secours. Colomb mérite bien le titre de grand chrétien.

Aujourd'hui l'ombre de Colomb doit tressaillir d'allégresse en voyant son premier but si pleinement atteint. L'Amérique est devenue prospère et florissante. La vieille Europe, le foyer de la civilisation, la reine des mondes, s'éteint devant l'astre levant de l'Amérique, et quand cet astre sera parvenu à son zénith, l'univers passera par ses ordres, et écoutera ses lois. Bientôt l'Amérique sera ce que fut l'Europe au dix-septième siècle : le centre des arts et de la littérature, le foyer de lumière autour duquel se grouperont les continents. Tandis que l'Europe s'abaisse en combattant la religion catholique, apostolique et romaine, l'Amérique s'élève en donnant à cette religion sa liberté. Soyons-en reconnaissants au père de l'Amérique.

Si l'injustice des hommes n'a pas voulu graver le souvenir de Colomb dans le nom du continent qu'il a découvert, gravons-le dans notre cœur et gardons une heureuse mémoire pour un homme si grand par son génie, si remarquable par ses œuvres, pour un homme si dédaigné de ses contemporains et si grand devant la postérité.

B. Brunelle,
philosophie, 1ière année.

Note de la rédaction. — Nous avons cru devoir donner place ici à ce devoir de classe, en dépit de ses lacunes et de ses imperfections.

UN MAUVAIS TOUR.

En vérité, ces imprimeurs sont fort divertissants !......

Un auteur a récemment été victime d'un tour assez bien inventé, dont je veux vous raconter la plaisante histoire.

Sous le titre « Les Voix Intimes, » M. J.-B. Caouette avait réuni divers articles de bonne et franche prose, telle qu'il en a déjà su donner quelques pages à la littérature canadienne. La phrase

coulait, facile et claire ; la pensée était à l'aise sous l'enveloppe d'un style simple et sans recherche prétentieuse.

Le manuscrit passa bientôt aux mains des typographes, et les caractères entrèrent en danse.

Mais, soit que le facétieux imprimeur qui avait entrepris l'impression de l'œuvre nouvelle ait voulu servir à l'auteur et au public un plat de sa façon, soit que les ouvriers aient imaginé de remplir leurs composteurs selon un mode plus réjouissant, soit enfin qu'un esprit malin ait bouleversé d'étrange manière les galées et les formes, — voici l'état dans lequel « les Voix Intimes » ont été livrées au public : La prose de M. Caouette est imprimée en lignes inachevées et de longueurs inégales, comptant ordinairement chacune un même nombre de syllabes, terminées par des sons jumeaux qui deux à deux s'accordent plus ou moins, rangées correctement sur la gauche, et serpentant sur la droite au caprice des mots ! et, témoins de la violence subie en cette transformation barbare, les phrases sont horriblement mutilées, le sens se tord dans des convulsions affreuses, ou s'allonge, languissant et démesuré, à travers les chevilles innombrables qui criblent l'œuvre.

Jamais, depuis M. Eudore Evanturel, il ne s'est vu pareil massacre.

Le pressier, en voyant sortir de la machine ce monstre inconnu, a pris la fuite, et n'a pas été revu. Un malheureux, qui a eu la témérité de lire tout le volume, a voulu se suicider. Caouette lui-même est à la dernière extrémité ; on craint pour ses jours.

DENIS RUTHBAN.

QUESTIONS ET RÉPONSES

1. Q. Est-il permis de raconter une chose qui n'est pas à faire ?

R. S'il n'est pas permis de raconter une chose qui n'est pas à faire, ne dites jamais que Judas a vendu notre Seigneur.

Une chose même non morale peut être dite, pourvu qu'on le fasse d'une manière convenable. C'est même là ce qui distingue une partie des bons romans d'avec ceux qui ne le sont pas.

2. Q. Où puis-je me procurer la *Réponse* que fit autrefois Mgr Laflèche aux *Observations* de M. l'abbé Verreau.

R. Nulle part, c'est épuisé en librairie. Mgr. Laflèche en possède un exemplaire.

3. Q. Quel est ce M. Halsey, canadien, qui aurait, d'après le *Bien Public* de Gand, inventé un nouveau système de salaire.

R. M. Halsey est un américain, résidant à Sherbrooke, P. Q. gérant de la Canadian Rand Drill Company. Son système de salaire a été publié dans l'*American society of mechanical Engineers*, vol. 12. Vous trouverez du reste un exposé de ce système dans notre *Traité d'économie politique*, page 244.—F.A.B.

ISSY (1)

Pour l'*Etudiant*

Qui pourra jamais deviner les romances qui vont se terminer dans ce refuge, dans cette école du bon Dieu —

Les uns arrivent de l'Orient les autres de l'Occident, ceux-ci n'ont jamais rêvé rien autre chose que l'auréole du sacerdoce, ceux-là viennent encore tout secoués par la tempête du monde, les uns n'ont jamais connu la vie de ce siècle maudit par le Sauveur, les autres en ont vidé la coupe enchanteresse et leurs lèvres frémissent encore de son amertume. Mais tous arrivent pleins d'espérance et de confiance vers cette oasis plantée par la Seigneur sur la frontière de Paris.

Ceux qui s'imaginent que le sacerdoce est un état comme un autre se rendraient à la force de ces faits s'ils les connaissaient.—

La vie de plusieurs ressemble à une partie de billard et la rouge est allée aboutir à l'endroit où personne ne s'y attendait. Ils ont végété de droite à gauche jusqu'au jour où le coup final les a fait atteindre un but que d'abord ils ne méditaient pas.—

Que de fraîcheur sous ces ombrages d'Issy, que de pureté suave dans cet ensemble d'allées, de jets d'eau et de chapelles.

Oh ! si ces arbres pouvaient parler ! Quel mystère d'amitié sacerdotale formée à l'ombre du sanctuaire que des années d'absence, de ministère laborieux ne pourront détruire !

Que de changements admirables dans ces âmes arrivées de la veille des splendeurs du monde !

Quels torrents de grâce ! Quel encens divin de prière, de soupirs, de sacrifice, d'immolation et de triomphe ! —

Issy c'est le val de la Prière et sous ses armeaux touffus les aiglons du Seigneur bâtissent leur nid en silence. Ils y apprennent à voltiger jusqu'au jour où ils pourront d'un seul vol s'élancer vers le ciel et contempler à l'autel les rayons du divin Soleil de Justice sous les voiles du mystère et de la Foi.—

E. Piché, Ptre

(1) Issy, près Paris, est un séminaire de philosophie, sous la direction des messieurs de St-Sulpice. La *Solitude*, noviciat des messieurs de St-Sulpice, est à quelques pas.

F. A. B.

LA VIE ET L'HÉRÉDITÉ.

Tel est le titre d'un volume récent publié par M. Vallet, prêtre de Saint Sulpice, professeur de philosophie au séminaire de philosophie d'Issy, près Paris.

L'auteur considère successivement : la vie dans les plantes, la vie dans l'animal, la vie dans l'homme.

Est ce à dire, quant à la vie dans la matière inorganique, que tout se réduit comme le disent les modernes au mouvement et à la masse? M. Vallet maintient sur ce point la doctrine de Saint Thomas et affirme l'activité de la matière.

" Nous professons que tous les corps de la nature sont constitués par des atomes ou des molécules, sièges de mouvements divers, où tout phénomène s'accomplit suivant les lois générales de la physique et de la chimie, mais tout se passe sous la direction d'un *principe d'activité inhérent* à l'atome simple ou à la molécule composée."

M. Vallet énonce, entre autres preuves, celle-ci :

Il y a dans la nature une force physique, la plus mystérieuse assurément, qui réclame dans la matière autre chose que l'inertie, c'est la gravitation universelle. Newton a constaté la loi, il n'a pas osé se prononcer sur la nature de la cause, et il a dit : " tout se passe comme si la *matière attirait la matière* en raison directe des masses et en raison inverse du carré des distances."

Si la matière *attire*, elle jouit donc d'une activité réelle. S'il faut à tout prix qu'elle soit inerte, ne parlons plus d'attraction, elle n'attire pas, elle ne peut être que *poussée*."

La vie trouve à sa source l'hérédité.

C'est un fait que les enfants ressemblent à leurs parents. L'enfant parfois ne ressemble ni à son père ni à sa mère, c'est un grand-parent qu'il ressuscite !

La raison de ces faits et de beaucoup d'autres est dans la loi d'hérédité, et c'est cette loi que M. Vallet étudie dans la deuxième partie de son livre.

Il y a là des choses très curieuses dont l'observation a déjà taquiné plus d'une fois l'homme attentif.

Doné d'une excellente mémoire et d'une grande puissance de travail, l'auteur donne sur chaque chose ce que la science contemporaine dit de plus satisfaisant.

Les professeurs de nos collèges profiteront beaucoup dans la lecture et dans l'étude de *La Vie et l'Hérédité.*

Mr. Vallet s'applique à suivre une méthode rigoureuse. Ce n'est pas à dire que ses raisonnements soient au-dessus du niveau d'une éducation classique. Tout au contraire, il vulgarise la science.

L'éminent sulpicien a déjà publié plusieurs autres ouvrages que nous ferons connaître. *La Vie et l'Hérédité*, chez Victor Retaux, 82, rue Bonaparte, Paris—388 pages.

F. A. B.

DEUXIÈME PARTIE

L'HYGIÈNE À L'ÉTUDE.

1o Manière de se tenir

Il n'entre pas dans le cadre que je me suis tracé de vous parler de la classification des études, ni de ce qu'on a, à si bon droit, appelé le *surmenage intellectuel.* Si le préfet des études a seul le droit de décider ces graves questions, sa grande expérience de même que sa sollicitude pour le bien de la jeunesse sont une garantie que tout sera bien réglé.

A l'étude, tenez-vous assis droit sur votre siège, ayant les pieds posés sur le parquet ou sur l'appuie-pieds.

Pour lire posez légèrement l'avant-bras sur la table ou le pupitre. Ne vous appuyez jamais tout le corps sur le bord de la table.

Pour écrire tenez vous droit et surtout, comme je viens de le dire, ne vous appuyez jamais sur la table sur laquelle vous écrivez. Pour tout dire en deux mots : écriture droite sur un papier droit et corps droit.

J'ai remarqué qu'une indisposition dont on se plaint très souvent dans la jeunesse c'est une douleur au creux de l'estomac ; la cause la plus ordinaire de cette douleur chez la jeunesse qui étudie, est l'habitude de se tenir la poitrine appuyée sur la table pendant la classe ou pendant l'étude ; j'espère qu'il suffira de faire connaître la cause du mal pour faire disparaître la maladie.

2o Éclairage.

Maintenant, messieurs les élèves, permettez-moi de vous féliciter, vous avez à votre service le meilleur système d'éclairage connu, l'électricité. Je me rappelle un temps qui me semble hier, où les élèves du Collège des Trois-Rivières s'éclairaient

la chandelle de suif, plus tard on nous donna la lampe à l'huile. Mais aujourd'hui vous avez mieux que tout cela ; Messieurs les Directeurs ont voulu vous donner l'éclairage le plus hygiénique, qui est en même temps celui de l'avenir, l'éclairage électrique. Je puis en dire autant du système de chauffage.

3o Chauffage et ventilation.

Le meilleur système de chauffage est suivant moi, celui par les poëles à bois, parce qu'il constitue en même temps un magnifique système de ventilation ; mais dans un grand édifice comme celui-ci ce mode de chauffage est à peu près impraticable ; d'ailleurs l'avantage que présentent les poëles sous le rapport de la ventilation, est compensé ici par le système de ventilation par les cheminées. Il est admis aujourd'hui par tous ceux qui s'occupent d'hygiène que le système de chauffage par l'eau chaude tel que vous l'avez ici est la système le plus salubre et le plus recommandable. De plus votre salle d'étude, de même que vos dortoirs, est construite en conformité à toutes les exigences de l'hygiène ; elle est spacieuse, bien éclairée par les côtés et la ventilation en est parfaite.

TROISIÈME PARTIE

L'HYGIÈNE AU RÉFECTOIRE.

1o Les aliments.

Notre organisme, disait Riant, est comme le vaisseau des Argonautes, dont les avaries continuelles, réparées à mesure, laissaient plus au retour une seule des parties qui à son départ entraient dans sa composition. On appelle aliments toute substance qui peut réparer les avaries de notre organisme, pour parler le langage de Riant, c'est-à-dire nous nourrir.

L'homme est omnivore, c'est-à-dire qu'il tire ses aliments des trois règnes animal, végétal et minéral.

De même que les animaux, l'homme a d'autant plus besoin d'une nourriture tirée du règne animal, qu'il vit dans un climat plus froid. Ainsi nous savons que les Esquimaux des côtes du Labrador ne vivent que de graisse de phoques, tandis que les indigènes des îles de l'Océanie font du riz leur seul aliment ; et les uns et les autres ne pourraient, sans exposer sérieusement leur santé, changer de régime. La raison en est, que les premiers vivant dans un climat froid ont besoin d'aliments qui entretiennent la chaleur et qu'on a appelé pour cette raison aliments respiratoires, c'est-à-dire qu'ils renferment de l'hydrogène et du carbone. Les Océaniens au contraire, qui vivent sous la zône torride, n'ont besoin que de réparer l'usure causée par le travail des muscles, et les aliments azotés ou réparateurs leur suffisent. Et sans aller si loin de nous, vous avez dû remarquer que nous consommons beaucoup plus de viande en hiver qu'en été.

Un célèbre médecin français a écrit quelque part : " Dans la quantité d'aliments qui figurent sur les tables bien servies il y a trois parts à faire : la première pour la réparation de nos forces, la seconde pour la satisfaction du palais, et la troisième pour la préparation des maladies à venir." Je suis certain que Monsieur le Procureur vous donne abondamment de la première, quelque peu de la deuxième, et pas du tout de la troisième part. Soyez sobres, mangez lentement, et surtout mangez peu ; celui qui au sortir de table peut dire, j'ai bien mangé, a trop mangé ; que vous puissiez toujours dire : je mangerais encore mais je m'arrête ; *restez sur votre appétit*, comme dit le vulgaire. Le seul moyen que nous ayons pour savoir si notre alimentation est suffisante et pas trop abondante, est de ressentir toujours cette sensation de bien-être intérieur qui accompagne le jeu normal et harmonique de toutes les fonctions de l'économie. En effet il est impossible de déterminer, d'une manière fixe, la quantité d'aliments nécessaires à l'homme, cela dépend beaucoup de l'âge et du genre de vie de chaque individu.

Jusqu'à vingt et-un ans, qui est la période de croissance, l'homme a besoin d'une nourriture substantielle et prise à des

heures régulières et je vous félicite d'être sous ce rapport obligés par le règlement de suivre les préceptes de l'hygiène.

On a dit que la table a tué plus d'hommes que l'épée, et je le crois sans peine ; les grands mangeurs ne sont jamais gens de bonne santé et une longue et verte vieillesse est l'apanage de ceux qui ont mené une vie frugale. On doit manger pour vivre et non vivre pour manger ; la dyspepsie, maladie si commune de nos jours, a le plus souvent pour mère et pour nourrice, la gourmandise.

2o Les liquides au repas.

Une question que nous avons souvent à résoudre, nous médecins, c'est celle de l'usage des liquides durant les repas. Un de mes professeurs, quand il arrivait sur ce chapitre, avait habitude de nous dire : " Regardez les animaux des champs, ils ne boivent qu'après avoir mangé, aussi ils ne souffrent jamais d'indigestion." En pratique cependant il faut être un peu moins exclusif ; buvez donc un peu, par petites gorgées et autant que possible après le repas.

Le breuvage le plus en essai dans notre pays est le thé ; on dit qu'en France lorsqu'on veut se faire servir du thé à table on nous répond en nous demandant si nous sommes malades ; l'habitude de boire le thé nous vient des Anglais et aujourd'hui il se fait un véritable abus de ce breuvage, surtout à la campagne.

Le café est le breuvage de ceux qui se livrent aux travaux intellectuels ; il doit être pris après le repas.

Quelques personnes ne prennent aucun liquide durant leur repas, mais ingurgitent deux à trois verres d'eau en sortant de table ; cette habitude est très mauvaise et nuit beaucoup à la santé.

3o Les desserts.

L'habitude de prendre des desserts à la fin du repas est peut-être plus importante qu'on ne serait porté à le croire ; les des-

serts facilitent la digestion en procurant une plus grande production de salive.

4o Le tabac après le repas.

La coutume des fumeurs d'allumer leur pipe immédiatement après être sortis de table est tout à fait préjudiciable à la santé ; le fumeur crache généralement beaucoup et enlève ainsi la salive qui doit aider l'estomac à digérer les aliments nouvellement ingérés.

Tandis que nous en sommes sur ce chapitre, je crois devoir vous mettre en garde contre cette mauvaise *habitude* que l'on contracte quelquefois dans le jeune âge de cracher toujours et partout. La salive est si importante pour la digestion que cette habitude peut avoir les conséquences les plus graves au point de vue de la santé, sans compter tout ce que cette détestable habitude a de contraire aux convenances.

5o La digestion.

La digestion est une fonction très importante, puisque c'est par elle qu'on entretient la vie en nous, aussi doit-on éviter tout ce qui peut l'entraver et rechercher tout ce qui peut la favoriser. Les travaux intellectuels de même que les exercices violents sont défendus après les repas et en voici la raison : l'estomac pour bien digérer a besoin d'un afflux nerveux et sanguin considérable ; si après un repas on se livre à un exercice violent ou à un travail sérieux d'esprit, le sang est dérivé de l'estomac. De là le précepte des anciens romains, *Post prandium sta.* Je sais que c'est l'habitude des élèves faisant partie de la bande, de pratiquer durant les récréations qui suivent les repas du midi et du soir ; comme hygiéniste, je ne puis que dénoncer cette habitude comme mauvaise et préjudiciable à la santé ; attendez au moins une demi-heure après les repas pour vous livrer à cet exercice.

QUATRIÈME PARTIE

L'HYGIÈNE EN RÉCRÉATION

Les divers jeux.

Au dortoir vous avez reposé votre corps fatigué par les différents exercices de la journée, au réfectoire vous avez réparé les dépenses de l'économie, mais à la salle de récréation par des exercices proportionnés à vos forces vous allez déterminer une nutrition plus parfaite des tissus et un accroissement plus rapide de la force musculaire, vos membres fatigués par la sédentarité de l'étude trouveront un délassement bienfaisant dans des jeux proportionnés à votre âge. Votre magnifique cour de récréation vous offre trois manières de passer vos heures de repos ; les jeux, la gymnastique et la marche.

Le jeu de *paume* ainsi que le jeu américain appelé *base-ball* sont des exercices tout à fait hygiéniques, ils ont l'avantage de combiner l'exercice de la marche, du saut et de la course. Cependant vous ne devez jamais vous livrer à ces jeux jusqu'au point de ressentir trop de fatigue, délassez-vous mais ne vous fatiguez pas.

Depuis quelques années vos Directeurs ont mis en honneur le *patin* et certes vous devez leur en être reconnaissants. Patiner est l'exercice le plus hygiénique auquel vous puissiez vous livrer, sans compter que c'est un amusement très agréable ; de plus cela vous donne l'occasion de respirer l'air sec et vivifiant de nos hivers. Ayez cependant une crainte salutaire des refroidissements après vous être livrés à cet exercice un peu violent.

La *gymnastique* ne me paraît pas être beaucoup en honneur parmi vous ; la chose est certainement à regretter. La gymnastique est indispensable à la jeunesse qui étudie et si le trapèze n'a pas pour vous d'attrait, pratiquez cette gymnastique sans

appareil que l'on fait faire aux recrues de l'armée anglaise et que l'on appelle *Manual Exercise.*

C'était de mon temps, l'habitude des grands, des philosophes de ne pas se mêler aux jeux ; je suppose bien que les philosophes d'aujourd'hui sont plus sages. La marche qui peut être un exercise suffisant pour l'homme d'un âge mûr, ne l'est pas pour le jeune homme qui a besoin de développer ses forces et de fortifier les organes. Réservez cet exercice pour les récréations que vous êtes obligés de passer dans la salle. Les jeux de *cartes*, de *dames* et surtout d'*échecs*, conviennent peu à des jeunes gens qui veulent se remettre des fatigues de l'étude. Je ne puis terminer ce chapitre sans vous dire un mot de l'exercice de la voix ou du chant. Habituez-vous à bonne heure à *chanter*, mais ne forcez jamais votre voix et n'en abusez jamais non plus.

On me dit que l'on vous permet quelquefois de *fumer* ; je dois donc vous dire un mot de la pipe. On nous demande souvent : est-il mauvais de fumer ? Un célèbre romancier français Octave Feuillet, à qui on posait dernièrement cette question, répondit : "Je ne sais pas, mais ce que je sais, c'est que lorsque je consulte à ce sujet un médecin qui n'a pas l'habitude de fumer, il me défend l'usage du tabac, et quand je m'adresse à un médecin qui a l'habitude de fumer il me conseille l'usage du tabac." C'est vous dire que la question est controversée. Tous cependant s'accordent à condamner l'abus ; et comme l'habitude est le chemin qui conduit aux excès, je crois que nous devons éviter le premier de peur de tomber dans le second. De crainte que mes conseils ne soient pas suivis par tous, je vous dirai que le tabac canadien est moins préjudiciable à la santé que le tabac manufacturé, que la pipe fait moins tort que le cigare et celui-ci moins que la cigarette. L'usage du tabac dans le jeune âge, c'est-à-dire avant vingt-et-un ans, est dans tous les cas, tout à fait nuisible à la santé. Dans tout ce que je viens de dire, il n'est pas question, bien entendu, de la détestable habitude qu'ont certaines gens de mâcher du tabac

cette habitude est tellement malpropre et préjudiciable à la santé, qu'elle devrait être inconnue parmi les gens bien nés.

Voilà, un aperçu de quelques-unes des lois de l'hygiène privée ; ces lois, lorsqu'elles sont bien observées, prolongent la vie en procurant la santé, et le bonheur, au moins naturel.

Merci de votre bienveillante attention, et si quelque bien peut résulter pour vous, de cette lecture, je croirai avoir atteint mon but et payé un léger acompte à la reconnaissance que je dois à mon *Alma Mater* (1).

E. F. PANNETON, M. D.

Trois-Rivières, 8 novembre 1891.

NÉANT ET GRANDEUR DE L'HOMME.

S'il s'élève, je l'abaisse, s'il s'abaisse, je l'élève (*Bossuet.*)

Dans son être borné, l'homme est un vaste monde :
Non, le ciel n'a pas tant d'astres, la mer profonde
Tant de flots, que son cœur d'aveugles passions,
De mobile inconstance et d'agitations
Sans trève ni repos. Comme l'orgueilleux chêne
Du poëte, son âme inquiète, hautaine,
Touche à la fois aux cieux et, décevant revers,
Aux ombres de la mort, aux portes des enfers.
Mais, comme on voit l'esquif battu par les orages
Revenir en vainqueur des plus lointaines plages,
Chargé d'or et d'argent, de richesses sans nom,
Le portier divin, qui dans un but profond
Modèle la plus forte et la plus frêle argile,
Prend plaisir à tirer de ce vase fragile
Son honneur et son bien, lorsqu'il trouve en un cœur
Quelques nobles débris de native grandeur.

A. GAUDEFROY

(1) Ces notes résument le cours d'hygiène donné, par M. Panneton, aux élèves du petit séminaire des Trois-Rivières. *F. A. B.*

Les Immunités Ecclésiastiques.

III

HIÉRARCHIE CATHOLIQUE et FONDEMENTS DES IMMUNITÉS

Jésus-Christ est roi ; interrogé par le gouverneur romain, il a affirmé solennellement ses droits à la royauté, et mille ans, à l'avance, le prophète royal avait annoncé au monde les splendeurs et la gloire de cet empire messianique.

Cet empire spirituel ne connait pas de frontières ; d'un bout à l'autre de l'univers, tout est soumis au sceptre du roi Jésus. De plus, remarque avec raison St-Augustin, lorsque l'Homme-Dieu confessa sa royauté, il ne dit pas que son royaume n'était pas dans ce monde, mais pas de ce monde [1] Son royaume est en effet dans ce monde, il est au milieu de nous, c'est l'Église catholique qui, nous l'avons dit, est la dernière forme de la religion véritable.

Rome avait été la tête de l'empire de la force, ses légions avaient fait le tour du monde et les nations s'étaient courbées devant elles ; mais la Providence veillait et Rome se préparait ainsi, sans le savoir, à être un jour la capitale de l'empire de l'amour. La Rome païenne, personnifiée dans un seul homme, a vu moins de têtes s'incliner devant ses empereurs que la Rome chrétienne n'a vu de fronts se prosterner devant la majesté de ses pontifes.

L'Eglise doit durer jusqu'à la fin des temps ; elle enrôle dans son sein tous ceux qui veulent la suivre, pour les conduire à Jésus-Christ ; mais elle est encore militante, car l'heure du triomphe final n'a pas encore sonné pour elle. A travers les difficultés et l'opposition des hommes, calme et impassible au milieu des orages qui bouleversent le monde, immuable pendant que tout change autour d'elle, elle poursuit tranquillement sa marche vers l'Eternité.

Or dans tout royaume il y a les gouvernants et les gouvernés ; dans toute armée qui marche au combat, il y a le soldat qui obéit et les chefs qui ont la mission de veiller à la discipline et aux mouvements des troupes ; dans toute religion, il y a les pontifes et les fidèles. Si donc l'Eglise est un royaume, où sont chez elle les dépositaires de l'autorité ? Si elle est une armée, où sont ses chefs ? si elle est la vraie religion, où sont ses pontifes ?

Admirez ici la divine ordonnance de l'œuvre de Jésus-Christ. L'Homme-Dieu aurait pu se réserver à lui seul le gouvernement de son Eglise, il ne l'a pas voulu ; de sa pleine autorité il a constitué des ministres à la tête desquels il a placé le pontife romain : c'est la sainte hiérarchie ou " principat sacré ", qui commande et enseigne. A ne considérer que l'extérieur ce sont des hommes comme les autres, cependant ils sont placés dans une sphère infiniment supérieure aux autres. Ils s'appellent *clercs* parce qu'ils ont choisi Dieu pour héritage et se sont donnés à Lui par une consécration spéciale. Ce n'est pas une main mortelle qui les a élevés à cette dignité qui va se perdre dans les profondeurs des cieux, ce n'est pas un bras de chair qui soutient les fondements de leur trône ; scrutez leurs origines, étudiez leurs fonctions, interrogez le but qu'ils poursuivent, vous

(1) " Christus non dixit : Regnum meum non est hic sed non est hinc.... " In Joann Tract 115.

verrez que tout est divin dans la Hiérarchie de l'Eglise, et le saint Concile de Trente n'a été que le prolongement de la parole de Dieu quand il a dit : " Si quelqu'un ose affirmer que dans l'Eglise catholique il n'y a point de hiérarchie établie par l'ordre de Dieu, qu'il soit anathême. " [1]

Pour théâtre de leur action, Dieu leur donna l'univers et chacun d'eux doit cultiver une portion de ce champ immense. Chaque évêque, chaque prêtre, dans le point de l'espace et du temps où la Providence l'a placé, représente l'Eglise, veille à ses intérêts, agit en son nom.

A côté du clergé séculier, il y a les ordres religieux, milice aguerrie, toujours prête, au premier signal, à s'élancer sur toutes les plages.

Si le mode d'action est parfois différent, les uns et les autres obéissent toutefois à une même impulsion ; tous ont les regards tournés vers Rome, tous tendent à une même fin.

C'est en eux, en quelque sorte, que s'incarne l'Eglise ; c'est par eux surtout qu'elle combat et qu'elle triomphe ; c'est par leur bouche qu'elle communique ses enseignements au monde ; par eux elle fait descendre sur la terre les bénédictions du ciel ; par leurs mains consacrées elle fait monter vers le ciel les hommages et les adorations de la terre ; ils sont aussi les dépositaires de ses droits. " Elle est quelquefois bien mal représentée, " disait Voltaire, et répète après lui — toute l'école rationaliste. — Ah pensez-vous que pour aller à la conquête des âmes, elle passe toujours par des chemins semés de roses ? Pourquoi s'étonner alors si ses pieds sont parfois déchirés, ou si l'on voit quelques grains de poussière ternir l'éclat de sa robe ? D'ailleurs il y a toujours dans ses ministres un caractère que vous n'effacerez pas : par delà toutes les infirmités et les blessures, ce signe auguste brille encore et commande votre respect.

Lorsque l'Eglise, obéissant à l'appel d'en haut, a fixé son choix sur quelqu'un, elle pose la main sur sa tête, elle en fait son ministre ; elle lui fait quitter son pays et sa famille, sinon par la distance, au moins par le cœur ; pour patrie elle lui assigne le monde entier, pour famille tous les enfants de Dieu. Dès lors, cet homme ne s'appartient plus, il est devenu l'homme de l'Eglise, il y a solidarité complète entre lui et ses confrères dans le sacerdoce, comme entre les membres d'une même famille. Il jouit de privilèges, non pour lui, ni à cause de sa valeur personnelle, mais il participe aux privilèges et à la dignité de l'Eglise ; par suite, l'attaquer, méconnaître ses droits, c'est méconnaître les droits de l'Eglise dont il est l'ambassadeur auprès des hommes.

Si l'Eglise l'ennoblit, l'élève, le protège, à son tour il est lié, il doit de toutes ses forces promouvoir les intérêts et procurer l'honneur de l'Eglise ; il ne peut pas même renoncer aux privilèges dont il jouit, sans se rendre coupable de trahison, comme un enfant doit garder intact l'honneur de sa mère. Honte à celui qui ne sait pas faire respecter le glorieux blason des ancêtres ! Honte au capitaine qui abaisse lâchement devant l'ennemi, le drapeau que la patrie lui avait confié au jour du danger !

• • •

Tout corps moral légitimement constitué, a des droits et des devoirs, des devoirs dont il s'acquitte, des droits dont il jouit. Les ministres de l'Eglise ont une ligne de conduite fixée à l'avance ; leurs devoirs sont également déterminés, ils découlent de leur mission divine, et leur mission est contenue dans ces paroles du Maître : " Allez, enseignez les nations, baptisez-les...... Apprenez-leur à garder tous mes commandements. "

(1) Sess. XXIII De Sacr. ordinis can 6.

Eclairer, guider les consciences, telle est la tâche qui leur incombe, et le pontife romain sous l'inspiration divine, est chargé de veiller à la fidèle exécution de ce plan divin.

Mais ici encore, les droits confinent aux devoirs et en facilitent l'accomplissement. Jésus-Christ a établi son œuvre indépendamment de la volonté de l'homme et ne l'a nullement soumise au contrôle de l'Etat. Dans la poursuite de cette fin, le simple prêtre répond à son évêque ; l'évêque dans l'administration de son diocèse, ne dépend que du pape ; le pontife romain, dans le gouvernement de l'Eglise, n'est jugé par personne et ne rend compte qu'à Dieu. " Si la puissance terrestre dévie, elle sera " jugée par la puissance spirituelle ; si la puissance spirituelle, d'un ordre " inférieur, dévie, elle sera jugée par son supérieur ; si c'est la puissance " suprême, ce n'est pas l'homme qui peut la juger, mais Dieu seul." [1]

De ces mêmes principes il suit que chaque ministre de l'Eglise, doit pouvoir communiquer librement avec ceux dont il fut constitué le gardien et le père. Poser des entraves à cette action, chercher à en arrêter ou au moins à en amoindrir les salutaires effets dans les âmes, mettre des obstacles aux libres relations entre les différents membres de la hiérarchie catholique, interdire aux fidèles l'accès auprès de leurs pasteurs, tout cela c'est aller contre l'ordre de Dieu.

Arrière donc tous ces empiètements du pouvoir civil ! Ce titre d'*Evêque extérieur* dont parfois se parent les princes, si l'on veut dire, par là, que l'autorité séculière a quelque pouvoir inné dans l'administration du spirituel, est une invention gallicane que Jésus-Christ n'a pas sanctionnée.

Avec la même énergie nous repoussons la prétention ridicule du "*Placet royal,*" en vertu de laquelle, aucune bulle, aucun rescrit, aucun document pontifical ne peut être publié, dans l'étendue du royaume, sans l'autorisation du prince. (*a*)

Ces doctrines, fruit du protestantisme, les Jansénistes, les Joséphistes, les Fébroniens, les ont adoptées avidement. Elles ont valu à la France la *constitution civile* du clergé en 1791, les *articles organiques* en 1802, et Dieu sait ce qu'elles lui préparent pour l'avenir.

Stockmans, le fougueux Van-Espen et beaucoup d'autres les ont défendues ; mais l'hérésie a beau lever la tête, elle ne saurait nous effrayer, car il est écrit "Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, *et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.*

Qui ne voit aussi l'odieux de ce qu'on est convenu de nommer l'"*Appel comme d'abus,*" qui soumet au contrôle de la puissance civile, les décisions judiciaires de l'Eglise ? Toutes ces mesures iniques ne peuvent s'expliquer que par une haine violente contre Jésus-Christ et son œuvre. L'Eglise ne cessera jamais de protester contre ces usurpations, et quoique parfois sa voix ne soit pas entendue, n'en doutez pas cependant, elle aura le dernier mot, car seule elle a reçu des promesses d'éternelle durée.

---

(1) Bonif. VIII Bull. dogm. " Unam sanctam"......

(*a*) Portalis a dit :
" Il est de l'essence de la religion que sa doctrine soit annoncée : mais il est nécessaire à la tranquillité publique que *les matières de la prédication solennelle soient circonscrites par le magistrat.* L'Eglise est juge des erreurs contraires à sa morale et à ses dogmes, mais l'Etat a intérêt d'examiner la forme des décisions dogmatiques, *d'en suspendre la publication, quand quelques raisons d'état l'exigent, de commander le silence sur des points dont la discussion pourrait agiter trop violemment les esprits*, et d'empêcher même, dans certaines occurrences, que les consciences ne soient arbitrairement troublées." Caveant consules ! Concevez le magistrat civil, le préfet d'un département, et même le maire d'une de nos villes, établi par le bon plaisir de Bonaparte, la volonté de Guillaume II, la grâce de M. Carnot, pour régenter l'Eglise de Jésus-Christ ; instruisant sur leurs droits et leurs devoirs, modérant même dans leur zèle indiscret, ceux que l'Esprit Saint a préposés au gouvernement de l'Eglise de Dieu "Vos spiritus sanctus posuit episcopos regere Ecclesiam Dei",

Nous nous sommes placés jusqu'ici au point de vue exclusivement religieux, et personne, croyons-nous, ne peut nous contredire sans renverser les rôles et donner à l'Etat le contrôle sur l'Eglise.

Mais hâtons-nous de dire que les ministres du culte, tout en étant membres de cette hiérarchie dont le chef invisible est Jésus-Christ et que saint Denys comparait à la hiérarchie des anges, n'en touchent pas moins, d'un côté, la société humaine et terrestre. Or dans la société humaine il y a, avec les droits, des charges communes qui pèsent également sur les citoyens, qu'elles découlent des principes du droit naturel ou qu'elles aient été imposées par les circonstances. L'Egalité l'exige, la justice en fait une loi, l'harmonie, l'union, le bon ordre en dépendent ; chacun apporte ainsi sa part d'action à la direction des affaires, et cette somme d'efforts combinés, tous ces sacrifices personnels réunis entre les mains de l'autorité, toutes ces volontés dirigées par la volonté de celui qui est la tête, concourent au bien-être et à la grandeur de la nation. La nation, à son tour protège ses subordonnés, car de la source commune ainsi alimentée, découle pour chacun une part de prospérité ; les avantages que chacun retire, compensent, de la sorte, les travaux qu'il s'est imposés.

Nous accordons volontiers que chacun des citoyens doit contribuer,pour sa part, et dans la mesure de ses moyens, au bien général ; mais il faut admettre aussi que la société, aussi bien que l'homme, ne vit pas seulement de pain. Au-dessus de la vie animale, qui lui est commune avec les êtres sans raison, il y a, pour l'homme, la vie intellectuelle et morale qui le placent infiniment au-dessus d'eux ; au-dessus des biens matériels qui touchent immédiatement le corps, il y a les biens d'un ordre plus élevé qui se rapportent à la partie la plus noble de l'homme. La grandeur d'une nation n'est pas dans l'immensité de ses possessions, dans l'étendue de son commerce, dans ses armées innombrables, tout cela n'est rien sans la religion et sans la morale : au contraire un peuple vertueux, fut-il pauvre, sera toujours fort et glorieux. La religion et la morale sont les vrais fondements des empires et les plus religieux furent toujours les plus grands : la religion est donc dans toute la force du mot un lien social, le premier et le plus nécessaire de tous ; par suite promouvoir les intérêts de la religion, c'est travailler aussi directement que possible au bien de la patrie. Certes il est digne d'honneur le savant qui donne à la société le fruit de ses veilles, il mérite notre estime et notre admiration le soldat qui lui donne l'énergie de son bras et parfois le sang de ses veines, louons le laboureur qui féconde la terre de ses sueurs et lui demande en retour ses inépuisables trésors, tous ceux-là concourent noblement au bonheur de leurs semblables ; mais quelle auréole plus glorieuse mille fois, resplendit au front du prêtre, qui consacre les forces vives de son intelligence, les plus délicats sentiments de son cœur au relèvement moral de ses frères ! qui sacrifie à cette fin sublime jeunesse, ambition, bien être, pour ne rencontrer parfois de ce côté de la tombe qu'indifférence ou dédain !

On parle bien haut d'égalité, mais de fait vous ne la trouverez nulle part. Les charges ne sont pas les mêmes pour tous, elles varient comme varient les services rendus. On tient compte des grandes actions à la gloire du pays, on a égard au poste éminent, à la mission plus ou moins ardue confiée au dévouement de quelqu'un ; alors cet homme voit sa personne et ses biens même devenir l'objet d'une protection spéciale, il est exonéré des corvées pénibles qui pèsent sur ses concitoyens, on le dispense des communes obligations, la reconnaissance des hommes lui octroie de nombreux et insignes privilèges qui s'étendent souvent aux membres de

sa famille et jusqu'à sa postériré la plus reculée. Ne reconnaissons-nous pas l'inviolabilité de la personne du souverain ? N'avons-nous pas les Immunités parlementaires ? La personne d'un ambassadeur est sacrée et malheur à celui qui l'oublie, car derrière son envoyé la patrie entière est debout, prête à venger l'honneur national! La société civile elle aussi a sa hiérarchie, et depuis le dépositaire de l'autorité suprême qui ne marche qu'environné d'une auréole de respect et d'admiration, jusqu'au moindre de ses serviteurs, tous participent de près ou de loin à cette inviolabilité qui a sa racine dans la droite conscience des peuples.

Tout cela est conforme à la justice et loin de nous la pensée d'y trouver à redire ! mais après tout cela, considérez la dignité suréminente de ceux que Dieu a fait les pasteurs de son Eglise, la noble mission qu'ils poursuivent, les sacrifices qu'ils s'imposent, le dévouement dont ils font preuve, les biens incomparables dont la société leur est redevable, et dites-moi si les Immunités ecclésiastiques n'ont pas leur raison d'être ?

A Dieu ne plaise toutefois que nous appuyions nos justes revendications, seulement sur les calculs de la politique, la faveur des lois civiles ou la force des circonstances, ou même sur la reconnaissance, l'affection, la justice des peuples ! ce serait bâtir sur le sable mouvant, car rien n'est plus inconstant que l'opinion des hommes. [1] Nous affirmons au contraire que les Immunités ecclésiastiques viennent de Dieu, qui ne change pas.

L'Eglise, avons-nous dit ailleurs, sait s'accommoder à toutes les circonstances, Interprête inspirée de l'ordre moral, elle peut dans certains cas particuliers, en face d'un gouvernement hostile ou moitié favorable, modérer ou suspendre l'exercice de ses droits, elle peut même tolérer l'injuste violation de ses libertés, mais sanctionner en principe ces usurpations, accepter comme une règle ces abus de la force ?......jamais !

Ce fut dans tous les temps son enseignement ; sous la domination païenne, au sein des persécutions, en face des échafauds, sa voix n'a jamais cessé de se faire entendre, et elle peut montrer au monde bon nombre de ses évêques allant à la mort plutôt que de céder aux empiètements du pouvoir civil en cette matière. Elle a parlé par la bouche de ses plus insignes docteurs. Qui n'a entendu les énergiques protestations des Athanase, des Chrysostôme, des Grégoire VII, soutenant les droits de l'Eglise contre les puissants de leur temps ?

Elle a proclamé la même chose par la grande voix de ses conciles : "L'Immunité de l'Eglise et des personnes ecclésiastiques, dit le saint concile de Trente, a été établie par une disposition divine et par les lois canoniques" [2].

Le 5e concile de Latran, 17e œcuménique, avait dit déjà : " Comme de droit divin et humain, aucun pouvoir n'a été accordé aux laïques sur les personnes d'Eglise, nous renouvelons toutes et chacune des constitutions......" [3]

Dieu lui-même s'était prononcé déjà dans la sainte Ecriture : "Moi j'ai pris les Lévites parmi les enfants d'Israël ... " Vous présenterez les Lévites devant Aaron et ses fils, vous les consacrerez après les avoir offerts au Seigneur ; vous les séparerez du milieu des enfants d'Israël pour qu'ils soient à moi......j'en ai fait un don à Aaron et à ses fils..." [4]

Ce qui était vrai des ministres de l'ancienne loi qui n'avait que l'ombre

---

(1) La proposition suivante: "L'immunité de l'Eglise et des personnes ecclésiastiques tire son origine du droit civil", a été condamnée par le Syllabus §V. 30.

(2) Sess. xxv cap. 20 de Reform.

(3) Constit. Léon X "Superna dispositionis"....

(4) Numer. III et VIII.

et la figure, s'applique avec plus de raison encore aux Lévites de la nouvelle alliance qui possède les biens éternels.

Par leur état ils sont consacrés à Dieu et à l'Eglise sous le contrôle absolu et unique du pasteur suprême, prince de l'Eglise, le pontife Romain. "Le commun des fidèles, les laïques sont soumis au pape seulement en ce qui regarde la conscience, les ministres sacrés lui sont soumis en outre dans ce qui touche aux actes corporels, à la vie matérielle. Donc sous ce rapport aussi ils doivent recevoir de lui la direction et la règle en conformité avec la sainteté, avec l'honneur de la haute charge à laquelle ils se donnent tout entiers ; ils sont donc soustraits à la juridiction séculière, car il est impossible d'être soumis à deux autorités directrices diverses dans le même ordre de chose." [1] Ces privilèges, cette exemption du pouvoir civil, l'Eglise, seule juge ici-bas du bien des âmes, les a étendus aux religieux des deux sexes et en général à ceux qui participent de plus près à sa mission divine ; et quoi d'étonnant qu'elle les protège et frappe de censure la violation de leurs libertés, comme la société civile elle-même veille avec une sollicitude plus grande sur les intérêts de ceux qui l'aident plus immédiatement à atteindre sa fin ?

Nous savons que les circonstances ne sont pas partout les mêmes ; le seul fait que les ministres de l'autel sont tenus aussi à l'observance des lois civiles qui n'ont rien de contraire aux lois de l'Eglise, quoiqu'ils ne puissent être cités devant les tribunaux de l'Etat pour y répondre de leurs transgressions, cela seul, dirons-nous, fait que le pape sacrifie parfois au bien de la paix l'exercice de certains droits. A lui seul de voir dans chaque cas particulier s'il y a lieu d'urger ou non les lois canoniques ; car seul il est assez haut placé pour embrasser d'un coup d'œil les intérêts de l'Eglise universelle. Tels sont les fondements des Immunités ecclésiastiques en général, abstraction faite pour le moment des modifications qui ont pu s'opérer dans le cours des temps. Leur origine est aussi ancienne que le christianisme, mais longtemps l'Eglise opprimée, dût renoncer à jouir publiquement de ses droits, jusqu'au jour où Dieu donna l'empire à Constantin.

A partir de ce moment l'autorité civile reconnaît et soutient les droits du sacerdoce, parfois même lui accorde de nombreux privilèges. Constantin aussitôt après sa conversion, accorde au clergé les faveurs et les immunités dont jouissaient les pontifes païens. il adresse au proconsul d'Afrique un rescrit qui ordonnait d'affranchir les ministres de l'Eglise de toutes les charges publiques, afin qu'ils ne fussent pas distraits du service divin, et l'on trouve dans le code Théodosien des lois du même prince qui confirment ce privilège et l'étendent au clergé de toutes les provinces. Cette immunité comprenait l'exemption des charges municipales, des servitudes personnelles qu'on appelait fonctions viles ou sordides, comme certaines corvées imposées communément aux citoyens, telles que l'entretien des chemins publics, le logement des troupes ou des officiers de la cour dans leurs voyages. [2]

Encore aujourd'hui les Immunités ecclésiastiques sont l'objet spécial des concordats, contrats conclus entre les deux pouvoirs qui cherchent à concilier les intérêts de l'Eglise avec la paix et la prospérité nationale.

Mais il est temps, croyons-nous, de descendre aux détails et de parler de chaque Immunité en particulier ; ce sera l'objet des articles suivants.

Romanus.

---

(1) Liberatore, La Chiesa e lo Stato c. 17.

(2) V. Euseb. vita Constant. C. II.

FETES AU COLLEGE JOLIETTE

A l'occasion de la réunion des anciens éleves.

Ier et 2 Juin 1892.

Les anciens élèves arrivent en partie par les chars mercredi, Ier juin. Ils soupent au collège, puis se rendent à la vieille église.

Le R. P. Beaudry, Supérieur du collège :

" Messieurs et chers anciens élèves, soyez les bienvenus. Si vous nous reconnaissez, nous vous reconnaissons aussi, car nous vous portons tous dans notre cœur ; vous avez été et vous êtes toujours les enfants de la maison. Maintenant, qu'il soit entendu que vous êtes ici chez vous et que vous tracerez vous-même les lignes du règlement. Puissiez-vous bien vous amuser ; puisse aussi cette réunion favoriser la religion dans les cœurs, honorer la mère et ses fils, et nous unir tous de plus en plus dans les sentiments d'une fraternelle affection".

Adhémar Rivet,

Elève finissant, débite l'adresse suivante :

Messieurs,

Répondant généreusement àl'un des plus nobles sentiments du cœur humain, vous êtes accourus d'un commun accord vers les murs bénis qui furent jadis et sont encore aujourd'hui votre Alma Mater.

Vous arrachant spontanement aux mille et une sollicitudes de vos diverses professions et désireux de goûter quelque temps les douces et suaves réminiscences d'un passé si rapidement envolé, vous êtes venus respirer sous le toit de cette institution l'atmosphère calme et sereine, qui enveloppa les jours heureux de votre jeunesse. Revoir dans un instant, dans le silence de la méditation, ces lieux témoins de nos premières aspirations vers l'idéal de la science et de la vertu, recueillir sur chaque objet la fleur de plus d'un précieux souvenir, et le parfum de plus d'une illusion mainte fois caressée ; enfin vivre un jour de cette vie d'écolier si fertile en incidents variés, telle a été un mot la pensée inspiratrice du généreux dessein de votre réunion. Pensée vraiement digne et qui témoigne hautement que les travaux assidus de l'apostolat civil ou religieux, n'ont pas étouffé dans notre âme, la plus belle des passions humaines, la plus féconde en actions merveilleuses, la reconnaissance.

Aussi Messieurs, nous les cadets, sommes-nous heureux de vous souhaiter une cordiale et d'autant plus sincère bienvenue, que le moment qui vous voit ici réunis, sourit agréablement à nos cœurs d'écoliers, en comblant un désir depuis longtemps grandissant et inassouvi.

Que de fois en effet, soit à travers le voile d'une vive imagination, soit sur l'aile rapide de la renommée, vous nous êtes apparus, athlètes du moment, luttant vaillamment au champ du devoir et de l'honneur, combattant le bon combat, corps à corps avec le mensonge et l'erreur pour la dé-

fense et la glorification des principes émanés de la Vérité Suprême ,

Que de fois, dis-je, n'avons-nous pas senti pénétrer en nous un légitime sentiment dorgueil, l'orsqu'un écho fidèle nous repetait à l'envi vos noms synonymes de patriotisme et de dévouement, nous invitant volontiers à suivre vos traces à la lumière de la science profane et religieuse. Et alors Messieurs, pleins de ce juvénile enthousiasme, qu'inspire toujours le spectacle du devoir accompli, que de fois ne nous est-il pas arrivé de soupirer après l'heureux moment où il nous seraient donné de presser respectueusement la main de ces frères aimés et de leur demander, nous athlètes de l'avenir, le merveilleux secret de leurs luttes pacifiques, de leurs combats puissants et soutenus ! !

Aussi Messieurs, ne soyez donc pas surpris, si remplis d'une vive et bien douce allégresse, nous saluons ce jour comme la réalisation de vœux, depuis longtemps formés, le complément d'une espérance éclose et fortifiée au sein d'une admiration et d'une sympathie mille fois méritée.

Sur les flots souvent irrités des mers du Globe terrestre, il se rencontre souvent des endroits, non éloignés du rivage et soustraits à l'action de la tourmente, où la vague fatiguée de la lutte qu'elle vient de subir, va se réfugier en se confondant avec les ondes paisibles qu'un léger vent fait à peine rider.

Que votre Alma Mater soit pour vous Messieurs, ce qu'est le refuge à la vague tourmentée de l'Océan. La salle spacieuse, où se prenaient jadis vos ébats multipliés et assaisonnés d'une joie bruyante et animée, le parterre reverdi et ombragé, témoin muet de vos longues rêveries ou de vos conversations pleines de sel ; la chapelle, embellie par la charité, où s'élevaient vers le ciel vos prières ardentes et sanctificatrices, que dis-je, nos bons professeurs dont la paternelle direction est encore celle d'autrefois, tout est à votre disposition en ce jour consacré par vous au culte exclusif du passé.

Notre suprême désir est que vous y trouviez seus les auspices d'un règlement mitigé pour la circonstance le repos calme et caractéristique de la vague dans une anse protectrice.

J'ai dit un règlement mitigé, car nous osons espérer, que le terrible *pensum*, cauchemar accrédité de l'élève récalcitrant, disparaîtra pour vous du programme en place à une indulgence générale de la part de notre vénéré directeur.

Cependant en manifestant cet espoir, notre intention n'est pas de changer d'une manière absolue et indéfinie l'ordre établi légitimement, mais la gravité, le sérieux de vos personnes éloigne tellement l'idée du récidivisme et de l'insoumission que la mise en vigueur d'un châtiment passé en maxime dans les annales scolaires peut paraître superflue et hors de cause.

Ainsi donc, vous prêtres et lévites du Seigneur qui avez blanchi dans le ministère sacré, ou gravissez à peine les premiers degrés de cette échelle mystérieuse entrainant à votre suite le troupeau confié à votre sollicitude, sans crainte du châtiment règlementaire, puissiez-vous retrouver ici le le souvenir des généreux motifs qui vous ont poussé dans cette voie sainte et presque divine. Quant à vous généreux bienfaiteurs de vos concitoyens, sur les flots mouvementés du monde, puissiez-vous recueillir à l'ombre de ces grands ormes, le parfum de quelques-unes de ces idées sublimes qui vous montraient dans l'avenir, le pauvre à soulager, la veuve à défendre les intérêts de notre pays à sauvegarder et à promouvoir.

Tous puissiez-vous y revoir avec bonheur et reconnaissance la source pure de tous et chacun des pieux et sages enseignements qui ont été le point de départ de votre carrière honorable et laborieuse.

Pour nous, les Benjamins de cette grande famille que vous illustrez par exemples et vos actions, le temps n'a pas encore fourni à nos armes inexpérimentées l'occasion d'une lutte ardemment désirée. Mais qu'il nous soit

permis, en gravant dans notre âme le souvenir des impressions du jour qui va suivre, d'y tracer en même temps le ferme dessein d'orner de plus en plus notre esprit de l'ornement souverain de la science, afin de combattre plus tard avec honneur ce combat redoutable de la vie que vous soutenez aujourd'hui si courageusement. »

Un chœur de 160 élèves, du collège, sous la direction du R. P. Charlebois, exécute alors l'ode-symphonie de Félicien David :

Christophe Colomb.

L'*Harmonie de Montréal* accompagne.

Des personnes compétentes en fait de chant se déclarent enchantées de ce qu'elles entendent. Voilà, certes, de la grande musique. Ce spectacle cependant demande plus de silence que n'en peuvent donner des amis qui se rencontrent, pour la première fois depuis plusieurs années et qui ne brûlent pas tous du feu sacré de l'harmonie. Le président de la réunion

L'Honorable Juge Baby

cloture cette première partie de la fête :

" Mes félicitations les plus sincères aux élèves qui ont rendu si supérieu-
" rement la grande œuvre de Felicien David. J'ai joui personnellement, on
" ne peut plus. A cette jouissance se joignent en ce moment d'autres
" émotions.
" Nous sommes réunis dans la vieille église, ou pendant tant d'années
" nous sommes venus nous agenouiller. Dans quelques jours elle aura
" disparu. Que de souvenirs pieux elle emporte avec elle ! Les amis de l'an-
" tiquité voudraient conserver ce vieux temple, mais, il faut céder devant
" des circonstances incontrolables......Au milieu de tout ce concert, n'avez-
" vous pas entendu une voix qui applaudit à tout ce qui grandit cette
" ville et à tout ce qui honore ses institutions? C'est la grande voix de
" l'illuste Barthelemy Joliette. Il repose sous ces dalles avec de vaillants
" compagnons. Ne laissons point ce temple, fruit de leurs travaux, sans
" demander à Dieu pour eux la paix ".........

Le feu d'artifice

préparé par le Dr. Sheppard réunit et intéresse bien des curieux.

Plusieurs vont se coucher.

Les autres dorment à la façon de l'étoile qui scintille au firmament, mais avec force tapage en plus. C'est cela, mes amis, amusez-vous, vous êtes ici pour cela On ne fait jamais mieux que lorsque l'on fait ce que l'on a à faire.

LE 2 JUIN

Messe en musique, 1ère de Haydn, dans la chapelle du Collège, sous la direction du Père Charlebois. Cette messe est sans contredit la plus écolière des messes de Hazdn. Un ancien élève y fait une quête pour messes de *requiem* en faveur des confrères décédés.

A midi

BANQUET

Dans la grande salle de récréation. Plus de 500 convives y prennent part y compris 200 écoliers. Beaucoup d'entrain, on a tant d'histoires à se dire entre confrères !

A la fin du dessert. L'honorable juge Baby propose successivement la santé du Pape et celle de la Reine : l'orchestre y repond par des morceaux appropriés.

En proposant la santé des clers de St-Viateur et du Père Lajoie, M. le président fait l'éloge des fondateurs et de leurs vaillants auxiliaires.

Réponse par le R P. DUCHARME.

Au mois de mai 1847, trois modestes religieux de St-Viateur, les frères Etienne Champagneur, Louis Chrétien et Augustin Fayard, arrivaient au village de l'Industrie ; car il n'était pas alors question de la ville de Joliette.

Ces trois religieux avaient été amenés ici par Sa Grandeur Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, de sainte mémoire, qui était de parfaite intelligence avec l'honorable Barthélemy Joliette. Celui-ci avait prié Sa Grandeur de lui trouver des religieux auxquels il confierait son collège déjà construit et ouvert à la jeunesse. Dans un de ses voyages d'Europe Mgr Bourget fit la connaissance du vénéré fondateur de l'Institut des Clercs de St-Viateur, le T. R. Père Querbes. Celui-ci était aux prises avec les difficultés de sa fondation ; mais les représentations de Mgr Bourget et surtout, dit la chronique "son air de sainteté " exerca une telle impression, je dirais une telle pression sur le fondateur, que confiant dans la Providence, il donna au saint prélat les trois religieux mentionnés.

Donc dans le cours du mois de mai 1847 ces trois religieux arrivaient à l'Industrie et étaient installés au Collège Joliette. Le 31 juillet suivant ils se mettaient en retraite avec sept novices, dont l'un est ici au milieu de nous, le vénérable Frère Vadeboncœur. Un autre des ces sept jeunes gens est aujourd'hui supérieur général de l'Institut des Clers de St-Viateur, c'est le T. R. P. Lajoie. Le deuxième jour de la retraite deux autres Clercs de St-Viateur les Pères Lahaie et Thibodeau, arrivant des Etats-Unis, venaient se joindre à leurs confrères et portaient ainsi à douze le nombre des retraitants : c'étaient les douze apôtres de l'Institut. Ils se mirent à l'œuvre. Dieu bénit leur bonne volonté et aujourd'hui ce petit arbrisseau est devenu un grand ardre, qui étend ses branches un peu partout dans la paroisse de Québec et aux Etats-Unis, mais surtout dans le vaste diocèse de Montréal. Une branche de ce grand arbre a été séparée du tronc et transplantée aux Illinois, où elle se développe à son tour : je veux parler de la colonie de Bourbonnais, qui est maintenant une province avec son autonomie particulière, ne relevant que de l'administration générale de l'Institut. Oui ! la bonne volonté et la vertu des fondateurs ont été bénis de Dieu ; les trois religieux fondateurs se sont multipliés jusqu'au chiffre de 230 ; les 40 élèves du Collège Joliette se sont aussi multipliés et les Clercs de St-Viateur instruisent aujourd'hui au de là de 3000 enfants. Voilà ce que peuvent des hommes de vertu. Le P. Champagneur était surtout un homme de vertu, un homme de Dieu, je n'en veux pour preuve que son humilité, qui est la base de toute vertu solide. Le P. Champagneur était inconnu aux hommes, il travaillait dans l'ombre, dans la retraite, caché comme l'humble violette,

qui ne révèle sa présence que par les parfums qu'elle exhale, quand elle est foulée au pied.

Le P. Champagneur ne travaillait pas seul au développement de son œuvre. Mr. le Président vous a parlé tout-à-l'heure élégamment des P. P. Thibodeau, Lahaie, Lajoie et autres. Oui, tous ont été de puissants auxiliaires pour le P. Champagneur mais il en est encore d'autres, dont, nous ne pouvons taire les noms. Et d'abord Mr. Joliette, dont la charité et la générosité étaient également inépuisables. Puis Mgr Bourget dont la mémoire restera à jamais en bénédiction dans l'Institut, semblant avoir fait de l'établissement des Clercs de St-Viateur son œuvre personnelle. Par ses conseils pleins de sagesse, par sa puissante protection, il semblait être l'âme et la vie de cette institution naissante. Aussi a-t-on pu dire avec vérité qu'il protégeait l'Institut de sa mitre et la défendait de sa crosse. Avec l'appui d'un saint, l'œuvre devait se faire.

Il est encore un autre homme dont le concours a été bien efficace dans l'établissement et le développement des Clercs de St-Viateur à Joliette, il était le conseiller intime du P. Champagneur, qui a toujours trouvé en lui un ami aussi fidèle que sage et dévoué ; j'ai nommé M. le grand vicaire Manseau dont le souvenir ne saurait s'effacer à Joliette.

Voilà des hommes au grand cœur, qui nous ont laissé de grands exemples. Voilà aussi ce que l'on peut quand on s'appuie sur Dieu principe de tout bien.

M. le Président fait l'éloge du Collège Joliette en proposant la santé du R. P. Beaudry qui personnifie l'*Alma Mater* ;

" Il n'est pas nécessaire d'un langage fleuri et d'un discours de longue " main préparé, pour faire l'éloge de sa mère. Le collège est beaucoup " notre mère. Cette maison, la nôtre, ne date pas de loin, et cependant " elle est rendue loin. Il fut un temps où l'on n'aimait pas à dire : j'ai fait " mon cours à Joliette. On répondait *oui :...... je suis passé par là*. Il y a " déjà longtemps qu'il n'en est plus ainsi. Le Collège Joliette a réuni " dans une large mesure ce que les exigences modernes demandent aux " éducateurs, et cette maison est l'une des premières du pays. Ses enfants " se trouvent dans toutes les classes de la société et grâce à Dieu, ils ne " deshonorent pas leur mère !......"

Réponse :

Rév. M. Ménard, curé de St Edouard,

Je rappellerai ici, Messieurs, deux souvenirs. C'est tout d'abord une parole de Mgr Bourget.

C'était en 1859, Mgr Bourget avait pris le *Victoria* qui naviguait alors sur le St-Laurent, et s'était rendu par Lanoraie au collège Joliette. J'étais élève Monseigneur monte à la tribune et nous dit entre autre choses:" Le collège Joliette, c'est mon collège, et je tiens à ce qu'il grandisse parce que c'est mon collège ; et si je suis venu à Joliette aujourd'hui, c'est pour que vous n'ayez aucun doute sur mes sentiments et mes vœux à cet égard." Nous n'étions alors que 80 : comparez et voyez si le vœu du saint évêque s'est accompli. Il s'est si bien accompli que Joliette a pu donner naissance à un nouveau collège, collège *Bourget* cette fois, et qui vivra lui aussi pour l'honneur de celui dont il porte le nom.

Un autre souvenir :

J'étais à Longueuil, à l'école des C. de St-Viateur. Le *Père Beaudry* était Directeur de l'institution.

Vous le dirai-je, je commis alors une faute, faute un peu singulière Dieu me la pardonne. J'allais à confesse au P. Beaudry. Or je remarquai que j'aimais le P. Beaudry. Je fus un jour saisi de scrupule et je me demandai si je ne l'aimais pas trop ! Je m'exécutai donc et j'osai dire à travers la grille : Mon Père, je m'accuse de trop vous aimer. Je n'ai plus souvenance de ce qui s'est passé, je sais seulement que je ne m'en suis confessé qu'une fois. Ce que je sais encore, c'est que je suis retombé dans ce péché, et aujourd'hui, j'accuse en public le péché que je craignais d'avouer au silence et à l'oreille discrète ! "

M. Tellier, M. P. P.

" L'Eglise et l'Etat se donnent véritablement la main puisque laïc et prêtre sont appelés à répondre à la même santé ! Puisse cette union subsister toujours partout.

On a parlé de notre empressement à venir à cette réunion, c'est le moins que nous puissions faire pour reconnaître ce que nous avons reçu et faire oublier nos fredaines du passé. Ce que nous avons reçu surtout, c'est le dépot de la belle langue française que nous conserverons et que nous défendrons, croyez-le. Ce que nous avons reçu, c'est encore une éducation cléricale, et nous tenons à cette éducation pour nos enfants. C'est à cette éducation que nous devons tout ce que nous avons. Grâce au dévouement et aux sacrifices du clergé, plusieurs des nôtres ont reçu une instruction dont leur pauvreté les excluait. Ne craignons pas de le dire, c'est par l'action vivificatrice du clergé que notre race a grandi. Puisse l'Eglise et les parents chrétiens qui ont reçu cette belle mission de formation morale et intellectuelle la poursuivre toujours sans entrave : c'est le moyen de réaliser les résultats toujours magnifiques de l'Union féconde de l'Eglise et de l'Etat." .....

Une déclamation de

M. McGown

Les soldats de Dieu, jette sur l'assemblée la note vibrante, émue, musicale, qui plaît toujours et qui fait dire *encore*.

Le R. P. C. Beaudry, Supérieur du Collège

propose la santé des anciens élèves et ajoute :

" Si l'effloraison est aujourd'hui considérable dans cette maison, nous le devons à la semence féconde jetée par les anciens, nous le devons à leur esprit chrétien."

Rév. M. Jos. Bonin, Curé de St-Augustin

" Venant aujourd'hui, de loin, et de tous les côtés, vous réalisez, Messieurs, la parole scripturale : *de longe venient.*

L'*Alma Mater* en vous revoyant peut dire aussi comme la mère des Gracques : *voilà mes joyaux.*

Ces joyaux, j'en trouve partout : enfants d'Esculape et de Thémis, zouaves, industriels, députés, juges. Il en est un qui n'est plus et qui était appelé à de brillantes destinées (Arthur McConville), son souvenir vit encore au milieu de nous......

Quelle ne serait pas la joie de M. Joliette, si revenant dans le monde, il revoyait ainsi grandie la modeste maison qu'il a fondée ! Qu'il soit connu des nouveaux que les anciens n'ont pas moins de vénération qu'eux pour cet illustre fondateur.......

M. O. Desmarais, avocat de St-Hyacinthe

" C'est avec plaisir que je prends la parole après le Rév. M. Bouin, mon ancien professeur de rhétorique. Ce plaisir est cependant quelque peu diminué, non par la crainte du pensum, mais par celle de la critique. Il faut cependant dire que je parle devant des amis et que je n'ai reçu d'avis de porter la parole que quelques minutes avant le banquet.

Je retrouve à Joliette une grande partie de mon cœur, j'y retrouve les souvenirs de mon enfance, et j'y vois tout près la tombe de l'auteur de mes jours ! Haec olim meminisse juvabit, c'est aujourd'hui que je sens la vérité de cette parole.

Lorsque l'on a vogué sur la haute mer et que l'on a dû battre contre la tempête, il fait bon de rencontrer un port comme celui-ci pour s'y reposer. Comme le géant de la fable on y trouve de quoi s'y réconforter.......

Quelque peu juif errant dans l'Amérique du Nord, j'ai souvent rencontré des amis ou des connaissances de Joliette, et je dois vous dire que je n'ai jamais eu à rougir. Nous n'avons sans doute pas tous les mêmes idées, mais lorsqu'il s'agit du cœur et de la sympathie, il y a des plages accessibles à tous et de vastes champs où s'opèrent facilement l'union, la concorde.

Ces réunions me font quelque peu l'effet d'une espèce de franc-maçonnerie, mais de bon aloi. Elles font tomber des préjugés, et dans tous les cas elles mettent du baume sur les plaies de la vie et de la joie au cœur. Merci.

M. C. A. Cornellier, avocat de Joliette

Il faut bien s'exécuter et suivre les bons exemples qui nous sont donnés. Si ma mémoire ne me trompe, je suis en ce moment plus obéissant qu'au collège !

On nous a nourris dans cette maison du pain bénit de la bonne et saine éducation. Comment pourrons-nous reconnaître un pareil bienfait sinon en nous rendant fidèles aux devoirs dont nous avons ici puisé la notion.

A chacun de faire là-dessus son examen.

A bien considérer toutes choses, les cultivateurs méritent surtout l'attention. Là est notre force prépondérante. Il y en a peu malheureusement qui laissent le collège pour la culture, mais chaque année cependant, ce sont les cultivateurs qui donnent à nos collèges le plus fort contingent d'enfants qui se casent à tous les degrés de l'échelle sociale.

Les industriels et les commerçants ont besoin comme les autres des grands principes que l'on puise au collège.

Les notaires qui tiennent compte et minute de tout, ont sans doute enrégistré fidèlement tout ce qu'ils ont reçu de leur *Alma Mater* et ils sont prêts, tous, à faire rapport des fruits heureux qui en ont été le produit.

Quant à vous, bonnes âmes de la médecine et de la chirurgie, vous en avez tué beaucoup peut-être, mais pas par votre faute ! C'est l'intention qui sauve. Ceux qui survivent se félicitent de cette heureuse escapade. Quoiqu'il en soit, votre mission est fort belle.

Quant à nous, avocats, notre rôle est d'être les auteurs de la plupart des lois mal faites qui existent au pays. Elles sont juste assez bonnes,

pour vivre ; et pour notre punition, nous sommes obligés de les interprèter ! Le droit n'en est pas moins un chemin direct aux plus hautes positions. L'honorable juge qui nous préside en sait quelque chose.

Quant aux prêtres, ils ont la part la meilleure sinon la plus douce. Rendons ce témoignage au clergé, qu'il a l'énergie dans le ministère et le zèle nécessaire au salut de la société......... "

L'honorable juge Baby fait alors un appel chaleureux en faveur de l'érection d'un

Monument à l'Hon. B. Joliette,

faisant l'éloge du patriotisme, du dévouement et de l'esprit d'initiative de celui qui, à la gloire de fonder une ville, ajouta celle de construire le deuxième chemin de fer de l'Amérique du Nord, croyons-nous, de Joliette à Lanoraie, et cela au prix de mille sacrifices.

Il ne restait plus qu'à proposer la santé des élèves actuels. Joseph Cournoyer, élève finissant, répondit en peu de mots.

Le R. P. Supérieur fit alors lecture d'un message, du Vatican : " Léon XIII accorde sa bénédiction à tous ceux qui prennent part à la fête." Le Rév. M. Lavigne et M. le Dr Leprohon entonnent un chant en l'honneur du pape et on laisse la salle du banquet. Il était 3.30 h. P. M.

Sur les 4 heures, il y eut promenade générale, ou si l'on préfère, il y eut campagne, dans la ville.

Le souper réunit encore un bon nombre d'anciens élèves, et tous se séparèrent bien décidés de revenir en grand nombre en 1897, au jour des noces d'or de la fondation du collège, et de l'arrivée des clercs de St-Viateur au Canada.

F.-A. Baillairgé, Ptre.

FETES RELIGIEUSES à VALLEYFIELD

À l'occasion du sacre de

Monseigneur J. M. EMARD.

9 JUIN 1892.

Je suis dans la grande allée, presqu'en face de la chaire. Il y a plus de 300 prêtres ; des chaises dans les allées leur ont été réservées. Il y a foule à la porte de l'église, et cependant la vaste enceinte est remplie.

Une émotion grandissante s'empare de l'âme à la vue de cette multitude recueillie, sympathique, à la vue de ce temple qui coquettement orné de fleurs, de pavillons et d'écussons, semble tressaillir sur ses bases.

Nos Seigneurs les Evêques font leur entrée solennelle. Les pères se doivent à celui de leurs fils qui sera bientôt leur frère ! L'élu suit, calme, la procession qui le conduit à la gloire et au calvaire. Mgr Racine et Mgr Moreau l'assistent.

L'évêque consécrateur, Monseigneur Ed. Chs Fabre, ferme la marche : c'est Abraham qui sacrifie Isaac au Seigneur pour le bien de l'Eglise.

Il est 11 hrs. Après la lecture des Lettres Apostoliques, l'élu prête le serment accoutumé. Le Saint Sacrifice commence. Le chœur de la Cathédrale prélude dans l'exécution artistique d'une très jolie messe.

L'élu a chaussé les sandales et pris quelques insignes de sa nouvelle dignité.

Je vois au chœur, dans les diverses fonctions les confrères de classe de l'élu, au collège de Montréal.

Magnifique solo pendant le *Gloria.*

Ce beau vieillard à cheveux blancs, solide encore, en avant, près l'entrée du sanctuaire, c'est un vénérable instituteur, le père de l'Evêque de Valleyfield. Cette dame âgée, tout à côté des cheveux blancs, c'est la mère de l'élu. Les vertus des parents sont toujours pour beaucoup dans la couronne des enfants.

Le son de l'orgue ne s'affirme que très modestement, il ressemble plus à l'eau jaillissante du ruisseau qu'à la grande voix des cataractes.

M. le curé Champoux chante l'épître.

Kyrie eleison................. L'élu est prosterné. Saints du ciel, priez pour le nouveau pasteur.

Il se relève. On le charge du livre des Evangiles, dépôt sacré que l'Eglise lui confie.

L'élu revient à son autel, le front ceint d'un bandeau, l'huile sainte a coulé sur sa tête et sur ses mains. Le grand ouvrage s'opère peu à peu.

M. le chanoine Vaillant chante l'Evangile.

M. le chanoine Bruchési monte en chaire. Il est midi 20 minutes.

Pasce agnos meos, pasce oves meas.

L'orateur demande à Nos Seigneurs les évêques si cette cérémonie qui leur donne un frère, et à l'Eglise un prince, ne leur remet pas sous les yeux la scène où Pierre est établi chef de l'Eglise par le Christ. On assiste au dialogue qui se poursuit entre Pierre et le Chef de l'Eglise — *Oui, je vous aime* — Eh bien, *pais mes agneaux, pais mes brebis.* Le Christ donne à Pierre et la tendresse de son cœur et la puissance de son bras, et Pierre a réalisé en lui la qualité du Sauveur *Je suis le bon pasteur .....* Mais il lui faut des aides. Ils sont constitués par ceux à qui Jésus dit : *Euntes docete...... Allez, enseignez...... Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie.* Ces aides ce sont les apôtres qui vivent dans les Evêques, dans les évêques qui peuvent dire après saint Augustin : *Nous sommes des brebis, nous avons un pasteur, mais nous sommes aussi pasteurs* " sub uno pastore oves sumus, tanquam vobis pastores sumus."

.... Il y aura des pasteurs jusqu'à la fin des temps comme il y en a eu dans la suite des siècles chrétiens écoulés.

Ces pasteurs se montrent maintes fois dans les Saintes Lettres. Saint Paul leur parle à Ephèse : *Soyez attentifs à tout le troupeau que l'Eglise vous a confié......* Saint Pierre va quitter son troupeau ..... Il est certain de la dissolution prochaine de son corps, mais *il aura soin que des instructions soient renouvelées.*

Les autres apôtres en font autant.

La parole épiscopale retentit dans tous les siècles : dans les catacombes, comme en plein soleil. Ces voix consacrées se moquent pour Dieu du glaive et de l'hérésie, et lorsque l'on veut mettre en doute leur divine prérogative, le Concile de Trente lance l'anathème contre ceux qui disent que l'institution des Evêques est *humaine.* " Continuez, Messeigneurs, à rem

plir votre mission, car c'est à vous aussi qu'il est dit : sicut misit me et Ego mitto vos."

Le Seigneur prend en ce jour un fils, un pasteur, un prêtre, pour en faire un prêtre parfait. L'orateur résume en peu de mots la vie de l'élu et cite les paroles de Mgr Fabre à l'adresse de son ex-chancelier :......

" Il laisse l'archevêché de Montréal. C'est le Christ qui lui dit : M'aimes-tu ?...... J'ai un troupeau ..... Ce troupeau, c'est vous fidèles dociles......vous, pasteurs zélés...... vous, élèves et professeurs du collège Bourget...... vous, Vierges du Seigneur......vous, riches et pauvres,grands et petits...... Il vous bénira ..... Sa première bénédiction sera pour son père, pour sa mère. Les auteurs de ses jours,dans leur foi se prosterneront devant lui comme fit Jacob devant Joseph. Recevez-le dans la joie, comme les anciens dont parle Saint Jérôme et qui accueillaient leur évêque aux cris d'Hosanna, Hosanna. C'est bien le représentant du Seigneur qui vient : Benedictus qui venit in nomine Domini. C'est un pasteur, voyez sa houlette ! C'est un époux qui s'unit à l'Eglise qui lui est confiée, voyez son anneau ! C'est un docteur, il avait tout à l'heure sur les épaules le poids des Evangiles ! C'est un athlète, un chevalier, un gardien de la vérité, voyez ses gantelets ! sa mître "!......

Plus grande est la dignité, plus grands sont les devoirs. L'orateur cite les recommandations de S. Paul à Tite.

" Ces recommandations n'ont pas été vaines. Les premiers à l'honneur, les évêques ont été les premiers à braver le feu et la flamme, et l'Eglise les a placés par milliers au catalogue des saints. "

L'orateur cite alors quelque paroles, faits et gestes de S. Ignace, de S. Jean Chrysostome, et de S. Basile, et poursuit :

" Tels sont vos Maîtres, Monseigneur.

"Pourquoi aller si loin ? "

Il cite alors Mgr de Laval dont la mémoire devient de plus en plus vénérable aux yeux de l'Eglise, Mgr Plessis cet intrépide défenseur de nos droits, Mgr Bourget dont les grandes œuvres disent assez haut les vertus .. " pour ne parler que des Morts. " Voyez et agissez : " Inspice et fac secundum exemplar. "

L'orateur ayant rappelé quelques souvenirs personnels de son séjour à Rome avec Mgr Emard, cite en particulier leur émotion à la voix de tonnerre des 30,000 personnes qui réunis dans la basilique de St-Pierre acclament Léon XIII le nouveau pape élu.

" Songiez-vous alors, que ce même pape jetterait un jour les yeux sur vous !

L'orateur termine en faisant des vœux pour le nouvel élu et en appelant sur lui la bénédiction de Dieu.

Cette allocution a duré 30 minutes. L'intérêt s'en est soutenu du commencement à la fin.

M. le chanoine Bruchési parle anec une grande netteté qui fait qu'on l'entend bien sans effort de sa part. Sa phrase est toujours correcte et harmonisée. La chaleur du débit ne dépasse jamais la hauteur du sentiment qu'il exprime. Il est aisé de remarquer qu'il y a là de nombreux et de riches matériaux très bien utilisés.

Les cérémonies se poursuivent.

Il est 1 h. 20 m. Après l'*Ite missa est,* bénédiction de la mître et des gants.

Le nouvel élu reçoit l'anneau, monte sur son trône, reçoit le bâton pastoral.

L'évêque consécrateur lui remet le bâton pastoral et entonne le *Te Deum.*

Le clergé se presse au chœur pour laisser libre la grande allée. Le nouvel évêque donne sa bénédiction, descend dans la grande nef, bénit particulièrement son père, sa mère, et parcourt toute la grande allée en bénissant le peuple. Il revient. Sa figure est pâle et sa démarche un peu fatiguée. Dieu le bénisse à son tour.

Il remonte sur son trône et Mr. Demers, curé de Ormstown, lit l'adresse suivante au nom du clergé du diocèse de Valleyfield :

Monseigneur,

Je me déclare impuissant à exprimer les sentiments de joie, d'admiration, d'espérance dont sont animés mes vénérés collègues et tous les bons catholiques du nouveau diocèse de Valleyfield, en vous voyant paraître au milieu d'eux et en vous souhaitant la plus cordiale bienvenue.

Le jour qui nous éclaire est pour nous un jour de bonheur. Et comment ne pas se réjouir, quand on voit élevé à la dignité épiscopale un prêtre éminent en piété, en doctrine, un prêtre chez lequel l'éclat de la science est rehaussé par une modestie parfaite, par la douceur et le charme de ses manières, par les plus délicates et les plus exquises qualités du cœur ? Ainsi rendons-nous grâce à l'épiscopat de la province ecclésiastique de Montréal qui a fixé son choix sur vous, aussi notre reconnaissance remonte-t-elle jusqu'au trône auguste du Pontife Romain. Nous pouvons donc nous écrier aujourd'hui : *Hæc dies quam fecit Dominus, exultemus et lætemur in eâ.*

Monseigneur—Devant marcher à la tête du clergé de ce nouveau diocèse, vous avez inscrit sur votre drapeau les paroles bien significatives : "*video ut faciam.*" *Video*, votre nom ne nous dit-il pas que vous êtes devenu la sentinelle de Dieu ? C'est vous qui serez chargé de répondre à l'ange qui préside aux destinées de l'Eglise de Valleyfield, de répondre à la question faite, chaque matin, sur les hauteurs de l'éternité : Sentinelle, qu'avez-vous aperçu ?

Monseigneur, vous verrez tout ce qu'il y aura à faire de bien dans votre diocèse, et nous, votre clergé et vos collaborateurs, nous réclamons notre quote-part dans l'exécution de ces paroles de vos armoiries, "*ut faciam*" nous nous empresserons de seconder toutes vos vues et toutes vos entreprises.

Nous marcherons en accord avec les pensées et les sentiments de notre Evêque, et nous nous efforcerons de réaliser la douce harmonie dont parle St Ignace, quand il dit que les prêtres doivent être unis à leurs évêques, comme les cordes d'une harpe le sont au bois sur lequel elles doivent vibrer, afin que chaque église devienne comme un seul chœur, où toutes les voies et les âmes fondues ensemble, présentent dans l'unité une mélodie divine. Nous travaillerons, Monseigneur, et constamment à faire votre bonheur, à alléger le lourd fardeau que vous avez accepté pour le bien des âmes, par notre profonde vénération pour votre personne, notre ponctuelle exactitude à exécuter vos ordonnances, et notre zèle généreux à vous seconder dans toutes vos entreprises.

Monseigneur, tout le clergé et tous les fidèles du diocèse de Valleyfield s'unissent à ma voix pour vous répéter dans l'enthousiasme de leur joie ces paroles de la sainte liturgie *Ad multos et felices annos* ! Vivez de longues années pour le bien du troupeau confié à vos soins et pour la gloire et le bonheur de l'église de Ste Cécile de Valleyfield. *Ad multos et felices annos !*

Mgr Emard a, dit dans sa réponse que l'émotion ne lui permettait pas d'exprimer tout ce qu'il éprouvait en son cœur en ce moment...que le clergé du nouveau diocèse lui était connu sous le jour le plus favorable et que le passé dans les rapports avec Mgr Fabre annonçait assez ce que serait l'avenir... " Vous me dites que je puis compter sur vous, oui, et c'est parce que je comptais sur vous que j'ai osé entreprendre l'œuvre qui commence aujourd'hui "... " La main dans la main, nous obtiendrons le cœur et la confiance de tous "... Il remercie spécialement son clergé pour le trône qu'il en a reçu et qui sera un souvenir perpétuel de sa sympathie...

Les adieux du clergé de Valleyfield à Mgr Fabre furent alors faits par M. Desmarais, curé de St-Louis de Gonzague :

Monseigneur,

" Depuis que nous avons appris le grand honneur conféré à l'un des
" nôtres par Sa Sainteté Léon XIII, nous étions anxieux de l'acclamer.
" Nous avions hâte de lui prouver que nous étions fiers et heureux que le
" chef de l'Eglise eut donné un champ plus vaste à son intelligence, une
" moisson plus digne de son zèle et de son dévouement à la cause de
" l'Eglise.

" Mais, à présent que les échos de la fête ne résonnent presque plus à

“ nos oreilles, que les ombres du soir vont bientôt nous avertir qu'il faut
“ nous séparer, nous reconnaissons une fois de plus que même les plus
“ beaux jours ont leurs tristesses. Et quel est celui qui n'a pas savouré
“ l'âpre volupté de ce mot *adieu ?* Quel est celui qui ne s'est pas senti
“ brisé, qui n'a pas connu tout ce qu'il renferme d'amertume, d'angoisse,
“ et de tristesse et cependant aujourd'hui à la veille de le prononcer, il
“ nous paraît encore plus âpre, plus amer et plus touchant.

“ Monseigneur, vous partez et nous restons, mais, du cœur de vos en-
“ fants, du cœur de ceux qui ont essayé dans la limite de leurs forces et
“ de leurs capacités de rendre votre tâche moins lourde et moins difficile,
“ une prière constante montera vers le trône de l'Eternel pour le bonheur
“ et la conservation de Votre Grandeur, et pour que les bénédictions de
“ Dieu continuent à descendre sur vos œuvres, œuvres qui proclament si
“ hautement votre esprit sage et éclairé et qui sont la gloire de notre
“ province.

“ Agréez, Monseigneur, l'assurance du souvenir profond et inaltérable
“que conserveront de vos bontés les prêtres du diocèse de Valleyfield.

Mgr Fabre répondit en développant les idées suivantes : La population augmente et la multiplication des agneaux demande la multiplication des pasteurs, pour la plus grande gloire de Dieu. Il est cependant pénible d'avoir à se séparer de prêtres zélés, avec lesquels on a eu pendant 19 ans les meilleurs rapports, prêtres qui au temps de la crise financière ont montré un dévouement tout particulier. Il est pénible aussi pour un père d'avoir à se séparer de son enfant, “ mais je l'ai sacrifié parce que je vous aimais, et que je voyais en lui un homme digne de vous ”... “ Il reviendra sans doute de temps à autre sous le toit paternel. Quant à vous, vous y serez toujours comme par le passé, les bienvenus.”

Il était 2.30 h.

Le dîner, servi sous une vaste tente gracieusement ornée, réunit près de 600 convives.

Mgr Emard répondit en anglais à une adresse des Directeurs de la manufacture de coton de Valleyfield.

“ ..... L'évêque ne fait pas disparaître le citoyen qui s'intéresse aux intérêts temporels des fidèles... Je ne viens pas comme capitaliste, mais je n'ignore pas le dicton, qu'un évêque vaut deux chemins de fer... Quant au cœur de l'évêque il sera toujours assez grand pour embrasser dans une paternelle affection ceux-là mêmes qui ne sont pas de sa croyance...”

Disons ici à la louange et à la gloire des habitants de Valleyfield qu'ils ont fait les choses avec *cœur*, avec *goût*, avec *distinction* et *sans épargnes.*

Nos félicitations à M. le curé Santoire, à MM. les vicaires de Valleyfield et à MM. les maîtres de cérémonies de la Cathédrale de Montréal, pour l'ordre admirable, la précision, et la rapidité qui ont régné partout danscette démonstration, *l'une des plus réussies du genre.*

Le R. Prosper Beaudry, curé de Joliette, et le R. P. Cyrille Beaudry, Directeur du Collège Joliette et Supérieur des Clercs de St-Viateur, assistaient à la cérémonie.

Nos vœux les plus sincères d'ancienne et de fraternelle amitié au nouvel élu.

F. A. Baillairgé, Ptre.

QUE VOTRE RÈGNE ARRIVE

N° 9, 8ème année Septembre 1892

L'ETUDIANT

RELIGION, SCIENCES et LETTRES.

F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre - - - Directeur.

GENS DE PEU DE FOI.

Notre Seigneur s'est choisi 12 apôtres, et dans cette petite troupe il y eut un Judas. Il ne faut donc pas s'étonner outre-mesure, s'il y a des Judas, dans la multitude qui poursuit ici-bas l'œuvre des apôtres.

La grâce de Dieu est nécessaire partout et toujours. Celui qui la néglige, un jour, eut-il été comblé des faveurs de Dieu, s'expose aux chutes les plus scandaleuses.

Le naufrage des anges de lumière doit nous rendre plus vigilants sur nous-mêmes. Que le malheur des autres nous soit au moins une instruction, un avertissement.

Admirons, dans les temps d'épreuve, la solidité de l'œuvre du Christ. L'Eglise a vu bien des défaillances ; elle en a souffert, mais elle a toujours poursuivi sa divine mission.

Les hommes de peu de foi, ou dont la conduite est plus ou moins suspecte, se réjouissent du scandale, parce qu'ils croient y trouver une excuse aux yeux de leurs amis et de leur conscience. Dieu leur pardonne.

Quant à nous, que la chute de Lucifer ne nous fasse point douter de la bonté et de la vaillance de saint Michel.

F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Argument formidable

Le *Monde* dans une réponse au *Moniteur du Commerce* dit :

"L'instruction qu'on nous donne est au moins égale à celle de n'importe quel pays du monde."

Le *Canada-Revue* répond :

"Nous demanderons aux rédacteurs du *Monde* qui sont tous censés avoir fait des études aussi classiques qu'incomplètes, pourquoi ils n'ont pas appris à corriger les épreuves convenablement."

Quelle force d'argumentation chez notre nouveau réformateur

Pas de confusion

La *Semaine Religieuse* de Montréal demande, à qui de droit, de ne pas confondre l'enseignement avec le contrôle de l'enseignement.

"Le clergé, c'est-à-dire l'Eglise, a le droit et le devoir de controler, c'est-à-dire de surveiller efficacement toutes les branches de la science profane."

Il n'y a pas deux opinions la-dessus chez les catholiques éclairés.

Un témoignage

M. le secrétaire provincial, l'honorable L. P. Pelletier, disait dernièrement dans l'un de ses discours :

"Je ne crains pas d'affirmer ici, défiant toute contradiction : Nos lois scolaires sont les plus grandes, les plus larges et les plus belles qu'il y ait moyen d'avoir pour un jeune pays comme le nôtre, le plus bel exemple qu'il soit possible de suivre surtout, chez un peuple composé d'éléments hétérogènes au point de vue des races et des croyances."

Enfants pauvres

Dans une récente assemblée des commissaires, des écoles catholiques de Montréal présidée par M. le curé Sentenne, il est décidé que le principal de chaque école devra admettre à l'enseignement *les enfants pauvres*, pourvu qu'ils soient recommandés par le surintendant de l'instruction publique.

Exposition scolaire à Montréal

du 5 au 9 juillet 1892.

Une presse qui s'occupe souvent d'éducation pour blâmer, aurait pu se renseigner un peu à cette exposition. Le *Monde* a dit quelque mots. La *Presse* et l'*Etendard* ont donné des articles élaborés.

Le Manitoba, Ontario et la Province de Québec étaient représentés. Le Manitoba s'est distingué dans la cartographie—Ontario avait plus de tableaux à l'huile et d'aquarelles, faits par les élèves—La Province de Québec l'emportait sur les autres dans son exhibition de dessin appliqué aux industries.

15 écoles catholiques de Montréal ont fait une exposition remarquable. Le *Journal de l'instruction publique* de Montréal (35, rue St-Jacques), a donné un compte rendu développé.

5000 personnes ont visité l'exposition.

Les collèges et l'exposition de Chicago

Le comité de l'instruction publique, séance du 20 mai 1892, recommande très fortement à toutes les maisons d'éducation de la province, de prendre part à l'exposition scolaire de Chicago.

Le collège Joliette et toutes les maisons tenues par les clercs de St-Viateur seront largement représentés.

Nous avons tout avantage à rendre cette exposition aussi complète que possible, pour l'honneur du système.

N'oublions point que M. le chanoine Bruchesi est particulièrement préposé à cette branche de l'exposition.

Nous croyons qu'il serait à propos d'avoir, à Chicago, un régistre, où les visiteurs seraient invités à coucher par écrit leurs impressions bonnes ou mauvaises. Nous ne prétendons pas que tout soit à louer.

F. A. B.

EPIGRAPHE AU CARDINAL TASCHEREAU

Nous devons à l'obligeance du R. P. Corcoran, le plaisir de publier un remarquable écrit en style lapidaire, dû à la plume de M. le Chanoine Frascarelli, à l'occasion du jubilé sacerdotal de Son Eminence le Cardinal Taschereau.

M. le chanoine Frascarelli, grand ami du Canada et des Canadiens, est un des brillants collaborateurs de *La Palestra del Clero*, publication périodique, de Rome, dirigée par un ancien zouave pontifical, M. le Chevalier Quintilio Benini, dont la plume finement taillée remplace aujourd'hui la vaillante épée dans la défense de l'Eglise et de son chef visible. -- NOTE DE LA RÉDACTION.

X . KALEND . SEPTEMBR . MDCCCLXCII

Anno . Qvinqvagesimo . ab . Avspicata . Die
Qva . Primvm . Divinam . Hostiam . Litavit
Emvs . Princeps

ALEXANDER . TASCHEREAU

Antistes . Qvebecensis
Haec . Ephemeris . Catholica
Tanto . Viro
Vadis . Oceani . Raptim . Dvcentibvs
Omina . Mittit . Felicia
Fidenter . Optans
Vt . Qvi . In . Pastorali . Exercendo . Mvnere
Pavcos . Habet . Zelo . Pares
Cvi . Qve . Nihil . Potivs
Qvam . Religionis . et . Rei . Pvblicae
Bonvm
Indvstria . Nvnqvam . Laxata . Conserere
Qvibvs . Pro . Meritis
Praeclarae . Scientiae . Eximiae . Qve . Charitatis
Dono . Connexis
Non . Modo . Apvd . Cives . Svos
Sed . Etiam . In . Dissitis . Regionibvs
Ipse . Svo . Nomini
Aeternvm . Sane . Decvs . Adscivit
In . Longvm . Adhvc . Aetatis . Flexvm
Christi . Ecclesiae
Haereses . Errores . Qve . Devincenti
Fortiter . Deserviat

Can. Domin. FRASCARELLI GUERRIERI.



La séparation de l'Église et de l'État

par Monseigneur Justin Fèvre. A Paris, chez Féchoz, 5, rue des Saints-Pères. 200 pages, grand format.

Ouvrage de haute actualité.

L'auteur s'y montre tout à la fois philosophe, théologien et historien. Style superbe ; pages éloquentes, nombreuses.

L'auteur examine, entre autres, les questions suivantes :

Origine de la doctrine du séparatisme ? Etat de la question et réfutation des erreurs. Ce que serait un état séparé de tout société religieuse. Qu'il est impossible théoriquement et pratiquement de séparer l'Eglise de l'État — Réfutation des objections contre l'union de l'Eglise et de l'Etat Condamnation. Qu'il existe en fait une séparation pratique de l'Eglise et de l'Etat—Que cependant, il peut être fait dans une situation nouvelle, un nouveau modus vivendi. Conclusion : Comment la république sectaire ne veut ni union convenable, ni séparation concordataire.

Toutes ces questions sont traitées avec une grande vigueur.

Cet ouvrage a été soumis à l'examen canonique.

Le Glaneur

Editeur-Propriétaire, P. G. Bédard, 1588 rue Notre-Dame, Montréal.

L'ancien *Glaneur* de Lévis, et l'ancien *Recueil littéraire* de Montréal, se sont fondus dans le nouveau *Glaneur* de Montréal. Le comité de rédaction se compose de MM. P. G. Roy. P. J. Bédard, Germain Beaulieu, J. Gustave Boissonneault, Rodolphe Brunet, E. Z. Massicotte, J. Alcide Chaussé, Albert Ferland, J. M. A. Denault, etc Ce sont des jeunes. dont plusieurs ont débuté dans l'ETUDIANT. Nous admirons le courage de ces messieurs devant la tache ingrate que présente au Canada toute entreprise littéraire. Nous leur souhaitons plein succès Ils peuvent, par une littérature saine et forte, faire beaucoup de bien. Le prix d'abonnement au *Glaneur* est de $2 00 par an. Cette revue est bi-mensuelle.

Fêtes jubilaires

Célébrées aux Trois-Rivières, les 24 et 25 février 1892. Chez Ayotte, libraire-éditeur, Trois-Rivières. Plus de 300 pages. Compte rendu complet. Ouvrage de belle venue, qui renferme, en grand nombre, de belles pages, et qui peut être donné utilement en prix.

Les Dominicains

Lettres à un jeune homme sur l'Ordre des Frères-Prêcheurs, par le R. P. Duchaussoy, maître des novices, chez les RR PP. Dominicains de St-Hyacinthe.

Cette intéressante brochure fait connaître : St Dominique ; le but que s'est proposé Saint Dominique ; les docteurs, les théologiens, les prédicateurs et les martyrs de l'Ordre ; l'Ordre et les temps présents ; ce qui se rapporte à l'entrée dans l'Ordre et aux Frères convers.

Tout est clair et précis dans ce travail. Ce n'est pas un portrait imaginé, c'est le portrait du vrai dominicain. Cette brochure est appréciée à l'étranger ; nous la recommandons à notre nombreuse jeunesse. Il importe que le grand Ordre des Dominicains soit connu et qu'il se développe en notre pays.

Publications reçues

Annuaire du Séminaire de St Charles Borromée, Sherbrooke, avec l'historique de la paroisse de St Raphael de Bury.

Annuaire du collège de Ste Anne de la Pocatière, avec une chronique de l'année scolaire.

L'Association des Familles chrétienne : Raison d'être, origine, avantages, par le R. F. Valiquette, O. M. I. Belle œuvre que cette institution.

French Canadians in new England, by Prosper Bender. Il y a à sur nos compatriotes des choses très intéressantes et très consolantes. On y lit par exemple :

"The court records of the different states show a considerably smaller proportion of arrests among the French Canadian for every kind of offence than other nationalities can boast. While fond of diversions, as already stated, they study to deep within the bounds of law and order. There is abundant evidence of their industrious, quiet, and orderly habits in the report on 'The Canadian French in New England" (Thirteen Annual Report of the Massachusetts Bureau of Statistics of Labor, by Carroll D. Wright). Witnesses of good standing, lay and clerical, testified on this and kindred subjects in a way sufficiently to explain the eagerness of New England employers to engage a large amount of help from among them."

The Scalpel, nouvelle publication qui s'adresse aux amis d'Esculape et leur parle un language très sérieux. Le Scalpel est publié à Chicago, N. U. Cor. Congress and Honore Sts.

L'Amérique Française, journal hebdomadaire, illustré, édité par M. Napoléon Thompson, 43 gold street, N. Y. Abonnement : $2.00.

C'est une grosse entreprise. M. Thompson se croit certain du succès. *L'Amérique Française* se propose surtout de faire connaître aux Français de partout le merveilleux développement de la civilisation américaine et de les mettre au fait des nouveaux progrès de cette civilisation. *L'Amérique Française* tient au parti républicain. Le 1er numéro est très intéressant.

Conseils aux amateurs de papillons, par Marguerite Beleze. Ce charmant opuscule enseigne les procédés les plus simples et les plus rapides pour faire de belles collections, chez Mendel, 118, Rue d'Assas, Paris, et aux bureaux de l'*Etudiant*.

Annuaire de l'Université Laval pour 1892, accompagné de travaux intéressants, *inter quos* Le docteur Thomas Sterry Hunt, par M. G. C. K. Lallamme.

Annuaire du séminaire de Chicoutimi, avec notes historiques.

Annuaires du collège de Levis, du collège Bourget et du collège Joliette.

Les hommes du jour, Edition populaire, 15 cts la série. De très bonne mine. Abonnez-vous à cette édition.

Le *Jean Baptiste*, publié à l'occasion des noces d'or de la Saint Jean Baptiste, par Jos Beauchamp. Etude de M. Edmond Rousseau sur la Saint Jean-Baptiste 1842-1892.

No illustré du *Moniteur Acadien*. A conserver.

Paris-Mode. Beaucoup de bonnes choses. Votre feuilleton n'est-il pas un peu de l'autre monde ? Ce journal donne des patrons coupés de grandeur naturelle, 840 rue Notre-Dame, Montréal.

Le Bienfaiteur, édité par M. Ls Bélair, au profit du monument Joliette. Abonnement $1.00. Encourageons cette belle œuvre. On s'honore en glorifiant ceux qui ont grandi la patrie. S'adresser à M. Alf. Gervais, Joliette.

F. A. B.

Fin, voir page 141.

ANALYSE

— DU —

3ème article de ROMANUS sur les immunités ecclésiastiques

Romanus, ayant résolu, vu les circonstances, de développer davantage son étude sur les immunités ecclésiastiques, a refait à neuf l'article publié dans l'ETUDIANT de juin. Cet article servant de point d'appui aux articles subséquents, il a fallu en élargir la base. Il est intéressant et attirera l'attention des hommes sérieux.

Romanus commence par faire connaître la *hiérarchie ecclésiastique*.

I.

Et tout d'abord. Le Christ-roi.

L'Eglise est le royaume du Christ.

Le Christ ne réserve pas à lui seul le gouvernement d'une église, qui, visible, aura des *chefs visibles*, ministres du Christ : le pontife romain, les évêques, les prêtres, les ordres religieux.

II.

La deuxième partie de l'article tend à faire voir la *raison d'être* des immunités, immunités établies par une disposition divine et par les lois canoniques.

Les ministres du Christ, par le fait de leur élection, sont séparés de leurs frères et jouissent de privilèges dûs à leur état.

Droits des ministres de l'Eglise. – L'Evêque extérieur, comment il faut l'entendre. – Le visa du gouvernement ; Portalis et ses arguments : réfutation. — L'appel comme d'abus.

Le respect et le maintien des droits de l'Eglise est une question de vie ou de mort pour le pouvoir civil.

Les religieux et les religieuses jouissent des mêmes privilèges que les ministres de l'Eglise.

A l'Eglise appartient le dernier mot, en matière d'interprétation et d'extension de droits et privilèges, le Christ lui ayant laissé ce soin.

L'Eglise en face d'un gouvernement aveugle peut tolérer l'usurpation, elle ne saurait la sanctionner en principe.

Les immunités ecclésiastiques ont leur raison d'être, même au point de vue de la raison naturelle. Réponse à ceux qui oublient que la société ne vit pas seulement de pain.

Conclusions : Ne pas confondre l'immunité en général avec les modifications que lui apportent les temps et les lieux. — Que plusieurs immunités sont fondées sur le droit ecclésiastique, mais inattaquables, parce qu'elles sont devenues une prescription du droit des gens. — S'il y a parfois des abus de la part de quelques personnes, il y a toujours, dans l'Eglise, une autorité pour les faire disparaître.

F. A. B.

Les Immunités Ecclésiastiques.

ARTICLE TROISIEME

(Revisé et augmenté, voir *analyse*.)

HIERARCHIE CATHOLIQUE ET FONDEMENTS DES IMMUNITES.

Jésus-Christ est roi ; interrogé par le gouverneur-romain, il a affirmé solennellement ses droits à la royauté, et mille ans à l'avance, David avait annoncé au monde les splendeurs et la gloire de cet empire messianique. Cet empire ne connaît pas de frontières ; d'un bout à l'autre de l'univers tout est soumis au sceptre du roi Jésus. De plus, remarque avec raison St-Augustin, lorsque l'Homme-Dieu confessa sa royauté, il ne dit pas que son royaume n'était pas dans ce monde, mais n'était pas de ce monde. Ce n'est en effet aucune puissance créée, mais le Très-Haut qui lui a donné les nations en heritage. Sa domination n'est pas comme celle des princes de la terre qui naît et meurt avec les hommes. Elle vient du ciel et s'en retourne au ciel où elle ne doit pas finir.

Son royaume pour le moment, est dans ce monde, il est au milieu de nous, c'est la Sainte Eglise Catholique, qui est parmi nous la dernière forme de la Religion Véritable ; le pontife romain en est le chef, le roi visible sous l'autorité de Jésus Christ lui-même, chef invisible, mais toujours régnant.

Rome avait été la tête de l'empire de la force, ses légions avaient fait le tour du monde et les nations s'étaient courbées devant elles : mais la Providence veillait, et Rome se préparait ainsi sans le savoir à être un jour la capitale de l'empire de l'amour. La Rome païenne, personnifiée dans un seul homme, a vu moins de têtes s'incliner devant ses empereurs, que la Rome chrétienne n'a vu de fronts se prosterner devant ses pontifes.

L'Eglise doit durer jusqu'à la fin des temps ; elle passe à travers le monde, enrôlant sous ses étendards tous ceux qui veulent la suivre, pour les conduire à Jésus-Christ : elle est encore militante, car l'heure du triomphe final n'a pas encore sonné pour elle. A travers les difficultés et l'opposition des hommes, calme et impassible au milieu des orages qui bouleversent le monde, immuable pendant que tout change autour d'elle, elle poursuit tranquillement sa marche vers l'éternité.

Or dans tout royaume il y a les gouvernants et les gouvernés ; dans toute armée qui s'élance au combat, il y a le soldat qui obéit et les chefs qui ont la mission de veiller à la discipline et aux mouvements des troupes ; dans toute religion il y a les pontifes et les fidèles. Si donc l'Eglise est un royaume, où sont chez elle les dépositaires du pouvoir ? Si elle est une armée, où sont ses chefs ? Si elle est la vraie religion, où sont ses pontifes ?

Admirez ici la divine ordonnance de l'œuvre de Jésus-Christ. L'Homme-Dieu aurait pu se réserver à lui seul le gouvernement de son Eglise, il ne l'a pas voulu ; à une société visible il convenait de donner des chefs visibles ; de sa pleine autorité il a constitué des ministres à la tête desquels il a placé le prince des apôtres ; c'est la sainte hiérarchie ou " principat sacré " qui prie, enseigne, commande. A ne considérer que l'extérieur, ce sont des hommes comme les autres ; cependant ils sont placés dans une sphère infiniment supérieure aux autres. Ils s'appellent " Clercs," parce-qu'ils ont choisi Dieu pour héritage et se sont donnés à Lui par une consécration spéciale. Ce n'est pas une main mortelle qui les a élevés à cette dignité qui va se perdre dans les profondeurs des cieux, ce n'est pas un bras de chair qui soutient les fondements de leur trône ; scrutez leurs origines, étudiez leurs fonctions, interrogez le but qu'ils poursuivent, vous verrez que tout est divin dans la Hiérarchie de l'Eglise, et le saint concile de Trente n'a été que le prolongement de la parole de Dieu quand il a dit :

“ Si quelqu'un ose affirmer que dans l'Eglise Catholique il n'y a point de hiérarchie établie par l'ordre de Dieu, qu'il soit anathème ” (1).

Pour théâtre de leur action, Dieu leur donna l'univers, et chacun d'eux doit cultiver une portion de ce champ immense et étendre selon ses forces le royaume de Jésus-Christ. Chaque évêque, chaque prêtre dans le point de l'espace et du temps où la Providence l'a placé, représente l'Eglise, veille à ses intérêts, agit en son nom.

A côté du clergé séculier, il y a les ordres religieux, milice aguerrie, toujours prête, au premier signal, à s'élancer sur toutes les plages. Si le mode d'action est parfois différent, les uns et les autres obéissent toutefois à une même impulsion, tous ont les regards tournés vers Rome pour y chercher lumière et direction, tous tendent à une même fin, la fin de l'Eglise, sous le contrôle de l'Eglise et par les moyens voulus par Elle. Dans l'état actuel de la discipline ecclésiastique, l'immense majorité des ordres religieux font gravir à leurs membres les degrés du sacerdoce ; sous ce rapport par conséquent, ils sont comme le clergé séculier, membres de la sainte hiérarchie qui d'après le concile de Trente “ est composée d'évêques, de prêtres et de ministres ” (2). C'est ainsi que nous les considérons pour le moment. Quant aux autres, nous y reviendrons plus tard.

C'est dans cette Hiérarchie en quelque sorte que s'incarne l'Eglise, c'est par ses membres surtout qu'elle combat et qu'elle triomphe, c'est par leur bouche qu'elle communique ses enseignements au monde ; par eux elle fait descendre sur la terre les bénédictions du ciel, par leurs mains consacrées, elle fait monter vers le ciel les hommages et les adorations de la terre ; ils sont aussi les dépositaires de son autorité et de ses droits. Elle est quelquefois bien mal représentée, disait Voltaire. Ah ! pensez-vous que pour aller à la conquête des âmes, elle passe toujours par des chemins semés de roses ? Pourquoi s'étonner alors si ses pieds sont parfois déchirés, ou si l'on voit quelques grains de poussière ternir l'éclat de sa robe ? D'ailleurs il y a toujours dans ses ministres un caractère que vous n'effacerez pas : par delà toutes les infirmités et les blessures, ce signe auguste brille encore et commande votre respect.

Lorsque l'Eglise obéissant à l'appel d'en haut, a fixé son choix sur quelqu'un, elle pose la main sur sa tête, elle en fait son ministre ; elle lui fait quitter son pays et sa famille, sinon par la distance au moins par le cœur ; pour patrie elle lui assigne le monde entier, pour famille tous les enfants de Dieu. Dès lors cet homme ne s'appartient plus, il n'agit plus en son nom seulement, mais il est devenu l'homme de l'Eglise, il y a solidarité complète entre lui et ses confrères dans le sacerdoce comme entre les membres d'une même famille : il jouit de privilèges, non pour lui, ni à cause de sa valeur personnelle, mais en raison de son état, il participe aux privileges et à la dignité de l'Eglise, par suite, l'attaquer, méconnaître ses droits, c'est méconnaître les droits de l'Eglise dont il est le représentant auprès des hommes.

Si l'Eglise l'ennoblit, l'élève, le protège, à son tour il est lié, il doit, de toutes ses forces, promouvoir les intérêts et procurer l'honneur de l'Eglise ; il ne peut pas même renoncer aux privilèges dont il jouit sans se rendre coupable de trahison, comme un enfant doit garder intact l'honneur de sa mère. Honte à celui qui ne sait pas faire respecter le glorieux blason des ancêtres ! Honte au capitaine qui abaisse lâchement devant l'ennemi, le drapeau que la patrie lui avait confié au jour du danger !

***

(1) Sess. XXIII. De Sacr. ordinis can. 6.
(2) Loco cit.

Tout corps moral légitimement constitué, a des droits et des devoirs, des devoirs dont il s'acquitte, des droits dont il jouit. Les ministres de l'Eglise ont une ligne de conduite tracée à l'avance ; leurs devoirs sont également déterminés, ils découlent de leur mission divine et leur mission est contenue tout entière dans ces paroles du Maître : " Allez, enseignez les nations, baptisez-les...... apprenez-leur à garder tous mes commandements."

Eclairer, guider les consciences, contrôler tout ce qui touche à l'ordre moral, telle est la tâche qui leur a été dévolue, tels sont les devoirs qui leur incombent, et le pontife romain sous l'inspiration d'en haut est chargé de veiller à la fidèle exécution de ce plan divin.

Mais ici comme partout, les droits confinent aux devoirs et en facilitent l'accomplissement ; déterminons-les, ils découlent naturellement de l'institution et de la nature de l'Eglise.

Jésus-Christ, avons-nous dit plus haut, a établi son œuvre indépendamment de la volonté de l'homme et ne l'a nullement soumise au contrôle de l'Etat. Sans consulter aucune puissance terrestre, il lui a assigné une fin spéciale et lui a donné les moyens d'y parvenir. Dans la poursuite de cette fin, le simple prêtre répond à son évêque, l'évêque dans l'administration de son diocèse ne relève que du pape ; le pontife romain, pasteur suprême, dans le gouvernement de l'Eglise, n'est jugé par personne ici-bas et ne rend compte qu'à Dieu. " Si la puissance terrestre " dévie, elle sera jugée par la puissance spirituelle ; si la puissance spiri- " tuelle d'un ordre inférieur dévie, elle sera jugée par son supérieur ; si " c'est la puissance suprême, ce n'est pas l'homme qui peut la juger, " mais Dieu seul " (1).

De ce que l'Eglise catholique est une société parfaite, indépendante de l'Etat, il suit que chacun de ses ministres doit pouvoir communiquer librement, avec ceux dont il fut constitué de par Dieu le gardien et le père ; ministres de l'Eglise, et non, fonctionnaires à la solde d'un gouvernement quelconque, ou plutôt, fonctionnaires, ils le sont, mais du Christ seul qui les a envoyés, et de son vicaire ici-bas, de qui seulement ils ont à recevoir le mot d'ordre ! (2)

Il va de soi encore que l'Eglise a le droit de les protéger, de les garder, comme toute société le fait à l'égard de ceux qui travaillent pour elle. Protéger ses envoyés, c'est pour une société se garantir elle-même, soutenir sa dignité, pourvoir à sa conservation.

Il est non moins évident, qu'à l'Eglise appartient le droit, un droit strict, absolu, exclusif, de choisir ses ministres qui doivent l'aider à accomplir sa mission, d'en déterminer le nombre, de poser des lois pour leur admission à son service, d'exiger d'eux certaines qualités, certaines conditions d'aptitude qu'elle juge nécessaires ou seulement utiles ; c'est encore là un droit commun à toute société parfaite, le contester à l'Eglise ou la soumettre en cela au contrôle de l'Etat, serait vouloir la condamner à l'impuissance et à la mort.

Par suite, poser des entraves à l'action des ministres de l'Eglise, chercher à en arrêter ou au moins à en amoindrir les salutaires effets dans les âmes, chercher à avilir leur personne ou à abaisser leur dignité, mettre des obstacles aux libres relations entre les différents membres de la hiérarchie catholique, interdire ou rendre plus difficile aux fidèles l'accès auprès de leurs pasteurs, empêcher d'une manière ou de l'autre le libre recrutement du clergé, lui imposer des charges peu compatibles au jugement de

(1) Bonif. VIII. Bulla Dogmat. " Unam sanctam....

(2) " Pro Christo legatione fungimur " II Cor. v. 20.

l'Eglise avec ses augustes fonctions, tout cela c'est fouler indignement aux pieds les droits de l'Eglise et aller contre l'ordre de Dieu.

Arrière donc tous ces empiètements du pouvoir civil !...... Ce titre d'*Evêque extérieur* ou *Protecteur des S. S. Canons*, dont parfois se parent les princes, si l'on veut dire par là que la puissance civile doit veiller autant qu'elle le peut à l'exécution des lois de l'Eglise, nous l'acceptons et le retenons volontiers : mais si l'on entend par ces mots reconnaître à l'autorité séculière quelque pouvoir inné dans l'administration du spirituel, c'est une invention gallicane que Jésus-Christ n'a pas sanctionnée.

Avec la même indignation nous repoussons la prétention ridicule du " Placet " ou " Exequatur royal," en vertu de laquelle aucune bulle, aucun rescrit, aucun document pontifical, ne peut être promulgué, aucun acte juridictionnel ne peut avoir force de loi dans toute l'étendue du royaume sans être soumis au " *visa* " du gouvernement.

Le fondement du " Placet royal " repose dit-on, sur le " Jus Cavendi " ou sur le droit que possède tout gouvernement de se prémunir contre les empiètements du pouvoir spirituel. " Il est de l'essence de la religion que " sa doctrine soit annoncée, disait Portalis, mais il est nécessaire à la " tranquillité publique que les *matières de la prédication solennelle soient* " *circonscrites par le magistrat.* L'Eglise est juge des erreurs contraires à " sa morale et à ses dogmes ; mais l'Etat a intérêt d'examiner la forme " des décisions dogmatiques, d'en suspendre la publication, quand quel- " ques raisons d'Etat l'exigent, de commander le silence sur des points " dont la discussion pourrait agiter trop violemment les esprits, et d'em- " pêcher même dans certaines occurrences, que les consciences ne soient " arbitrairement troublées ! " Caveant Consules ! Voyez d'ici le magistrat civil, le préfet d'un département et même le maire d'une de nos villes, établi par le bon plaisir de Bonaparte, la volonté de Guillaume II, la grâce de M. Carnot, pour régenter l'Eglise de Jésus-Christ ; instruisant sur leurs droits et leurs devoirs, appelant à leur tribunal, modérant même dans leur zèle indiscret, ceux que l'Esprit-Saint lui-même a préposés au gouvernement de l'Eglise de Dieu. " Vos spiritus sanctus posuit episcopos regere Ecclesiam Dei " !

Est-ce donc à César ou au Successeur de St-Pierre que Jésus-Christ a dit de " lier et de délier " ? Est-ce aux fonctionnaires civils ou aux apôtres et à leurs successeurs qu'il a dit d'enseigner les nations ? Qui ne voit que le jour où l'Eglise se courberait sous ce nouveau despotisme, elle cesserait d'être l'Église de Jésus-Christ pour être le jouet du gouvernement séculier ?

Et qu'on ne dise pas que les papes en envoyant leurs constitutions dans des pays soumis à d'autres princes séculiers, publient des lois dans un territoire " étranger ". Le divin fondateur de l'Eglise ne pensait pas ainsi quand il disait à ses apôtres : " Allez dans le monde entier ; prêchez l'Evangile à toute Créature " (1). L'autorité du pontife romain, pas plus que celle de Jésus-Christ, n'est nulle part une autorité " étrangère " ; son " territoire " c'est l'univers tout entier, et " il faut sortir de ce monde pour trouver un lieu qui ne relève pas de sa charge." (2)

Qui ne voit aussi l'odieux de ce qu'on est convenu d'appeler l'"Appel comme d'abus," qui soumet au jugement des tribunaux civils, les actes de juridiction ecclésiastique ? Ces mesures iniques et d'autres semblables ne peuvent s'expliquer que par une haine violente contre Jésus-Christ et son œuvre. L'Eglise ne cessera jamais de protester contre ces usurpations

(1) St-Marc. XVI. 15.
(2) St-Bernard. De consider, l. III c. 1.

sacrilèges ; le jour où elle céderait là-dessus, elle perdrait son indépendance.

Ces doctrines, fruit du protestantisme, les Jansénistes, les Joséphistes, les Gallicans, les Fébroniens les ont adoptées avidement, Stockmans, le fougueux Van-Despen et beaucoup d'autres les ont défendues, elles ont valu à la France la " constitution civile " du clergé en 1791, les " articles organiques " en 1802, et Dieu sait ce qu'elles lui préparent pour l'avenir ; mais tout cela ne saurait nous effrayer, car il est écrit que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre l'œuvre de Jésus-Christ, et si parfois la voix de l'Eglise n'est pas entendue, n'en doutez pas cependant, elle aura le dernier mot, car seule elle a reçu des promesses d'éternelle durée.

Ce que nous avons dit jusqu'ici, découle nécessairement, comme on le voit, de la Constitution que l'Homme-Dieu a donnée à son œuvre.

On pourrait rappeler les enseignements de l'histoire, et l'histoire montrerait que le respect et le maintien des droits de l'Eglise est pour le pouvoir civil une question de vie ou de mort. L'oubli de cette vérité a été presque toujours pour l'autorité le signal de la décadence, " car, a dit " justement le P. Ventura, rien n'est plus inexorable que la logique des " nations, c'est en quelque sorte le reflet de la raison et l'écho des juge-" ments de Dieu." Paroles de Charlem. Libé., p. 258.

Qu'il nous suffise de résumer ici la doctrine catholique, elle ne varie pas, et depuis les apôtres jusqu'à Pie IX, jusqu'à Léon XIII, l'Eglise n'a cessé de faire entendre sa voix. Sous la domination païenne, alors qu'on lui accordait à peine sa part d'air et de soleil, au sein des persécutions, en face des instruments de torture, elle réclamait déjà sa liberté complète comme un droit inaliénable et divin.

Elle peut montrer au monde bon nombre de ses évêques allant à la mort plutôt que de céder aux empiètements civils en cette matière.

Elle a parlé par la bouche de ses plus insignes docteurs ; qui n'a entendu l'écho des énergiques protestations des Athanase, des Chrysostôme, des Gregoire VII soutenant les prerogatives du Sacerdoce contre les prétentions de la puissance laïque ?

Elle a proclamé la même chose par la grande voix de ses conciles : " L'Immunité de l'Eglise et des personnes ecclésiastiques, dit le saint " concile de Trente, a été établie par une disposition divine et par les lois " canoniques " (1).

Le cinquième concile de Latran, 17e œcuménique, avait dit déjà : " Comme de droit divin et humain aucun pouvoir n'a été accordé aux " laïques sur les personnes d'Eglise, nous renouvelons toutes et chacunes " des constitutions........." (2)

Dieu lui-même s'était prononcé déjà dans l'Ancien Testament : " Moi j'ai pris les Lévites parmi les enfants d'Israël...... Vous présenterez les Lévites devant Aaron et ses fils, vous les consacrerez après les avoir offerts au Seigneur ; vous les séparerez du milieu des enfants d'Israël, pour qu'ils soient à moi...... j'en ai fait un don à Aaron et à ses fils " (3). Ce qui était vrai des ministres de l'ancienne loi qui n'avait que l'ombre et la figure, s'applique avec plus de raison encore aux Lévites de la nouvelle alliance qui possède les biens éternels.

A Dieu ne plaise donc que nous appuyions nos justes revendications, seulement sur les calculs de la politique, la faveur des lois civiles, la force des circonstances, le bon vouloir des princes, ou même sur la reconnais-

(1) Sess. XXV cap. 20. De Reform.

(2) Constit. Léon X. " Supernâ dispositione....

(3) Num. III et VIII.

sance, l'affection, la justice des peuples ! ce serait bâtir sur le sable mouvant, car rien n'est plus inconstant que l'opinion des hommes (1), nous affirmons au contraire que les Immunités Ecclésiastiques sont fondées sur le droit divin.

Mais nous ne réclamons pas pour les ministres de l'Eglise l'exemption du pouvoir civil, seulement dans les choses spirituelles, nous voulons plus que cela. Par leur état ils sont consacrés à Dieu sous le contrôle absolu et unique du pasteur suprême, prince de l'Eglise, le pontife romain. " Le " commun des fidèles, les laïques sont soumis au pape seulement en ce " qui regarde la conscience, les ministres sacrés lui sont soumis en outre " en ce qui touche aux actes corporels, à la vie matérielle. Donc sous ce " rapport aussi ils doivent recevoir de lui *la direction et la règle en confor-* " *mité avec la sainteté, avec l'honneur de la haute charge à laquelle ils se* " *donnent tout entiers ;* ils sont donc soustraits à la juridiction séculière, " car il est impossible d'être soumis à deux autorités directrices diverses " dans le même ordre de chose " (2).

Tel est, dans sa plénitude, l'enseignement catholique.

Ce n'est pas tout encore, ces privilèges, cette exemption du pouvoir civil, l'Eglise, seule juge ici bas du bien des âmes, les a étendus aux Religieux des deux sexes, et en général à ceux qui participent de plus près à sa mission divine ; et quoi d'étonnant qu'elle les protège et frappe de censure la violation de leurs libertés, comme la société civile elle-même veille avec une sollicitude plus grande sur les intérêts de ceux qui l'aident plus immédiatement à atteindre sa fin ?

Hâtons-nous en effet de dire, que Jésus-Christ tout en posant en principe pour les ministres de son Evangile, l'indépendance absolue vis-à-vis du pouvoir civil, n'a pas jugé à propos de descendre par lui-même jusqu'aux moindres détails ; à son Eglise, continuatrice de sa mission, juge suprême de l'ordre moral, interprete infaillible du droit divin, à son Eglise à qui il a envoyé l'Esprit de Vérité, il a aussi laissé le soin de déterminer ce qu'il n'a pas déterminé par lui-même, de pourvoir à sa conservation, de sauvegarder sa dignité, de maintenir ses prérogatives, d'expliquer authentiquement la volonté du Maître, d'étendre et de restreindre à propos l'exercice de ses droits.

A l'Eglise donc, qui sait s'accommoder à toutes les différences de temps et de lieux parce qu'elle est divine, à elle seule il appartient de voir ce qui convient et ce qui ne convient pas à la fin qu'elle poursuit ; elle a le droit de choisir elle-même ses ouvriers, d'avoir un clergé séculier et régulier, son champ d'action est si vaste que ce n'est pas trop de l'un et de l'autre.

Quant à l'Etat Religieux proprement dit, comprenant sous ce mot, seulement les trois vœux de religion, abstraction faite de ces différentes formes, nous tenons avec Suarez et l'immense majorité des docteurs catholiques, qu'il est de droit divin, si non de precepte, au moins de conseil (3). Par suite, celui qui se sent appelé d'en haut à embrasser dans le sein de l'Eglise, cet état de perfection, a un droit absolu, inaliénable, divin à être délivré de tout ce qui pourrait l'arrêter.

Mais à l'Eglise ici encore il appartient de dire le dernier mot. Le religieux qui sans franchir le seuil de la cléricature se soumet à la vie de communauté sous l'autorité d'une règle approuvée par Rome, et là se prépare par le travail, la prière, l'étude, à l'éducation de la jeunesse ; la Religieuse, qui se dévoue au secours des indigents, au soin des orphelins, des

---

(1) La proposition suivante " L'immunité de l'Eglise et des personnes ecclésiastiques tire son origine du droit civil," a été condamné par le Syllabus g. v. 30.

(2) Liberatore *La Chiesa e lo Stato* cap. 1*v*.

(3) V. Suarez De Statu Relig. tr. 7 lib. 3 c. 2 no. 4.

malades et des pestiférés ou à d'autres œuvres de charité, ou qui retirée dans le silence du cloître, s'adonne à la prière, à la mortification, à la pratique des conseils évangéliques, tous ceux-là font partie quoique d'une manière plus ou moins immédiate, de la milice active de l'Eglise ; par une consécration spéciale elle les a enrôlés sous sa bannière, les a acceptés pour ses *personnes*, ils sont " son plus bel ornement, l'une des plus sublimes manifestations de l'Esprit-Saint " (1). L'Eglise a donc le droit et le devoir de les protéger, de réclamer pour eux les libertés nécessaires et de repousser les mesures incompatibles avec la sainteté de leur état.

A l'Eglise en un mot de déterminer d'une manière plus explicite à qui s'appliquent les Immunités, d'en régler l'usage, de veiller à leur maintien, de prévenir leur violation par des peines sévères, contester ce droit, c'est dire que l'Eglise est aveugle sur les moyens qui la conduisent à sa fin, c'est lui contester le droit de veiller à sa conservation, de promouvoir ses intérêts, c'est avilir sa dignité, c'est méconnaître son existence comme société, c'est nier sa mission parmi nous.

Dans certains cas particuliers, en face d'un gouvernement hostile ou moitié favorable, elle peut modérer ou suspendre l'exercice de ses droits, elle peut même tolérer la privation de ses libertés, mais sanctionner en principe ces usurpations, accepter comme une règle ces abus de la force ?... jamais. Les circonstances ne sont pas partout les mêmes, le seul fait que le ministre des autels et les personnes religieuses, sont tenus aussi à l'observance des lois civiles qui n'ont rien de contraire aux lois de l'Eglise, quoique, comme nous le verrons dans la suite, ils ne puissent être traduits devant les tribunaux de l'Etat pour y répondre de leurs transgressions, cela seul, disons-nous, fait que le pape sacrifie parfois au bien de la paix l'exercice de certains droits. A lui seul de voir dans chaque cas particulier s'il y a lieu ou non d'urger les lois canoniques, car seul il est assez haut placé pour embrasser d'un coup d'œil les besoins des âmes et les intérêts de l'Eglise universelle.

Encore aujourd'hui, les Immunités ecclésiastiques sont l'objet spécial des concordats, contrats conclus entre les deux pouvoirs qui cherchent à concilier les intérêts de l'Eglise avec la paix et la prospérité nationale.

C'est donc au flambeau des enseignements de l'Eglise que nous devons étudier dans le détail chaque Immunité ecclésiastique, fermer les yeux à la lumière qui nous vient de ce côté, ce serait fatalement nous condamner à l'erreur.

* * *

Il nous reste à prévenir une difficulté Voici donc comment parlent les défenseurs du " droit commun ", partisans de l'" Egalité devant la loi."

Les Ministres du culte, tout en étant membres de cette hiérarchie dont le chef invisible est Jésus-Christ et que saint Denys comparait à la hiérarchie des anges, n'en touchent pas moins d'un côté la société humaine et terrestre. Or dans la société humaine, il y a, avec les droits, des charges communes qui pèsent également sur tous les citoyens, qu'elles découlent des principes du droit naturel ou qu'elles aient été imposées par les circonstances ; l'Egalité l'exige, la justice en fait une loi, l'harmonie, l'union, le bon ordre en dépendent ; chacun apporte ainsi sa part d'action à la direction des affaires, et cette somme d'efforts combinés, tous ces sacrifices personnels réunis entre les mains de l'autorité, toutes ces volontés dirigées par la volonté de celui qui est la tête, concourent au bien-être et à la

(2) Pie VI Bulla " Auctor Fidei ....

grandeur de la nation. La nation à son tour protège ses subordonnés, car de la source commune ainsi alimentée découle pour chacun une part de prospérité, les avantages que chacun retire, compensent de la sorte les travaux qu'il s'est imposés.

Nous accordons volontiers que chacun des citoyens doit contribuer pour sa part et dans la mesure de ses moyens, au bien général : mais il faut admettre aussi que la société aussi bien que l'individu, ne vit pas seulement de pain. Au dessus de la vie animale qui lui est commune avec les êtres sans raison, il y a pour l'homme la vie intellectuelle et morale qui le placent infiniment au-dessus d'eux ; au-dessus des biens matériels qui touchent immédiatement le corps, il y a les biens d'un ordre plus élevé qui se rapportent à la partie la plus no le de l'homme. De même, la grandeur d'une nation n'est pas seulement dans l'immensité de ses possessions, dans l'étendue de son commerce, dans la richesse de son sol, dans ses armées innombrables ; tout cela n'est rien sans la religion et sans la morale ; au contraire un peuple vertueux, fut-il pauvre, sera toujours fort et glorieux. La religion et la morale sont les vrais fondements des empires et les plus religieux furent toujours les plus grands. La religion est donc dans toute la force du mot un bien social, le premier et le plus nécessaire de tous ; par suite, promouvoir les intérêts de la religion, c'est travailler aussi directement que possible à la grandeur de la patrie. Certes, il est digne d'honneur, le savant qui donne à la société le fruit de ses veilles ; il mérite notre estime et notre admiration, le soldat qui lui donne l'énergie de son bras, et parfois le sang de ses veines; louons le laboureur qui féconde la terre de ses sueurs et lui demande en retour ses inépuisables trésors : tous ceux-là concourent noblement au bonheur de leurs semblables ; mais quelle auréole plus glorieuse mille fois, resplendit au front du prêtre ou du religieux, qui consacre les forces vives de son intelligence, les plus délicats sentiments de son cœur au relèvement moral de ses frères, qui sacrifie à cette fin sublime, jeunesse, ambition, bien être, pour ne rencontrer parfois de ce côté de la tombe qu'indifférence ou dédain !

L'Egalité est une grande chose sans doute, on en parle bien haut et maintenant plus que jamais, mais en réalité vous ne la trouvez nulle part. L'armée, la marine, la magistrature ont leurs tribunaux spéciaux devant lesquels seulement leurs membres peuvent être cités. Les obligations non plus ne sont pas les mêmes pour tous, elles varient comme varient les services rendus. On tient compte des nobles actions à la gloire du pays, on a égard au poste éminent, à la mission plus ou moins ardue confiée au dévouement de quelqu'un ; alors cet homme voit sa personne et ses biens même devenir l'objet d'une protection spéciale, il est exonéré des corvées pénibles qui pèsent sur ses concitoyens, on le dispense des communes obligations, la reconnaissance publique lui octroie de nombreux et insignes privilèges qui s'étendent souvent aux membres de sa famille et jusqu'à sa postérité la plus reculée. Ne reconnaissons-nous pas l'inviolabilité de la personne du souverain ? N'avons-nous pas les Immunités parlementaires ? La personne d'un ambassadeur est sacrée, et malheur à celui qui l'oublie, car derrière son envoyé, la patrie entière est debout, prête à venger l'honneur national ! La société civile elle aussi a sa hiérarchie, et depuis le dépositaire de l'autorité suprême qui ne marche qu'environné du respect et de l'admiration de ses sujets, jusqu'au moindre de ses serviteurs, tous participent de près ou de loin à cette inviolabilité qui a sa racine dans la droite conscience des peuples.

Tout cela est conforme à l'équité, et loin de nous la pensée de trouver à redire ! Mais après tout cela, considérez la dignité suréminente de ceux

que Dieu a faits les pasteurs de son Eglise, ses ambassadeurs auprès des hommes, voyez la sublime mission qui leur est confiée, comptez les sacrifices qu'ils s'imposent, pesez le dévouement dont ils font preuve, les biens incomparables dont la société leur est redevable, et avouez, si la justice n'est pas un vain mot, que même au point de vue de la raison naturelle, les Immunités ecclésiastiques ont leur raison d'être (1).

* *
*

De tout ce que nous avons dit, tirons quelques conclusions :

I. Nous ne parlons des Immunités qu'au point de vue du droit, abstraction faite pour le moment des modifications qui avec le temps et les circonstances ont pu s'introduire dans la législation de l'Eglise ; nous reviendrons plus tard sur ce dernier point.

II. Nous n'avons jusqu'ici envisagé les Immunités que dans leur ensemble. Disons dès maintenant que prises en détail, nous n'admettons pas que chacune d'elles soit de droit divin, plusieurs d'entre elles sont fondées uniquement sur le droit ecclésiastique, confirmées cependant par une longue suite de siècles, conformes à la plus stricte justice, réclamées toujours par l'Eglise, reconnues et respectées par les princes et les peuples chrétiens, devenues par suite une véritable prescription du *droit des gens*, nous y reviendrons dans les articles suivants.

Mais ce que nous tenons surtout à dire, c'est que l'Eglise, interprète du droit divin, quand elle a étendu ces immunités au-delà des limites que Jésus-Christ avait positivement et explicitement fixées par lui-même, n'a nullement dépassé les bornes de son autorité, parce que constituée indépendante de l'Etat, ordonnée à une fin supérieure à celle de l'Etat, elle est établie seule juge des moyens nécessaires ou même utiles au but qu'elle poursuit, seule aussi elle connait parfaitement et sait remplir dans toute son étendue la volonté de l'Homme Dieu, à elle seule il appartient de définir ses propres droits, de fixer les limites dans lesquelles ils doivent s'exercer. La doctrine opposée a été condamnée justement car elle ne tend à rien moins qu'à détruire la constitution de l'Eglise (2). C'est donc à tort que les *Régalistes*, prétendent faire dépendre la conservation des Immunités du bon plaisir de l'Etat, comme si elles n'étaient dûes dans leur origine qu'à une faveur de sa part.

III. S'il y a eu parfois de la part des personnes ecclésiastiques, certains abus dans l'exercice des immunités, ce que nous ne voulons pas examiner ici, il y a aussi toujours eu et il y aura toujours des juges à Rome. L'Eglise, société parfaite, a, comme la société civile, son code, ses magistrats, ses tribunaux, et si son code ne concorde pas toujours avec le code civil, c'est que ce dernier a besoin d'être modifié ; si la décision d'un tribunal ecclésiastique inférieur met en déroute vos propres idées sur la justice ou la bonté d'une cause, si elle est en opposition avec les prétentions, les préjugés des légistes de l'Etat, il vous est loisible d'en appeler à un tribunal supérieur, mais souvenez-vous que "*si la puissance spirituelle d'un ordre inférieur dévie, elle sera jugée par son supérieur, si c'est la puissance suprême, ce n'est pas l'homme qui peut la juger, mais Dieu seul.*"

ROMANUS.

---

(1) "Partout où les Immunités ont été établies, et elles l'ont été chez tous les peuples " même chez les païens, c'est l'instinct de la religion, c'est le sentiment intime, profond et " juste de la dignité sacerdotale, c'est la persuasion naturelle qu'il faut honorer la Divinité " dans ses ministres, dans les objets qui servent à son culte et dans les lieux qui lui sont consacrés ; c'est l'idée qu'il faut laisser à ceux qui se sont voués aux intérêts les plus sacrés " de la société une liberté pleine et entière dans l'exercice de leur saint ministère, loin des " agitations de la multitude, du bruit des affaires, des sollicitations des intérêts matériels " c'est tout cela réuni qui les a inspirés." (Moulard, Les deux puissances.)

(2) V. le Syllabus § V prop. 19 et 20.

A New Pratical Arithmetic.

Le Rév. J.-H. Roy, Supérieur du Séminaire et professeur au cours commercial, a publié dernièrement chez Lovell, Montréal, une arithmétique commerciale, en langue anglaise : *A New Pratical Arithmetic.* L'auteur se distingue par sa clarté et sa précision, qualités précieuses dans un ouvrage classique. Les professeurs devraient prendre connaissance de ce volume ; ils y trouveront des choses qu'ils aimeront à donner à leurs élèves.

Fleurs de printemps.

Ce que nous avons lu des poésies de Madame Thibault Duval (canadienne de Fall River) dénote de l'harmonie, des sentiments délicats et une âme qui regarde le ciel plus que la terre.

Chants lithurgiques.

Les "*Chants lithurgiques*" de M. Borduas prennent une seconde édition. M. l'abbé Bourduas est un de nos hommes forts *en musique.* La théorie et la pratique lui sont également familières. Les reflexions qu'il fait sur le chant dans sa preface, méritent la plus sérieuse considération.

Cours élémentaire de commerce.

Par le R. F. Sigebert, mariste, de Roxton Falls.

Ce traité, comme son nom l'indique est peu développé. C'est l'A. B. C. du commerce. On y trouve de nombreux exemples particulièrement utiles dans la comptabilité agricole et dans celle des artisans. L'auteur est du reste très precis ; son ouvrage a été approuvé à l'unanimité par le conseil de l'instruction publique.

F. A. Baillairgé, Ptre.

HOMMES ET CHOSES.



ROME.

Nombreuses nominations. Entre autres : Mgr Vaughan qui laisse Salford pour le siége métropolitain de Westminster ; Mgr. Falèze et Mgr Van Euch, premiers vicaires apostoliquess de la Norvège et du Danemark.

Décès du cardinal Battaglini, (Bologne) et du cardinal Annibale.

Approbation des statuts de l'*Association universelle des Familles.*

Les nouveaux emblêmes du Sacré-Cœur de Jésus dans l'Eucharistie, sont déclarés ne pas mériter l'approbation du Saint-Siège.

Les grâces et les dispenses ne doivent être demandées au Saint-Siège non par le télégraphe, mais par écrit.

Mgr Czacki est nommé secrétaire de la Propagande.

5000 schismatiques nestoriens, leur patriarche en tête, viennent d'entrer dans le giron de l'Eglise romaine.



CANADA

M. Edward Blake, canadien, est le nouveau député de Longford, au parlement d'Angleterre.

On célèbre avec éclat le centenaire de la colonisation des Cantons de l'Est. En 1803 le site qu'occupe aujourd'hui Sherbrooke avait nom : " La petite Fourchette" et "La grosse Fourchette.

Le 6 août 1892, la maison Rolland a célébré, à St-Jérôme, le cinquantième anniversaire de sa fondation. Cette maison est l'une des plus honorables et des plus entreprenantes du Canada.

Maskinongé compte maintenant 10 renégats. C'est la juste punition de leur insubordination

Les catholiques d'Ottawa protestent, par une communion générale, contre l'abjuration scandaleuse de Maskinongé.

Grande excitation dans les territoires du Nord-Ouest à la suite d'une proclamation du lieutenant gouverneur Royal qui congédie indéfiniment les députés.

Les réclamations indignées des Canadiens français contre la persécution que l'on veut faire subir aux catholiques du Manitoba relativement aux écoles excite l'ire de certains anglais. L'un d'eux, cité par le *National* de Lowell, écrit au *Mail* : ......" Mais la nationalité Canadienne-française ! Qu'est-ce donc sinon une chose bâtarde, fondée sur des traditions surannées de la France du moyen-âge, conservées par le pouvoir ecclésiastique dont la force et la supériorité dépendaient de la conservation de ces traditions."

Très brillantes les fêtes du 21, 22 et 23 août, à Québec. On y célébrait tout à la fois les noces d'or du cardinal Taschereau et de la fête nationale.

Le C. P. R. a pris possession du chemin de fer Montréal Occidental. Il y a maintenant un train régulier entre St-Jérôme et Ste-Agathe.

Décédé à l'Assomption, L. U. Fontaine, avocat et journaliste, écrivain érudit et spirituel. Il laisse inachevé un grand dictionnaire.

La Fête du Travail prend des proportions de plus en plus considérables. Quand aurons nous la fête Jésus ouvrier ?

On doit fonder cet automne une école provinciale de laiterie. Magnifique.

La fondation de la Trappe de St-Norbert, Manitoba, est un fait accompli. Le R. P. Louis, de Bellefontaine (France), sera le prieur du nouveau monastère.

Le Rév. M. F.-X. Bélanger, curé de St-Roch de Québec, dit contrairement à M. Thomas Davidson que l'ivrognerie a considérablement augmenté à Québec, que c'est la plaie de la ville. La loi actuelle des licences lui paraît bonne, mais elle n'est pas exécutée ; il y a trop de licences ; il verrait avec plaisir une augmentation de droits sur les liqueurs fortes, une diminution au contraire sur les vins.

Deux frégates françaises : l'*Aréthuse* et *Le Hussard* visitent nos ports, et y sont festoyées.

Les contrebandiers subissent une guerre à mort. Le contrebandier Bouchard acquiert à ce jeu une triste célébrité. Le pénitencier pour ces empoisonneurs. Que d'enfants et de femmes qui boivent, sur les rives du Saint-Laurent, et qui ne boiraient point, sans la contrebande.



EUROPE.

France.—Léon XIII poursuit en France l'œuvre commencée. Il écrit à Mgr Fava, évêque de Grenoble : "Non sans doute, nous ne

cherchons pas à faire de la politique, mais quand la politique se trouve étroitement liée aux intérêts religieux, comme il arrive actuellement en France, si quelqu'un a mission pour déterminer une conduite efficace, c'est le Pontife romain."

La maçonnerie française fait la guerre aux catéchismes parce que l'on y enseigne qu'il ne faut voter pour "des hommes honnêtes, consciencieux et capables".

M. Burdeau intente un procès à M. Dumont a propos d'accusations portées contre lui dans la *Libre Parole*. M. Dumont a été condamné à 3 mois de prison et à 100 000 francs d'amende.

Décédés : MM. Madier de Montjau et Anatole de la Forge, ennemis acharnés de l'Eglise ; M. Bonassieux à qui l'on doit la statue de Notre-Dame de France au Puy ; l'abbé Jean Grange, auteur d'un grand nombre d'écrits populaires, très estimés.

La France fortifie Bizerte, port de Tunis. Bizerte est près de l'endroit ou se trouvait l'ancienne Carthage, a 18 heures de Malte et a 8 heures des côtes de la Sicile.

Angleterre.—Le parti libéral monte au pouvoir, M. Glastone en tête. L'Irlande espère avoir enfin son *Home Rule*.

Allemagne.—Voyage triomphal de Bismark. Les catholiques de Souabe demandent la restauration du pouvoir temporel du Pape.

Autriche-Hongrie. - 25ème anniversaire de couronnement de l'empereur François Joseph, comme roi de Hongrie. La ville de Buda-Pest reçoit le titre de capitale et de résidence royale.

Belgique.—Elections. Au Sénat 46 catholiques et 30 libéraux ; à la chambre des députés 92 catholiques et 60 libéraux.

Italie.—Humbert rend visite à Guillaume II, à Potsdam.

Espagne.—Grève à Barcelone; on annonce un congrès des libres-penseurs espagnols.

Russie.—Le choléra y sévit rudement.

ASIE.

Plusieurs princes et princesses de la famille royale d'Annam, récemment convertis, sont persécutés.

AFRIQUE.

Les missionnaires d'Alger avaient eu de magnifiques succès dans l'Ouganda, ils avaient converti, en 10 ans, 50,000 Bagandas, sous la direction de Mgr Livinhac.

Ces catholiques ont été dépouillés et ruinés par les Bagadas protestants, favorisés, par les agents anglais qui tiennent a diminuer l'influence française. Mgr de Lavigerie, archevèque de Carthage et d'Alger, exprime sa douleur, en termes touchants, dans une lettre à un anglais catholique.

AMÉRIQUE.

Etats-Unis.— Les Républicains et les Démocrates sont aux prises, avec l'ardeur accoutumée.

Grandes grèves d'ouvriers.

Dans l'Amérique du Sud, on est toujours plus ou moins dans l'eau bouillante.

A TRAVERS LA PRESSE

UNE FINESSE DE LA "CANADA-REVUE"

Nous avons raconté, dans la FAMILLE du 21 août dernier, sur le témoignage d'un témoin oculaire, un fait dont voici la substance :

" Mademoiselle X, qui vient à grands pas sur la rue Notre-Dame, passe, pour ne point faire de détour, sur un chien, couché, qui ferme le trottoir. Bully qui ne dort pas, se lève, et mademoiselle, *à cheval*, sur cet intéressant quadrupède, s'échappe avec peine. Ce qui fait voir, qu'en pratique, la ligne droite n'est pas toujours le chemin le plus court d'un point à un autre."

Affaire de rire.

Nenni. M Marc Sauvalle, rédacteur en chef de la *Canada-Revue* et M. A. Filiatrault, secrétaire de la rédaction, qui s'occupent spécialement des grandes questions du jour, des réformes possibles et impossibles, et de tout ce qui est propre à mettre le Canada au nombre des pays civilisés — prennent feu. Ils voient le journalisme envahi par l'ineptie, ils voient une élucubration dangereuse, ils voient tout un public conduit au supplice, ils voient......... ils voient .... Bref l'intérêt public est en jeu. Sus à cet homme dangereux. Il a du reste la robe noire, raison de plus pour ne le point ménager. Et dans leur sublime indignation, ils s'écrient, après avoir cité le fait :

" Nos lecteurs voudront bien nous pardonner si nous leur servons ce
" qui précède ; mais c'est dans le but de les mettre en garde contre de
" telles insanités, et dans l'intérêt public, que nous publions cette prose.
" Nous, qui sommes partisans de la libre parole et de la plus grande
" somme de liberté possible, nous reconnaissons à M, l'abbé Baillairgé le
" droit d'être inepte, mais nous ne pouvons pas admettre qu'il inflige à
" notre population le supplice de lire ses élucubrations, quand elle n'a
" rien fait pour mériter ce châtiment. "

Et voila !

Des hommes qui ont autant d'esprit que vous, messieurs les rédacteurs de la *Canada-Revue*, ont jugé tout autrement. Cela nous suffit. Ce qui leur a fait porter ce jugement, si différent du vôtre, aurait pu vous donner quelque doute, si vous aviez pris le temps de réfléchir.

Vous voulez opérer des réformes et donner des leçons, c'est votre droit, mais, de grâce, n'attribuez pas à d'autres des travers qui peuvent n'exister que dans votre imagination. Sachez de plus, partisans de la libre parole, que la première qualité d'un réformateur, qui veut arriver à quelque chose, est de mettre de la mesure dans son langage et de ne point sortir du sens commun.

Nos esprits forts

Le père de famille et le *Canadiens catholique* qui ont signé des articles dans la *Patrie* ont trouvé une *occasion* et ils en ont profité. Connu,

messieurs. La sortie contre les jeunes abbés de Paris est injuste et grossière. Vous avez droit de dire que vous n'aimez pas les messieurs de Saint-Sulpice, mais vous n'avez pas le droit de les insulter. Nous connaissons ces jeunes abbés dont plusieurs furent nos confrères édifiants au séminaire de Paris. La compagnie de Saint-Sulpiee est d'autant plus remarquable que l'ordre et la discipline s'y conservent sans cependant que l'on y fasse des vœux comme dans la pluspart des autres congrégations.

Il est clair comme deux et deux font quatre,—et il faut dire la même chose des rédacteurs de la *Canada-Revue* – il est clair que vous avez, messieurs, *quelque chose sur le cœur*. Eh bien, crachez-la votre bile. Vous ne faites que vous démasquer et vous montrer ce que vous êtes. C'est bien comme cela ; nous aimons les couleurs tranchées— Ce que nous n'aimons pas, c'est l'hypocrisie.

Pendant que la *Canada-Revue* prêche la morale, elle offre en vente des ouvrages dont il est dit, dans le *Courrier du Canada* :

"Ces ouvrages sont mauvais, immoraux, dangereux et pour le cœur et pour l'intelligence. Quelques-uns sont tout simplement abominables."

Medice, cura te ipsum.

Notre petite école voltairienne se dessine de plus en plus. Elle cherche à faire du tapage mais elle n'en est pas moins *petite*. Grâce à plusieurs cousins d'outre-mer, sa voix se grossit, mais le temps la réduira, nous l'espérons, à ses justes proportions, et le peuple canadien ne se laissera pas leurrer par ces hableurs qui sont réduits à prendre de la poudre chez nous pour faire le coup de feu.

Nous n'avons point mentionné l'*Echo des deux Montagnes*. Connu, le bois dont on s'y chauffe.

Perfide.

Sous le titre de "jours néfastes pour les catholiques" l'*Electeur* publie un article perfide, article dans lequel il détruit au fur et à mesure à peu près tout ce qu'il dit de bien du clergé. Il parle, en outre, de rage et d'exaspération chez les catholiques de Montréal. L'*Electeur* apprendra que cette rage et cette exaspération ont eu leur centre chez les *catholiques* de la *Patrie* et de la *Canada-Revue*. Les catholiques ont été surpris et chagrins. Ils ont été de plus indignés de la rage *factice* et de l'exaspération *feinte* de qui l'on sait.

L'*Electeur* ajoute que l'on reproche à l'autorité religieuse de ne jamais vouloir écouter les plaintes des laïques et de ne jamais donner le tort à son clergé. Affirmation gratuite et contredite.

L'*Electeur* parle d'autres misères dues à un esprit *trop debonnaire*. Debonnaire, oui ; *trop* débonnaire, c'est à démontrer. Il faudrait pour cela connaître les circonstances. En dépit de la fermeté des pasteurs, le loup

peut s'introduire dans la bergerie. Il n'est pas défendu à une autorité, même ferme, de tenter, lorsqu'il y a espoir fondé de salut, selon le précepte de l'Evangile. Quant au mot *dues*, il est ici des plus impropres, car il exprime presque la causalité.

Conclusion ridicule.

Sous le titre "plaies sociales" la *Patrie*, se plaint avec raison des manières grossières d'un bon nombre d'invités, lors du passage des marins français à Montréal. Bien jusque-là. La conclusion de l'article est celle-ci : " Est-ce que ceux qui se chargent d'instruire notre peuple peuvent se vanter du résultat" ? Voilà qui vient comme un cheveu sur la soupe. C'est toujours le *post hoc, ergo propter hoc.* La conclusion toute naturelle, c'est qu'il n'y a pas eu d'*organisation.*

Un *hélas* de trop.

"Hélas ! s'écrie la *Minerve,* l'autorité cléricale n'est plus ce qu'elle était et ce que nous voudrions qu'elle fût."

Il y a des gens, comme cela, qui sur l'apparence vont à conclure tout un système. L'autorité n'est pas tenue de rendre compte à la *Minerve* de ses mesures disciplinaires. Nous savons, nous, que l'autorité que vous incriminez, sait au besoin prendre des mesures d'une sévérité extraordinaire, s'il est permis d'user de l'expression. On croirait vraiment, à entendre certaines gens, que l'on est retourne au temps de Luther, et cela dans une époque ou les œuvres de religion sont chez nous dans une efflloraison qui ravit l'étranger croyant. Il y a des epines, c'est vrai, le péché originel en a semé partout ; enlevons ces épines, autant que faire se peut, mais, de grâce, respectons les roses.

Réponse du *Chronicle* de Québec à la *Canada-Revue.*

"Il y a plusieurs centaines de prêtres, dans cette province, dont la vie est un modèle de vertu et de chasteté heroïque. En proportion de leur nombre, les indignes parmi eux sont très rares. Comme règle, il n'y a pas de clergé au monde plus moral que celui de ce pays. C'est donc une infamie, pour la *Revue* en question, de représenter l'inconduite d'un individu comme la conduite ordinaire de tout le corps......

Ce témoignage désintéressé, de la part d'un protestant, le Dr Stewart, ne convertira sans doute pas nos réformateurs, mais il consolera les catholiques.

Au *Canada*, d'Ottawa.

Dans le *Canada*, d'Ottawa, 14 septembre, on lit :

"On a peut-être trop enseigné au peuple le respect sans borne du prêtre et pas assez au prêtre le devoir impérieux de se rendre digne de ce respect sans borne. "

On n'enseigne jamais trop au peuple à respecter les ministres de Jésus-

Christ. Quant au prêtre il ne se passe pas une retraite ecclésiastique sans que l'autorité constituée lui fasse connaître ses devoirs.

Plus loin :

"L'immixtion du clergé dans le monde des affaires et surtout de la politique, a semé dans le pays l'indifférence à pleines mains."

Quel est ce monde des affaires ?

Quant à la politique, il y a beaucoup à distinguer. Quant à l'indifférence dont on parle, elle n'est pas ce que l'on dit, et la cause pour la majorité des cas, est facile à donner sans aller où va le *Canada*.

On lit encore :

"Vous du la Canada-Revue, ne préférez-vous pas le gouvernement paternel actuel...au règne de fer qui l'a précédé et qui a semé à profusion la libre-pensée et l'indifférence."

Ça fait bien des semences d'indifférence, à *pleines mains*, à *profusion*. A la fin il n'y aura plus de place pour les croyants.

Les deux hommes dont vous parlez ont fait le bien, chacun dans sa sphère. Mgr Bourget a fondé beaucoup de choses, que son successeur a eu le talent de conserver et d'agrandir. Il y avait aussi chez monseigneur Bourget une grande douceur: 200 prêtres vous le témoigneraient au besoin.

La fermeté, qui sème a profusion la libre pensée et l'indifférence, n'est pas de la fermeté. Mgr Bourget n'a pas fait le *noir*, il l'a séparé d'avec le blanc !

F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre

GUERRE A L'ANGLICISME.

Orateur : M. Tardivel ne veut pas de ce mot mais l'Académie française a admis ce mot.

Outrage : " Le prisonnier s'est rendu coupable d'un *outrage* à la loi." On dit se rendre coupable d'une offense.

Originer : " Le feu *a originé* dans une chambre en arrière de la barre, mais il a pu être maîtrisé après avoir causé pour $300 à $400 de dommages." Le feu a pris origine...... s. v. p.

P. G. ROY.

A propos du "Traite d'Economie Politique"

— DE —

F. A. BAILLAIRGE.

75 centins l'exemplaire. franc de port.

ARCHEVÊCHÉ DE QUÉBEC, 15 septembre 1892.

Rév. M. F. A. Baillairgé, Ptre, Joliette.

Je vous remercie pour le Traité classique de l'Economie Politique, que vous avez eu la complaisance de m'envoyer.

Cet ouvrage me paraît bien complet et exact, mais je me demande si les élèves des *Séminaires* auront le temps de l'étudier avec fruit. Il est possible que l'expérience démontre que j'ai tort.

Votre tout dévoué serviteur

E. A, CARD. TASCHEREAU, arch. de Québec.

En publiant ce traité vous avez fait une bonne œuvre et une œuvre opportune.

J. THOMAS, Archev. d'Ottawa.

J'ai reçu et parcouru avec beavcoup d'intérêt votre " Traite d'Economie Politique " ; je vous offre mes remerciements et mes félicitations.

Ce petit Traité devra trouver sa place dans les séminaires et les collèges classiques, car l'étude de la science économique s'impose aujourd'hui, " à cause de l'importance prise par le mouvement industriel dans les questions sociales,"

Je forme des vœux pour le succès de votre ouvrage et pour son introduction dans nos maisons d'éducation.

Avec l'expression de mes bien dévoués sentiments.

† ANTOINE, Ev. de Sherbrooke.

" Je n'ai pu encore examiner que le commencement de votre traité et la fin, c'est-à-dire la préface qui me dit l'objet, le but, l'importance de l'œuvre, et la table qui donne l'ordre, et le développement des parties. Je ne doute pas que la lecture que je me propose, ne fera que fortifier la bonne impression que j'ai reçue de ce simple coup d'œil.

A, DUMESNIL, *Sup. du Sém. de St-Hyacinthe.*

COLLEGIANA NOVA

Le collège de l'Assomption compte 347 élèves ; le collège Bourget en a 165.

La moyenne de la rentrée, dans les collèges, n'est pas inférieure à celle de l'année dernière.

En juin dernier, nous avons assisté à la première visite de Mgr J. M. Emard au collège Bourget. Bien qu'il soit tard pour en parler, nous devons dire que la réception n'a rien laissé à désirer : *séance* (Bouvines, trilogie avec chœurs, du R. P. Longhaye), banquet, illumination du collège et de la montagne. On a remarqué l'adresse latine. Les transparents des fenêtres, au collège, sont les meilleurs que nous ayons vus. L'illumination de la montagne, à Notre-Dame de Lourdes, est un spectacle féérique. Mgr Emard a répondu très heureusement et a fondé un prix pour l'encouragement de la philosophie.

Un ancien élève du collège Bourget vient d'y fonder un prix pour encourager l'étude de l'Economie politique.

JOLIETTENSIA.

264 élèves ont fait leur entrée.

Le personnel se modifie chaque année.

Nous perdons M. P. Sylvestre qui entre dans le ministère. C'est une perte sensible pour la maison. M. Sylvestre fut successivement professeur, préfet des études, de discipline, assistant-directeur, et professeur de théologie morale. Il a su se faire apprécier partout. Il ne laisse ici que des amis.

M. Cabana nous quitte aussi, il ne saurait cependant nous enlever le bon souvenir que la maison garde de son ancien préfet de discipline.

Le R. P. Corcoran, C. S. V., nous revient, après 3 ans d'absence. Il a pris le titre de docteur en philosophie à l'Université Grégorienne et le titre de docteur en théologie à la Propagande. Il jouit d'une bonne santé et nous donne les meilleures nouvelles des Pères Lajoie, Peemans et Coutu. Il prend la chaire de philosophie, junior, avec le R. P. Desrochers, comme collègue, pour les sciences.

M. Clairoux occupe la chaire de philosophie, senior, avec le R. P. Roberge, comme collègue, pour les sciences.

Le rédacteur de l'ETUDIANT succède à M. Sylvestre comme professeur de théologie morale.

Le R. F. Léveillé enseigne la Rhétorique ; le Rév. A. O. Houle, les Belles-Lettres ; le Rév. F.-X. Lavallée, la Versification ; le R. A. Pelletier, la Syntaxe, et le R. A. Beauchamp, les Eléments latins.

Au cours commercial ; classe de lettres, R. F. Gareau ; classe d'affaires, 1ère année, R. F. Jalbert ; classe d'affaires, 2ème année, R. F. Pelletier; dessin, R. F. Gareau.

Au cours préparatoire: Sorbonne, M.Champagne,Eccl.,Eléments français R. F. Bellerose, Syntaxe française, R F. Croisetière.

Il y a 3 professeurs pour l'anglais: MM. Duffy, Marshall, et Keenan; 1 professeur pour le Grec, le R. P. Geoffroy; 2 professeurs pour les mathématiques, les RR. PP. Desrochers et Roberge ; professeur d'histoire, M. J. Cournoyer.

A la calligraphie : RR. A. Pelletier, F, Jalbert et F. Croisetière.

Infirmier, M. Jos. Hénault. Sacristain, R. F. Ladouceur. Portier, R. F. Guay. Menuiserie et horticulture, RR. FF. Nadeau et Ste-Marie.

La discipline est entre les mains du Rév. M. Monjeau, du R. F. Morin, et de MM. Dubeau et Ducharme.

Au chant : R. F. Dessert.

Procureur : R. F. Champoux ; comptable, R. F. Lauzon ; économe, R. F. Généreux.

M. Beaudoin, N. P., enseigne le piano.

Le Rév. P. Charlebois, assistant directeur, préside aux études et à la musique. Il a pour secrétaire M. Bérard.

Le Rév. P. C. Beaudry, supérieur et directeur se réserve l'enseignement de la sténographie. Il a pour secrétaire le R. P. Bénion.

L'Hygiène et l'Economie politique s'enseignent en philosophie, et en classe d'affaires. La sténographie s'enseigne en éléments latins et en classe de lettres.

Le 24 août 1892, Monseigneur l'archevêque de Montréal, a fait à Joliette les ordinations suivantes : Tonsure : MM. Jos. Horace Champagne, Romulus Comtois, Joseph Cournoyer, Hildedge Ducharme, Joseph Hérault, Louis Laporte, Louis Marion, Ovide Chs Mousseau, Etienne Dessert, Romulus Bellerose, Honoré Houle, Arthur Moreau ; Ordres Mineurs : MM. J.-B Bérard, Sinaï Dubeau, Charles Lippé ; Sous Diaconat : M. Thomas Préville ; Diaconat : MM. Henri Martel, Alf. Pelletier, Henri Boisvert, Albert Léveillé : Prêtrise : M. W. Geoffroy, (vicaire à Berthier)

M. P. Desrosiers, vicaire à Ste-Elisabeth, remplace M. F.-X. Chalifour qui va vicaire à St-Cyprien — M. Beauparlant, vicaire à St-Janvier — M. Cabana, vicaire à St Vincent de Paul (Laval) — M. L. Vignault, curé à N.-D. de la Merci. Rév. Fr. Lavoie, C. S. V., au collège Bourget. MM. L. Léger, J. Lafortune, G. Ducharme, A. Dostaler, O. Léveillé et V. Plante, finissants de l'année dernière, au noviciat des clercs de St-Viateur, à Joliette.

QUE VOTRE RÈGNE ARRIVE

No 10, 8ème année Octobre 1892

L'ETUDIANT

RELIGION, SCIENCES et LETTRES.

F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre - - - Directeur.

SOMMAIRE :

— ABONNEMENT —

$1.00

PAR AN.



— UN NUMÉRO, 2 CTS —

Les abonnements datent du 1er janvier.

ON S'ABONNE A JOLIETTE, P. Q., CANADA.

NOUVELLE DU CANADA

Echos de l'exposition : L'exposition horticole était simplement splendide : on ne verra guère mieux à Chicago. L'exposition des animaux est en progrès. Les industries manufacturières n'étaient pas représentées en assez grand nombre.
Moniteur.

A Pembrooke, 25ème anniversaire de consécration sacerdotale de Mgr Lorrain.

Décès du Dr Laramée, type du gentilhomme et du médecin distingué.

Lettre de son Eminence le cardinal Taschereau, contre les mauvaises lectures. *L'Univers* a reproduit cette lettre. Les trafiquants canadiens du vice s'alimentent dans la littérature boulevardière de France. N'oublions point que la mauvaise lecture corrompt les mœurs et fait perdre le sens moral.

C'est le 1er octobre que les professions, le commerce et l'industri ont payé les nouvelles taxes imposées à la dernière session.

Décédé à Joliette, le Dr D'Orsonnens, spécialiste distingué, chevalier de l'ordre de saint Grégoire. Les tertiaires perdent en lui un de leurs frères les plus honorables et les plus accomplis.

M. Alphonse Desjardins, député d'Hochelaga, depuis 1874, est nommé sénateur. Il remplace sir Alexandre Lacoste, devenu juge en chef de la cour d'Appel.

M. le Dr. N. E. Dionne remplace M. P Lemay, comme bibliothécaire de l'Assemble législative. M. L. G. Desjardins, député de l'Islet, est nommé greffier de l'assemblée législative et greffier en chancellerie.

Les conservateurs font la guerre aux castors ; ils prétendent que ceux-ci exercent indûment le métier de rongeurs. La nature et le mode de distribution des nouvelles taxes déplaît aussi à beaucoup de personnes.

Le 4ième centenaire de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb a été célébré avec pompe au Canada, surtout à Québec et à Montréal. On a fait des discours dignes des auditoires d'élite des vieux pays :

L'attention se tourne du côté des proces que MM. Mercier et Pacaud à ont subir.

Dimanche, 25 septembre, grandes fêtes à Hull, à l'occasion de la bénédiction de la nouvelle église. M. Corbeil, professeur au petit séminaire de Ste-Thérèse, enfant de Hull, donne le sermon de circonstance. Le *Spectateur*, de Hull, a publié pour l'occasion un numéro illustré très bien réussi.

JOLIETTENSIA.

De passage à Joliette : Révds. MM. F. A. Laforest, New Texas ; Quinn, du diocèse de Syracuse ; C. Desrochers, curé de St-Norbert ; Donahue, Northfield, Springfield, E. U. ; Jos Lévesque. St-F.-X-de-B. . Ethier, White Hall ; J. A. Majeau: V. St-Barth. ; J. O. Cabana, V. St-V.-de-Paul ; Couzineau, V. chanc, Montréal ; J. L. Vigneault, N.-D.-de-la-Mercie ; P. B. Desrosiers ; St.-Félix de Valois, P. Sylvestre, St-Côme ; J. Lavallée, St-P. de Joliette ; F.-X. Geoffroy, Varennes ; I. Magnan, Muskegon.

Le R. P. Desjardins S. J. prêche la retraite. Les instructions sont solides, convaincues et bien frappées.

Le 16 oct. A l'occasion du 4ème centenaire, exécution de l'ode-symphonie de Félicien David ; CHRISTOPHE COLOMB, sous la direction du R. P. Charlebois. Mr X. Gervais, violoniste, de Marlborough, neveu de M. Albert Gervais, nous donne pour la circonstance trois morceaux fort bien exécutés.

Nous avions eu le matin la Bordelaise avec *In nomine Jesu* de Lambilotte à l'offertoire, et sermon du R. P. E. Geoffroy : Principaux épiso-

(*Voir page* 167)

QUE VOTRE RÈGNE ARRIVE

No 10, 8ème année Octobre 1892

L'ETUDIANT

RELIGION, SCIENCES et LETTRES.

F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre - - - Directeur.

Les Evènements récents, la Presse et l'Histoire.

Cité du bien, cité du mal

Il y a pour chaque peuple, comme pour chaque individu, la cité du bien et la cité du mal.

Dans notre cher Canada, la cité du bien voit une population qui a le nombre et la piété.

Nous avons aussi la cité du mal, car l'ennemi jette en tout lieu l'ivraie.

Le clergé canadien vient de subir une tempête, enfant légitime de la cité du mal.

Quel sera le jugement de l'histoire ?

Haine — Vengeance — Têtes sans cervelle

La libre pensée, mère de la haine contre tout ce qui tient à Dieu, existe quelque peu dans notre jeune pays. Disons de suite que son alimentation se compose surtout de produits importés. Nos petits libre-penseurs ont donc parlé avec colère et surtout avec le zèle emphatique de l'hypocrisie. Ces messieurs ont usé largement de la peinture noire en vente chez dame Calomnie.

Quelques-uns ont eu maille à partir avec certains curés ; ils ont subi des défaites, ils se vengent.

Il y a de plus, dans cette fougueuse phalange, des individus qui sont

plus écervelés que méchants : gens de voile, dont le gouvernail est à faire. D'aucuns d'entre eux sont assez bornés pour croire qu'ils font œuvre utile.

Ils sont tous à plaindre.

Rancune ou mauvaise digestion

Une seconde catégorie, dans le débat qui nous occupe, comprend les rancuniers : ce sont des gens qui n'ont pas bien digéré. On dit que les désordres de l'estomac affectent plus ou moins la tête.

Ces messieurs ne sont pas méchants, ils ont même une certaine valeur morale. Ils sont capables de voir, mais ce qui leur pèse au cœur leur fatigue la tête, dès qu'ils ont une occasion qui, peut-être, ne se présentera plus. Il faut donc profiter de cette occasion, imiter l'exemple du compère voisin, et rendre au clergé ce que l'on prétend en avoir reçu.

On trouve, chez ces hommes, de bonnes paroles à l'adresse du prêtre : il faut bien dorer la pilule !

La voici la pilule : elle sort des mains de M. Tassé de la *Minerve*.

" Le clergé en 1885, a tourné le dos aux conservateurs et il a fait bon accueil à Monsieur Mercier, donc il doit être réformé. "

Voyons maintenant la pilule de l'*Electeur*. M. Barthe a-t-il aussi bonne main que son antagoniste montréalais ?

" Le clergé, en 1892, a tourné le dos à Monsieur Mercier et il a fait accueil aux conservateurs, donc il doit être réformé. "

A ce que l'on voit, les deux pilules ont été faites dans la même pharmacie, mais avec des éléments qui s'annullent les uns les autres.

Si votre homme est réellement malade, Messieurs,il ne guérira pas !

On nous dira peut-être : Vous trichez la consigne, on ne trouve pas de semblables expressions dans les susdites feuilles.

— Y trouve-t-on l'idée ? cela suffit.

Lorsque des demandes de réforme s'appuient sur des arguments de ce genre, on peut respirer encore à l'aise.

Les symptomes de dyspepsie sont peut-être moins prononcés au *Canadien* et au *Canada*, mais il y a complication chez eux, bien qu'ils ne paraissent pas avoir conscience de leur état. Ces messieurs dans tous les cas, préfèrent pour leur œuvre de régénération, les caustiques aux pilules. Le propre du caustique est d'arriver à

la destruction du mal en produisant tout d'abord l'effet de la brulure. Il y a des caustiques plus actifs, comme la pierre à *cautère*, on la trouve davantage au *Canada*. Les caustiques moins violents, comme la *pierre infernale*, par exemple, se trouvent en abondance au *Canadien*.

Le malheur au *Canada* c'est que l'on met du caustique sur des maladies imaginaires. Avez-vous connu un évêque Bourget dont le règne de fer a semé de l'indifférence et de l'impiété en Canada ? Connaissez-vous un clergé qui n'est pas renseigné sur ses devoirs ? Connaissez-vous un peuple auquel on enseigne trop le respect pour son clergé ? Connaissez-vous enfin au Canada un clergé dont la vie de tous les jours contredit la prédication de tous les dimanches ?

Le mal au *Canadien*, c'est qu'en mettant du caustique à droite et à gauche, M. Tarte s'en met maladroitement sur le nez. Il y a chez ce journaliste du talent, du brio, mais dans cette circonstance, il n'a pas fait preuve d'un discernement accompli.

Son article du 16 septembre, entre autres, est joliment échevelé. On y apprend avec surprise :

Que le clergé se croit infaillible, impeccable ;

Que M. Tarte est l'écho de catholiques clairvoyants des deux partis politiques (M. Tarte se donne un brevet que plusieurs clairvoyants de tous les partis ne lui donnent pas) ;

Que l'épiscopat n'entend pas avec assez de bienveillance les plaintes des laïques (L'épiscopat s'occupe autant des laïques que des autres, mais il y a plaintes et plaintes) ;

Que le clergé qui se sépare du peuple, marche droit à la perte de son influence même légitime (Comment concilier cela avec l'accusation que le clergé s'occupe trop de toutes les affaires du peuple.) Et, dans un autre article :

Qu'un ex-curé de Lanoraie est un extravagant parce qu'il y a fait construire un presbytère (A la place d'un presbytère *inhabitable*, nous en savons quelque chose).

Le *National*, de Montréal, n'a pas les mains tout à fait blanches.

Il y a le *Monde* et la *Presse*. Quel a été leur rôle ? L'anémie règne passablement chez eux, au point de vue qui nous occupe.

Le *Monde* a donné le premier la nouvelle : il avait sans doute pesé le pour et le contre et prévu les conséquences logiques.

Du reste, ces Messieurs du *Monde* et de la *Presse*, se sont croisé les bras, ayant l'air de dire : " le clergé est dans le pétrin, qu'il s'en tire comme il pourra. "

Le zèle pour la gloire de Dieu, n'est sans doute pas la cause unique de cette abstention.

L'*Evènement* de Québec, s'est attiré dans une lettre ouverte, les reproches d'un ecclésiastique, pour avoir reproduit, en les accentuant, certains articles du *Canadien*. M. Joncas son rédacteur a du reste franchement répudié la campagne du *Canada Revue*, bien qu'il n'ait pas cru, à tort, à une levée de boucliers contre le clergé.

La *Gazette de Berthier* a reproduit le *Canadien* avec trop de confiance.

L'*Union des Cantons de l'Est* aurait pu s'abstenir de faire une allusion qui, abstraction faite du reste, n'avait pas le mérite de l'opportunité.

La défense

L'*Etendard* s'est fait à Montréal le défenseur du clergé ; cette bonne action lui portera sans doute bonheur. Le *True Witness* a bien secondé l'*Etendard*.

Ont fait leur devoir, dans la presse militante : Le *Quotidien* de Lévis ; le *Courrier*, de St-Hyacinthe ; le *Trifluvien*, des Trois-Rivières ; le *Journal de Waterloo;* le *Matin*, la *Vérité* et le *Courrier du Canada*, de Québec. Nous aurions à faire quelques légères réserves, inopportunes ici.

M. T. Chapais, du *Courrier du Canada*, s'est tout particulièrement distingué, dans cette circonstance.

Ont aussi protesté : le *Petit Figaro*, de Montréal ; l'*Etoile du Nord*, la *Gazette*, l'*Etudiant* et la *Famille*, de Joliette ; le *Spectateur* de Hull ; le *Sorelois*, de Sorel ; le *Progrès du Saguenay*, de Chicoutimi ; l'*Etoile de l'Est*, de Coaticook ; le *Pionnier*, de Sherbrooke ; le *Propagateur* de MM. Cadieux et Derome, nos *Semaines religieuses*, etc...... plusieurs journaux protestants, *inter quos :* Le *Morning Chronicle*, de Québec, et le *Citizen* d'Ottawa.

Il y a d'autres journaux que nous ne mentionnons pas, parce que nous ne sommes pas suffisamment renseigné : ils voudront bien nous excuser.

La circulaire de Monseigneur Fabre, archevêque de Montréal, et la circulaire collective de Nos Seigneurs les Evêques des provinces ecclésiastiques de Québec, de Montréal et d'Ottawa, ont terminé le débat. Les premiers Pasteurs ont rassuré les fidèles et affirmé plus catégoriquement que jamais leur confiance la plus entière dans leur clergé. *Deo gratias.*

F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre.

QUESTIONS ET RÉPONSES

Le Petit Médecin.

Q. — Quels sont les symtômes ordinaires de l'influenza ?

R. — Une grande lassitude et une dépression générale, un mal de tête suivi, au bout de quelques heures de chaleur à la peau, de coryza, d'éternuement, de maux de gorge, d'enroûment, de toux, de douleur dans le dos et dans les membres, d'insomnie et de grosse fièvre.

Q. —Que faut-il faire pour avoir les ongles polis et brillants ?

R. — Achetez chez un fabricant de produits chimiques du bioxyde d'étain pur, précipité. Au moyen d'une peau de gant et d'un peu de ce bioxyde d'étain frottez vigoureusement la surface de vos ongles. Au bout d'un instant, vous pourrez vous y mirer.

Q. — Qnels sont les soins quotidiens qu'on doit avoir pour les cheveux ?

R. — Il faut les couper de temps en temps au bout, les peigner et les brosser tous les jours pour débarrasser la tête des petites pellicules blanches qui rendent les cheveux sales ; on fait cette toilette le matin, afin d'aérer les cheveux et de sécher la transpiration de la nuit , le soir, pour enlever la poussière qui s'y est accumulée dans la journée.

Dr J ...

Le Grand Glacier Muir

Primeur extraite du *Bulletin* de la Société de Géographie, de Québec; ce *Bulletin* doit paraître prochainement.

Ce glacier est l'une des merveilles de l'Alaska.

On en parle quelque part dans le rapport des explorations du Vancouver en 1794.

Depuis cette époque jusqu'en 1879, silence complet sur lui.

Cette année là cependant, un savant américain le professeur John Muir, accompagné du Rév. M. Young, fit une reconnaissance jusqu'au glacier ; le mauvais temps, toutefois, empêcha les explorateurs de faire de longues et minutieuses recherches, mais le récit plein d'un saisissant intérêt que fit le Professeur Muir de son expédition, attira de suite l'attention des géographes. Le glacier baptisé du nom du Professeur fut le point de mire de nombre d'explorations. Pour faciliter les reconnaissances et en même temps pour faire une de spéculation fort légitime, la compagnie des steamers de la côte du Pacifique, organisa un service hebdomadaire de bateaux à vapeur entre la côte et cette région de l'Alaska.

Avec le rapport du Professeur Muir, les récits de " Dick " *alias* le Professeur Willoughby, vieux chasseur de la région, avaient aussi contribué dans une bonne mesure à piquer la curiosité publique.

En 1889, le Professeur G. F. Wright passa un mois au glacier ; il fit un rapport très intéressant de ses observations.

C'est ce rapport qui détermina un parti d'explorateurs à faire un voyage d'études au glacier durant l'été de 1890. Ce parti se composait de Monsieur P. H. Cushing, météorologue, géologue et botaniste, H. McBride, R. L. Casement, J. F. Morse, C. A. Adams et Harry Fielding Reid. Ils s'embarquèrent à bord du *Geo. W. Elder* qui, le 1er juillet, jetait l'ancre dans la baie Muir, non loin du famuex glacier. Le Prof. Muir et un M. Loomis y étaient déjà campés.

L'expédition se construisit un camp qu'elle occupa jusqu'à la mi-septembre.

Dans une grande île en face de *Muir Inlet* ou l'anse Muir,

île de formation calcaire, M. Cushing a trouvé des fossiles qui font croire que ces roches appartiennent à l'âge paléozoique.

Les explorateurs ont dressé la carte du glacier et du pays environnant, ont pris des photographies et ont fait maintes ascensions, entr'autres celles de la Montagne de l'Arbre (*Tree Mountain*) qui a 2,700 pieds d'altitude, du Dôme de Neige (*Snow Dome*), haut de 3,300 pieds, du Pic de la Pyramide (*Pyramid Peak*).

Les explorateurs se sont particulièrement occupés des mouvements du glacier, et leurs observations ont été accompagnées souvent de grandes difficultés et de dangers serieux.

Les seuls habitants de ces parages sont des sauvages Siouaches qui s'occupent de faire la pêche au loup-marin, et font la traite avec les voyageurs amenés par chaque steamer.

L'extrémité sud-est de l'Alaska est presque toute un archipel qui occupe une étendue de près de trois cent cinquante milles de long sur cent milles de large. Les îles de cet archipel sont nombreuses et fort rapprochées les unes des autres ; les chenaux qui les divisent sont étroits et profonds et présentent souvent l'aspect de canaux réguliers et très longs. Les îles sont montagneuses et les bords en sont escarpés ; on y débarque difficilement ; l'épinette, tel est à peu près l'unique bois qui les recouvre.

Depuis l'an 1881, on connaît infiniment mieux cette région et ses cours d'eau.

Au sud-est de la frontière entre l'Alaska et la Colombie Anglaise, les îles et les chenaux qui les divisent s'élargissent notablement. La ligne frontière de l'archipel du côté nord-ouest se trouve formée par le passage Cross (*Cross Sound*) et le détroit glacé (*Icy Strait*). De cet endroit, deux profondes échancrures, le canal Lynn et la baie du Glacier, se prolongent des côtes nord et nord-ouest, en formant, avec l'Océan Pacifique, deux péninsules. La chaîne des Fair-weather (mont du Beau temps) occupe la partie occidentale de la péninsule entre la baie du Glacier et l'Océan Pacifique. La partie orientale est occupée par une autre chaîne de montagnes beaucoup moins élevées

dont cependant les sommets regardent orgueilleusement le ciel à une altitude d'environ cinq ou six mille pieds au-dessus du niveau de la mer. Leurs versants nord-est ne sont pas à pic et sont couverts de glaciers dont quelques-uns se baignent à haute marée ou laissent choir dans la baie du Glacier, avec des grondements de tonnerre, des détonations semblables à des salves d'artillerie, d'énormes fragments en forme de tourelles, d'obélisques, de clochers de cathédrale qui roulent, culbutent, et plongent avec un fracas épouvantable dans les eaux de la baie qui rejaillissent au loin en millions de gerbes. Sous ce choc violent, le flot va se briser sur la rive opposée et les échos des alentours répercutent les éclats de cette sauvage harmonie.

Entre ces deux chaînes, il paraît y avoir une vallée profonde, qui égoutte le versant oriental des montagnes Fair-weather ; on croit qu'elle est aussi occupée par un long et étroit glacier qui se fond graduellement dans la baie Taylor ou Dundas.

La péninsule entre la baie du Glacier et le canal Lynn est entièrement formée de montagnes couvertes de glaciers éternels et hautes depuis cinq jusqu'à sept mille pieds.

Au nord-ouest du passage de Cross, la physionomie de la côte change brusquement ; la ligne se continue uniforme, sans avoir d'îles en face, et ne porte çà et là que quelques échancrures ou baies ; la ligne est bordée de montagnes élevées qui émergent du bord immédiat de l'eau.

On a donc cru devoir diviser la côte sud-est de l'Alaska en deux régions, dont la ligne de division passe à Cross Sound ; puis suit la vallée au nord-est des montagnes Fair-weather sur une distance de quarante à cinquante milles. Cette différence topographique coïncide avec une différence géologique.

Le Mont Saint-Eli et les formations géologiques environnantes appartiennent à l'âge tertiaire, assure M. Russell, dans le *National Geographic Magazine*, vol. III, 1891, page 172, et parallèlement aussi les monts Fair-weather, tandis que les rochers du côté du glacier Muir sont de l'âge paléozoïque. D'autre part, on a constaté l'existence de nouvelles dunes du côté de la baie de Yakoutat, et plus loin du côté de l'anse Muir

des arbres qui s'enlisent ; un cours d'eau qui traverse une moraine du côté ouest a mis à nu une ancienne forêt profondément enfoncée dans un terrain argilo-siliceux. Projetant çà et là au loin des racines dans une argile bleuâtre, des souches, des troncs d'arbre de grosseurs variant depuis un ou deux pouces jusqu'à un pied de diamètre, se dressent tout dépouillés de leur écorce et invariablement cassés à une hauteur de dix à vingt pieds, et écrasés ou aplatis du côté de la tête. Il gît là toute une forêt ensevelie à cent pieds au moins de profondeur Naturellement, il est difficile de déterminer quand ce cataclysme s'est produit : cela peut remonter à cent ans et peut-être à plusieurs mille ans. Cependant le bois est encore tellement frais qu'on lui donnerait à peine quelques années d'existence. La végétation est belle du côté des montagnes et des moraines ; elle est moins abondante et variée du côté du glacier ; à un demi-mille de là, on ne trouve plus de plantes.

La baie du Glacier court du nord-ouest au sud-est ; elle mesure environ quarante milles de long sur dix milles de large ; on y trouve plusieurs îles. Les Beardslee sont campées à une vingtaine de milles de l'embouchure de la baie ; elles sont couvertes de bois touffus formées de terre d'alluvion, et traversées par une foule de petits canaux qu'on dirait taillés de main d'homme ; les autres îles plus haut, sont de roc solide arrondi et poli par l'action des glaciers ; ils émergent abruptement de l'eau, et ce n'est qu'en de très rares endroits qu'ils offrent une petite grève. Ils sont absolument dénudés.

Plusieurs glaciers sont juchés sur le bord de l'eau et s'épanchent en gros glaçons dans la baie ; la plupart d'entre eux se terminent par des échancrures étroites qui s'enfoncent à une distance de deux ou trois milles en arrière de la baie proprement dite.

Le glacier Muir est un de ces glaciers ; sa baie qui court presque nord et sud, se termine au sud-ouest à environ cinq milles de l'extrémité du glacier ; la ligne du rivage décrit graduellement une courbe qui vient mourir dans la baie, sans aboutissants, caps ou promontoires.

Cette vaste échancrure se rétrécit graduellement à mesure que l'on approche du glacier, et n'a plus qu'environ un demi-mille de largeur à son extrémité supérieure.

De chaque côté on remarque des dépôts de sable et gravois stratifiés et couverts de minces couches de débris de moraines.

Du côté ouest, ces dépôts forment un plateau uni, comparativement élevé, de cent-cinquante à deux cents pieds de haut, qui s'étend jusqu'à environ quatre milles au sud de l'extrémité actuelle du glacier et à une largeur d'environ un mille. A la surface, on rencontre plusieurs lacs peu profonds ; çà et là des ravins profonds indiquent l'existence d'anciens cours d'eau.

La baie est profonde. Le Professeur Wright rapporte que le Capt. Hunter a trouvé 516 pieds d'eau à environ 1300 verges au sud du front du glacier. Le Capt. Carroll a trouvé, lui, 720 pieds d'eau à moins de cent verges du glacier.

Le glacier Muir se trouve enclavé dans les montagnes dans un espaces d'environ 35 milles de long sur une largeur variant de 6 à 10 milles. Son inclinaison, d'après les observations barométriques entre la montagne de l'Arbre et la Gorge de Granit est d'environ 1° 1. 5' La superficie totale occupée par ce système de glacier est de 800 milles carrés ; la surface actuelle de la glace est de 350 milles carrés ; l'étendue qui s'égoutte dans l'anse Muir est de 700 milles carrés.

Cette masse se métamorphose graduellement en eau et forme multitude de ruisseaux à sa partie inférieure ; une partie s'en détache en fragments de diverses grosseurs qui trouvent une porte de sortie de 2½ milles jusqu'à la baie, où le glacier se termine par une muraille verticale de glace dont la hauteur au-dessus de l'eau varie de 130 à 210 pieds ; de cette muraille il se fait constamment des chutes de gros glaçons qui tombent à l'eau et sont entrainés au large.

La profondeur de 720 pieds d'eau en certains endroits, n'est certes pas suffisante pour faire flotter un glacier comme le glacier Muir ; la glace doit donc attendre le fond et avoir une épaisseur de 900 pieds au moins, dont près de 300 pieds hors de

l'eau. L'étendue actuelle du front du glacier est de 9,200 pieds ou $1\frac{3}{4}$ mille.

De chaque côté du glacier saillit comme des ailes de glace dont le sommet est à 200 pieds au-dessus du niveau de l'eau. Plus près des montagnes, ces ailes mesurent de 50 à 100 pieds moins haut.

Le glacier est grand comme tous les glaciers des Alpes réunis. Il renferme plus d'eau que le lac Erié et l'on estime qu'il s'en détache soixante-dix sept billions de pieds cubes par année dans la baie sous forme de glaçons, et que, dans le même espace de temps, il en fond cent-soixante et quinze billions de pieds cubes à la surface.

Le mouvement le plus rapide du glacier se produit du nord vers le centre, et ici la surface est tellement accidentée qu'il est impossible d'y circuler ; ce ne sont que d'immenses crevasses, des gorges, un enchaînement de cônes, tourelles, pyramides, qui à distance font penser aux vagues pétrifiées d'une mer en fureur. La glace de la moitié-est se meut beaucoup plus lentement et présente par conséquent une surface plus unie ; on peut y gravir le glacier pendant des milles par une rampe graduelle de cent pieds au mille.

Durant l'été, il s'opère une désintégration de la surface qui se fond à raison de deux pouces par jour ; cependant les expériences que l'on a faites à ce sujet, n'ont pas été acceptées comme concluantes, quoiqu'on ait eu le soin de les enregistrer. Cette fonte rapide engendre des milliers de ruisseaux qui coulent dans toutes les directions et vont rejoindre des cours d'eau plus considérables encore jusqu'au moment où ils se précipitent dans une crevasse, ou quelque trou oval désigné sous le nom de " moulin " par où ils vont grossir d'autres cours d'eau souterrains ou plutôt sous-glacials.

Les moraines de la moitié-est du glacier qui se fond lentement offrent au géologue l'occasion de faire d'intéressantes collections ; et certains pics à quelques milles de là ont déjà fourni des échantillons de minerai d'argent et de remarquables spécimens de marbre.

L'oscillation du glacier telle que constatée par le Prof. Wright en 1886, est de soixante-cinq pieds par jour ; elle est moindre naturellement près des points d'enclavure du glacier. Ce mouvement est considérable quand on le compare au mouvement de certains glaciers des Alpes qui est de trente-trois pouces par jour. Depuis, les expériences faites au glacier Muir, on a fait de nombreuses observations aux glaciers de Greenland, et, dans un cas, l'on a trouvé un déplacement de quatre-vingt-dix pieds par jour.

En 1890, lorsque le Prof. Reid, observa ce phénomène de déplacement du glacier Muir, il constata que le front du glacier avait retraité de plus d'un demi-mille.

Il semble que le glacier a reculé depuis plusieurs années et qu'à mesure qu'il a opéré ce mouvement de recul, les cours d'eau latéraux se sont successivement frayé des lits nouveaux et plus courts, tant et si bien, qu'aujourd'hui, du côté-est, on constate l'existence d'une demi-douzaine de chenaux asséchés et autant de conglomerats parallèles.

Depuis les jours de Vancouver, le glacier Muir n'a probablement pas cessé de reculer. et il recule aujourd'hui encore avec une grande rapidité.

Des photographies prises en 1890 indiquent que le front du glacier a retraité de trois mille pieds en quatre ans et la compagnie de navigation de la côte du Pacifique assure que depuis 1883 le front a opéré une fugue d'un mille en arrière Le glacier a aussi diminué d'épaisseur, et M. Cushing a constaté que cette diminution s'accentue rapidement aux extrémités. Telles sont dans ses grandes lignes ce phénomène de l'âge de glace.

Extraits de brochures et de journaux.

par N. Le Vasseur.

A Mr X., journaliste. Nous n'avons aucune objection à ce que l'on reproduise les articles de l'Etudiant, dès qu'on lui en donne crédit.

CHRISTOPHE COLOMB

Et les localités qu'il découvre dans les Indes Occidentales.

Les recherches minutieuses faites pendant ces dernières années, au sujet de tous les détails qui se rapportent à la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, laissent encore beaucoup à désirer sous le rapport de renseignements précis et complets.

L'on voit encore à St-Domingue, le vieux fort, les ruines de la maison construite par Diégo Colomb, et la cathédrale où les restes de Colomb ont certainement reposé pendant longtemps et où l'on prétend qu'ils se trouvent actuellement. Saint-Domingue est située sur la rive droite et à l'embouchure de la rivière Ozama, d'où l'on voit la Mer Canibéenne, vers le sud. De toutes les villes fondées dans le nouveau monde, c'est la plus ancienne ; elle portait originairement le nom de *Nouvelle Isabelle.* Sa population est maintenant de 6,000 personnes, et ses anciennes maisons sont remarquables par leur solidité.

Baracoa, où Colomb fit sa première descente sur l'île de Cuba, se trouve sur le côté nord et près de l'extrémité est de l'île. Le havre est petit mais profond, et en arrière de la ville s'élèvent de hautes montagnes escarpées, d'une conformation curieuse et dont la plus haute est nommée l'*Enclume de Baracoa.* Les maisons sont en frisé (glaise pressée et séchée) ; Baracoa est le centre d'un grand commerce de fruits avec les Etats-Unis.

PREMIER VOYAGE

Quelle terre vit-il la première, de grand matin le 12 octobre 1492, ou vers minuit, entre le 11 et le 12 octobre, est une question très débattue. Pas moins de cinq îles sont nommées où l'on prétend qu'il s'est d'abord arrêté : — celles du Grand Turc, de Mariguana, de Watling, de Cat et de Samana, mais nous n'avons pas de preuve absolument complète à l'égard d'aucune d'elles. Le troisième jour cependant, ou le 14 octobre, il leva l'ancre, et fit voile pendant dix jours parmi les petites îles de l'archipel.

Il signala d'abord la côte de Cuba, le 28 octobre, puis celle de St-Domingue ; c'est sur la côte nord de cette dernière que Colomb perdit le plus grand de ses trois vaisseaux dont le bois de charpente servit à la construction d'un fort qui fut nommé *La Navidad* et où

furent laissés quarante des hommes qui avaient traversé l'océan avec lui. Il partit pour l'Espagne, avec le reste de ses équipages, à bord de ses deux autres vaisseaux, le 4 janvier 1493, et y aborda à Palos, le 15 mars suivant.

Nous savons tous sa réception brillante par la cour et par le peuple, les titres de dignité les plus éminents dont il fut honoré, l'étonnement et l'enthousiasme de toutes les nations de l'Europe en apprenant sa découverte extraordinaire.

DEUXIÈME VOYAGE

Le second voyage fut commencé le 25 septembre 1493, avec dix-sept vaisseaux contenant environ douze cents personnes ; on fit voile du port de Cadix ; Colomb étant accompagné cette fois, par son frère-Diégo et plusieurs hommes distingués. Le 22 novembre la flottille atteignit *La Navidad* où l'on constata que le fort avait été brûle et que la colonie avait été dispersée. Un nouvel établissement fut immédiatement commencé ; des expéditions furent envoyées vers l'intérieur de l'île à la recherche de mines d'or, dont on tenta l'exploitation en quelques endroits, et douze vaisseaux furent renvoyès en Espagne avec des sauvages captifs, et diverses productions du sol. Colomb continua ses explorations avec trois caravelles et découvrit l'île de la Jamaïque ; il supposait alors que Cuba formait partie de l'Asie et fit signer un papier à cet effet par son équipage.

Le gouvernement de Colomb sur les nouveaux territoires ne fut pas heureux sous plusieurs rapports, les aventuriers qui formaient la majeure partie des colons espagnols étant très turbulents, se préoccupant surtout de la recherche de l'or et ne traitant les indigènes qu'avec une grande rudesse.

3ème VOYAGE

Colomb fit voile de San Lucas, pour son troisième voyage le 30 mai 1498. Il découvrit Trinidad le 31 juillet et côtoya la rive nord de l'Amérique du Sud, une courte distance près de l'embouchure de l'Orénoque.

Lorsqu'il fut de retour à Haïti, ses colons avaient établi un poste fortifié et fondé la ville de Saint-Domingue, dont son père Barthé-

lemi fut le commandant en son absence et fut ensuite remplacé par son frère Diégo.

Pendant l'absence de Colomb, ses détracteurs en Espagne, réussirent à le faire remplacer par Francisco de Bobadilla qui arriva à Saint-Domingue, le 23 août 1500, fit arrêter Colomb et son frère, les chargea de chaînes et les renvoya aussi en Espagne. Cette dégradation n'eut pas le succès qu'en espéraient ses détracteurs ; Colomb fut réhabilité dans la faveur du gouvernement qui lui donna le commandement d'une quatrième expédition, mais sans toutefois lui confier le gouvernement des îles découvertes.

4ème VOYAGE

Il partit de Cadix, le 6 mai 1502, avec quatre vaisseaux et arriva à Saint-Domingue, le 29 juin suivant. Le 14 juillet, il se dirigea vers l'ouest, dans l'espoir de trouver, comme il le supposait, les parties les plus riches de l'Inde ; il donna à plusieurs localités des noms qui furent changés par la suite, et débarqua, le 14 août, sur la côte de Honduras qu'il suivit en descendant par eau jusqu'à Costa Rica ;—il était malade alors et fut obligé de garder le lit pendant la plus grande partie de ce trajet.

Les indigènes de ce dernier endroit, portaient des plaques d'or suspendues au cou.

Les descendants de Colomb, par la suite, empruntèrent leur titre ducal du nom d'une ville que les indigènes de ces contrées nommaient Véragua.

Colomb suivit l'isthme de Panama, le long du golfe, ne se doutant pas qu'une étroite langue de terre était tout ce qui le séparait du grand océan par delà lequel était située la véritable Inde dont il croyait avoir trouvé une partie.

Comme les indigènes de l'endroit avaient en leur possession des objets en or, Colomb se décida à fonder deux colonies sur la côte de l'isthme, mais il dut ensuite y renoncer à cause de différends avec les indigènes ; le 31 mai 1503, il fit voile pour le nord, se rendit à Cuba et de là à la Jamaïque où il échoua ses vaisseaux délabrés dans le havre de la baie de Ste-Anne, près de l'échancrure nommée Foulon par Don Christophe. Ici il lui fallut se résigner pendant une année entière aux épreuves de l'attente, de l'abandon et de la disette ; il n'abandonna pas cependant ses vieux vaisseaux,

mais ses hommes se révoltèrent contre son autorité et se dispersèrent sur l'île.

Enfin on lui envoya quelques secours et des vaisseaux qui le ramenèrent avec ses compagnons à Saint-Domingue où il demeura jusqu'à son départ final pour l'Espagne, le 12 septembre 1504. Il arriva à San Lucas, le 7 novembre, tomba malade et séjourna quelque temps à Séville, puis fut reçu à la cour, mais sans grande démonstration, en mai 1505.

MORT ET SÉPULTURE.

Tandis qu'il espérait recevoir une nouvelle mission pour l'exploration et le gouvernement de nouvelles colonies dans les mers qu'il avait déjà traversées quatre fois, les infirmités de l'âge et les misères qu'il avait endurées, le firent succomber ; il rendit son âme à Dieu, à Valladolid, le 20 mai 1506, à l'âge de 70 ou de 71 ans.

Diégo Colomb, devint gouverneur de l'île de Saint-Domingue, en 1508. Il avait construit sa maison avec tant de solidité qu'on l'accusa d'avoir construit une forteresse dans l'intention de se déclarer indépendant de l'Espagne. On voit encore les ruines de cette maison.

Après le décès de Colomb, ses restes mortels furent transportés au monastère des Chartreux à Las Cuevas, Séville, d'où ils furent exhumés vers 1541, et transportés à Saint-Domingue, où on les déposa dans la voûte de la cathédrale. Colomb avait exprimé le désir d'être enterré sur cette ile, mais la cathédrale n'en fut achevée qu'en 1540. En 1795, la ville tomba au pouvoir des Français, et les descendants de Colomb obtinrent la permission de transporter ses ossements et d'en faire la sépulture dans la cathédrale de la Havane. On avait cependant ouvert son tombeau à Saint-Domingue à la hâte et quoique les cérémonies de la translation furent faites avec beaucoup de pompe et de solennité, on prétend que les ossements exhumés et transportés à la Havane étaient ceux de son fils Diégo, tandis que ceux de Colomb restèrent intacts dans la cathédrale de Saint-Domingue. Cette question a été le sujet de beaucoup de controverse et n'a pas encore été réglée d'une manière satisfaisante.

Traduit du *Scientific American*, 8 oct. 1892.

Par G. F. B.

Comité catholique du Conseil de l'Instruction Publique

Séance du 27 septembre 1892.

PRÉSENTS : Le Surintendant, président.
Mgr l'archevêque de Cyrène, représentant S. E. le cardinal Taschereau.
Mgr l'archevêque de Montréal,
Mgr l'archevêque d'Ottawa,
Mgr l'évêque de Trois-Rivières,
" " de Sherbrooke,
" " de St-Hyacinthe,
" " de Nicolet,
" " de Rimouski,
" " de Chicoutimi,
" " de Valleyfield,
Mgr le vicaire-apostolique de Pontiac,
L'honorable M. L.-R. Masson,
" " juge Jetté,
" " F. Langelier,
" " H. Archambault,
M. P.-S. Murphy,
M. Eugène Crépeau,
M. H.-R. Gray,
M. le docteur Leprohon.

Lecture d'une lettre de Son Eminence le cardinal Taschereau par laquelle, pour cause de santé. il délègue à Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Cyrène, son coadjuteur, ses pouvoirs comme membre du Conseil de l'Instruction publique.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Le rapport qui suit du sous-comité chargé de préparer un mode de distribution du fonds de l'Education supérieure est adopté :

Sous-comité chargé d'établir un mode de distribution du fonds de l'Education supérieure.

Séance du 28 septembre 1892.

PRÉSENTS : L'honorable L.-R. Masson, président. Mgr l'évêque de Rimouski et M. le Surintendant.

Ce sous-comité croit devoir exprimer l'opinion que, tant que la nomination d'un inspecteur général, telle que recommandée par résolution du

comité catholique du Conseil de l'Instruction publique du 24 septembre 1890 n'aura pas été faite, il sera impossible de mettre à exécution la résolution adoptée à la séance en date du même jour, concernant la distribution du fonds de l'Education supérieure.

Et le sous-comité s'ajourne.

(Signé) L..R. MASSON,
président.

Le rapport qui suit du sous-comité chargé de l'examen des livres de classe est adopté :

Sous-comité chargé de l'examen des livres de classe.

Séance du 23 septembre 1892.

PRÉSIDENTS : Mgr l'évêque de Sherbrooke, président, Mgr l'évêque de Rimouski , l'honorable F. Langelier, M. P.-S. Murphy et M. le Surintendant.

I. L'Arithmétique élémentaire par MM. Kirkland & Scott, traduction de M. U.-E. Archambault. Approuvée.

II. Livres présentés par les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, de Montréal :

1. Le " Syllabaire gradué ", édition de 1890 ; " l'Abrégé d'histoire sainte ", édition de 1891 ; " l'Histoire du Canada ", édition de 1890, publiés par MM. C.-O. Beauchemin & Fils, Montréal, sont approuvés à la condition que ces livres soient imprimés sur du papier de meilleure qualité et illustrés ,

2. " Géographie, cours primaire, et intermédiaire ", et " Géographie, cours supérieur ", édition de 1891, publiées par MM. C.-O. Beauchemin & Fils, Montréal, sont approuvées à la condition que, dans la prochaine édition, les principales lignes de chemin de fer des différents pays soient indiquées et que le texte soit revisé attentivement, de façon à ce qu'il soit tenu compte des changements qui ont eu lieu depuis plusieurs années dans les limites de certains pays ;

4. " Cartographie ". Approuvé.

III. Le sous-comité ne croit pas devoir donner une recommendation spéciale aux traités d'Hygiène de M. le docteur Desroches, qu'il a déjà approuvés.

(S igné) ANTOINE, évêque de Sherbrooke

Sur proposition de l'honorable M. Masson, secondé par l'honorable juge Jetté, il est résolu : " Que le sous-comité pour l'examen des livres de " classe sont chargé d'étudier la question d'un choix spécial des livres " d'école actuellement en usage ou approuvés, dans le but de recomman- " der spécialement et d'arriver à substituer finalement à ces livres, dans " un délai aussi court que possible, lorsque le texte est également bon, les " livres les mieux imprimés et contenant le plus grand nombre de vi- " gnettes et gravures propres à attirer et à fixer l'attention des élèves."

Sur proposition de Mgr l'évêque de Sherbrooke, secondé par l'honorable F. Langelier, Mgr Bégin est nommé membre du sous comité chargé de l'examen des livres de classe, en remplacement de Son Eminence le cardinal Taschereau.

Le rapport qui suit du sous-comité chargé de l'examen des candidats à la charge d'inspecteur d'écoles est lu et adopté.

Dixième session au sous-comité chargé d'axaminer les caudidats à la charge d'inspecteur des écoles catholiques, tenue à l'Ecole normale Laval, à Québec, le 31 *août et le* 1er *septembre* 1892.

Présents : M. P.-S. Murphy, président, M. l'abbé Rouleau, MM. F.-X. Drouin et F.-X. Toussaint, et M. John Ahern, professeur à l'Ecole normale Laval, agissant comme examinateur-adjoint.

Le procès-verbal de la derniére séance est lu et adopté.

Trois candidats sont admis à subir l'examen, savoir : MM. Joseph-Evariste Genest-Labarre, Georges-Paul-Emile Famelard et Louis-Abdon Guay, les deux derniers ayant obtenu l'autorisation de tenter une nouvelle épreuve sur les matières pour lesquelles ils n'ont pas obtenu des notes qui leur semblaient suffisamment satisfaisantes à l'examen qu'ils ont subi précédemment.

Ils ont obtenu les notes qui suivent : MM. Genest-Labarre et L.-A. Guay " avec distinction," et M. G.-P.-E. Famelard " avec grande distinction."

Le rapport ci-dessus est lu et adopté.

(Signé) P.-S. Murphy.
Paul deCazes.

L'honorable M. L.-R. Masson, secondé par l'honorable juge Jetté, propose la motion qui suit :

" Attendu que, le 23 septembre 1890, ce Comité a approuvé la recom- " mandation de l'un de ses sous-comités se prononçant en faveur de la " nomination d'un inspecteur général des écoles, dont le devoir serait spé- " cialement, sous la direction du Surintendant, de surveiller le travail des " inspecteurs d'écoles et de remplir toutes les autres fonctions qui pour- " raient lui être attribuées par le Comité catholique du Conseil de l'Ins- " truction publique ou le Surintendant.

“ Attendu qu'il est à propos de donner suite au plus tôt a cette résolu-
“ tion renouvelée à la séance du 25 septembre 1890 :

“ Il est résolu que son Honneur le lieutenant-gouverneur en Conseil soit “ prié de donner son assentiment à la nomination d'un inspecteur général “ des écoles dont les devoirs seront, entre autres, sous la direction du Sur- “ intendant de l'Instruction publique, de surveiller et contrôler le travail “ des inspecteurs d'écoles, et, par des visites et inspections aussi souvent “ répétées que l'exigera le service, de s'assurer s'il y a uniformité d'ap- “ préciation dans les rapports que les inspecteurs ont à faire des écoles “ sous leur surveillance.”

Cette motion est adoptée sur la division suivante :

Pour : Mgr l'archevêque de Cyrène, Mgr l'archevêque de Montréal, Mgr l'évêque de Sherbrooke, Mgr l'évêque de Valleyfield, Mgr le vicaire-apostolique de Pontiac, l'honorable L.-R. Masson, l'honorable juge Jetté, l'honorable F. Langelier, l'honorable H. Archambault, M. P.-S. Murphy, M. H.-R. Gray et M. le docteur Leprohon. — (12)

Contre : Mgr l'archevêque d'Ottawa, Mgr l'évêque de Trois-Rivières, Mgr l'évêque de Saint-Hyacinthe, Mgr l'évêque de Nicolet, Mgr l'évêque de Rimouski, Mgr l'évêque de Chicoutimi, M. Eugène Crépeau. — 7.

Sur proposition de M. L.-R. Masson, secondé par Mgr l'archevêque de Cyrène, la motion suivante est adoptée :

“ Afin de stimuler le zèle et, en une certaine mesure, améliorer la posi- “ tion des membres laïcs du corps enseignant, qu'il soit résolu :

“ 1. Qu'une gratification soit offerte aux instituteurs et aux institu- “ trices laïcs des écoles élémentaires qui auront rempli leurs devoirs avec “ plus de zèle et d'intelligence, qui auront enseigné toutes les matières du “ programme d'études, qui se seront conformés fidèlement aux règlements “ des comités du Conseil de l'Instruction publique et qui aura obtenu les “ meilleurs résultats, le tout sous tels règlements qui seront faits par les “ comités du Conseil de l'Instruction publique ;

“ 2. Que le gouvernement soit prié de faire mettre une somme suffi- “ sante à cette fin, à la disposition du Conseil de l'Instruction publique. ”

La motion qui suit, proposée par l'honorable M. L.-R. Masson, secondée par l'honorable F. Langelier, est soumise à la considération du Comité :

“ Aucune personne ne devrait enseigner dans une école académique, “ modèle ou élémentaire, subventionnée par le gouvernement, sans être “ pourvue d'un brevet de capacité correspondant au degré du cours dans “ lequel elle est appelée à enseigner.

“ Toute personne qui aura cessé d'enseigner pendant une période de “ ans devrait être tenue d'obtenir un nouveau brevet de capacité avant de “ reprendre l'enseignement.

“ Les examinateurs des religieuses-institutr.ces devront être des ecclé- “ siastiques approuvés par l'évêque du diocèse des candidats.

“ Son Honneur le lieutenant-gouverneur en conseil est respectueusement

" prié de faire soumettre à la Législature tels amendements aux lois sco-
" laires qu'il jugera convenables pour les fins de la présente. "

Sur proposition de Mgr le vicaire-apostolique de Pontiac, secondé par l'honorable M. Masson, la discussion de cette motion est remise à la session du mois de mai prochain.

Sur proposition de l'honorable M. F. Langelier, secondé par Mgr l'archevêque de Cyrène, il est résolu :

" Que, dans le but d'établir autant d'uniformité que possible dans l'enseignement et afin de suppléer au manque de connaissances pédagogiques de la plupart des instituteurs et des institutrices qui n'ont pas suivi de cours spéciaux, il serait avantageux de recommander aux inspecteurs d'écoles de faire, lors de leur première tournée d'inspection, une conférence pédagogique dans chacune des municipalités de leurs districts ;

" Que ces conférences, qui dureraient deux jours, devraient être faites suivant un programme et des instructions qui seraient fournis à l'inspecteur par les Comités du Conseil de l'Instruction publique.

" Que l'inspecteur d'écoles recevrait trois piastres ($3.00) pour les deux jours de conférences ;

" Que, dans le cas où il y aurait plusieurs municipalités scolaires dans une paroisse, une seule conférence serait faite pour tous les instituteurs et institutrices de cette paroisse ;

" Que l'inspecteur d'écoles emploierait l'après-midi de la seconde journée de la conférence à interroger les instituteurs et les institutrices qui l'auraient suivie, afin de se rendre compte du degré de compétence de chacun d'eux ;

" Que des certificats seraient délivrés par l'inspecteur aux maîtres et aux maîtresses qui auraient suivi ces conférences, constatant : 1. qu'ils ont assisté aux séances ; 2. qu'ils ont profité des explications qui leur ont été données ;

" Que le gouvernement soit prié de faire voter par la Législature une somme suffisante pour mettre ce projet à exécution. "

Le Comité recommande :

Que MM. Joseph-Zoël Dubeau, Marie-Joseph Curot, Louis Hector Bellerose, Joseph-Onésime Thibault soient nommés inspecteurs d'école.

Le Comité recommande l'adoption du tableau préparé par M le Surintendant de l'Instruction publique, comprenant les districts d'inspection tels que délimités en raison de la nouvelle division qui en a été faite et les noms des inspecteurs auxquels il sont attribués.

Le comité recommande que les examens du bureaux d'examinateurs de Hull aient lieu à l'avenir les seconds mardi de février, juin et octobre, au lieu les seconds mardis des mois de mars, juillet et novembre.

Le comité recommande :

1. Que le révérend M. Grégoire Auguste Picotte, le révérend Thomas-Napoléon Lemopne et M. Jean-Omer Lachapelle soient nommés membres

du bureau d'examinateurs de Portage-du-Fort, en remplacement, le premier, de T.-C. Gaboury, Ecr. M. D, le second de L.-A. Gaboury, Ecr, avocat, et le troisième de David-R. Barry.

2. Que le révérend Félix Sirois soit nommé membre du bureau d'examinateurs de Gaspé, en remplacement du révérend M. Alphonse Bélanger ;

3. Que M. le curé Gendron et M. le docteur J.-E. Tremblay soient nommés membres du bureau d'examinateurs de la Pointe-aux-Esquimaux, en remplacement, le premier de Mgr F.-X. Bossé, et le second de M. Placide Vigneau ;

4. Que M. Elzéar Oullet soit nommé membre du bureau d'examinateurs du bureau du Lac St-Jean, en remplacement du révérend M. Leclerc.

Sur proposition de l'honorable juge Jetté, secondé par Mgr l'archevêque d'Ottawa, il est résolu :

"Qu'à compter du mois de septembre prochain, les sessions du comité " catholique du Conseil de l'instruction publique aient lieu comme suit : " 1. La session du printemps, le deuxième mercredi du mois de mai ; " 2. la session de l'automne, le mercredi précédant les Quatre-Temps."

Le Comité recommande, sur proposition de Mgr le vicaire apostolique de Pontiac, secondé par Mgr l'évêque de Sherbrooke, que le bureau d'examinateurs de Portage-du-Fort soit autorisé à délivrer dorénavant des diplômes d'école modèle.

Le Comité ne peut pas prendre en considération la demande qui lui est faite par le bureau d'examinateurs de Saguenay, n'ayant pas à sa disposition de fonds pour les fins proposées.

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE.

Présents : Les mêmes, moins Mgr de Rimouski.

Lecture de requêtes de "l'Association des instituteurs de la circonscription de l'Ecole normale Laval" et de "l'Association des instituteur de la circonscription de l'Ecole normale "Jacques-Cartier," demandant que l'article 2040 des Statuts refondus de Québec soit amendé de façon à ce que le traitement des instituteurs et des institutrices soit payé mensuellement au lieu da tous les six mois.

Le Comité recommande au Gouvernement de vouloir bien considérer favorablement cette demande.

Suivant la demande qui lui a été faite, le Comité autorise l'école modèle des frères de l'Instruction chrétienne de Ste-Scholastique à prendre le titre d'ACADÉMIE, et l'école des frères de St-Henri-de-Mascouche à prendre le titre d'ECOLE MODÈLE.

Après avoir pris en considération la demande qui lui est adressée par M. le directeur du collège de Joliette, le Comité déclare qu'il n'y a pas lieu de changer les montants qu'il a cru devoir attribuer aux collèges classiques dans une de ses séances précédentes.

Prenant en considération les lettres de M. J.-B.-H. Beauregard, le Comité autorise M. le Surintendant à payer aux commissaires d'écoles des municipalités de St-Athanase et d'Iberville les arrérages des subventions qui ont été retenues.

L'honorable juge Jetté secondé par Mgr l'évêque de Sherbrooke, propose, et il est résolu :

"Attendu qu'à la séance de ce Comité du 24 septembre 1890, il a été " adopté diverses résolutions exprimant le désir qu'une certaine direction " soit suivie par les maisons d'éducation pour l'enseignement du francais " et de l'anglais, la prononciation française, la bonne tenue et l'éducation " des élèves :

"Le Surintendant soit prié de mettre devant ce comité, à sa prochaine " session, les renseignements suivants : Si ces résolutions ont été communiquées aux diverses maisons d'éducation de la Province, si elles en " ont accusé réception et dans quels termes et si elles ont fait quelque " chose dans le sens des résolutions adoptées."

Le Comité recommande à M. le Surintendant d'adresser une lettre circulaire aux maisons d'éducation supérieure pour leur indiquer la manière de faire exactement leur rapport annuel, afin d'éviter les divergences que l'on remarque quelquefois entre les renseignements fournis par ces rapports et ceux donnés par les inspecteurs d'écoles.

Sur proposition de Mgr l'archevêque d'Ottawa, secondé par Mgr l'évêque de Nicolet, il est décidé que les allocations accordées sur le fonds de l'Education supérieure seront les mêmes que pour l'année précédente ; le Surintendant étant autorisé à retrancher la subvention aux maisons d'éducation qui n'y ont pas le droit et à accorder une somme de vingt piastres à celles qui la demandent pour la première fois,

Le Comité fait la distribution des allocations aux municipalités pauvres.

Le Comité recommande que les listes des subventions sur le fonds de l'Education supérieure et sur celui des municipalités pauvres soient prises en considération par le Gouvernement."

Et le Comité s'ajourne.

Copie conforme,

Paul de Cazes.

(*De l'Enseignement Primaire*) Secrétaire.

Le Révérend F. Bourgeault, G.-V.

Le Rév. M. F. Bourgeault, curé de La Prairie, a été nommé grand-vicaire, par sa Grandeur Mgr Fabre. Le nouveau dignitaire réunit toutes les qualités d'âge, de science et d'expérience,

aussi cette nomination est-elle universellement bien accueillie dans le diocèse de Montréal.

Nous avons eu l'avantage d'être trois ans vicaire, à La Prairie, sous monsieur Bourgeault, ce qui nous a permis de connaître et d'apprécier ses nombreuses qualités.

Les citoyens de La Prairie ont toujours eu leur pasteur en haute estime, ils ont voulu lui en donner des marques sensibles à son départ. Si La Prairie est aujourd'hui richement dotée à bien des points de vue, si elle a vu diminuer sa dette, si elle possède un des plus beaux cimetières de la Province, si elle voit s'élever tout près le centre d'une nouvelle congrégation religieuse, elle le doit en bonne partie au zèle éclairé et au travail infatigable de M. Bourgeault.

Disons de suite ici, que le conseil municipal et que M. le maire Brisson, en particulier, ont largement secondé l'action de leur curé.

Monsieur le grand-vicaire Bourgeault, ancien professeur de philosophie au collège de l'Assomption, est un homme d'étude. L'histoire du Canada a peu de secrets pour lui et il est sans contredit l'un des plus dignes représentants de la science ecclésiastique au Canada.

F. A. BAILLAIRGÉ, ptre.

MONSEIGNEUR SMEULDERS,

Il est décédé à Rome, en juin dernier, dans le couvent de St Bernard des Thermes, d'une inflammation de poumons, suite de l'inflenza.

Ce religieux, cistercien, général de son ordre, n'est pas un inconnu au Canada. Sa mission chez nous n'eut pas tous les résultats attendus. L'ambiguité de la situation dans la question universitaire, et la division du diocèse des Trois-Rivières, lui donnèrent de sérieux embarras.

Depuis son retour à Rome, Mgr Smeulders a toujours suivi les affaires du Canada et ces affaires ont marché dans le sens qu'il avait finalement indiqué. Ses rapports, après plusieurs années, furent pris en considération. C'est même Mgr Smeulders qui a rédigé le dernier document relatif à l'Université Laval.

Les congrégations romaines perdent en Mgr Smeulders un consulteur estimé et l'Eglise déplore en lui la perte de l'un d ses fils distingués. F. A. B.

des de la découverte de l'Amérique et conséquences.

Admis à la pratique de Notariat : MM. Azarie Bissonnette, Gonzague Dagneault ; Anthyme Jolicœur, Jules Normandin.

Le 21 octobre. Fête de St-Viateur, la veille au soir, séance donnée par les élèves de Belles Lettres, sous la direction du Rév. A. O. Houle : *Le Violon de Stradivarius*

Le 3 novembre procnain, installation solennelle des reliques de St Asellus, dans la chapelle du Collège. Mgr Fabre sera présent. Les amis sont invités.

COLLEGIANA NOVA

Au collège Ste-Marie, R.P. Caron, S. J., nommé préfet des études.

M. C. Labelle est nommé professeur de chant au collège de Montréal.

Ste-Anne de la Pocatière, 255 élèves, dont 93 au cours classique, et 142 au cours commercial. Le R. P. Hanion, S. J., prêche la retraite.

Au collège Bourget, Rigaud, séance de l'académie St-Ignace, en l'honneur de Christophe Colomb :

I. Eloge de C. Colomb. (J.-B.-T. Caron, Prés) II. Christophe Colomb fait rapport de son 1er voyage aux Rois Catholiques. (M. H.-G. Kent, Ass -Sec.) ; III. La Découverte. Déclamation. (M. J.-A. Génier, Trés.) ; IV. Christophe Colomb est avant tout une gloire religieuse. Réfutation historique. (M. J.-B. Bazinet, Sec.) ; V. Résultats de la découverte. Discours. (M. P. Sabourin, Vice-Prés.) avec fanfare entre les discours.

Nous recommandons à nos lecteurs l'excellente revue pédagogique *L'Education chrétienne*, s'adresser à l'Etudiant.

QUE VOTRE RÈGNE ARRIVE

No 11, 8ème année Novembre 1892

L'ETUDIANT

RELIGION, SCIENCES et LETTRES.

F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre - - - DIRECTEUR.

SOMMAIRE :

— ABONNEMENT —

$1.00

PAR AN.



— UN NUMÉRO, 2 CTS —

Les abonnements datent du 1er janvier.

ON S'ABONNE A JOLIETTE, P. Q., CANADA.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
District de Joliette.

BUREAU DE LA PAIX

La dénonciation et plainte de Révérend Frédéric Alexandre Baillairgé, prêtre, résidant en la ville de Joliette, dans le district de Joliette, reçue sous serment à Joliette susdit, ce quatorzième jour du mois de novembre de l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-douze, devant Charles Bernard Henri Leprohon, Ecr., l'un des juges de paix de Sa Majesté, nommé en vertu d'un acte de la Législature de cette Province 33 Victoria chap. XII et ayant juridiction dans et pour le District de Joliette dit : — Qu'à Joliette, dans ce District de Joliette, le cinquième jour du mois de novembre courant, et depuis cette date, illégalement et injustement, et en vue de nuire à la bonne réputation de dit Révérend Frédéric Alexandre Baillairgé, le présent déposant, et sans justification ni excuse légitime, un nommé A. Filiatreault, résidant en la cité de Montréal, dans le District de Montréal, directeur-gérant de la Compagnie de publication du *Canada-Revue* et secrétaire de la rédaction du journal *Canada-Revue* imprimé et publié dans la dite cité de Montréal et circulant dans le District de Joliette et ailleurs, a exposé le dit Révérend F. A. Baillairgé à la haine, à l'opprobre, au mépris et au ridicule de ses concitoyens dans le District de Joliette susdit, en écrivant, imprimant, publiant dans le journal intitulé *Canada Revue*, lequel est une revue politique et littéraire publiée à Montréal susdit par le nommé A. Filiatreault et autres personnes, un écrit faux, mensonger, calomnieux et libelleux à l'effet suivant, savoir :

Sorel 28 octobre 1892.—Monsieur le directeur du *Canada Revue*. — J'ai remarqué a plusieurs reprises le nom de M. l'abbé Baillairgé dans votre journal. Vous seriez bien aimable de me dire au juste ce que c'est que ce monsieur. J'ai deux enfants en âge d'aller au collège et comme je n'ai pas confiance à l'institution locale ou je réside, j'avais songé à les envoyer à Joliette. Veuillez accepter l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Bien à vous,

UN PÈRE DE FAMILLE

MONSIEUR LE PÈRE DE FAMILLE,

Vous me posez là une question bien embarassante. Monsieur l'abbé Baillairgé est un homme tellement universel que je ne puis définir au juste ce qu'il est. Pour vous prouver ma bonne volonté, je vais essayer. Offi-

ciellement, M. l'abbé Baillairgé est professeur de quelque chose au collège de Joliette. Il faut croire, toutefois, que les devoirs de sa charge lui laissent des loisirs, car il trouve le moyen de faire trois journaux qui se nomment respectivement l'*Etudiant*, *la Famille* et le *Couvent*. Il a le manie d'écrire dans une langue qui se rapproche beaucoup de l'Algonquin Il s'est fait le panégyriste du Vice-Recteur de l'Université Laval au grand désespoir de ce dernier. Son plus bel enfant est un bouquin intitulé *Traité d'Economie Politique*, ouvrage adopté par le Conseil de l'Instruction publique, et qui meritait bien l'approbation du susdit conseil. J'ai l'intention de le faire disséquer, d'ailleurs et vous m'en donnerez des nouvelles. Pour me résumer, monsieur l'abbé Baillairgé n'est pas un aliéné ordinaire, c'est tout un hospice a lui seul. J'ai bien l'honneur d'être votre serviteur,

A. Filiatrault.

Que le signataire de l'écrit ci-dessus est le secrétaire de la rédaction du journal *Canada-Revue* et le Défendeur en cette cause — et que *l'abbé Baillairgé* mentionné dans le dit écrit est le déposant en cette cause.

Que le dit écrit est libelleux, calomnieux, faux et qu'il a été écrit par le Défendeur et par d'autres personnes sous son contrôle, imprimé, circulé et distribué illégalement et malicieusement dans le District de Joliette susdit, le tout contre la forme du statut en pareil cas fait et pourvu, contre la paix de Notre Souveraine Dame la Reine, la Couronne et sa dignité.

C'est pourquoi je requiers que le dit A. Filiatreault soit arrêté et appréhendé immédiatement pour être ultérieurement traité suivant la loi, et j'ai signé, lecture faite.

Assermentée, prise et reconnue, devant moi, à Joliette, ce 14 novembre 1892.
(signé) Chs B. H. Leprohon, J. P.

(signé) F. A. Baillairgé, ptre.

N. B. — Sur cette plainte, il est émané immédiatement un mandat d'amener, qui fut immédiatement remis à M. Alfred Lévesque, grand connétable du district de Joliette, avec instruction d'opérer sans délai l'arrestation de Sieur Filiatreault. Lundi, 14 novembre, à Montréal, M. Lévesque fit endosser le mandat d'arrestation et Filiatreault fut amené devant M. le juge Desnoyers qui lui a fait donner caution de comparaître, mardi, le 22, pour enquête préliminaire. Les cautions de M. Filiatreault sont MM. Sauvalle et Tremblay.

Les témoins vont être assignés incessamment.

C. A. Cornellier, Conseil de la Reine et Substitut du Procureur-Général, est chargé de la poursuite.

SAINT ASELLUS (1)

C'est un nouveau protecteur qui, le 3 novembre dernier, prenait place dans la chapelle du Sacré Cœur au Collège Joliette.

Le corps de St-Asellus a été trouvé dans la catacombe de sainte Cyriaque, où il reposait à côté des corps de St-Laurent, le diacre célèbre ; de St-Denis, prêtre ; de Sainte Cyriaque, matrone romaine ; de Saint Tryphonie, de Sainte Cyrille, etc., etc.

C'est pendant son séjour à Rome que le R. P. A. Corcoran, C. S. V. s'est procuré, non sans peine, cette précieuse relique. Il est particulièrement redevable de cette riche acquisition à Mgr. Aragona évêque de San Severo et au R. F. Joseph, des Ecoles Chrétiennes, directeur de la maîtrise de Ste Marie Majeure.

Monseigneur E. C Fabre a bien voulu rehausser de sa présence la gracieuse et touchante cérémonie qui préside a l'installation des reliques de St-Asellus.

Le R. P. Corcoran a donné le sermon de circonstance : Asellus a la gloire du *nom* (saint de nom propre), la gloire du *martyre* et celle du *culte extérieur*. Le sujet a été traité avec sentiment, richesse de style et ampleur d'idées.

Le 2 novembre au soir, séance : adresse et musique. Mgr. Fabre donne d'interessants détails sur son dernier voyage à Providence R. I.

Présents à la séance et à la fête religieuse : les prêtres du voisinage, plusieurs professeurs du collège de l'Assomption, du collège Bourget et des diverses écoles des Clercs de Saint Viateur.

F. A. Baillairgé, Ptre.

Marie est tellement notre Mère que c'est uniquement pour cela qu'elle est Mère de Dieu. Elle a été sa mère pour notre salut. (Aug. Nicolas.)

---

(1) Le R. P. Beaudry, supérieur des Clercs de Saint Viateur, a donné les détails circonstanciés de la fête, dans sa circulaire, No 33, aux Clercs de Saint Viateur.

QUE VOTRE RÈGNE ARRIVE

No 11, 8ème année Novembre 1892

L'ETUDIANT

RELIGION, SCIENCES et LETTRES.

F. A. BAILLAIRGÉ, PTRE - - - DIRECTEUR.

L'Université Laval à Montréal, et les éléments de sa nouvelle organisation.

L'article publié par le *Canadien* du 31 octobre dernier, sur l'Université Laval, est propre à mettre le public sous une fausse impression.

On croirait, au dire de M. Tarte, que trois éléments sont ici en présence : les ecclésiastiques, les ultramontains et un autre élément qu'il ne baptise point, et que les deux premiers tendent à s'unir contre le dernier.

La vérité pure et nette, c'est que dans les deux réunions auxquelles le *Canadien* fait allusion, tout s'est passé avec dignité, sagesse, entente, voire même avec gaieté.

Tous les membres présents paraissaient animés d'un désir sincère de conciliation durable et de consolidation parfaite de l'œuvre de l'Université.

Les votes ont été donnés sans entente préalable et sans acrimonie.

Ces votes ont porté sur des règlements qui, dans toute réunion où il y a des hommes de loi, comportaient, plus ou moins, des difficultés qui avaient besoin d'être élucidées, pour éviter tout embarras dans l'avenir.

Puisque le *Canadien* a cité en particulier le juge Pagnuelo et qu'il le présente sous un jour plus ou moins favorable, nous profiterons de l'occasion pour dire qu'après M le Vice-Recteur, c'est au juge Pagnuelo surtout que l'Université Laval de Montréal sera redevable.

Le projet de règlement présenté par l'honorable juge, fait grand honneur à ceux qui l'ont rédigé. Les points de ce règlement étaient nombreux ; il n'y a donc pas à s'étonner s'il y a eu quelques divergences d'appréciations parmi les délégués.

Le juge Pagnuelo a défendu le projet de règlement avec conviction sans doute, mais il s'est rendu cependant de bonne grâce aux quelques amendements qui ont été faits.

Somme toute, qu'il y ait toujours autant de calme et d'entente qu'à ces dernières assemblées, et tout ira bien.

Mais, de grâce, que l'on ne vienne point jeter inutilement dans l'esprit du public, qu'il y a partout discorde et conspiration.

Autre chose est la discorde, autre chose la divergence d'opinion sur des questions parfaitement libres, comme le sont si souvent les détails d'un règlement.

P. S —Les renseignements du *Canadien* ne sont pas toujours très *renseignés*.

F. A. BAILLAIRGÉ.

Les Immunités Ecclésiastiques.

ARTICLE QUATRIÈME.

IMMUNITÉS PERSONNELLES.

L'Eglise seule, peut, avons nous dit, déterminer complètement ses droits, parceque seule elle connait entièrement sa mission et les moyens de la mener à bonne fin. Ces moyens, son divin fondateur ne les a pas tous explicitement définis ; mais il a laissé après lui, un organe toujours vivant, toujours agissant, toujours éclairé d'en haut, son représentant et son vicaire, le pontife romain, interprête du droit divin, père et docteur de la grande famille humaine, des peuples comme des individus, des savants comme des ignorants. Le chef de l'Eglise a pour mission non seulement de veiller sur l'intégrité de l'enseignement qui nourrit nos âmes, mais il lui appartient encore de guider avec une souveraine sagesse et prudence, avec une connaissance approfondie des temps et des hommes, la société ecclésiastique, et par elle, l'humanité tout entière à ses destinées immortelles.

Cette mission embrasse donc bien plus que le dogme. Toutes les questions humaines, quelles qu'elles soient, du moment qu'elles intéressent la conscience et les mœurs, sont de droit divin de son ressort, nul ne peut décliner sa compétence sans se révolter contre J.-C. qui lui a donné sa mission : "qui vous écoute, m'écoute ; qui vous méprise, me méprise."

"Le pape n'a pas seulement la puissance suprême et infaillible
" d'enseigner, il a encore de droit divin, la puissance suprême et
" infaillible de diriger *pratiquement* l'Eglise, de la gouverner au mi-
" lieu des difficultés de tout genre qui surgissent devant elle à cha-
" que pas......quiconque refuse d'obéir au Souverain-Pontife en ma-
" tière de foi, est un hérétique ; quiconque refuse de lui obéir en
" matière de *discipline*, est un rebelle, et cette rébellion peut aller
" facilement jusqu'au schisme proprement dit " (1)

---

(1) Monseigneur de Ségur, *Du Pape.*—"Nous ne cherchons pas à faire " de la politique ; mais quand la politique se trouve étroitement liée aux " intérêts religieux, si quelqu'un a mission pour déterminer la conduite " qui peut efficacement sauvegarder les intérêts religieux, dans lesquels " consiste la fin suprême des choses, c'est le pontife romain" (Lettre de Léon XIII à l'Evêque de Grenoble 22 juin 1892.)

De plus, comme l'Eglise, représentée par son chef, est infailliblement assistée de Dieu dans tout ce qui touche l'accomplissement de son devoir, elle seule est compétente, pour régler ce qui est de son ressort, ce qui est justiciable de son tribunal, ce qui appartient à sa juridiction. C'est là un point fondamental que nous tenions à mettre en évidence une fois encore avant d'aborder en détail l'étude des Immunités Ecclésiastiques.

* * *

Si l'Eglise n'est pas de ce monde, parceque sa mission n'est pas circonscrite aux étroits horizons de la terre, elle est cependant dans ce monde, non moins que l'état. Société invisible et divine, elle est aussi par un côté, humaine et visible. Si elle tend directement aux intérêts spirituels de l'humanité, à l'union intime des âmes entr'elles, et avec Dieu par la foi, l'espérance et la charité, il est certain aussi qu'elle accomplit son action, parmi les hommes, dans les hommes, avec les hommes.

Les membres qui la composent, les ministres qui la représentent et agissent en son nom, les gouvernants et les gouvernés, tout cela est visible : Elle est visible encore dans la plus grande partie du culte qu'elle rend à Dieu au nom de ses enfants ; visible dans le culte public des morts, dans l'administration de ses sacrements, qui eux mêmes, signes sensibles, produisent dans l'homme la vie surnaturelle. Elle a son sacrifice, le plus auguste des sacrifices, offert a la face du monde ; elle a ses assemblées religieuses, ses solennités de toutes sortes. Elle a besoin de déployer les magnificences de sa liturgie, la pompe de ses cérémonies, aux regards de la foule, afin de pénétrer plus facilement dans le sanctuaire des âmes Le culte extérieur, bon déjà par lui-même, est surtout une manifestation nécessaire, visible, publique, des croyances de l'Eglise ; pour nos yeux habitués à s'abaisser vers la terre, c'est un tableau vivant qui nous parle des splendeurs d'un autre monde, c'est un lien d'harmonie et de fleurs qui nous unit tous sans violence, sous le regard de l'Eglise, un "Sursum Corda" poussé à la fois par des millions de poitrines qui ne respirent que vers le ciel.

Sans le culte extérieur, l'Eglise de Jésus-Christ sur la terre, est inconcevable ; il faut donc de toute nécessité qu'elle ait à sa disposition des locaux suffisants, des édifices spéciaux, des établissements affectés aux divers actes du service divin, des lieux de réunion por-

portionnés aux besoins des fidèles ; tout cela découle encore de son droit d'exister et d'agir; méconnaître un seul point de ce que nous venons de dire, serait vouloir restreindre injustement l'action de l'Eglise, entraver sa marche parmi nous, se heurter par conséquent contre la volonté de Jésus-Christ.

En outre l'Eglise n'est pas une simple théorie, ce n'est pas même une de ces associations éphémères, fruits de la pensée humaine, nées dans le cours des siècles, d'une circonstance, d'un besoin passager, mais qui est destinée à subir l'épreuve du temps. Plus forte que tout cela, elle a des promesses d'éternelle durée. Mais pendant qu'elle est encore voyageuse parmi les hommes, elle est soumise aux conditions ordinaires d'existence et de conservation des autres sociétés humaines ; par suite elle a le droit d'user de tous les moyens légitimes dont usent les autres sociétés, et qu'elle juge nécessaires ou utiles à son existence permanente, qui la délivrent de toute crainte pour l'avenir, au moins pour un avenir prochain, la mettent en mesure de réaliser pour le présent la plus grande somme de bien possible. Sans cela, comment pourrait-elle accomplir son œuvre de salut?

Elle a droit par conséquent à la **possession tranquille des biens meubles et immeubles**, qui assurent la subsistance et pourvoient aux besoins de ses ministres, elle peut avoir des sources de revenu constantes qui fournissent aux nécessités du culte, à l'érection, à l'ornementation de ses autels, à la construction et à la réparation de ses temples ; et cela d'une manière stable qui mette l'Eglise à l'abri des coups de fortune. Tout cela encore, suit nécessairement pour l'Eglise de son droit d'exister ; le lui contester, c'est lui refuser sans motif ce que la nature et le bon sens accordent à tout autre société.

De plus, lorsque l'Eglise s'approprie quelqu'une de ces choses, **elle cesse d'être profane pour devenir sacrée.** Voilà pourquoi l'Eglise la protège et la garde avec une sollicitude particulière, l'enrichit de privilèges, la défend contre tout usage étranger à sa nouvelle destination.

Nous avons en quelques mots, fait passer sous les yeux du lecteur, l'objet ou plutôt les objets des Immunités Ecclésiastiques : les personnes qui composent la hiérarchie de l'Eglise ou s'y rattachent de quelque manière, les choses dont l'usage est affecté au service divin, les locaux destinés aux exigences du culte : *Immunités Per-*

sonnelles, *Immunités Réelles*, *Immunités Locales*. Commençons par les premières :

* * *

Les Personnes Ecclésiastiques, sont protégées dans leur personnalité *physique*, c'est le privilége du *Canon*, dans leur personnalité *morale* ou *juridique*, c'est le privilége du *For*; elles sont en outre, à raison de leur état, délivrées des charges publiques et des autres fonctions plus ou moins incompatibles avec la dignité et la sainteté de leurs fonctions, c'est le privilége de l'*Exemption*.

Le privilège du « Canon » a pour but de défendre les personnes ecclésiastiques contre les injures et les violences du dehors. Il est ainsi nommé parce qu'il a été définitivement formulé dans le 15e canon du 2e concile oécuménique de Latran, sous Innocent, II en 1139. « Si quelqu'un, poussé par le démon, se rend coupable d'un « tel sacrilège, qu'il ose porter violemment les mains sur un clerc ou « sur un moine, qu'il soit frappé d'anathême, et qu'aucun évêque « n'ait la présomption de l'absoudre, si ce n'est dans le cas d'une « mort imminente, avant que le coupable n'ait comparu devant le « siège apostolique et n'ait reçu sa décision » (1).

Ce que l'Eglise statue à Latran, avait été déjà et fut ensuite sanctionné dans plusieurs conciles particuliers avant et après l'année 1139. « Quiconque bat un clerc ou un moine, tombe sous le coup de l'anathême » (concile de Clermont 1130 can. 10). Un concile de Reims tenu en 1148 sous Eugène III, dit dans son 13e canon « Que nul ne lève les mains sur un clerc ou sur un moine,» et d'après un autre *Codex*, publié par Martène, le canon 5e du même concile, portait ce qui suit « Celui qui aura levé la main contre un clerc ou « contre toute autre personne appartenant à l'Eglise, sera anathême « et ne pourra être absous sans l'autorisation du pape, à moins que « ce ne soit *in articulo mortis*. Le lieu où se sera commis ce crime, « sera frappé d'interdit ainsi que tous les biens, châteaux du meur-« trier » (2). Le canon de Latran a été inséré dans le « Corps de droit » (Decret. Grat. cap. 29 caus. 17 quœst. 4).

(1) " Si quis, suadente diabolo, hujus sacrilegii reatum incurrerit, quod in clericum vel monnachum, violentas manus injecerit, anathematis vinculo subjaceat, et nullus episcoporum illum praesumat absolvere, nisi mortis urgente periculo, donec apostolico conspectui praesentetur et ejus mandatum suscipiat."

(2) V. Héfélé Histoire des Conciles.

Que faut il entendre par ces paroles "*Violentas manus injicere... etc*" ? Le canon pris séparément ne s'explique pas, mais si l'on compare ensemble (Decret, l. v tit. 39 De Sententiâ excommunic.) (Constitutio Mart. V "ad Evitanda") et plusieurs autres passages du "Corpus juris," on a une interprétation authentique du sens et de l'étendue de l'ancienne législation sur cette matière. Les anciens canons frappent d'excommunication, non seulement ceux qui portent les mains sur un clerc ou un religieux, mais encore ceux qui ordonnent cet acte, ceux qui aident à l'accomplir, le conseillent, y consentent, le ratifient ou ne l'empêchent pas lorsqu'ils y sont tenus par devoir, en un mot toute personne quelle que soit sa qualité, son âge, son sexe, qui ayant l'usage de sa raison concourt efficacement à cet acte criminel.

Sous cette censure sont compris . le meurtre, la mutilation, une blessure grave, la privation violente de la liberté, l'emprisonnement et en général tout acte extérieur qui à raison de sa nature même ou à raison de la personne qui en est la victime porte le cachet d'une grave injure.

Sous le nom de "clercs ou moines," sont compris tous les clercs, séculiers, depuis la tonsure inclusivement, tous les religieux des deux sexes y compris les novices, les frères et sœurs convers, les tertiaires de St Dominique et de St François, qui ayant émis quelque vœu portent l'habit religieux et vivent en communauté sous la dépendance d'un supérieur.

Nous n'avons pas à dire ici quand et comment ce privilège du canon peut se perdre. L'Eglise a posé certaines règles de conduite, de l'observation desquelles, dépend pour les personnes ecclésiastiques, la conservation de ces prérogatives.

* * *

Le 12 octobre 1869, Pie IX donna, et le 14 décembre suivant, fit lire dans le concile, la Constitution "*Apostolicæ Sedis*," qui avait pour but de restreindre les censures portées par le droit. Or au numéro 5 de la section I, Pie IX fulmine l'excommunication *spécialement* réservée au souverain pontife contre "*ceux qui tuent, mutilent, frappent, prennent, emprisonnent, retiennent, poursuivent d'une manière hostile les cardinaux, patriarches, archevêques, évêques, les légats, les nonces du siège apostolique, ou qui les expulsent violemment de leurs diocèses, territoires, possessions ;*" Le pape ajoute que

la même peine est applicable à ceux *"qui ordonnent ces actes, les ratifient, ou y coopèrent par leur aide, leurs conseils ou leur faveur."*

Il n'est question ici, comme on le voit, que des prélats ecclésiastiques d'un ordre supérieur. Le numéro 2 de la section II, va plus loin ; on y déclare frappés d'excommunication réservée au pape "ceux qui, poussés par le démon, porteront violemment les mains sur les clercs ou sur les moines des deux sexes" Le souverain pontife déclare ensuite que les évêqnes ou tout autres qui de droit ou par privilége, avaient la faculté d'absoudre en pareil cas, sont maintenus dans leur pouvoir.

Ce passage reproduit et confirme le canon de Latran. Pour les personnes protégées contre les injures, pour la qualité de l'acte injurieux, il n'y a donc pas de différence entre la nouvelle et l'ancienne législation. Un point semble demander quelques éclaircissements, c'est celui qui se rapporte aux personnes soumises à cette excommunication.

Pie IX ne semble viser ici que la personne qui commet l'acte lui-même. Quant à frapper également de censure, ceux qui le conseilleraient, le ratifieraient, etc., il ne paraît pas en être question. Faut-il dire que la constitution « Apostolicae Sedis » a modifié sur ce point les anciens canons ? Telle est la question qui se pose. Les canonistes sont divisés. Le célèbre Avanzini (1) se prononce pour la négative et la « Nouvelle Revue Théologique » (2), declare « se ranger à l'avis du docteur Avanzini.»

Joseph D'Annibal (3), depuis cardinal, combat pour l'affirmative.

L'illustre père Ballerini (4), adopte la même opinion ; l'abbé Pennacchi est du même avis, et il réfute longuement l'opinion contraire. Enfin le savant père Sanguinetti (5), bien connu de tous ceux qui ont étudié à Rome dans ces vingt dernières années, rapporte les deux opinions et défend aussi l'affirmative. Nous nous rangeons à ce dernier avis, et nous croyons qu'il faut restreindre la censure à ceux-là seuls qui posent physiquement l'acte en question. Sans nous arrêter à discuter longuement la valeur des arguments de part et

(1) De constitutione " Apostolicae Sedis " commentar. Editio quinta manualis. (22)

(2) Vol. 6 p. 120.

(3) In constitut " Apostol. Sed." commentarii. Editio 3a no. [illegible]

(4) Gury-Ballerini, vol II p. 992 note (b) in fine.

(5) Institution. Juris Ecclesiastici Privati. — De Personis no 170.

d'autre, nos raisons sont celles-ci : Le canon de Latran, pris isolément, ne parle pas de ceux qui « ordonnent » « ratifient » etc. l'acte ; c'est d'autres passages du « Corpus Juris » que nous tirons l'interprétation authentique que nous lui avons donnée. Or la Constitution « Apostolicae Sedis » ne reproduit que le canon sans faire mention des autres documents qui l'expliquent. D'un autre côté les censures de la constitution « Apost. Sedis, » doivent se prendre comme elles sont données et comme si elles étaient portées pour la première fois : on peut croire aussi que Pie IX a dit tout ce qu'il voulait dire, sans vouloir nous obliger à lire entre les lignes pour deviner à qui s'adressait la censure. Ce motif acquiert une nouvelle force, si l'on compare ce numéro avec le numéro 5 de la section I ; Dans ce dernier, en effet, le pape dit expressément que la même peine s'applique aux « *mandantes, rata habentes, seu praestantes in eis auxilium, consilium vel favorem* ». Ici, rien de pareil, ceux-là seuls sont frappés qui posent l'acte principal : « *Violentes manus injicientes* ». N'est-ce pas un signe évident que le souverain pontife n'a pas voulu atteindre les coopérateurs ? S'il eût voulu les atteindre, il semble qu'il l'aurait manifesté de quelque manière ; n'est-ce pas le cas de dire : « Non plus sapere quam oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem » ? (6)

ROMANUS.

PENSÉES CHOISIES.

Pour ramener les âmes, le meilleur apostolat, c'est le travail à genoux. A genoux vous êtes le maître, et Dieu est votre ouvrier.

PAILL. D'OR.

Une grande âme avait pris pour devise : "Allez toujours au devant de ce qui vous coûte le plus,"

Sans Dieu, l'argent dans nos mains tourne en poussière ; avec Dieu, la poussière dans nos mains tourne en argent.

---

(6) Ad Rom. XII 3

LES COLLEGES CLASSIQUES.

(A l'Union Catholique de Montréal)

...

Le compte-rendu de ce qui s'est passé à l'Union catholique, de Montréal, le 30 octobre dernier, s'est fait, en ce qui nous regarde, dans plusieurs journeaux sur un ton qui ne va pas très bien avec la chanson.

Voici brièvement ce qui s'est passé :

1. M. de Montigny demande, dans sa conférence, des études classiques fortes, et fortes *en tant que classiques*. Nous l'avons approuvé.

2. M. de Montigny affirme qu'il n'y a pas trop de collèges classiques au Canada. C'est une thèse que nous avons soutenue il y a sept ou huit ans.

3. M. de Montigny est d'avis que les collèges de campagne font bien d'adjoindre un cours commercial au cours classique ; il ne voit pas la même nécessité pour les collèges de Québec et de Montréal : ces villes ayant d'ailleurs le nécessaire au point de vue du commerce. Cette distinction ne paraît-elle pas sage ?

4. M. l'avocat Demers, et M. l'avocat Pagnuelo, émettent l'opinion que le privilège accordé aux bacheliers est propre à nuire aux fortes études. Ils font grâce cependant aux bacheliers ès-arts. Nous lui faisons observer que ses craintes ne sont pas fondées, surtout depuis que l'on distingue dans le cours classique les matières fondamentales et les matières secondaires. Les collèges ayant la liberté de restreindre leur enseignement sur les matières secondaires peuvent consacrer plus de temps aux matières fondamentales. Nous ajoutons que les bacheliers ès-sciences sont qualifiés pour les professions libérales, bien qu'on ne puisse les mettre exactement sur le même pied que les bacheliers ès-arts.

Quant aux bacheliers ès-lettres, en dépit des nouveaux programmes, nous ne sommes point prêt à émettre une opinion sur la suffisance de leur diplôme. Dans tous les cas, ces diplômes valent encore autant et mieux que les examens que MM. les Médecins font subir aux aspirants à la médecine.

5. M. Martin, de l'*Etendard*, trouve qu'il y a trop de jeunes gens qui sortent des collèges sans savoir leur orthographe et sans être capables de rédiger un fait divers. Il se demande la cause de cette faiblesse et la trouve dans l'encombrement des programmes, encombrement qui fait que l'on perd en profondeur ce que l'on gagne en étendue.

Sur ce, nous avons dit, en nous mettant à un point de vue général, que le fait énoncé par M. Martin est vrai. Des élèves faibles, il y en a partout, c'est dans la nature des choses, mais la proportion est trop grande, croyons-nous : 20 pour 100 environ.

Quant à la cause de cette faiblesse, chez un trop grand nombre, nous avons posé en principe que *tout élève qui commence un cours classique, sans savoir son orthographe, ne la saura pas non plus au sortir du collège.* Le cours classique suppose le cours primaire. On ne fait pas un homme avec n'importe *qui*, comme on ne fait pas un chef-d'œuvre avec n'importe quoi. Il y a trop d'écoles élémentaires qui, au Canada, ne fournissent pas à l'enseignement secondaire des matériaux suffisamment préparés. Il s'en suit, dès lors, pour l'élève non preparé, qui passe par le collège, une faiblesse de toute la vie, car sa formation manque par la base.

Le R. P. Ruhlman en résumant le débat dit que c'était aussi son opinion; que l'écolier qui commence un cours classique sans savoir son orthographe convenablement ne la saura pas non plus à la fin de son cours d'études. Il aime autant les diplômes que les examens que l'on fait subir aux aspirants aux professions. Il ne veut pas que certaines matières utilitaires soient considérées comme faisant partie d'un cours proprement classique. Il corrobore la thèse de M. de Montigny sur la nécessité de fortes études classiques.

Ce compte-rendu est exact.

Cela étant, on admettra sans peine que l'on a dépassé la limite en nous attribuant des choses qui ne découlent pas nécessairement de ce que nous avons dit et qui préjugent les questions posées dans le *Moniteur du Commerce,* ce qui ne serait guère adroit de notre part.

F. A. BAILLAIRGE, Ptre

COMMENT IL FAUT ETUDIER ET APPRÉCIER HOMERE

(Pour l'ETUDIANT)

Pour apprécier avec exactitude en même temps qu'avec largeur le rôle social d'un peuple, il faut en connaître les idées, les sentiments et les mœurs : les idées, bases fondamentales de la société, les sentiments qui on sont l'expression morale et individuelle, les mœurs, symboles matériels et généraux des sentiments et des idées. En d'autres termes, il faut en connaître la théologie, la philosophie, la morale et l'histoire. Voilà sous quels aspects distincts, mais toujours inséparablement unis, nous devons étudier les œuvres des poètes épiques. A cette condition seule, l'étude des temps passés peut être sérieux et féconde tant en soi que pour la formation et l'utilité de la société contemporaine, dans la mesure où le passé peut et doit concourir à l'éducation du présent.

Au berceau de toutes les sociétés, de toutes les littératures, nous rencontrons toujours, depuis Virgile, Dante, Shakespeare et les auteurs des Niebelungen ou des Chansons de Gestes, un génie poétique vaste et puissant qui résume l'histoire encore peu complexe de son temps. A l'aurore de la civilisation grecque, ce génie est Homère. L'Iliade, l'Odyssée, tels sont à peu près les seuls monuments et le tableau le plus complet de la civilisation grecque primitive. Sous les artifices de la poésie, sous ces mythes dont le poète est, du reste, moins prodigue que ses devanciers, il est aisé de démêler les idées primitives dans la trame des faits, dans la peinture des sentiments et des mœurs. Mais encore faut-il que le jeune etudiant suive, pour cela, une méthode appropriée au développement successif de ses facultés.

Il devra d'abord rechercher quels ont été, d'après Homère, les usages et les coutumes de la vie publique et privée, l'état des arts et des sciences, les lois sociales, les mœurs de la paix et de la guerre, la constitution de la famille et les institutions ; s'élevant ensuite dans une sphère plus vivante et variée, mais aussi plus délicate, il étudiera quelles ont été les manifestations des sentiments les plus généraux comme les plus intimes de l'humanité : l'amour, l'amitié, la haine en un mot, toutes les passions et toutes les affinités sociales et individuelles Enfin il couronnera ces études préparatoires en dégageant la théologie, la philosophie et la morale d'Homère et recueillera le double avantage de connaître à fond le caractère de la race grecque en même temps que de pouvoir porter un jugement solide et justifié sur les deux poèmes homériques, sans compter les enseignements dont notre époque même peut faire son profit. Quelques considérations vont mettre ce dernier point en lumière.

L'Iliade et l'Odyssée brillent chacune par des qualités si fortes et personnelles qu'il est difficile de dire laquelle des deux est supérieure à l'autre. L'Iliade est l'histoire de la vie d'un peuple dans un camp où il a transporté et pratiqué toutes les mœurs, toutes les industries de la mère-patrie. C'est surtout l'histoire inachevée de la guerre qui a tranché bien avant les guerres médiques, une question de vie et de mort entre deux races, l'histoire de leurs héros, de leurs exploits, de leurs passions naïves autant qu'ardentes. C'est la peinture d'une société naissante dans la force de ses vertus élevées et généreuses autant que de ses vices grossiers et sans dé

guisement. C'est le tableau de l'intelligence qui s'ouvre, et déborde sur la nature, sur le monde extérieur et entre en lutte avec la vie des sens. L'Iliade est le poéme des hommes d'action, des politiques, des législateurs, des historiens et des soldats.

Eh bien ! quoi qu'il en soit, l'Odyssée a, ce me semble, plus de charme, plus d'actualité en notre siècle où le côté moral et l'initiative personnelle, l'individualisme, si je puis employer ce mot aussi nouveau que peu littéraire, occupent tant de place et aspirent à supplanter l'action collective, épique et nationale. L'Odyssée, d'ailleurs, reproduit inévitablement l'Iliade sous une infinité d'aspects. Mais elle offre, dans un cadre en apparence moins large et vivant, plus de variété. Les voyages d'Ulysse nous révèlent la vie, les mœurs et la géographie de peuples bien différents des Grecs européens et asiatiques.

Mais ce qu'il y a de vraiment beau et séduisant dans l'Odyssée ce que ne nous offre ni le bouillant Achille, ni le superbe Agamemnon, ni le fougueux Ajax, c'est le caractère d'Ulysse, d'un seul homme déployant des prodiges d'industrie, de prévoyance, de finesse et de courage pour lutter contre les dieux, les hommes et la nature conjurés. Pour en triompher, il doit faire face à toutes les cupidités, à toutes les haînes, à toutes les ruses, à tous les dangers, à la révolte de tous les éléments, sans autres ressources que celles auxquelles n'équivalent pas toutes les autres, je veux dire son génie souple et inépuisable, toujours superieur à tout et à tous. Ulysse est, sinon la plus belle et la plus élevée, mais au moins, sans contre, dit, la plus ingénueuse et puissante création d'Homère. Grâce à lui, l'Odyssée est le livre par excellence des moralistes, des diplomates, des orateurs, des esprits ardents et curieux de science, des hommes d'activité et de ressources personnelles aux yeux de qui l'action en masse ne vaut que par l'apport des efforts individuels et de leurs fruits, dans une société nouvelle et indépendante comme la nôtre, où chacun doit travailler à tirer de son propre fonds la plus grande somme possible de résultats moraux, intellectuels et positifs.

A. GAUDEFROY.

Ce serait une terrible épreuve pour certaines personnes, si leur cœur devenait tout à coup transparent comme le verre.

QUESTIONS D'INSTRUCTION ET D'ÉDUCATION DANS NOS COLLEGES CLASSIQUES.

(Reproduit du *Moniteur du Commerce*).

LETTRE PREMIÈRE.

A monsieur le Rédacteur du *Moniteur du Commerce*.

État de la question.

Monsieur,

Votre article, au *Moniteur* du 21 octobre dernier, page 439, roule en grande partie sur les collèges classiques du Canada. Vous n'êtes pas tendre à l'égard de ces collèges !

Il doit y voir moyen de s'entendre sur les questions en litige. Ce n'est pas en disant *non* d'un côté, et *oui* de l'aute côté, que les difficultés s'applaniront.

Vous attaquez l'enseignement des collèges ; c'est votre droit. Mais il est nécessaire que vos plaintes et vos suggestions soient bien précises, c'est le seul moyen de définir la position de part et d'autre. C'est ce que nous entendons par *Etat de la question*.

Une discussion pacifique et courtoise peut être ici très utile. Il n'est pas nécessaire d'aller vite en besogne et de parler de tout à la fois. Prenons le temps nécessaire. Votre article du 21 octobre ne suffit point pour établir l'état de la question. " L'enseignement, dans nos collèges classiques, comprend, dites vous : la connaissance superficielle du latin, du grec et de quelques auteurs français : plus un peu de science physique, un tout petit peu de chimie, fort peu de mathématiques et presque point d'histoire ". Vous ne faites connaître votre opinion sur aucun de ces points, si ce n'est sur les mathématiques. Quelles sont vos vues sur l'enseignement du latin du grec, du français, de la physique, de la chimie et de l'histoire et de la géographie ? Vous faites ensuite une série de *reproches* :

1o " Dans nos cours classiques, la langue anglaise, si nécessaire sur ce continent, est absolument dédaignée. "

2o Vous reprochez à notre enseignement *moral* de présenter le monde à la jeunesse sous un jour trop sombre, de la prévenir trop cette jeunesse contre les *plaisirs honnêtes*.

Voilà qui n'est pas clair. Impossible d'engager une controverse sur un terrain si peu délimité. De quels plaisirs voulez-vous parler

3o Vous reprochez à notre enseignement la *peur du progrès*. De quel progrès s'agit-il ?

4o Notre enseignement, dites-vous, porte trop sur le XVIIième et sur le XVIIIième siècle, et pas assez sur le XIXième siècle. Voilà qui est plus précis au moins dans sa généralité. Un petit développement de votre idée ne nuirait cependant pas.

Vous terminez par des *suggestions* :

1o " Donnez-nous des professeurs plus savants "

2o Examinez les sujets que vous destinez au professorat "

3o " Forcez vos professeurs à devenir plus pratiques dans les choses du Canada ". Veuillez faire un énumération générale de ce que vous comprenez sous le titre de " questions pratiques sur le Canada. "

4o " Nous demandons l'enseignement des sciences exactes. " Veuillez nous indiquer quelles sont les sciences que vous comprenez sous le titre de sciences " exactes".

5o "Le clergé est riche, qu'il nous aide à fonder des écoles spéciales, d'arts, de sciences, de métiers, et qu'il nous laisse choisir les maîtres, puisqu'il ne peut pas les fournir lui-même. " Vous vous adressez là au clergé ainsi que dans le numéro suivant.

6o " Vous craignez trop que l'ingérence des laïques ne mène la jeunesse à l'irréligion. "

Vous adressant de nouveau aux collèges, vous ajoutez :

7o " Il faut plus d'instruction pratique à nos garçons. "

Veuillez bien déterminer, monsieur le Rédacteur, ce que vous entendez par instruction *pratique*. C'est ici surtout qu'il faut bien s'entendre sur le sens des mots.

8o " Faites en sorte que nos garçons reçoivent une éducatiou telle qu'ils soient des hommes capables d'entreprendre vaillamment les combats de la vie dans toutes les branches de l'industrie humaine.

Cela n'est pas suffisamment clair. Le mot éducation diffère du mot instruction. Léducation a pour objet la formation de la volonté et du caractère ; l'instruction regarde la formation de l'esprit. Comme vous parlez des " diverses branches de l'industrie humaine ", il semble que vous donnez au mot éducation le même sens qu'au mot instruction.

Voilà donc l'analyse de votre article.

Veuillez éclairer les points obcurs.

Veuillez complèter au besoin la série des reproches, ainsi que celle des suggestions.

Que les amis de l'instruction et de l'éducation vous viennent en aide au besoin.

Dieu aidant,nous travaillerons à jeter un peu de lumière sur les principes et sur les faits

Nous ne prétendons pas que tout soit parfait dans les collèges ; mais puisque l'on trouve matière à récrimination, que l'on nous dise claire-

ment et *nominativement* toutes les matières que l'on veut voir sur les programmes des collèges ; que l'on indique aussi nominativement les matières que l'on veut *exclure* de ces programmes.

F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre.

25 octobre 1892. Collège de Joliette.

P. S. Nous ferons observer à monsieur le Rédacteur du MONITEUR qu'il n'a pas dit un mot de l'enseignement de la philosophie et de l'instruction raisonnée de la religion. F. A. B.

NOTE ÉDIT.—Nous commencerons dans le prochain numéro à répondre à M. l'abbé Baillairgé et à préciser suivant son désir. Nous procèderons par ordre et nous ferons de notre mieux pour éclairer l'opinion publique sur la grande question en jeu.

MGR BÉGIN

ET

L'INSTRUCTION SECONDAIRE.

Nous nous faisons un devoir de reproduire ici ce que dit Mgr Bégin au sujet des réformes à faire dans l'instruction secondaire.

Voici ses paroles :

" D'après l'article du *Moniteur du Commerce*, tout le monde demande à grands cris des réformes dans l'enseignement, une instruction plus pratique, plus solide. Dans ce cas j'aimerais bien que l'entente se fît dans le camp des réformateurs et que l'on traçât un programme détaillé des réformes que l'on demande. Je désirerais surtout que l'on indiquât par quoi l'on entend remplacer les matières éliminées. Si je ne craignais d'être trop exigeant,. je demanderais même que chacun des changements fut motivé par une raison sérieuse et appuyée sur une expérience quelconque.

Une fois ce programme rédigé dans le sens des idées nouvelles, je me ferais un devoir de l'examiner attentivement et de demander à qui de droit d'en faire l'essai, du moment qu'on m'en aurait fait voir des avantages sérieux. Personne ne nie qu'il puisse y avoir certaines réformes légères, au moins, à opérer dans nos maisons d'éducation.

" Mais, là où il y a lieu de faire des réformes, il faut laisser aux hommes de l'art le soin de les opérer graduellement et sans soubresaut.

" Il ne faut pas oublier qu'en matière d'éducation, les changements qui portent à faux sont de nature à faire un tort irréparable à plusieurs générations d'étudiants. Aussi, faut-il toujours procéder lentement, si l'on veut avancer sûrement.

Courrier du Canada.

AU DELA.

(*Ste Cécile-revue*).

La nuit, quand nous voyons, au mirage des rêves
Revivre les absents que nous avions aimés,
Ils reviennent parfois, cheminant sur les grèves,
En côtoyant la mer dont les flots sont calmés.

Ils marchent tout songeurs dans la pleine lumière
Ils approchent... Sont-ils éveillés ou dormants ?
Mais leur voix nous rassure en parlant la première
Nous les reconnaissons dans nos embrassements ;

Et nous restons muet longtemps, n'osant rien dire
Devant leur beau regard tranquille et lumineux.
Emus profondément de leur grave sourire,
Nous leur t uchons les mains, le cœur...Ce sont bien eux

Avec le même geste et la même attitude,
Nous apparaissant tels qu'ils étaient autrefois,
Avec le vêtement qu'ils portaient d'habitude...
Et nous tressaillons d'aise au timbre de leur voix.

Ils nous disent : "Je sais ce que ton cœur demande.
Nous ne t'oublions pas si nous t'avons quitté ;
Mais regarde...tu vois comme la mer est grande,
Et nous étions là-bas...loin...de l'autre côté...

"Loin...très loin...au delà des horizons visibles.
Et sous d'autres soleils, aux pays inconnus,
Où passent, dans les fleurs, des rivières paisibles.
Mais les êtres vivants n'y sont jamais venus.

"Bien différent du monde où s'agitent les hommes,
Là-bas nous habitons un merveilleux séjour.
Tôt ou tard, vous irez nous rejoindre où nous sommes.
Dans l'oasis de paix, de lumière et d'amour.

"Si nous venons, la nuit, dans le calme dormants,
De chères visions charmer vos yeux dormants,
C'est que rien dans la mort terrestre ne s'achève :
Vos cœurs sont éclairés par vos pressentiments."

André Lemoine.

BIBLIOGRAPHIE.

Les Ursulines des Trois-Rivières

C'est le tome deuxième qui paraît aujourd'hui.

Cette lecture est pleine de faits intéressants et embeaumés. Il y a là des figures dont la vue repose.

L'histoire générale profite beaucoup de ces annales particulières.

L'auteur présente les choses avec naturel et simplicité. La forme est littéraire dans son ensemble.

Excellent livre de prix.

Edité par P. V. Ayotte, Trois-Rivières.

A French Grammar
by A. Dufour, S.J.

C'est une grammaire française, à l'usage des Anglais qui veulent apprendre très bien le français.

L'auteur a fait une grammaire très complète. Il enseigne en anglais les *éléments* du français, puis il use de la langue française.

Le livre commence par le *verbe*. C'est une méthode qui en vaut bien une autre : ce qui n'empêche point l'auteur de revenir sur le verbe.

Voilà un ouvrage sérieux que nous recommandons aux personnes désireuses d'apprendre à parler et à écrire le français.

Cette grammaire ce termine par la traduction anglaise du manuel de prononciation du R. P. Mansion, S.J.

Editeur : Ginn & Co., Boston; 60 centins.

A l'Œuvre et à l'Epreuve

Le dernier numéro des études bibliographiques des Révds PP. Jésuites parle avec éloge de *A l'Œuvre et à l'Epreuve* de Laure Conan (voir p. 702 des Etudes).

Statuts de Québec : 55-56 Vict. 1892

La littérature officielle est sèche, mais précieuse cependant.

Abrégé de la doctrine chrétienne

L'auteur, le R. P. F.-X. Chouinard, clerc de Saint Viateur, a donné la en 67 pages, un résumé complet de la doctrine catholique. Le Révérend père Chouinard réussit beaucoup à se mettre à la portée des enfants ; sa brochure est spécialement destinée à ceux que l'on prépare à la première communion.

Aux Etats-Unis et dans Ontario

On y reconnaît la plume de M. A. Béchard. Cette brochure de 67 pages, donne des renseignements précis sur les groupes canadiens entre le Lac Linden et Détroit, et finalement sur l'élément canadien dans plusieurs villes d'Ontario. Il y a là beaucoup de renseignements. M. Béchard dit allègrement les choses et ne ménage point les francophobes.

Nouveau Manuel du Précieux Sang

C'est sur la matière, le plus beau recueil de prières qui existe. On y trouve également les procédés à suivre pour l'érection de la confrérie du Précieux Sang dans les paroisses. Nous recommandons cet ouvrage à Messieurs les prêtres et à toutes les âmes éprises de l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Les dévots au Sacré-Cœur trouve

ront dans ce livre un aliment particulier. En vente (70 cts, relié) au monastère du Précieux Sang, St-Hyacinthe.

L'Outaouais

Nous souhaitons la bienvenue à l'*Outaouais*, de Hull. Cette feuille, sous la direction de M. P. Masson, s'occupe des intérêts de la vallée de l'Outaouais. Succès. $3.00 par an, quotidien. S'adresser à Gauvin & Cie, 125, rue Principale, Hull.

Le passé de M. Masson est assez connu, pour affirmer à l'avance que l'*Outaouais* sera rédigé dans un excellent esprit.

Le Dr J. I Desroches, de Montréal, donne dans un récent opuscule, les meilleurs conseils pour se préserver du choléra. S'adresser au bureau du "Journal d'Hygiène," 25, rue Ste-Thérèse, Montréal.

Beaucoup de bonnes suggestions sur l'agriculture et ses produits, dans la brochure qui reproduit aujourd'hui le discours de l'honorable M. Beaubien, prononcé le 3 juin 1892.

L'*Enseignement Primaire,* (148, rue St-Olivier, Québec,) sous la direction de MM. J.-B. Cloutier et C.-J. Magnan, entre dans sa 14e année. Cette feuille mérite l'encouragement des instituteurs et des institutrices.

L'*Empire* de Toronto, hebdomadaire, donne à ses nouveaux abonnés, une vue photographique, d'ensemble, des députés conservateurs au fédéral. Cette carte, de grand format, de la valeur de trois ou quatre piastres, est un travail des mieux réussis dans le genre. C'est à conserver.

N. B. — La considération de plusieurs autres brochures est remise à plus tard.

F.-A. Baillairgé, ptre.

Le gouvernement de Québec et l'industrie laitière.

Dans le but d'encourager la fabrication du beurre en hiver, notre gouvernement provincial a décidé d'accorder des primes en argent, tant aux patrons qu'aux propriétaires de beurreries.

La prime sera payable seulement pour le lait fourni à partir du premier novembre, et ne sera accordée qu'aux fabriques qui fonctionneront au moins 10 jours en décembre.

Le taux de la prime a été fixé comme suit : 5 cents par 100 lbs de lait fourni en novembre ; 10 cents par 100 lbs de lait fourni en décembre ; 15 cts par 100 lbs de lait fourni en janvier et février.

Les patrons toucheront 80 pour cent de la prime, dans la proportion ordinaire appliquée à la répartition de l'argent provenant des ventes, et les fabricants toucheront 20 pour cent.

Nous applaudissons à cette mesure, qui aura certainement pour résultat de décider les cultivateurs à se construire un silo, et de donner un nouvel essor à l'industrie laitière.

Semaine religieuse de Québec.

A propos du "Traite d'Economie Politique"

— DE —

F. A. BAILLAIRGE.

75 centins l'exemplaire, franc de port.

St-Hyacinthe, 14 octobre 1892.

L'Evêque de St-Hyacinthe présente ses meilleurs remerciements à M. l'abbé Baillairgé pour l'envoi qu'il a bien voulu lui faire de son ouvrage sur l'Economie Politique, et désire sincèrement que ce traité soit adopté dans l'enseignement des séminaires et collèges.

Si tous les gens instruits qui ignorent, pour ainsi dire, le premier mot des questions que l'auteur traite, en homme qui possède sa matière, achètent ce volume, M. l'abbé Baillairgé va remplir sa caisse.

Semaine Religieuse de Québec.

"J'ai reçu avec plaisir votre "Traité classique d'Economie Politique," et je l'ai parcouru avec beaucoup d'intérêt.

Je sais que vous êtes un homme de travail, mais je ne puis m'empêcher de me demander comment avec toutes vos autres occupations, vous avez pu rassembler tant d'éléments divers pour en faire un volume aussi utile que nouveau chez nous.

Je vous félicite d'avoir si bien réussi à faire ce qui me paraît si difficile, et j'espère que votre ouvrage sera apprécié comme il le mérite. Venu après l'*Encyclique* de Notre Saint Père Léon XIII, qui s'applique aux classes ouvrières, il rendra pratiques les principes exposés par le Grand Pontife. Votre livre ne pourra que servir aux patrons et aux ouvriers et contribuer à maintenir l'union entre les uns et les autres au grand bénéfice de la *justice et de la paix*.

En souhaitant à votre ouvrage le succès qu'il mérite, et à vous la récompense de votre travail dans les services que votre ouvrage est appelé à rendre à nos populations encore honnêtes et raisonnables.

Je demeure, mon cher monsieur,

Votre très humble et tout dévoué serviteur.

La Prairie, Juin 1892. F. BOURGEAULT, Curé

M. l'abbé Baillairgé a eu la gracieuseté de nous faire parvenir son dernier ouvrage sur l'économie politique : un jolie petit volume de plus de trois cents pages, bien imprimé et relié avec goût.

C'est la première production de ce genre au Canada. Aussi, applaudissons-nous à deux mains à l'initiative hardie de notre confrère de l'*Etudiant*.

L'auteur donne à son travail la forme socratique, par question et réponse, et suit la méthode d'observation, c'est-à-dire du connu à l'inconnu, pour arriver aux vérités qu'il veut faire comprendre. Cette forme catéchistique et cette méthode expérimentale rendent la lecture du livre rapide, facile et attrayante.

L'ouvrage comprend quatre parties :

1. De la *production* de la richesse. 2. De l'*échange* (ou de la *circulation*) de la richesse. 3. De la *répartition* de la richesse. 4. De la *consommation* de richesse.

Chaque *partie* est habilement subdivisée en *chapitres*, *sections* et *articles* qui permettent au lecteur de saisir avec facilité l'enchaînement des idées et de retenir, sans effort, l'ensemble des démonstrations. Un grand nombre de citations heureuses, très bien agencées, donnent au travail un intérêt toujours croissant.

M. Baillairgé a comblé une véritable lacune dans nos programmes d'enseignement et nous souhaitons ardamment que tous les jeunes Canadiens s'inspirent de ses idées aussi droites que chrétiennes.

L'ouvrage est destiné à la jeunesse des collèges et des académies. Ici, qu'il nous soit permis de formuler un vœu : ce *Traité d'économie politique* a sa place dans nos écoles primaires où se forment les trois quarts des citoyens de notre pays. — C. G. Magnan, de *L'Enseignement Primaire*.

QUE VOTRE RÈGNE ARRIVE

No 12, 8ème année 1er Décembre 1892

L'ETUDIANT

RELIGION, SCIENCES et LETTRES.

F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre - - - Directeur.

RAPPORT

— DE —

L'ENQUETE PRELIMINAIRE

DANS LA POURSUITE DE

F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre, contre A. FILIATREAULT

POUR LIBELLE

— ABONNEMENT —

$1.00

PAR AN.



— UN NUMÉRO, 2 CTS —

Les abonnements

datent du 1er janvier.

ON S'ABONNE A JOLIETTE, P. Q., CANADA.

RAPPORT de l'ENQUETE PRELIMINAIRE

DANS LA POURSUITE DE

F. A. BAILLAIRGÉ, ptre, contre A. FILIATRAULT

POUR LIBELLE

Enquête faite au Palais de Justice, de Joliette le 22 *novembre* 1892.

Le Révérend FRÉDÉRIC ALEXANDRE BAILLAIRGÉ, Prêtre de la ville de Joliette, le plaignant en cette cause, lequel étant dûment assermenté par affirmation dépose et dit :

En réponse aux questions de l'avocat Cornellier.

Depuis onze ans je suis professeur au Collège Joliette et j'y enseigne actuellement la théologie morale et dogmatique. Je suis en même temps le propriétaire-éditeur et rédacteur de trois revues *La Famille*, l'*Etudiant* et le *Couvent*. Il n'y a pas d'autre professeur dans le Collège Joliette qui porte mon nom et il n'y a pas dans la province d'autres prêtres de ce nom.

Je ne connais pas personnellement le Défendeur.

Aristide Filiatrault a eu avec moi des relations de correspondances et m'a adressé au collège une lettre que je produis comme papier A à l'enquête du poursuivant.

Q. Veuillez prendre communication de l'article inscrit à la page 311 en deuxième colonne dans le 20e numéro du 3e volume du " Canada Revue " daté de Montréal le 5 novembre 1892 et produit à cette enquête, comme pièce B du poursuivant, et dire si la personne mentionnée dans cet écrit sous le nom de M. l'abbé Baillairgé est vous-même ?

R, Bien certainement.

R. Cet article, d'une manière générale, est injurieux, diffamatoire, calomnieux et mensonger ; il est injurieux parce qu'il m'offense. L'écrit est injurieux en ce sens qu'il indique que je suis un aliéné dans le professorat du collège et devient par là injurieux au collège auquel j'appartiens et au professorat même.

R, Ce n'est pas la première fois que le Défendeur m'a pris à partie dans le " Canada-Revue."

R. Le journal " Canada Pevue " est reçu au Collège Joliette dans la ville de Joliette, dans le District de Joliette, et le numéro

en particulier a été lu par plusieurs professeurs du collège et par un élève du nom de Alban Germain.

Transquestionné par l'avocat de la défense. M. D[illegible]as.

R. J'ai répondu aux attaques du *Canada-Revue* par une appréciation de la presse en général.

R. J'ai répondu personnellement, à M. Filiatreault, dans une question de rue, relative à un chien peu célèbre dans l'histoire !

R. Si j'avais l'ETUDIANT sous la main je trouverais peut-être encore autre chose de personnel.

R. J'ai aussi critiqué le *Canada-Revue* en tant qu'il a pris part à la campagne faite contre le clergé, à Montréal, à l'occasion de l'abbé Guyhot, et je m'en fais gloire.

Q. Voulez-vous nous dire dâns quel sens vous interprétez la partie de l'écrit reproché par votre plainte se lisant comme suit : " Pour me résumer, M. l'abbé Baillairgé n'est pas un aliéné ordinaire mais c'est tout un hospice à lui seul ? considérez-vous que l'épithète qui vous est attribué qualifie vos œuvres ou vos capacités comme littérateur et écrivain ?

R. Le sens de l'article incriminé est que je suis un imbécile, pour le moins, et ceci s'applique à mes facultés intellectuelles et à ma personne. On a voulu mettre le timbre de la folie sur mes œuvres et sur ma personne.

Q.—Qu'est-ce qui vous fait dire que l'écrit incriminé est l'œuvre de M. Filiatreault ?

R.—Parce que cet article porte sa signature et que Monsieur avoue indirectement cette signature dans un numéro subséquent du *Canada-Revue.* Voici l'extrait que j'ai pris de cet article : "M. l'abbé Baillairgé a pris des mesures rigoureuses contre nous, ridiculement rigoureuses pour la portée de l'offense, si offense il y a ;"

R. Je ne me rappelle pas si l'écrit dont je viens de citer un extrait porte une signature.

R. J'attribue ce dernier écrit à la rédaction ordinaire du *Canada-Revue.*

R. Je n'ai jamais vu le manuscrit de l'article incriminé, je ne sais pas de quelle main il est écrit.

R. J'ai eu la permission de mon Ordinaire pour faire la présente plainte.

L'Avocat Cornellier :—Vous n'êtes pas obligé de répondre à cette question.

R. Je le fais avec plaisir pour soulager la conscience de Monsieur si soucieux de la discipline ecclésiastique. L'absence de Mgr Fabre dans les jours qui ont suivi l'offense explique pourquoi la plainte a quelque peu retardé.

Et le déposant ne dit rien de plus et à signé.

Déposition de M. Marc Sauvalle

Paul Marc Sauvalle, journaliste de la cité de Montréal étant dûment assermenté dépose et dit : Je suis journaliste résidant à Montréal. Je prends communication du numéro du journal *Canada-Revue* pièce 13 à cette enquête et le nom écrit en tête Marc Sauvalle est le mien comme rédacteur en chef.

R. Je n'ai pas de doute, dans mon opinion, par la connaissance générale que j'ai de l'établissement que les mots Directeur-Gérant A. Filiatreault désignent le Défendeur.

R. Je ne sais pas qui a écrit l'article.

R. Je ne m'en suis pas informé avant la plainte.

R. Depuis la plainte j'en ai parlé à M. Filiatreault qui n'a pas été capable de me donner une information qui peut me conduire à savoir qu'il avait écrit l'article.

R. Je ne me suis jamais enquis de l'auteur de l'écrit.

R. Mes questions ne conduisaient pas M. Filiatreault à me dire si c'était lui qui avait écrit l'article.

R. Je jure que je ne suis pas capable sur le simple fait qu'il y ait dans le journal un article portant la signature de A. Filiatreault de déclarer que c'est lui qui l'a écrit.

R. Quand je vois dans le journal une prétendue lettre adressée a M. le Directeur du *Canada-Revue* et que je lis la réponse signée A. Filiatreault, je ne saurais à qui l'attribuer,

Q. Pensez-vous que cet écrit est dû au fait ou à la participation de M. Filiatreault le Défendeur en cette cause ?

R. Je n'en sais rien du tout, je suis dans une ignorance absolue de ce fait.

R. Ce journal est imprimé dans les ateliers de " John Lovell & Son. "

R. Je ne connais pas qui est le prote.

R. Moi, je remets mon manuscrit au Directeur-Gérant qui est aussi Secrétaire de la Rédaction. Et c'est lui qui reçoit la matière qui est écrite dans ce journal.

R. Je ne connais pas le correcteur d'épreuves ; moi, je corrige les miennes. Je sais qu'on ne me remet pas mes manuscrits ; je ne sais ce qu'ils deviennent.

R. Le Défendeur a donné une interprétation à l'écrit incriminé : Il a été parlé de plainte, en particulier après l'émission du mandat dont le texte avait été publié par la *Presse* de Montréal, dans un groupe dont faisait partie le Défendeur, et sans pouvoir préciser l'opinion qu'il a particulièrement émise il me semble me rappeler qu'étant entre journaliste, l'opinion générale a été que c'était une expression qui échappe souvent à l'égard d'un confrère.

R. Depuis que l'article incriminé a été publié, le Défendeur n'a pas à ma connaissance répudié l'écrit publié, ni ne l'a retracté dans le journal.

R. Je ne me rappelle pas avoir parlé de la provenance de l'écrit publié, ce matin, avec le Défendeur.

R. Le journal dans mon opinion a une circulation assez importante.

R. Je ne considère pas que le journal *Canada-Revue*, en thèse générale, se soit attaqué à l'édueation donnée dans nos collèges, mais a seulement demandé des réformes sous les points qui paraissaient défectueux.

Q. Le Défendeur Filiatreault dans ses conversations avec vous ou avec d'autres en votre présence a-t-il jamais reconnu directement ou indirectement avoir écrit, imprimé et publié l'article incriminé en cette cause ?

R. Non, jamais.

Q. A-t-il jamais laissé voir qu'il y avait participé en quelque manière.

R. Il ne m'a jamais laissé voir qu'il y avait participation, mais si on appelle participation de fait le prendre une part dans l'impression et la publication d'un journal, je dois supposer qu'il y a pris cette part, puisque son nom paraît dans le journal

Q. Par la connaissance que vous avez de l'administration du journal, à l'occasion des rapports personnels que vous avez avec le Défendeur, par le sens général de la conversation que vous avez pu avoir avec lui au sujet de cet écrit, êtes-vous demeuré sous l'impression qu'il avait publié cet écrit ?

R. Non, parce que je connais des cas où il lui a été envoyé des articles en qualité de Secrétaire de la Rédaction qui étaient signés

d'avance de son nom et qui ont été mis dans le paquet, et envoyés à l'impression.

R. Par les conversations avec lui je n'ai pu avoir aucune connaissance sur la provenance de l'écrit publié.

R. J'ai évité de parler de l'article à Mr. Filiatreault, je ne voulais pas lui en parler.

Q. Pourquoi évitiez-vous de lui en parler ?

R. Parce qu'il était accusé et je ne voulais être plus intéressé dans l'affaire, je ne voulais pas prendre plus de part de responsabilité dans l'administration que j'en ai. Et c'était la seule raison qui m'empêchait de lui demander des renseiguements sur la provenance de l'article. Je me considère responsable des articles qui sont publiés sous mon nom personnel ou sous un certain nom de plume que j'avais adopté à certaines époques.

Q. Y a-t-il jamais eu entente entre vous et le comité de Direction de la compagnie qui publie le journal *Canada-Revue*, aucune entente soit verbale soit écrite à l'effet que vous et le Défendeur couvririez de votre nom tout ce qui paraîtrait dans le *Canada-Revue* sous un pseudonyme quelconque ?

R. Il n'y a jamais eu convention.

Q. Veuillez prendre communication du journal " Canada Revue" nº 14, volume 3e daté de Montréal le 25 septembre dernier et dire si vous avez eu connaissance de l'article qui va vous être lu :

"…. Dans tous les cas, il est bon de déclarer ici que dorénavant MM. Marc Sauvalle et A. Filiatrault couvrent de leur nom tout ce qui parait dans le Canada Revue sous un pseudonyme quelconque, et qu'eux deux seuls peuvent être pris à partie pour aucun des articles publiés."

R. Je l'ai lu dans le temps lorsque le journal a paru.

Q. Avez-vous accédé ainsi que le Défendeur à cet avertissement donné au public dans l'écrit qui vient de vous être lu et qui se trouve consigné dans les pages 209 et 210 et produit comme pièce C ?

R. J'y ai acquiescé pour la portion qui comporte la partie littéraire et lorsque je n'ai pas protesté j'ai toujours considéré que couvrir de leurs noms et être pris à partie se rapportait uniquement à l'idée de polémique entre journalistes. Je n'ai pas consulté le Défendeur quant à la question de responsabilité.

R. C'est mon opinion que c'est M. Filiatrault le Défendeur en cette cause. Je ne puis jurer certainement que c'est lui mais je pense que c'est lui.

Q. Considérez-vous qu'un écrit fait par un tiers et signé du nom de A. Filiatrault par ce tiers et remis ensuite au journal dont le Défendeur a la direction et publié sans altération pourrait être considéré comme un pseudonyme par le Défendeur lui-même ?

R. Non.

Q. Voulez-vous jurer qu'il n'y a aucun fait, ni aucun dire provenant du Défendeur qui nous permettrait de lui attribuer la responsabilité de l'écrit reproché dans la plainte en cette cause ?

R. Je jure que non. Je jure que je le crois entièrement étranger à cet écrit. Je le crois étranger à l'écrit, et ma raison c'est parce que je ne crois pas que c'est lui qui l'ait fait. Je ne sais pas qui c'est qui a écrit l'article incriminé. Il est à ma connaissance qu'il nous arrivait beaucoup de lettres anonymes. Elles étaient publiées sous divers noms.

Q. A défaut d'autres, on prenait le nom de Filiatrault, n'est-ce pas ?

R. Oui !

Témoignage de M. C. H. Allaire

Charles Allaire, âgé de 54, ans typographe de la cité de Montréal, étant dûment assermenté dépose et dit : Je suis employé à l'imprimerie de John Lovell & Son.

R. C'est un nommé Laperrière qui est le prote qui s'occupe du *Canada*-R*evue*.

R. Je ne fais que composer les annonces. Et le déposant ne dit rien de plus et signe.

Témoignage de John Thompson

John Thompson, typographe, âgé de 49 ans, de la cité de Montréal, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, dépose et dit :

Je suis employé chez Lovell & Son qui imprime le *Canada*-R*evue*.

R. Je suis le Gérant.

R. C'est moi qui reçois les manuscrits, les écrits à être publiés dans le *Canada*-R*evue*.

R. Nous ne conservons pas les manuscrits, nous les renvoyons à l'auteur. Il est impossible aujourd'hui de retracer les manuscrits.

Q. Prenez communication de l'écrit incriminé dans cette cause à la page 311 du No *Canada*-R*evue*, exhibit 13 du plaignant, parais-

sant signé A. Filiatreault ; veuillez dire s'il est possible de retrouver le manuscrit ?

R. C'est pour moi impossible. Et il n'y a pas d'autre personne qui pourrait procurer le manuscrit.

R. Le Défendeur m'a parlé de l'écrit en question et il m'a dit qu'il était poursuivi en dommage ou quelque chose comme ça par l'abbé Baillairgé, mais qu'il avait eu raison d'écrire ce qu'il avait écrit.

R. La réponse que je viens de donner doit être laissée comme ça, par ce qu'elle est correcte.

R. Je ne me rappelle pas la date à la quelle il m'a parlé mais il m'a dit qu'il était poursuivi par l'abbé Baillairgé pour avoir dit que c'était un aliéné et il m'a dit là-dessus qu'il avait raison d'avoir écrit ça ; dans le temps j'avais lu dans Montréal *Gazette* les faits de l'arrestation du Défendeur en cette cause.

R. La circulation du journal est entre 2000 et 2500.

Transquestionné :

J'ai été assigné de la part de l'abbé Baillairgé ; j'ai reçu 2 piastres et demie de sa part pour venir à Joliette. M. Baillairgé a dit à M. Allaire qu'il paierait nos dépenses à l'Hôtel Rivard où nous logeons, et ça m'a été dit qu'on nous paierait une bouteille de bière, en sus de nos dépenses ordinaires.

Je ne crois pas être sous l'influence de la boisson.

J'ai pris depuis le matin jusqu'à deux heures cette après-midi à peu près six verres de boisson.

Réexaminé :

Se sais parfaitement ce que je fais et dis. Et le déposant ne dit rien de plus et a signé, lecture faite.

Témoignage de Charles Benoit.

Charles Benoit, employé au Greffe de la Paix, âgé de 41 ans, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles dépose et dit : je suis employé au Greffe de la Paix.

Q. Etes-vous porteur comme tel d'une déclaration originale signée A. Filiatreault et dont la copie est maintenant produite comme exhibit D du plaignant à l'enquête ?

R. Oui et je produis une copie certifiée par L. H. Sicotte, cette

copie a été preparée par moi-même et prise sur l'original que je tiens en mains.

Et le déposant ne dit rien de plus et a signé lecture faite.

Témoignage du R. P. Corcoran, C. S. V.

Révérend M. P. André Corcoran professeur au Collège Joliette étant dûment assermenté dépose et dit : Je suis professeur de philosophie au Collége Joliette.

R. Il y a déja quelque temps que j'ai pris communication de l'écrit incriminé en cette cause, lors que le journal est parvenu au Collège.

.R C'était vers le 5 novembre courant.

R. Je pense que l'écrit en question est de nature à blesser et humilier et exposer au ridicule du public le plaignant en cette cause.

R. Je sais que le dit écrit est faux.

Et le déposant ne dit rien de plus et a signé.

Témoignage de l'avocat J. Martel.

Joseph Martel, avocat de la Ville de Joliette, étant dûment assermenté, dépose.

Q. Veillez prendre communication de l'écrit imprimé dans le *Canada-Revue* et incriminé par la plainte en cette cause et dire si vous le savez faux et de nature à blesser, nuire, humilier le plaignant, de le diffamer en autant qu'il le traite d'aliéné ?

R. C'est la première fois que j'ai occasion de lire l'article en question.

R. Cet article est faux dans cette dernière partie où le plaignant est représenté non pas comme un aliéné ordinaire mais "un hospice à lui seul". Cette partie de l'article est injurieuse et de nature à blesser, humilier, diffamer et exposer le plaignant au ridicule et il est aussi de nature à lui nuire considérablement.

Et le déposant ne dit rien de plus et a signé.

Témoignage de M. Albert Gervais.

Albert Gervais, libraire, imprimeur, de la ville de Joliette, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles dépose et dit :

Je suis le propriétaire-éditeur de l'*Etoile du Nord;* comme tel

reçois en échange le journal " Canada-Revue " dont copie est produite en cause exhibit B. Mes employés le lisent et j'ai eu l'occasion de le prêter à cinq ou six amis qui me l'ont demandé.

Je reçois ce journal depuis qu'il a été fondé.

Le plaignant déclare son enquête close et demande que le Défendeur soit renvoyé aux assises criminelles pour subir son procès.

M. le Magistrat donne immédiatement sa décision et maintient les conclusions de la plainte condamnant en conséquence le nommé Aristide Filiatrault à subir son procès devant la Cour Criminelle, et d'aujourd'hui à cette date à être emprisonné dans la prison commune du District de Joliette, ou à donner $800 de cautionnement.

Le Défendeur produit le cautionnement demandé.

Une poursuite en recouvrement de dommages intérêts a été immédiatement instituée contre la Cie de publication du " Canada-Revue." Le plaignant est bien décidé à trouver le nom des personnes qui sont véritablement responsables de ces malheureux écrits.

Le Demandeur a limité sa demande à la somme de $195.00, son but principal étant de bien fixer les responsabilités des personnes qui font partie de cette compagnie de publication.

L'action est rapportable le 10 décembre prochain.

La presse annonce déjà que le Défendeur veut demander un changement de *venue*. Il n'y a aucune probabilité qu'il fera cette demande car aucun fait ne la motive jusqu'à présent.

Le Rédacteur de l'ETUDIANT chérit la *paix*, mais sacrifie volontiers le *repos* lorsqu'une cause en vaut la peine.

L'*Electeur* dit, 23 novembre 1892 :

" L'abbé Baillairgé a admis s'être attiré l'article contre lequel il a " pris exception. "

Il y a là matière a rectification. Voir le rapport page 193. R. 4me.

L'*Electeur* ajoute : " M. Sauvalle a déclaré que l'article en ques- " tion est pour lui de bonne polémique. "

Voir le *rapport* page 195, R. 2me.

LE CHIEN ET L'ENFANT

Je rêvais sous un saule aux cheveux verdoyants
Retombant, jusqu'à terre, en long flots ondoyants
Sous mon rustique temple, à la riante voûte,
Je pouvais explorer tranquillement la route
Qui se déroulait droite, éblouissant les yeux
De l'éclat des cailloux qui prenaient, sous les feux
D'un soleil tropical, des airs de perle fine.
Le vent, ce matin-là, joyeux, l'humeur câline,
Avait dû s'éveiller : il s'était fait zéphir.
Et quand tomba la nuit, il avait dû ravir
Bien des baisers aux fleurs, car déjà dès l'aurore,
Son souffle parfumé trahissait que chez Flore
Il avait fait visite, que de chaque fleur
Qu'arrosait la déesse, il avait — le voleur —
Respiré le parfum et touché le calice.
Un léger bruit de pas me tira de la lice
Où, poète impuissant, je poursuivais en vain
Une rime rebelle : un ravissant bambin
S'avançait,sautillant, mordant une tartine.
Soudain l'effroie pâlit sa figure lutine :
Un homme est sur la route où le suit un chien noir.
L'homme était un bohême, et le chien laissait voir
De grands crocs qui semblaient cependant moins terribles
Que les deux yeux hagars, et pleins d'éclairs horribles,
Que le sombre étanger dardait sur le chemin.
Vêtements en désordre, un bâton à la main,
Les cheveux poussiéreux et flottants dans l'espace,
Barbe aux crins emmêlés : voilà l'homme qui passe.
Il a vu le bambin saisi de tremblement ;
Il a vu la tartine : un sourd ricanement
S'échappe de sa gorge. Il marche à la fillette,
Lui prend le pain des mains, dans le fossé le jette
En disant à son dogue : " Attrape ! " L'animal,
En deux bonds a saisi le butin déloyal.

“ Mange-le, c'est pour toi ! ” lui dit le vilain être.
Il regarde l'enfant : le bébé verse à flots
Des pleurs entrecoupées, par instants, de sanglots.
Le chien a tout compris ; il laisse sur la route
S'éloigner, l'œil haineux, son maître qu'il redoute :
Puis accourt au bambin, et s'assied devant lui
Présentant la tartine. Un doux éclair a lui
Dans l'œil du petit ange où, pourtant perle encore
Une larme qui brille au soleil qui la dore,
Mais qui roule bientôt sur la tête du chien.
Ce n'est rien une larme : et cependant ce rien,
Cette humble goutte d'eau fait tressaillir la bête...
Comme sous un reproche elle courbe la tête ;
D'un léger coup de patte elle invite l'enfant
A reprendre son pain. Le bébé confiant
Passe ses petits doigts sur la bête attendrie,
De l'autre main reprend sa tartine meurtrie ;
Puis, la brisant en deux, il en offre une part
Au dogue qui lui lance un caressant regard,
En s'enfuit dévorant sa moitié de tartine.
L'enfant avait repris sa figure lutine.......
Croquant aussi sa part, sur le sentier poudreux
Elle suivait les bonds du dogue vigoureux.
L'homme et le chien allaient sous un bois disparaître
L'animal se dérobe au regard de son maître,
Se retourne... et l'enfant, debout dans le chemin,
Jette au dogue un baiser de sa petite main.

RAOUL BONNERY.

La sêne se passe à Gand:
Un monsieur à un commissionnaire:
— La route du jardin zoologique, s'il vous plaît?
— Ah! monsieur, dans ce moment toutes les bêtes y meurent.
— Diable! alors je n'y vais pas.

HERODAS

Un nouvel auteur classique, Herodas, vient d'être exhumé des tombeaux de la vallée du Nil. Son œuvre se compose de sept poêmes dont six sont dialogués. Le mérite de ce nouvel auteur n'est pas tant la versification que la peinture des hommes tels qu'il les a vus. Les amis de l'histoire et de la littérature attendent, avec impatience, une bonne traduction. Elle se fera attendre car le nouvel auteur a des locutions obscures et des mots inconnus.

Les critiques anglais regardent cette découverte comme un évènement dans la république des lettres et comme une précieuse acquisition pour l'histoire de la littérature grecque.

LA LANGUE FRANÇAISE.

La langue française, par sa transparence, sa pudeur, sa loyauté. son irrésistible force d'expansion et d'apostolat, est une langue spiritualiste et chrétienne.

Elle a été forgée, trempée, mise à point par des croyants sincères, La Bruyère et Pascal, Racine et Fénelon, Corneille et Bossuet.

Ces grands maîtres l'ont imprégnée de spiritualisme et de foi religieuse.

Au sortir de leurs mains, elle rayonnait de toutes parts comme ces étoiles destinées à devenir le centre d'un monde et qu'on nomme des soleils. Les astronomes ne pouvant expliquer la constitution de ces foyers de lumière, se bornent à dire qu'ils son lumineux par eux-mêmes.

Les plus célèbres écrivains du dix-huitième siécle se sont servi avec beaucoup d'art de ce merveilleux instrument, mais ils ne l'ont pas perfectionné. Buffon et Rousseau l'ont appliqué aux descriptions de la nature, aux rêveries philosophiques Montesquieu à l'étude des constitutions et des lois humaines ; Voltaires, à tout.

Voltaire était plus fait pour polir une langue que pour la créer, pour la vivifier. Il n'a aucune audace dans le style ; le contempteur de Dieu et des hommes est un grammairien prudent jusqu'à la timidité, exact jusqu'à la minutie

Ce qui est incontestable et incontesté, c'est qu'à la fin de ce dix-huitième sceptique, matérialiste, athée, la langue française

paraissait atteite d'anémie, son vocabulaire était appauvri ; l'éloquence factice, la poésie essoufflée, toute la littérature débile, maniérée, d'un classicisme routinier et mesquin.

D'où lui sont revenus « la pensée robuste et le franc parler „ de nos pères ? le souffle printanier, qui devait gonfler la poitrine de notre jeune siècle ? Les initiateurs de notre littérature moderne, les régénérateurs de notre langue ont été des génies catholiques, des écrivains clériaux : de Bonald, de Maistre, Chataubriand. Je ne cite que ces trois, les premiere et les plus illustres. Apès le long cauchemar révolutionnaire, aprés l'horrible nuit, ce sont eux qui ont battu la diane et sonné le réveil. Ils ont donné au génie naissant du dix-neuvième siècle le baptême chrétien ; caractère ineffaçable qu'on ne parviendra jamais à gratter de l'écusson national. On aura beau se targuer de matérialisme, d'athéisme, de naturalisme et de nihilisme, il faudra se résigner à parler une langue spiritualiste et chrétienne, ou à ne plus parler français.

Le chanoine Duilhé de-Saint-Ptojet.

TRAITE D'ECONOMIE POLITIQUE

de F. A. B. ptre

APPRÉCIATIONS

Montréal.

.... Heureuse idée que la publication de ce *Traité d'économie politique*......... ce livre va vulgariser une science qui peut être aujourd'hui très utile tant au point de vue *religieux* qu'au point de vue *social.*

Confrère de classe et ami A. M., Ptre

Chicoutimi, 7 novembre 1892,

Rév. F. A. Baillairgé, Ptre, à Joliette.

Cher Monsieur,

Vous avez fait là une œuvre éminemment utile. L'éducation d'un homme n'est pas complète sans quelques notions sur l'économie politique.

Votre traité devrait être adopté dans tous les collèges, et un cours basé sur vos données devrait être créé dans la classe de philosophie.

Vous avez mis les choses les plus ardues à la portée de toutes les intelligences, et cependant les idées, les principes, les raisonuements, les conclusions n'en sont pas d'un ordre moins élevé. Veuillez agréer, avec mes remerciements, mes félicitations les plus sincères.

Je pense que votre traité est le livre le plus utile qu'on ait publié au Canada, et il sera tôt ou tard, bientôt, j'espère, reconnu comme tel.

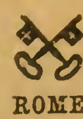
Adjutor Rivard, avocat.

St-Benoît, novembre 1892.

Bel ouvrage. Questions mises à la portée de tout le monde.

Jos. Girouard, notaire.

CHRONIQUE DU TEMPS (1)



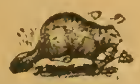
ROME

Décès du Cardinal Howard.

Encyclique de Léon XIII, sur le Rosaire.

Le nouveau général des Jésuites est le R. Père Martin.

Mgr. Satolli, président de l'Académie des Nobles ecclésiastiques, de Rome, est envoyé aux Etats-Unis pour y étudier la question des écoles.



CANADA

M. Daly, député de Selkirk nouveau ministre de l'Intérieur.

M. Wurtele, juge à la cour d'Appel.

M. Rouillard, greffier de la couronne en chancellerie.

Le Dr. S. Lachapelle, nouveau député du Comté d'Hochelaga.

La presse s'occupe beaucoup des collèges classiques.

L'Université Laval à Montréal s'organise lentement et surement.

Beaucoup de bruit dans les journaux à propos d'un verdict récent favorable à l'honorable M. Mercier.

Mont St-Louis Montréal.—Cette institution vient de faire une perte très sensible dans la personne du R. P. Maurice, l'un des fondateurs du cercle La Salle, de Québec. Le R. F. Maurice était un professeur des plus distingués pour tout ce qui regarde le commerce. Il repose au cimetière de la côte des Neiges non loin du Frère Aldebertus, le premier des Frères de la doctrine chrétienne, venus au Canada en 1837.

La *Gazette* de Montréal, du 7 octobre nous dit que le système de sauvetage en cas d'incendie est à peu près nul, au mont St Louis ; Le *Star* du 17 octobre dit tout le contraire, qui est la vérité. Voir aussi le *True Witness* du 26 octobre. Est-ce ainsi que l'on se renseigne à la *Gazette* ?



EUROPE

On veut enlever la croix qui domine le Panthéon, à Paris. Congrès socialiste à Marseille.

Décès, sans conversion, du général Cialdini, l'un des chefs de la révolution italienne.

Ernest Renan, le blasphémateur, décédé.

1er congrès catholique belge à Bruxelles.

M.Zola fait parler de lui ; sa visite à N.-D. de Lourdes, l'aurait singulièrement impressionné.

Décès de M. Bacuez, prêtre du

(1) Elle aurait dû paraître dans le numéro précédent.

séminaire de Saint Sulpice, de Paris, auteur de plusieurs ouvrages estimés, sur l'écriture Ste. et pour la direction des clercs.

Madame Séverine, corespondante, du *Figaro*, a changé de ton, pour le mieux, depuis son entrevue avec Léon XIII.

M. John Morley a pris en main le gouvernement de l'Irlande. Le régime de coercition sous lequel lord Salisbury et M. Balfour avaient placé les Irlandais est abrogé. On sait que pour M. Balfour il n'y avait pas moyen de gouverner l'Irlande sans une bonne loi de coercition. Quant à lord Salisbury, il ne lui fallait rien moins que vingt ans de "gouvernement résolu" pour habituer l'île "sœur" à l'amour du régime *tory*. (*Bien Public*.

Exposition à Gênes en l'honneur du quatrième centenaire de Christophe Colomb. Le roi Humbert et reine Marguerite s'y rendent. Très belle réception officielle à l'amiral Riennier, commandant de la flotte française.

M. Stuart Knill, catholique, a été élu maire de Londres.

Décès de Lord Alfred Tennyson, le 16ième poète officiel de l'Angleterre depuis 1590.

Décès de Xavier Marmier, académicien, grand ami des Canadiens.

ASIE

Inauguration officielle du chemin de fer de Jaffa à Jérusalem.

AFRIQUE

La France voit s'éclaircir l'horizon au Dahomé. Le colonel Doods, qui vient d'être fait général, y a remporté de grands succès

La République de Liberia, sur la côte occidentale de l'Afrique, recevra prochainement des missionnaires catholiques. Cette république compte 2 millions d'habitants. Le président, tout protestant qu'il soit, a lui-même demandé au Pape des missionnaires catholiques.

AMERIQUE

Bisbille entre la législature et le président de Costa Rica. Le président Rodriguez favorise l'enseignement religieux, dans les écoles ; la majorité de la législature s'y oppose.

Organisation, aux Etats-Unis, d'une nouvelle société, anti-catholique, la A. P. A., American Protective Association; ses membres jurent de ne jamais voter pour un candidat catholique aux charges publiques, etc.

Nous recommandons à nos lecteurs la *Catholic Review*. Hebdomadaire, $3.00 par an. Adresse : P. V. Hickez, Box 3166, New-York.

Le Cardinal Gibbons a été invité par le comité de l'exposition colombienne a réciter les prières qui terminent l'ouverture de l'expositions à Chicago, le 21 octobre. Les Catholiques qui furent les premiers à la découverte de l'Amérique, furent aumoins les derniers à figurer dans le programme de la célébration du 4ième centenaire de la découverte de l'Amérique.

6ème convention annuelle des catholiques allemands à Newark, 2000 délégués.

Décès du poète Whittier.

Cleveland, démocrate élu, contre Harrisson, républicain.

QUE VOTRE RÈGNE ARRIVE

No 13, 8ème année 15 décembre 1892

L'ETUDIANT

RELIGION, SCIENCES et LETTRES.

F. A. BAILLAIRGÉ, Ptre - - - Directeur.

SOMMAIRE :

Le R. P. Gaffre, O. P., donnera sa conférence sur Christophe Colomb, au Collège Joliette, le 27 au soir. Il y aura chant et comédie.

— ABONNEMENT — $1.00 PAR AN.



— UN NUMÉRO, 2 CTS — Les abonnements datent du 1er janvier.

ON S'ABONNE A JOLIETTE, P. Q., CANADA

BIBLIOGRAPHIE

Conférences sur la Question ouvrière, par le R. P. Gohiet, O. M. I.

Nous n'avons lu que la première de ces conférences : *existence et cause de la question ouvrière.* Il y a une question " ouvrière " qui est la grande question "sociale" du jour. —En plein christianisme, l'humanité à dévié du droit sentier tracé par l'Evangile. En déviant l'humanité c'est comme brisée : d'un côté des affamés qui crient, de l'autre des jouisseurs.

L'affamé qui veut jouir, et qui na point Dieu, veut de l'or pour satisfaire sa cupidité. De là, lutte contre les riches ; de là, les plaintes, les grèves, la dynamite.

L'organisation du travail dans la grande industrie tue la petite industrie et matérialise l'homme, ce qui augmente le mal.

La concurrence, dans la grande insdustrie, met la misère à son comble.

Il faut lutter pour le bon marché ; il faut donc abaisser les salaires, faire travailler les femmes et les enfants, 8 heures 10 heures, le jour et la nuit.

Le R. P. Gohiet met beaucoup de *savoir* et *d'activité* dans son travail.

On lira avec plaisir ces pages—qui ne sont pas endormies du tout—et qui nous mettent au fait de la géographie sociale contemporaine.

Nous aurons l'occasion de revenir sur cette brochure

Dans une préface à cet ouvrage, le R P Fillâtre note avec raison qu'il faut, en Canada, s'occuper de la question sociale, parce que certains abus n'y sont pas inconnus et parce qu'il vaut mieux prévenir le mal que de l'attendre, pour le combattre

F. A. B.

LÉON XIII et l'ETUDE de l'ECONOMIE POLITIQUE par la JEUNESSE CHRÉTIENNE

Au dernier concile de Gênes, on a manifesté le désir d'un plus grand développement des études sociales, et de la fondation d'une revue des questions sociales.

Mgr Callegari, évêque de Padoue ayant communiqué au Pape les vœux du congrès, le Pape lui a répondu :

" Ce que vous Nous écrivez, au sujet du vœu émis par le congrès de Gênes de publier une sorte de commentaire périodique qui, traitant les sciences sociales, soit le propagateur et le défenseur de la saine doctrine, telle qu'elle émane à l'appui de ces sciences, de la vérité catholique, Nous ne pouvons moins faire que de l'approuver hautement ; que si cela est réalisé avec la doctrine et le soin voulus, Nous l'aurons pour très agréable et Nous en serons grandement réjoui. En effet, Nous considérons cette œuvre comme excellente en soi, comme répondant on ne peut mieux aux nécessités présentes et aux désirs des jeunes gens qui veulent être instruits dans les sciences sociales."

On nous dit, dans tel et tel canton : mais, monsieur, il n'y a point de place dans nos programmes pour l'économie politiqne.

S'il n'y a point de place, qu'on en fasse de la place, c'est bien simple.

Lorsqu'une étude s'impose, et devient de première importance, on retranche sur une étude de seconde importance, et tout s'arrange.

Ne peut-on pas prendre par exemple une demi-heure par semaine, sur le temps consacré à la chimie ? Est-ce en vain que nous avons obtenu la liberté de programme sur cette matière ? LÉONIDAS.

Le R. P. Gaffre, O P. donnera sa conférence sur Christophe Colomb, au Collège Joliette, le 27 décembre au soir. On exécutera plusieurs morceaux des chœurs de l'ode symphonie ; Christophe Colomb, et une comédie en deux actes.

EUROPE

ITALIE. — A Gênes, deux congrès : le Ier présidé par 16 archevêques ou évêques pour le développement des œuvres de religion par l'enseignement et par la presse ; le second sur les questions sociales.

IRLANDE. — A l'avenir les écoles primaires catholiques auront leur part des subventions officielles.

ANGLETERRE. — Mgr Vaughan fonde une société de polémique théologique et historique. On en attend beaucoup pour la destruction de bien des préjugés.

PORTUGAL. — Formation d'un centre politico catholique.

ESPAGNE. — Troisième congrès catholique à Séville ; 38 mémoires y ont été déposés. On y a affirme fortement le vœu d'une souveraineté temporelle du Pape.

LA RUSSIE. — " Messieurs les Turcs, vous êtes bien trop complaisants pour les Bulgares".

La Porte à répondu que ses intentions n'étaient point hostiles à l'égard de la Russie.

ALLEMAGNE. — On parle beaucoup d'une organisation plus complète de l'armée.

Restauration de l'Eglise de Wittemberg, premier témoin de la révolte de Luther. Guillaume II avait invité tous les princes luthériens, pour l'occasion.

Les TRAGÉDIES ROMAINES de CORNEILLE et l'ÉDUCATION CLASSIQUE

(Pour la l'Etudiant)

Richelieu avait raison sur toute la ligne : en littérature comme en politique, Corneille n'avait pas l'esprit de suite. A peine a-t-il posé le pied en Espagne pour composer le Cid qu'il remonte emprunter à l'antiquité romaine ses deux tragédies des Horaces et de Cinna. S'il faut en croire Ste Beuve, cette brusque volte-face a été une décadence également funeste au génie du poète et aux destinées de notre poésie française. L'examen approfondi de cette opinion appelle et justifie un avant-propos à l'étude des deux principales tragédies romaines de Corneille.

Et d'abord, de quel droit demander compte à un poète de son inspiration qui, semblable à l'Esprit de Dieu, " souffle où il lui plaît"? si les Horaces et Cinna sont, comme nous le verrons, deux arbres au tronc robuste et aux fruits fortifiants, le vieux sol romain qui les a portés n'est pas moins généreux que la terre d'Espagne où a germé le Cid.

Mais il y a dans ces deux tragédies bien autre chose qu'un caprice inconscient. Le goût de Corneille, épuré et mûri, a reconnu la supériorité du génie romain et de ses œuvres en face de l'inspiration espagnole, chevaleresque et tendre, mais souvent creuse et déclamatoire. Cette transition soudaine accuse donc le triomphe définitif de la simplicité, de la grandeur et de la force, qualités maîtresses de notre poète et de ses nouveaux modèles. D'ailleurs, sa première éducation, son commerce avec les esprits supérieurs du XVIIe siècle, son étude du droit, cette science romaine par excellence, dont l'influence va être si visible dans ses œuvres, tout conspirait avec son génie véritable pour le ramener tôt ou tard dans sa voie. Mais c'est aussi par là qu'il a fait providentiellement rentrer le génie français dans celle d'une large et sage imitation de l'antiquité, qui est encore aujourd'hui, comme au XVIIe siècle, le gage et la sauvegarde de notre personnalité nationale autant que littéraire.

Pour le prouver, élargissons le débat et appelons le génie romain à venir défendre son droit de cité dans notre littérature. En nous préparant ainsi à mieux goûter les Horaces et Cinna, nous soulèverons, par surcroît, des questions d'une importance bien plus générale que la justification de Corneille.

Si contestable que soit son œuvre politique et sociale Rome païenne demeure, pour les âmes absolues et fortement trempées,

l'idéal du patriotisme, de la force et de la majesté. Avec les qualités de douceur, — d'élévation et de justice que lui a successivement infusées l'influence de la Grèce et au christianisme rien au monde n'est plus fécond pour notre siècle et pour notre pays, mis en péril par l'émiettement des idées et des forces, par l'énervement des caractères, que l'exemple de ce peuple marchant comme un seul homme à la domination et à l'unité en toutes choses.

Voilà pourquoi, la poésie romaine, expression idéalisée de tant de vertus et de hauts faits, me semble, malgré l'apparente infériorité de la forme, supérieure à celle de la Grèce. La muse hellénique, harmonieuse et tendre, surtout lorsqu'elle prend la lyre de Sophocle, de Sapho et d'Anacréon, ne s'élève jamais au-dessus du sentiment et de la passion. Ses chants ont leur source dans une sensibilité profonde, dans une imagination riche et brillante ; ce sont des mirages qui grossissent à distance les hommes et les événements, comme le peint à merveille cette boutade d'un romancier contemporain :

« Qu'était-ce que Sparte au temps de sa splendeur ? Une bour-
« gade. Qu'était-ce qu'Athènes ? tout au plus une sous-préfecture.
« Et pourtant, dans l'histoire, elles nous apparaissent comme des
« villes énormes. Voilà ce que le soleil en a fait ! »

Mais les poètes latins ont mis le sceau d'un génie plus profond et plus vigoureux dans les œuvres où ils ont chanté la religion, la guerre, la liberté et surtout la patrie romaine, dont l'image se détache avec un relief si proéminent dans leurs vers. Ne nous étonnons donc plus de les entendre se promettre l'immortalité, car tel est le privilège de la poésie de l'idée. Plus saisissante par l'austère majesté des lignes, par la grandeur des images et par la peinture des événements et des caractères que par l'analyse du sentiment et des passions ou par la variété des couleurs, la poésie d'Ennius, de Lucrèce, d'Horace dans ses odes, de Lucain et de Sénèque manifeste, comme la foi, la philosophie et la science, ——— l'universel et l'absolu. C'est elle aussi qui anime d'un souffle plus puissant les œuvres de Corneille, âme élevée et forte plutôt que subtile et passionnée. C'est elle qui assure l'immortalité de ses tragédies comme des modèles qui les ont inspirées, au sein de toutes les civilisations, pour les préserver du vertige, au faîte de leur grandeur, ou pour leur faire remonter, s'il en est temps encore, le versant de leur décadence. A ces titres et à d'autres aussi, Corneille et ses modèles

méritent donc un rôle prépondérant, sinon exclusif, dans la littérature et dans l'éducation nationale, chez tout peuple qui veut vivre et se survivre.

Former la langue pour la pensée, la pensée pour l'action morale, voilà bien, en effet, la mission de l'éducation. Elle doit, avant toute autre chose, enfanter des cœurs généreux et larges, des caractères fortement trempés, des esprits solides et capables de conceptions hautes et pures exprimées dans un langage clair, sobre et élevé.

Mais pour obtenir ces résultats, à quoi bon s'adresser à la culture gréco-romaine ? L'éducation française est-elle donc au-dessous de cette tâche et, d'autre part, la rivale qu'on lui oppose peut-elle nous donner une connaissance parfaite de notre langue et de notre littérature ? Ne vaut-il pas mieux étudier directement nos monuments nationaux et, sans aller plus loin, Corneille lui même ? Non, car leur perfection est d'emprunt, notre langue et notre poésie ne datent que du XVIIe siècle, c'est-à-dire du jour où elles se sont arrachées, personnelles et vivantes, du sein de l'antiquité gréco-romaine où elles avaient pris naissance. — Or il s'en faut que la langue et la littérature de nos trois derniers siècles embrassent tout notre idiome et tous nos genres littéraires. Sans la connaissance du grec et du latin, toute la période de nos origines, qui va du IXe au XVIIe siècle, reste une énigme indéchiffrable. Sans elle aussi, cette langue juridique, médicale, industrielle et scientifique dont nous sommes, à bon droit, aussi fiers que de nos découvertes modernes, est absolument inintelligible. Enfin, c'est en grec, c'est en latin que sont les monuments de notre foi, qui est celle « de la majorité des Français » ; le latin est et doit demeurer le voile à la foi discret et diaphane de son culte, l'organe immuable d'une doctrine immuable et de cette science divine, dont l'étude dépasse, mais favorise aussi celle de toutes les autres, j'en prends à témoin Newton, Leibnitz et monsieur de Metternich !

Quoi qu'il en soit, c'est au moins, dans un excès louable de patriotisme que certains esprits veulent bannir de l'éducation le grec et le latin, au profit exclusif de la langue nationale. D'autre part, il y a dans le Cid une inspiration catholique qui prélude à celle de Polyeucte. Les intrigues de l'Espagne déjouées par la politique de Henri IV et son influence littéraire vaincue par le génie de Corneille n'étaient ——— qu'une réaction contre l'invasion protestante. Mais les monuments littéraires de l'Angleterre et de l'Allemagne,

auxquels les sectaires du nouvel enseignement moderne veulent assurer un rôle prépondérant, sont au même titre anti-catholiques et anti-français, comme aussi, par surcroît, absolument impropres à offrir les bases d'une culture littéraire parfaite. Ont-ils avec notre langue ces liens étroits de mère et de fille qui l'unissent au grec et au latin ? L'expérience ne prouve-t-elle pas, bien au contraire, que l'invasion chaque jour plus audacieuse des locutions, des idées et des mœurs étrangères est un perpétuel danger pour la pureté de notre langue, pour l'intégrité de nos traditions, de nos mœurs et pour notre nationalité même ? Avec le grec et le latin, idiomes de nations à jamais disparues, aucun péril de ce genre n'est à redouter ni pour notre foi, ni pour notre patriotisme, ni pour la liberté en général, dont l'idée, l'expression et le sentiment sont si larges et si vifs dans les chefs-d'œuvre de l'antiquité gréco-romaine. Leurs partisans ne songent-ils, comme on affecte de le craindre, qu'à les exploiter pour ressusciter des formes politiques démodées ? La Grèce et Rome ont passé par tous les régimes. Leur histoire et leur littérature nous en exposent avec une complète impartialité les organismes divers, les avantages et les inconvénients. D'ailleurs notre liberté individuelle et notre génie national sont assez énergiques pour réagir contre toute atteinte portée à leurs droits. Nous avons donc le choix en politique, tandis que l'hésitation n'est pas permise entre ces éducateurs de la jeunesse et les nouveaux maîtres qui ne sauraient, à aucun point de vue, les remplacer dignement.

Est-ce dans les broussailles de Shakespeare, dans les visions apocalyptiques de Dante, dans les rêveries de Schiller et de Gœthe que nous trouvons la précision, la clarté, la force, la sobriété dans la pensée comme dans l'expression ? N'est-ce pas, au contraire, dans les chefs-d'œuvre de l'antiquité grecque et romaine que brille avec un goût achevé, le beau sans scories, sans ombres et sans alliage ? N'est-ce pas là que l'idée et le sentiment se manifestent dans toute leur limpide clarté, dans toute leur ampleur et avec leur ardeur sagement contenue ? Voilà donc les maîtres irréprochables qui conviennent seuls au goût novice et inexpérimenté, à l'âme encore mal affermie de la jeunesse. Eux seuls peuvent y fixer les idées générales, bases et sauvegarde de la raison, y infuser les sentiments les plus doux et les plus forts, y développer et contenir à la fois les aspirations les plus universelles du cœur humain. Eux seuls, enfin, peuvent nous faire connaître cette belle langue française qu'ils ont

aide nos pères à forger si claire, si forte en même temps que si gracieuse, en un mot, douée des qualités maîtresses qui en font, encore aujourd'hui, l'organe diplomatique et l'idiome préféré des nations européennes.

Descendons des sphères de la foi, du patriorisme et de l'éducation pure dans le domaine de la morale et de l'utilité pratiques. Sur ce terrain, peut-être pouvons-nous accorder davantage. Il faut le reconnaître, Shakespeare, Schiller et Gœthe abondent en maximes et en conseils moraux qui ne le cèdent en rien à ceux des philosophes et des tragiques grecs et romains. D'autre part, Longus, Euripide et Virgile, ces « doucereux », (puisqu'ils ont formé Racine) Lucrèce, Tibulle et Juvénal ne sont pas moins dangereux que leurs rivaux anglo-saxons pour l'imagination et pour le cœur de la jeunesse. Enfin les langues modernes sont parlées par les peuples avec qui nous sommes en relations et en concurrence et elles ont, à notre époque, une importance industrielle et commerciale qu'il faut bien se garder de dédaigner. Dans une sphère plus haute, elles ont aussi produit des œuvres remarquables auxquelles convient à merveillé l'éloge mêlé de blâme que décerne Horace aux satires de Lucilius :

Quum flueret lutulentus, erat quod tollere posses.

Faisons donc étudier l'anglais et l'allemand à nos enfants. Mais gardons-nous de les mettre même au niveau de l'enseignement classique. Si Hinkelmann et Lessing, ces grands amants de l'antiquité, si Schiller, si Gœthe, qui a dit : « Le romantique est la maladie et le classique, la santé », pouvaient se lever de leur tombe, comme ils protesteraient contre la prétention de les mettre au-dessus de ceux qu'ils ont humblement proclamé leurs modèles et leurs maîtres !

Cette digression, en apparence étrangère à notre sujet, nous ramène, au contraire, tout naturellement au poète des Horaces et de Cinna, qui a été le plus fidèle héritier et l'anneau le plus solide de cette tradition classique et française dont on veut rompre la chaîne. Elle nous autorise surtout à conclure que, loin d'être une décadence de notre poète et de notre poésie, les Horaces et Cinna sont, pour tous les deux, un point du départ, une ère nouvelle, comme l'étude critique de ces deux tragédies va nous en convaincre mieux encore !

A. Gaudefroy.

Table de matières de la 8ième année de l'ETUDANT: 1892